

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE NOUVEAU PROJET POLITIQUE DE LA CSN,  
LIMITES ET CONTRADICTIONS DU SYNDICALISME CONTEMPORAIN

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
GUILLAUME LEGAULT

SEPTEMBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

*« Nous sommes nos propres moyens,  
cessons de nous vendre et comptons sur  
nos propres forces. »*  
- CSN, 1972

## REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier quelques personnes qui ont eu un impact déterminant sur mon atypique parcours de maîtrise. D'abord, ma mère Nicole, dont l'appui inconditionnel et l'estime me permettent d'avancer à chaque jour. Mon défunt père qui, sans toujours comprendre mes motivations ou mes passions syndicalistes, a toujours été d'un soutien impeccable et indéfectible. J'aimerais accorder une attention particulière au support de ma confidente et complice Danielle qui a eu à m'endurer dans toutes les étapes de la réanimation d'un projet que plusieurs croyaient déjà enterré. Je remercie spécialement certains copains et copines de tous les jours : William pour ta grande rationalité, Jean-Sébastien pour ton sens des priorités, Marc-Étienne pour ton laisser-faire, Katherine pour ton enthousiasme, Chantal pour ta confiance. J'aimerais remercier le personnel des grands souterrains du service des archives de la CSN, sans qui cette recherche aurait été absolument impossible. J'ai une pensée spéciale pour toutes les militantes et tous les militants avec qui j'ai eu la chance d'évoluer et de grandir dans le syndicalisme étudiant et dans les milieux de la contestation à Montréal. Je partage également un morceau de robot à l'endroit des camarades du conseil exécutif de l'association pour une solidarité syndicale étudiante avec qui j'ai partagé les meilleurs et les pires moments de ma vie. Je souhaiterais également remercier Jean-Marc Potte, pour son ouverture et ses nombreux récits sur les grands moments du syndicalisme québécois. Finalement, ce travail n'aurait absolument pas été possible sans l'appui de Xavier Lafrance, directeur de cette recherche, dont le soutien dans des circonstances pour le moins peu évidentes fut absolument déterminant.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

CCTM	Comité consultatif du travail et de la main d'oeuvre
CFP	Commission de la formation professionnelle
CCR	Comité consultatif régional
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CLSC	Centre local de services communautaires
CPQ	Conseil du patronat du Québec
CSQ	Centrale syndicale du Québec
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CTC	Congrès du travail du Canada
CCMMCSN	Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN
ESS	Économie sociale et solidaire
FAS	Fédération des affaires sociales
FIQ	Fédération des infirmières du Québec
FLQ	Front de libération des travailleurs et des travailleuses du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
FSTQ	Fonds de solidarité de la FTQ
GSTQ	Groupe socialiste des travailleurs du Québec
IPC	Indice des prix à la consommation
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites ou moyennes entreprises
PQ	Parti québécois
PLQ	Parti libéral du Québec
MDE	Mouvement pour une démocratie étudiante
MSA	Mouvement souveraineté association
NSP	Nouvelles stratégies patronales

NPD	Nouveau parti démocratique
OSBL	Organismes sans but lucratif
PCO	Parti communiste ouvrier
PUL	Presses de l'Université Laval
PUM	Presses de l'université de Montréal
PUQ	Presses de l'Université du Québec
PSQ	Parti socialiste du Québec
QT	Qualité totale
QVT	Qualité de vie au travail

## RÉSUMÉ

La présente recherche a pour objectif d'explorer la thématique du renouveau syndical. Elle s'intéresse aux racines du phénomène à la Confédération des syndicats nationaux à partir du début des années 1980. Nous abordons la thématique du renouveau syndical sous un angle critique afin d'éclairer la multiplication des travaux sur les sujets de la crise du syndicalisme et du renouveau syndical. Afin d'aborder cet enjeu complexe, nous avons choisi d'observer spécifiquement les transformations politiques qu'il induit spécifiquement à la tête de cette organisation. Pour se faire, nous avons privilégié l'étude de la documentation soumise par le comité exécutif de l'organisation en congrès. Cette littérature nous a permis de bien cerner le développement, puis l'ancrage du phénomène dans les discours officiels et l'orientation politique de la centrale. Pour bien comprendre le phénomène du renouveau syndical, nous ouvrons notre recherche sur l'objet de ce renouvellement *Qu'y a-t'il de nouveau dans le renouveau syndical, et de quoi celui-ci propose-t'il de se renouveler dès ses tous premiers débuts ?* Ainsi, l'examen des principales composantes du *projet socialiste-démocratique* et des pratiques syndicales issues de ce qui est reconnu comme *phase de radicalisation* du syndicalisme ouvre notre démarche. Ceci nous permet d'établir les points de friction entre l'héritage syndical socialiste et son dépassement. Les efforts de recherche sont ensuite dirigés vers l'explication de la représentation syndicale du phénomène de crise de la direction de la CSN. Ceci permet pour sa part de bien situer l'évolution de la représentation des antagonismes entre capital et travail et l'évolution du rapport de la centrale aux pouvoirs qui en découlent. Ensuite, nous explorons chacune des principales facettes de ce qui constitue selon nous *le nouveau projet politique de la CSN*, à savoir un projet orienté prioritairement vers le plein-emploi et résolument ouvert à la participation syndicale.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iv
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
DÉMARCHE DE RECHERCHE.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Mise en contexte.....	7
1.2.1 Pertinence scientifique.....	7
1.2.2 Pertinence pratique.....	10
1.3 Question de recherche.....	12
1.4 Cadre conceptuel.....	13
1.4.1 Socialisme démocratique, lutte des classes et affrontement.....	14
1.4.1.2 Le socialisme démocratique.....	14
1.4.1.2 La lutte des classes.....	15
1.4.1.3. Stratégie syndicale d'affrontement.....	15
1.4.2 Social-démocratie et participation syndicale.....	16
1.4.2.1 La social-démocratie.....	16
1.4.2.2 La participation syndicale.....	17
1.4.2.2.1 Le partenariat social.....	17
1.4.2.2.2 La concertation.....	18
1.4.2.2.3 La concertation conflictuelle.....	18
1.5 Hypothèse de recherche.....	20
1.6 Méthodologie.....	22



CHAPITRE II	
LE PROJET POLITIQUE DE LA CSN (1966-1984) .....	28
2. Une critique radicale du capitalisme et de l'impérialisme à la Confédération des syndicats nationaux.....	28
2.1 Éléments de contextualisation des pratiques syndicales québécoises dominantes des Trente glorieuses .....	29
2.2 Le Front Commun syndical de 1972.....	37
2.3 Le projet de société socialiste-démocratique .....	51
CONCLUSION.....	61

CHAPITRE III	
REPRÉSENTATION SYNDICALE DE LA CRISE (1985-2003) CSN.....	63
3.1 La crise et les nouvelles perspectives de la CSN .....	63
3.2 Éléments de contextualisation économique .....	67
3.3 Éléments de contextualisation politique .....	70
3.4 Une crise économique qui se poursuit .....	73
3.4.1 Crise du capitalisme : néolibéralisme et idéologie de marché .....	74
3.4.2 Crise des finances publiques.....	77
3.4.3 Crise du chômage et de l'emploi.....	82
3.5 Une crise politique-institutionnelle .....	88
3.5.1 Le rapport à l'État .....	89
3.5.2 Le rapport à l'entreprise.....	94
3.5.3 L'espace de la négociation et de la convention collective .....	101
3.6 Une crise sociétale .....	106
3.6.1 Crise de la solidarité sociale.....	106
3.6.2 Crise du syndicalisme .....	109
CONCLUSION.....	113

## CHAPITRE IV

LE NOUVEAU PROJET POLITIQUE DE LA CSN .....	117
4.1 Renouveau syndical et transformation du rapport capital-travail .....	118
4.2 Le plein-emploi comme tremplin politique du syndicalisme.....	124
4.2.1 Pour une politique publique de plein-emploi .....	127
4.2.2 L'émergence des initiatives d'économie sociale et solidaire .....	137
4.3 La participation syndicale comme pierre angulaire du renouveau syndical .....	144
4.3.1 Historique de la participation syndicale à la CSN .....	145
4.3.2 Participation syndicale et plein-emploi.....	151
4.3.3 Participation syndicale et organisation du travail .....	158
CONCLUSION.....	164
CONCLUSION.....	166
ANNEXE A	
L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES SALAIRES DES SYNDIQUÉS E COMPARAISON À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DU PRIX À LA CONSOMMATION AU QUÉBEC : 1985-2003 .....	176
ANNEXE B	
PORTRAIT DE L'ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE MOYEN AU QUÉBEC ET AU CANADA : 1985-2003 .....	178
BIBLIOGRAPHIE.....	179

## INTRODUCTION

Depuis le début des années 1980, plusieurs changements d'envergure se sont opérés dans le paysage syndical québécois. Avec l'avènement de la « crise des années 1980 », il est généralement entendu que les organisations syndicales québécoises n'auraient eu d'autre choix que de s'adapter aux impératifs engendrés par une nouvelle conjoncture politique, économique et sociale située dans un monde en pleine transformation. En tant que groupe de pression privilégié ainsi que par le biais de son rôle de premier plan dans le mouvement social québécois, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) n'aurait pas fait exception à cette mouvance. Dans ce contexte, plusieurs analyses et études diverses ont été conduites afin de révéler ce qui constitue les bases de l'évolution de du syndicalisme québécois et ses nouveaux contours qui se dessinent. De ce fait, plusieurs recherches et essais sur des objets aussi variés que la « crise du syndicalisme », les « nouvelles stratégies syndicales », le « syndicalisme de partenariat social » et le « renouveau syndical » ont vu le jour.

Face à la variété et la complexité de la documentation sur les transformations contemporaines du syndicalisme, nous croyons important d'accorder une attention particulière à la CSN par le biais d'une étude systématique de la liaison entre « crises » et le mouvement de renouvellement stratégique qu'elle privilégie à compter de 1980. Nous jugeons qu'une telle analyse nous permettrait de jeter un regard original et particulier sur les récents mouvements idéologiques et pratiques du syndicalisme québécois. Par son rôle de moteur culturel, politique et syndical au Québec, la CSN et ses orientations ont selon nous une portée générale et une influence sur l'ensemble du mouvement syndical québécois. Afin de parvenir à dresser un portrait juste de la récente évolution de la Confédération des syndicats nationaux, la présente recherche cherchera d'abord à explorer et développer le concept de « crise » à partir de la définition que l'organisation y donne à compter de 1985. Sur un fond de débat opposant d'une part le syndicalisme vécu à la CSN de la fin des années 1960 jusqu'à l'aube des années 1980 et le projet de société s'y rattachant au syndicalisme renouvelé qui prend forme à compter du milieu de la décennie 1980, nous tenterons d'esquisser les contours du nouveau projet de société de la CSN qui se développe au milieu des années 1980 et se soude

tranquillement au courant des années 1990. Cherchant à déterminer quelles sont les racines des transformations syndicales contemporaines à la CSN, nous souhaitons procéder à l'examen des principales orientations et composantes de ce qui constitue le nouveau projet politique de la CSN. La mise en lumière du rapport global entre le phénomène de crise et l'épuisement programmatique du syndicalisme de la première période correspondant à notre étude nous permettra de mieux cerner ce qui se situe à la base du nouveau projet de société de la CSN. En conséquence, nous serons en mesure de développer une meilleure compréhension du mouvement de transition politique qu'opère l'organisation par le biais du renouveau syndical. En considérant la crise en dehors de son caractère purement exogène, et donc, en accordant une importance significative à l'incidence syndicale de sa réception, son interprétation et sa définition par la CSN, que peut-on comprendre de la transformation du projet politique de la Confédération des syndicats nationaux ? Alors que l'idéologie socialiste structurait jadis le déploiement d'une stratégie d'affrontement, de confrontation ou le syndicalisme de combat à la CSN, que devons-nous retirer des nouvelles orientations syndicales que prend l'organisation à compter du milieu des années 1980 ? Nous choisissons alors de développer la présente recherche autour de la question de recherche suivante : *quels sont les fondements du nouveau projet politique de la CSN et quelles en sont les conséquences sur l'évolution politique et stratégique de l'organisation de 1985 à 2003 ?* À cette question, nous émettons l'hypothèse que le nouveau projet politique de la CSN se fonde sur une toute nouvelle lecture du phénomène de crise qui rejette l'idée de la lutte des classes et qui se fonde sur une révision radicalement modérée de l'antagonisme entre le capital et le travail. Nous soutenons que cette transition idéologique et politique de l'organisation supporte une transformation en profondeur des principales pratiques de la CSN et de son rapport de force.

Afin de répondre à nos interrogations, notre recherche procèdera à une analyse systématique du contenu de la documentation officielle de l'organisation pour la période de 1985 à 2003. La littérature syndicale et la documentation de la CSN nous suggérant que le Congrès de 1985 de la CSN constitue le moment clé d'un virage stratégique de l'organisation, nous choisissons de situer l'impulsion officielle du nouveau projet de société de la CSN à ce moment précis. Un tel exercice appuiera qualitativement notre démarche, en plus d'assurer la

véracité et la représentativité des faits énoncés.

La présente recherche poursuit d'abord l'objectif de formuler une définition originale de la représentation syndicale de la crise des années 1980 et 1990. Par la suite, notre démarche est animée par la volonté d'identifier et d'étudier les orientations contemporaines qui structurent le cœur du nouveau projet politique de la CSN. À l'aide de la définition des orientations générales de l'organisation pour la période précédente, de 1968 à 1984, nous serons en mesure de développer une meilleure compréhension de la rupture idéologique et pratique qui s'opère à la CSN à compter de 1985. La mise en opposition du projet de société socialiste-démocratique de la CSN et des nouveaux axes politiques de la centrale qui s'affirment à compter de 1985 nous permettra de mieux apprécier les motifs et composantes des changements de perspectives de l'organisation. À l'aide d'une telle démarche, il sera selon nous possible de nourrir la connaissance et d'asseoir une compréhension critique de la transformation stratégique du syndicalisme québécois à partir de l'expérience particulière de la CSN. La présente recherche est donc structurée en quatre chapitres distincts. Le premier de ces chapitres présente la problématique, le cadre conceptuel ainsi que les assises méthodologiques de notre recherche. Nous y présentons également notre question de recherche et y opposons succinctement notre hypothèse. Le second chapitre, quant à lui, cherche d'abord à expliquer les bases de ce qui constitua le projet de société socialiste-démocratique de la CSN et ses assises politiques et pratiques pour l'organisation jusqu'au début des années 1980. Par la suite, le troisième chapitre nous permet de développer une définition originale du concept de crise pour le syndicalisme qui nous permettra de mieux apprécier les défis et la conjoncture face auxquels le mouvement de transition politique de la CSN s'effectue historiquement. Finalement, le quatrième et dernier chapitre propose pour sa part une présentation synthétique du nouveau projet de société de la CSN qui se développe à compter de 1985. Afin de bien comprendre le l'élaboration de ce nouveau paradigme syndical, ce chapitre s'ouvre d'abord sur une brève présentation de l'état du syndicalisme québécois du début des années 1980 et se déploie par la suite sur quatre axes, à savoir, le nationalisme économique, le plein-emploi, la participation syndicale et l'économie sociale et solidaire.

## CHAPITRE I

### DÉMARCHE DE RECHERCHE

#### 1.1 Introduction

Dans le contexte de la crise des années 1980, les organisations syndicales du Québec ont eu à faire face à un vaste processus de réorientation globale mettant en cause à la fois l'idéologie et les pratiques du syndicalisme. Au cœur de ce processus, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) n'échappe pas au vent du renouveau syndical. Alors que ce « renouveau syndical » constitue un concept généralement accepté dans la littérature syndicale, il importe pour nous de questionner en quoi consiste-t-il exactement et de quoi ce renouveau est-il censé se renouveler ? Selon nous, le mouvement de renouveau syndical suppose le dépassement du projet politique socialiste de la CSN, et ultimement son remplacement par divers mécanismes et perspectives politiques devant lui permettre de développer un tout nouveau rapport de force syndical plus spécifiquement adapté à ce que la centrale identifie en tant que crise. Cette transformation syndicale n'est pas sans conséquence sur l'exercice du syndicalisme à la CSN et c'est justement ce que nous comptons explorer.

Nous chercherons donc ici dans un premier temps à faire évoluer la connaissance au sujet de la « crise des années 1980 et 1990 ». Bien que principalement économique, cette crise largement imputable à la restructuration du capitalisme au cours de cette période a de nombreuses facettes et affecte le syndicalisme québécois à divers niveaux. Cette crise, bien que souvent trop peu définie, se démarque de la littérature syndicale en tant qu'élément constitutif d'un processus de réorientation syndicale entamée au Québec dès le début des années 1980. En l'absence d'une définition académique consensuelle de ce concept de crise, nous suggérons ici d'y fournir une définition authentiquement syndicale à compter de la représentation que lui donne la CSN dans sa documentation officielle. Conscients des limites de l'extension future d'une telle définition à la réalité globale du mouvement ouvrier québécois, nous jugeons qu'un tel exercice permet de contester les fondements de la « crise du syndicalisme ». Reçue de diverses manières par les différentes organisations du

mouvement ouvrier québécois, cette « crise du syndicalisme » demeure néanmoins provoquée par une série de mesures, politiques, et décisions issues d'une même conjoncture politique, économique et sociale. En cela, il nous apparaît fort pertinent de commencer nos travaux par l'étude du cas précis de la CSN.

Nous proposons ici de développer une toute nouvelle définition du phénomène. Pour se faire, nous reconnaissons d'abord l'utilité des travaux de recherche de Jacques Boucher au sujet de la définition de la crise en deux moments, entre 1970 et 1992. En effet, nous choisissons ici d'analyser le phénomène de crise à partir d'un modèle reprenant la plupart des critères d'analyse élaborés par Jacques Boucher dans *Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*. Nous proposons donc d'étudier la crise à travers l'observation de la représentation officielle de la CSN de ses dimensions économique, politique institutionnelle et sociétale. Prolongeant en quelque sorte l'analyse du phénomène de crise à une période historique plus large sans toutefois en partager les conclusions, nous souhaitons développer une nouvelle compréhension de l'articulation entre crise et renouveau syndical à la Confédération des syndicats nationaux.

Dans un second temps, il nous apparaît pertinent de consacrer des efforts à l'analyse de ce qui constitue selon nous *le nouveau projet politique de la CSN*. Alors que la principale étude s'intéressant à ce phénomène nous suggère que « La CSN semble sentir le besoin de mettre de côté sa stratégie d'affrontement, de passer à autre chose »<sup>1</sup> à partir de 1985, nous proposons ici de procéder à l'analyse de ce qui à proprement parler constitue cette « autre chose », c'est-à-dire, la nouvelle stratégie syndicale de la CSN et le projet politique s'y rattachant. Plusieurs analyses de l'évolution du syndicalisme québécois offrant d'ailleurs des définitions concurrentes au renouveau syndical à la CSN à compter de 1985, nous souhaitons ici proposer une nouvelle définition des orientations générales de l'organisation à partir du nouveau projet politique que l'organisation se donne dans la même période. Face à une littérature qui propose effectivement deux principales définitions à la réorientation stratégique de la centrale à partir de 1985, l'une voulant que cette dernière constitue

---

<sup>1</sup> BOUCHER, Jacques, *Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992*, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, p.145

essentiellement une stratégie offensive<sup>2</sup>, l'autre la qualifiant, pour sa part, de stratégie de partenariat<sup>3</sup>, nous souhaitons nous pencher sur les causes mêmes de la réorientation du syndicalisme à la CSN. Plutôt que de nous contenter de l'analyse de ses manifestations, nous souhaitons ici faire évoluer la connaissance et en vue d'asseoir une meilleure compréhension des perspectives générales du nouveau projet politique de la CSN. En effet, nous jugeons que dernier est principalement orienté vers un objectif de plein-emploi et de nationalisme économique résolument ouverts à la participation syndicale ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire, nous considérons que l'explication des divers aspects du *nouveau projet politique de la CSN* permettrait d'établir une meilleure compréhension idéologique et pratique du phénomène du renouveau syndical, et ce pour l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier québécois. Alors que l'analyse des manifestations pratiques de la nouvelle stratégie syndicale de la CSN donne peu d'emprise à l'appréciation idéologique de l'évolution d'une organisation aussi complexe que la CSN, l'étude des orientations principales qu'elle développe à compter de 1985 favorise selon nous la restitution de l'idéologie politique au centre de la détermination de l'action syndicale.

Le renouveau syndical trouve plusieurs explications concurrentes ou complémentaires dans la littérature québécoise sur le syndicalisme. De façon générale, plusieurs auteurs s'accordent pour souligner l'existence d'une période de bouleversements stratégiques à la CSN à compter du début de la décennie 1980. La période couverte par notre étude est donc la scène d'une transformation substantielle du syndicalisme pratiqué par la CSN. La littérature offre effectivement des définitions concurrentes au mouvement de réorientation stratégique du syndicalisme opéré à la CSN. En effet, là où la CSN cherche à asseoir le renouvellement de ses perspectives politiques et stratégiques sur le dépassement de la crise, de nombreux auteurs s'accordent autour d'une critique du renouveau syndical, jugeant ce dernier porteur de conséquences pour le syndicalisme en général. Nous chercherons donc ici à donner un meilleur ancrage aux différentes définitions du renouveau syndical à la CSN et à situer ce dernier dans la conjoncture politique, économique et sociale des décennies 1980 et 1990 au

---

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> Voir entre autres, PIOTTE Jean-Marc, Du combat au partenariat, *Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éd. Nota Bene, Montréal, 1998, pp. 203-230



Québec. La crise étant généralement pointée du doigt en tant que principale cause du renouveau syndical à la, nous proposons ici d'en étudier la représentation syndicale à la CSN à compter de 1985. Par la suite, nous proposons d'explorer les quatre principales dimensions du nouveau projet de société, à savoir un nationalisme économique renouvelé, un nouveau projet de plein-emploi, la participation syndicale, et l'économie solidaire et sociale. La mise en lumière de ces orientations politiques et leur conjugaison à une définition syndicale de la « crise » nous permettront finalement de développer une meilleure compréhension du mouvement de transformation des perspectives politiques de la Confédération des syndicats nationaux. Là où le socialisme-démocratique se voit graduellement évacué du discours officiel de la CSN, nous cherchons donc à identifier à la fois ce qui le remplace, mais également les fondements mêmes de sa lente et muette disparition.

## 1.2 Mise en contexte

### 1.2.1 Pertinence pratique

La présente recherche propose de poser un regard critique sur le processus de réorientation idéologique du syndicalisme québécois en concentrant ses efforts sur la contribution qu'y apporte la Confédération des syndicats nationaux de 1985 à 2003 cherchant à faire évoluer la connaissance sur les transformations contemporaines du syndicalisme, nous nous intéressons particulièrement aux fondements du nouveau projet politique de la CSN.

Le renouvellement du projet politique de la CSN ressort de la littérature de la centrale en tant que mouvement d'adaptation ou de transformation du syndicalisme en faveur du renouvellement du rapport de force syndical de l'organisation. Nous proposons donc ici de concentrer nos efforts de recherche sur la définition, puis l'étude des fondements de l'évolution des pratiques syndicales de la CSN. Plutôt que de consacrer nos efforts à l'évaluation exclusive des manifestations pratiques du renouvellement stratégique de la CSN,

nous suggérons donc ici de nous intéresser à ses fondements intrinsèques. Un tel exercice a selon nous une plus vaste portée en offrant des outils théoriques aux organisations syndicales québécoises, en plus de fournir de nouveaux outils d'analyse à l'évolution contemporaine du syndicalisme aux militantes syndicales et aux militants syndicaux. C'est en vue de développer une meilleure compréhension du renouveau syndical, mais également de confronter les perspectives de la CSN de ce dernier que nous considérons que notre recherche a une portée pratique à deux niveaux.

Dans un premier temps, nous jugeons que nos efforts de recherche pourraient permettre d'animer, voire de mieux structurer, les débats entourant le renouveau syndical, particulièrement en ce qui concerne sa mise en œuvre à la CSN. À travers la définition des principales orientations syndicales en découlant, nous espérons contribuer au débat syndical sur l'avenir des principales perspectives et stratégies syndicales au Québec. Au moment où les travaux sur le renouvellement du syndicalisme se multiplient et où la première organisation syndicale en nombre du Québec, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)<sup>4</sup> tout comme la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)<sup>5</sup> appellent à la tenue d'États Généraux du syndicalisme, nous avons bon espoir que nos efforts de recherche pourront nourrir ou animer certaines réflexions militantes ou syndicales. En donnant une définition claire aux principales orientations politiques de la CSN, nous souhaitons renforcer les outils d'analyse syndicaux afin de faciliter l'évaluation globale de l'efficacité de l'action syndicale de la CSN, et du mouvement ouvrier dans son ensemble depuis les années 1980. Face à l'augmentation constante et soutenue des gains de productivité patronaux et à la relative stagnation des salaires réels, en dollars constants, depuis cette période, nous souhaitons favoriser le questionnement de la pertinence de l'avenue empruntée par la CSN, mais également par l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier depuis le début des années 1980 au Québec. Un tel processus

---

<sup>4</sup> FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC, Nouvelle, *Bilan et perspectives, 2013-2014*, [en ligne]

<http://ftq.qc.ca/nouvelles/2413/---Regime-conservateur--attaques-de-la-droite---le-monde-syndical-doit-se-mobiliser-pour-defendre-ses-valeurs-----Daniel-Boyer--president-de-la-FTQ-et-Serge-Cadieux--secretaire-general?langue=fr> (page consultée le 12 septembre 2014)

<sup>5</sup> LÉOUZON, Roxanne, La CSQ veut redorer l'image du syndicalisme, *Journal Metro*, Montréal, Lundi le 6 janvier 2014, [en ligne] <http://journalmetro.com/actualites/national/426815/la-csq-veut-redorer-limage-du-syndicalisme/> (page consultée le 12 septembre 2014)

d'évaluation permettrait selon nous de favoriser la tenue d'un débat non exclusivement lié à la forme renouvelée du syndicalisme québécois, mais également sur les éléments originaux et historiquement pertinents des traditions du mouvement ouvrier québécois.

Dans un second temps, en donnant une forme théorique à la définition syndicale du phénomène de crise, nous souhaitons participer au questionnement des assises idéologiques du renouvellement politique de la CSN. Estimant que la nouvelle stratégie syndicale de la CSN cherche à répondre à une vision de la crise qui est hautement différente de celle privilégiée par l'organisation sur la période de 1970 à 1984, nous souhaitons stimuler les réflexions sur l'évolution de l'idéologie du syndicalisme au sein même des organisations syndicales. Au-delà du schéma historique où le syndicalisme aurait connu l'âge d'or de sa radicalité militante au début des années 1970 pour tranquillement adopter des perspectives plus favorables au dialogue, à la participation et même à la concertation, nous voulons mettre en lumière les éléments de rupture politique qui démarquent ces deux périodes. À compter de la fin des années 1980, les rapports moraux de l'exécutif de la CSN évacuent graduellement leurs références au projet socialiste démocratique. En contrepartie, la centrale fait plutôt appel à de nouvelles valeurs et principes qu'elle situe en continuité avec sa propre tradition syndicale. Dans ce contexte, nous jugeons souhaitable de contribuer aux efforts de réflexion sur le contenu des divers projets politiques syndicaux et leur lien avec la transformation idéologique du syndicalisme.

Nos efforts de recherche ont donc selon nous un certain potentiel de catalyseur des réflexions non seulement sur l'état actuel du syndicalisme, mais également sur son avenir. Jugeant que nos travaux permettent de repousser les limites de la compréhension des phénomènes de la crise et du renouveau syndical, nous estimons être en mesure d'apporter une contribution académique aux débats syndicaux sur les orientations générales de l'action syndicale. Face à la multiplication des questionnements entourant le « syndicalisme de combat » et le syndicalisme de mouvements sociaux dans la foulée de la mobilisation étudiante et sociale du printemps 2012, la présente recherche espère permettre de dégager un certain nombre de nouveaux éléments d'analyse du syndicalisme québécois.

### 1.2.2 Pertinence scientifique

La littérature sur le syndicalisme québécois offre des lectures concurrentes de l'évolution des pratiques et de l'idéologie du syndicalisme à la CSN. Des auteurs et chercheurs s'intéressant à la question du renouveau syndical, d'aucuns s'accordent pour situer le Congrès d'orientation *Avec le monde* de 1985 au centre d'une vaste opération de restructuration de la CSN. Situait communément ce congrès à la source même de la réorientation stratégique de la CSN, ces derniers semblent toutefois proposer des analyses différentes du mouvement stratégique de l'organisation à compter de cette période. D'une part, certains auteurs tels Jacques Boucher suggèrent que la CSN serait passée d'une stratégie « nettement défensive caractérisée par l'affrontement, à une stratégie offensive, caractérisée par une attitude de proposition, d'innovation »<sup>6</sup>. À l'instar d'auteurs tels Jean-Marc Pottie, ou Ghislaine Raymond, nous considérons que la stratégie syndicale de la CSN est caractérisée par le passage d'une attitude de confrontation à une attitude de concertation, voire à une forme originale de partenariat syndical. Selon nous, le renouvellement du syndicalisme à la CSN suppose en effet bien plus que des changements d'ordre cosmétiques pour l'organisation. Ce mouvement se déploie dans l'ensemble en concurrence avec une idéologie syndicale de type classe contre classe et propose de nouveaux mécanismes qui ont échoué à produire les conditions effectives du rehaussement du rapport de forces du syndicalisme à la CSN.

En vue de développer une bonne compréhension du renouvellement du syndicalisme à la CSN, nous souhaitons d'abord nous intéresser aux conditions dans lesquelles ce mouvement s'opère et c'est ainsi que nous choisissons de nous intéresser au concept de crise. Dans ce contexte, nous constatons d'abord que peu d'efforts ont à ce jour été consacrés à la formulation d'une définition actualisée du concept de « crise » pour la Confédération des syndicats nationaux. Les travaux d'envergure de Jacques Boucher sur l'évolution du rapport de la CSN à la modernisation sociale des entreprises dans le contexte de crise fournissent une définition du phénomène qui ne s'étend malheureusement pas au-delà de 1992. De plus, ces

---

<sup>6</sup> BOUCHER, Jacques, Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1994, p.56

derniers suggèrent une appréciation généralement positive des transformations syndicales à la CSN en cours à compter de 1985. Nous jugeons alors ici pertinent de reprendre les démarches de définition du rapport de la CSN à la crise sur l'ensemble de la période caractérisée par ces changements. De telles démarches permettront selon nous de développer une meilleure appréciation qualitative des fondements du nouveau projet politique de la CSN en plus de répondre à certaines failles de la littérature syndicale québécoise. Là où les interrogations scientifiques sur la crise du syndicalisme constituent un pan majeur de la littérature contemporaine sur le syndicalisme, nous souhaitons offrir une définition alternative et actualisée du renouvellement du syndicalisme à la Confédération des syndicats nationaux.

Dans la foulée de ces débats théoriques, nous souhaitons par la suite remettre l'agenda syndical à l'ordre du jour et proposer une compréhension originale d'un *nouveau projet politique de la Confédération des syndicats nationaux*. Face à un débat structurant entre différentes approches théoriques du syndicalisme, nous proposons ici d'observer objectivement l'évolution des orientations de l'action syndicale de la CSN à partir de l'étude systématique de sa documentation officielle. À son terme, notre exercice permettra potentiellement d'orienter de nouveaux efforts de recherche sur l'étude précise de l'évolution de l'idéologie du syndicalisme au Québec, particulièrement, quoique non exclusivement du point de vue de la CSN.

### 1.3 Question de recherche

Au regard des différentes motivations scientifiques et pratiques soulevées précédemment, nous menons une recherche qui tente de faire la lumière sur les fondements des transformations syndicales contemporaines à la Confédération des syndicats nationaux. En exposant la lecture que se fait la CSN de la crise, nous explorons un axe du syndicalisme peu documenté par la littérature syndicale québécoise récente et souhaitons fournir de nouveaux éléments à l'analyse de la transformation politique du syndicalisme. De plus, en animant le débat idéologique sous-jacent à l'entreprise de « modernisation », d'« ouverture » ou de « renouvellement » du syndicalisme pratiqué par la CSN par le biais de la formulation d'un nouveau projet politique, nous croyons être en mesure de bonifier la compréhension théorique des mouvements récents du syndicalisme québécois dans son ensemble. Nous choisissons donc ici de questionner *quels sont les fondements du nouveau projet politique de la CSN et quelles en sont les conséquences sur l'évolution politique et stratégique de l'organisation de 1985 à 2003 ?* En nous interrogeant sur la problématique du renouveau syndical avec une telle question, nous estimons qu'il sera possible répondre à certaines lacunes actuelles de la littérature syndicale en plus de contribuer originalement à la stimulation des réflexions sur l'avenir du syndicalisme tel que nous le connaissons aujourd'hui.

#### 1.4 Cadre conceptuel

Le phénomène du renouveau syndical se doit d'être questionné à la fois dans son rapport aux fondements idéologiques du syndicalisme tout comme sur la base de son rapport avec la crise. Ainsi, la présente recherche cherche à donner une définition novatrice au concept de crise et au projet de société socialiste démocratique de la CSN qui nous permettra ensuite d'apprécier l'évolution des perspectives politiques, économiques et sociales de la CSN. Par la suite, nos efforts de recherche offriront une compréhension originale du nouveau projet politique que développe la CSN et du contexte syndical dans lequel celui-ci émergera dans la décennie 1980. Une telle démarche permettra selon nous de répondre de façon adéquate à plusieurs questions portant sur les liens existant entre crise et renouveau syndical en plus de potentiellement pouvoir servir de point de départ à la réactualisation du débat idéologique sur la portée révolutionnaire du syndicalisme.

Nous proposons donc ici de procéder à l'explicitation des différents concepts à la base de notre compréhension du phénomène du renouveau syndical. Cet effort de définition conceptuel reproduit le schisme entre ce qui constitue deux différentes perspectives idéologiques historiques à CSN et se déploie donc principalement en deux temps. D'une part, nous traiterons de la définition du socialisme-démocratique, de la lutte des classes, du syndicalisme de combat et de la stratégie d'affrontement de la CSN, éléments clés des orientations de l'organisation de la fin des années 1960 au début des années 1980. De l'autre, nous proposons de définir la social-démocratie, le corporatisme syndical, le nationalisme économique ainsi que la participation syndicale et ses différentes composantes. À l'aide de ce cadre conceptuel, nous estimons être en mesure de donner des assises théoriques concrètes au déploiement de notre recherche tout en répondant à deux lectures bien précises du syndicalisme.

#### 1.4.1 Socialisme-démocratique, lutte des classes et stratégie d'affrontement

##### 1.4.1.2 Le socialisme-démocratique

Dans le cadre de la présente recherche, le socialisme démocratique sera compris à travers la définition qu'en donne la Confédération des syndicats nationaux dans son document *Ne comptons que sur nos propres moyens*, publié au début des années 1970. En opposition au capitalisme d'État ou encore à ce que la CSN identifie en tant que socialisme réellement existant dans l'expérience politique et économique de plusieurs pays soviétiques, le socialisme-démocratique se développe en tant que projet de société qui poursuit l'objectif remplacement du capitalisme. Les quatre principaux axes du socialisme-démocratique sont les suivants :

« 1. Que la société (par l'État) possède les moyens de production (usines, terres, matières premières); 2. que les travailleurs participent directement et collectivement à la gestion et aux choix économiques; 3. que l'activité économique vise la satisfaction la plus complète possible des besoins de la population; 4. que l'activité économique est planifiée directement par l'État »<sup>7</sup>.

Le socialisme-démocratique propose donc d'instaurer un contrôle ouvrier démocratique de l'économie par la nationalisation ou la collectivisation des moyens de production et de l'épargne. Basé sur une lecture antagonique de l'organisation des rapports sociaux, politiques et économiques, le socialisme démocratique propose de renverser la structure de distribution du pouvoir des sociétés capitalistes, à commencer par l'entreprise. Au sein de cette dernière, le socialisme-démocratique propose une forme antiautoritaire et autogestionnaire d'organisation de la production, où le contrôle et l'orientation de la production reviennent de droit aux travailleurs et aux travailleuses, collectivement détenteurs des moyens de production. Au niveau politique, le socialisme-démocratique suppose une rupture totale avec l'impérialisme économique et propose de positionner l'État, dans sa forme la plus démocratique, au centre d'une opération de planification décentralisée de la production orientée vers la satisfaction des intérêts de classe des travailleurs et des travailleuses. Au niveau social, le socialisme-démocratique propose de favoriser le développement d'une

---

<sup>7</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, Éd. M., Collection Mouvements, Montréal, 2012, p.91



véritable solidarité de la classe ouvrière en mettant l'ensemble de l'activité productive au service de ses intérêts particuliers.

#### 1.4.1.2 La lutte des classes

La lutte des classes est la résultante d'une analyse particulière des structures essentielles du capitalisme et de la production des rapports sociaux qu'il engendre. Basée sur la reconnaissance de l'existence d'un antagonisme total, « fondamental et permanent »<sup>8</sup> entre les intérêts de la classe ouvrière et ceux de la classe possédante, la lutte des classes « est la constatation d'une réalité [matérielle], c'est le mode d'existence inévitable d'une société divisée en classes aux intérêts radicalement opposés ».<sup>9</sup> La lutte des classes suppose donc qu'un conflit fondamental structure les sociétés capitalistes et recoupe les intérêts des travailleuses et des travailleurs de ceux de la bourgeoisie, des patrons et de l'État, sous sa forme capitaliste.

#### 1.4.1.3 Stratégie syndicale d'affrontement

Dans le cadre de la présente recherche, la stratégie syndicale d'affrontement, stratégie syndicale privilégiée par la CSN au cours de la période de 1970 à 1984 sera définie à partir notre interprétation des différents éléments de définition que nous fournit Jacques Boucher, dans l'ouvrage *Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*. La stratégie d'affrontement repose sur l'idée du renversement de la structure du pouvoir dans la société capitaliste<sup>10</sup> par la mise au point d'un rapport de force global de la classe ouvrière. Structuré à même les concepts de la lutte des classes et de l'antagonisme de classe la fondant, l'objet de cette stratégie syndicale constitue la contestation du pouvoir et de l'oppression spécifique de la classe ouvrière. Cette stratégie mise sur l'extension et le développement de la mobilisation syndicale, comprise comme lieu

---

8 KRASUCKI, Henri, Syndicats et lutte de classes, *Questions d'aujourd'hui*, Éd. Sociales, Coll. Notre temps, Paris, 1969, p.20

9 *Ibid*, p.21

10 BOUCHER, Jacques, *Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1994, p.133

privilegié d'organisation et d'existence politique de la classe ouvrière. Arrimée à un projet de société anticapitaliste et prosocialiste<sup>11</sup>, la stratégie d'affrontement considère le capitalisme comme structure essentiellement irréformable<sup>12</sup>, mais a pour objectif spécifique de défendre les intérêts de la classe ouvrière dans le lieu qu'elle considère le plus essentiel de l'oppression des travailleurs et des travailleuses, l'entreprise. Pour faciliter l'émancipation généralisée de la classe ouvrière, la stratégie d'affrontement propose de déployer l'action syndicale sur les fronts de la mobilisation et de la démocratie syndicale, cherchant ainsi à participer au développement de l'unité et de la solidarité de la classe ouvrière.<sup>13</sup>

#### 1.4.2 La social-démocratie et la participation syndicale

##### 1.4.2.1 La social-démocratie

Pour la présente analyse, la social-démocratie sera comprise comme régime politique originairement d'inspiration socialiste ayant connu quatre principaux cycles de vie dont : Sa constitution résolument à l'extrême gauche, en liaison avec le marxisme, une période de rupture avec le communisme et le laisser-faire caractéristique du libéralisme économique débutant dans les années 1920, une période caractérisée d'âge d'or de la social-démocratie s'étirant de 1945 à 1980, puis une phase de repli et de mutation provoquée l'avènement de la mondialisation et du néolibéralisme à compter des années 1980.<sup>14</sup> La social-démocratie constitue selon nous une forme de régime politique qui suppose une l'harmonisation de rapports sociaux conflictuels à travers l'élaboration de réformes politiques sociales et économiques visant établir une nouvelle régulation sociale et certains mécanismes de contrôle de l'économie de marché. Ce régime politique, dans sa forme actuelle, repose essentiellement sur les éléments de définition suivants

« 1) Un parti de masse reposant sur une base sociale large et enracinée dans la société civile; 2) Des valeurs dont l'égalité, la liberté, la solidarité et la démocratie qui se matérialisent dans des réformes

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.132

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.144

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.121

<sup>14</sup> LÉVESQUE, Benoit *et al.*, Le renouvellement de la social démocratie au Québec, *un chantier qui s'impose plus que jamais*. Revue Vie économique, Éd. Vie Économique, Vo. 2, No. 2, 2010, p.2[en ligne], (Page consultée le 20 septembre 2014)

transformatrices articulant développement économique et développement social à l'échelle nationale; 3) des mécanismes de régulation des conflits misant sur la négociation, la conciliation et le compromis; 4) un programme mettant de l'avant des politiques sociales, dans le cadre d'une économie mixte, et d'un État providence assurant la protection sociale; 5) un repositionnement dans l'économie-monde à partir de l'État-nation. »<sup>15</sup>

#### 1.4.2.2 Participation syndicale

Afin de bien saisir la portée réelle du concept de participation, cette dernière sera ici entendue comme « un terme [...] englobant. C'est une notion plus générale qui recouvre tant la consultation que la concertation ou le partenariat, ou même la négociation. La participation peut revêtir des formes différentes et signifie surtout que chaque partie prend une part active à ce qui se fait »<sup>16</sup>. La participation apparaît comme terme à double signification.

Au niveau général, la participation regroupe à la fois de multiples pratiques telles, la négociation, la consultation, la concertation et la coopération, se rapportant principalement à l'action de s'impliquer, de collaborer ou de contribuer directement ou indirectement à un exercice. » De manière indirecte, la participation suppose selon nous un processus préalable d'identification du ou des enjeux. Finalement, la participation syndicale sera ici comprise en tant que pratique pouvant se développer tant au niveau de l'entreprise, auprès de l'État ou encore des organisations syndicales, communautaires, populaires et des mouvements sociaux. Face à la complexité de ce phénomène, nous proposons ici d'étudier chacune des dimensions particulières les plus caractéristiques du phénomène de la participation syndicale, à savoir, le partenariat, la concertation, la concertation conflictuelle et la coopération.

##### 1.4.2.2.1 Partenariat social

Le concept de partenariat social offre une définition originale du regroupement des pratiques de participation syndicale en entreprise et avec l'État. Le concept de partenariat, à

---

15 LÉVESQUE, Benoît, La crise de la social-démocratie européenne, *Renouvellement ou refondation?*, Cahiers du CRISES, Coll. Études théoriques, No. ET1403, ÉNAP-UQAM, Montréal, Août 2014, p.17 [en ligne] (Page consultée le 20 septembre 2014)

16 MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC, La dynamique de la concertation patronale-syndicale au Québec, Gouvernement du Québec, 2003. p.7

la base du partenariat social, signifie l'élaboration d'un projet commun entre différents intervenants, qui mettent en commun, de manière égalitaire, volontaire, tant les risques, les capacités que les ressources et qui en profitent ensemble (Rolland et Tremblay, 1996; Maroy 1997). Ainsi, le partenariat apparaît constituer une forme de collaboration entre différents organismes dont les risques, les capacités et les ressources sont mis en commun et partagés au sein de projets profitant à chaque partenaire. (Tremblay et Rolland, 2003 : 9).<sup>17</sup>

Au cœur du débat sur la participation syndicale avec le concept de « partenariat social », théorisé par Ghislaine Raymond, émerge de la littérature en tant que définition globale de la participation syndicale. Pour cette dernière, l'idée du partenariat social serait orientée vers le compromis en favorisant l'intégration des partenaires à l'élaboration d'un consensus basé sur la constitution d'une communauté d'intérêts nouvelle, où « les centrales syndicales CSN CSQ et FTQ ont été reconnues comme partenaires légitimes de l'État et du patronat »<sup>18</sup>. Ainsi, le partenariat social prendrait la forme suivante :

« le partenariat social est une orientation stratégique qui présume que les salarié.es et les patrons partagent un intérêt commun fondamental, celui de favoriser la compétitivité de l'entreprise nationale. Cette perspective est également celle du gouvernement. Alors, le mouvement syndical se préoccupe de la "compétitivité nationale" et accepte de faire des sacrifices pour permettre l'assainissement des finances publiques, entre autres au nom de retombées futures pour ses membres, notamment dans le domaine de l'emploi. Cette orientation relègue à l'arrière-plan, au profit de la concertation, la construction d'un rapport de force et la lutte. »<sup>19</sup>

Le partenariat social propose donc que la condition de collaboration entre différents acteurs réunis dans le partenariat par un consensus objectif suppose l'avènement de limitations à la liberté d'action de chacune des parties. Prenant la forme d'un marchandage, le concept de partenariat social suppose non seulement que l'établissement d'un consensus ne suffit pas à dépasser le cadre objectif de la rupture d'intérêts entre les partenaires, mais également qu'il suppose l'introduction de limitations sérieuses de leur liberté d'action, dans le cas syndical, l'établissement d'un rapport de forces et la mobilisation syndicale.

---

17 BETTACHE, Mustapha, La concertation patronale-syndicale au Québec : *Consultation ou décision conjointe? Des différences de perception et retombées sur la mobilisation des employés*, Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, REMEST, Vol.5 No. 2, Montréal, 2010, p.30

18 RAYMOND, Ghislaine, Le Partenariat social, *Le Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Éd. Mouvements, Montréal, 2013, p.19

19 *Ibid*, p.17-18

#### 1.4.2.2 Concertation

En tant que phénomène récent dans l'histoire politique du Québec et comme outil privilégié de l'organisation politique et la planification économique de certains États scandinaves<sup>20</sup>, la concertation sera ici comprise comme concept porteur d'un débat profond entre les différentes stratégies et perspectives syndicales. En tant qu'outil d'organisation des rapports entre acteurs sociaux, la concertation propose l'établissement d'un partenariat ou encore d'une « communauté de vues » menant à l'adhésion à une certaine forme de consensus ou de compromis social lui-même conditionné par la participation des acteurs à l'exercice. Le recours à ce terme soulève donc plusieurs débats relatifs à l'organisation, la confrontation et la concurrence d'intérêts dans la société. Pour les fins de la présente recherche, la concertation sera ici entendue comme « processus à trois étapes, soit l'information, la consultation et la décision conjointe qui, sans s'enchaîner de façon linéaire, peuvent varier selon les problèmes considérés par les intervenants »<sup>21</sup>. Dans cette démarche, l'ensemble des étapes du processus de concertation « reflètent [...] le degré de maturité des relations entre les deux parties, ainsi que leur détermination à élargir le champ de concertation au-delà des principes des droits de gérance et des droits acquis. »<sup>22</sup> S'appuyant « sur une volonté commune de coopérer et sur l'existence d'un lien de confiance entre les parties »<sup>23</sup>, la concertation suppose le dépassement ponctuel du conflit par la réunion d'acteurs dont les motivations et intérêts peuvent diverger.

#### 1.4.2.3 Concertation conflictuelle

Face aux différents débats sur la portée même du concept de concertation, il s'avère pertinent de définir une de ses conceptions particulières, la concertation conflictuelle. À la

---

20 GILL, Louis, La concertation est-elle la clé du plein-emploi? *Interventions économiques*, n° 24, 1992, Les Éditions Saint-Martin, Montréal, p.4

21 BETTACHE, Mustapha, La concertation patronale-syndicale au Québec : *Consultation ou décision conjointe? Des différences de perception et retombées sur la mobilisation des employés*, *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, REMEST, Vol.5 No. 2, Montréal, 2010, p.30

22 MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC, *La dynamique de la concertation patronale-syndicale au Québec*, Gouvernement du Québec, 2003. p.6-7

23 *Idem*

Confédération des syndicats nationaux, le concept de concertation conflictuelle constitue une des principales représentations syndicales de la concertation. Cette dernière se distingue de la définition générale de la concertation en insistant sur la persistance de l'antagonisme entre les parties prenant part à la concertation. Ainsi,

« La concertation n'exclut cependant pas l'existence de moments conflictuels. [En effet, le] Grand dictionnaire terminologique précise que la concertation peut aussi constituer "une confrontation d'idées et un échange d'information en vue d'une action". L'important est que ces tensions se limitent à des domaines précis afin que les relations entre les parties ne dérivent pas vers une dynamique centrée sur la confrontation. »<sup>24</sup>

En effet, comme le suggérait alors Pierre Paquette, alors Secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux en 1995 avec ce concept, la concertation n'engagerait pas *ipso facto* l'établissement d'un accord tacite sur l'ensemble des intérêts concurrents entre les parties, mais plutôt seulement sur ce qu'il est convenu de partager, et sur quoi un accord consenti devient possible en vue de l'établissement de nouveaux mécanismes de régulation sociale orientés vers le bien commun. La concertation, ainsi entendue comme pratique s'insérant dans des rapports sociaux conflictuels, suggère donc une compréhension des espaces réservés à la concertation en tant que nouveaux mécanismes de lutte syndicale constituant un « élargissement des objets de négociation. »<sup>25</sup>

### 1.5 Hypothèse de recherche

La définition de ces concepts centraux à l'élaboration de notre recherche nous permet de procéder à la constitution d'un amalgame théorique représentatif de notre problématique de recherche. Ces concepts, à la base de notre analyse de l'évolution stratégique de la Confédération des syndicats nationaux, soulèvent un débat idéologique situé au cœur du renouveau syndical.

---

<sup>24</sup> *Idem*

<sup>25</sup> BOUCHER, Jacques, Changements de stratégies à la CSN, De l'affrontement à la participation dans les entreprises, Cahiers du CRISES, No. ET9301, UQÀM, Montréal, 1993, p.3

Afin de répondre à notre question de recherche : *quels sont les fondements du nouveau projet politique de la CSN et quelles en sont les conséquences sur l'évolution politique et stratégique de l'organisation de 1985 à 2003?* nous proposons tout d'abord d'observer les contours du projet de société socialiste-démocratique de la CSN et ses assises politiques sur la période précédant 1985. Par la suite, nous mettons en lumière la conception que la CSN se donne de la crise à compter de cette date. Cette dernière est généralement comprise en tant que point de départ de la rupture stratégique et politique à la CSN. Une fois cet exercice complété, nous proposons définir les principales orientations du nouveau projet politique que la CSN élabore à compter de cette période. À ce chapitre, nous définirons le nouveau projet de société de la CSN sur trois axes dont : 1) le nationalisme économique; 2) la lutte pour le plein-emploi; 3) la participation syndicale. La mise en opposition des principales composantes du projet de société socialiste-démocratique et des pratiques syndicales dominantes sur la période 1966-1984 et de la représentation du phénomène de la crise à la direction de la CSN de 1985 à 2003 permettra selon nous de soulever la profondeur du schisme idéologique entre ces deux périodes distinctes. Ceci nous permettra, de défendre une hypothèse en deux temps : 1) Le nouveau projet politique de la CSN se fonde sur le dépassement de l'antagonisme capital-travail et de l'idéologie de la lutte des classes; 2) Le nouveau projet politique de la CSN émerge dans un cadre politiquement renouvelé où le plein-emploi et la participation syndicale facilitent la diminution et le report du rapport de force du syndicalisme de sa base vers son sommet.

En vue de procéder à la démonstration de notre hypothèse de recherche, nous proposons d'abord d'observer les fondements de la stratégie syndicale dominante dans la période précédant la période soumise à notre étude, soit la période 1968-1984. Par conséquent, nous souhaitons développer une meilleure compréhension des mouvances contemporaines du syndicalisme québécois qui nous permettrait de situer le phénomène du renouveau syndical dans une posture de dépassement à la fois des contraintes au syndicalisme induites par la crise, mais également par le projet politique précédent de l'organisation, à savoir, le socialisme démocratique. Par la suite, nous proposons d'examiner et d'identifier les principales caractéristiques de la crise qui se dégagent de la représentation qu'en fait

officiellement la CSN à partir de l'analyse de ses dimensions économique, politique institutionnelle et sociétale. En troisième lieu, nous procédons à la définition des grandes orientations du nouveau projet politique de la CSN situons ces dernières dans un rapport à la représentation syndicale de la crise. À son terme, un tel exercice nous permettra d'adéquatement répondre à notre question de recherche, d'établir les liens qui s'imposent entre la crise du syndicalisme et le renouveau syndical en plus de nous permettre de mieux mesurer la pertinence politique du renouvellement du syndicalisme.

## 1.6. Méthodologie

Afin d'appuyer nos efforts de recherche, il nous apparaît nécessaire d'en exposer les assises méthodologiques de façon synthétique. Pour se faire, nous proposons dans un premier temps de procéder à l'exposition de notre procédé d'analyse et d'asseoir la pertinence scientifique de notre démarche. Dans un second temps, nous proposons ici de procéder à la révision exhaustive des limites de notre recherche.

Premièrement, la méthode d'analyse privilégiée par la présente recherche est l'analyse de contenu. Cette dernière se définit comme suit :

« L'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des "discours" extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que sur l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977). L'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques : la préanalyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation. »<sup>26</sup>

Pour le déploiement de notre recherche nous avons donc, dans un premier temps, procédé à l'orientation de nos idées à l'aide de multiples lectures liées à l'évolution du mouvement

---

26 WANLIN, Philippe, l'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : *Une comparaison entre le traitement manuel et l'utilisation de logiciels*, Dans, ROYER, Chantal, (Dir.) Recherches Qualitatives – Hors série, No. 3, Juin 2007, Bilans et perspectives de la recherche qualitative en sciences sociales : Actes du 1<sup>er</sup> Colloque international francophone sur la méthode qualitative, 27-29 juin 2006, p.249.



syndical québécois et du mouvement ouvrier en général, mais également aux théories et l'histoire du syndicalisme et du militantisme ouvrier. À l'aide d'une telle démarche, nous avons dégagé une meilleure connaissance des réalités ouvrières, ce qui nous aura permis de structurer notre problématique de recherche et d'établir la littérature sur laquelle il devenait pertinent d'orienter nos efforts de recherche. Une fois notre problématique de recherche bien définie, nous avons par la suite, procédé à l'identification de la documentation qui apparaissait le mieux satisfaire à nos exigences de recherche, à savoir les rapports moraux de l'exécutif de la CSN. Ce matériel, représentatif des orientations générales et nationales de la direction de la CSN, nous constitue selon nous une base sérieuse à l'analyse de l'évolution des pratiques globales de cette organisation du mouvement ouvrier québécois. Nous avons également retenu quelques documents de travail et d'information produits par les services de recherche et d'information de la CSN et s'intéressant tout particulièrement aux questions du plein-emploi, du partage du temps de travail, mais principalement de ceux traitant de l'économie sociale et solidaire. L'analyse de l'ensemble de cette documentation nous aura permis de produire une recherche qui expose, avec le plus de clarté possible, la réalité globale de la structure nationale de la Confédération des syndicats nationaux.

À l'aide de ce matériel, il devenait possible pour nous de nous consacrer à la formulation d'une hypothèse de recherche et d'en déterminer les grandes orientations, à commencer par l'élaboration de notre cadre d'analyse. Finalement, cette étape de notre démarche d'analyse de contenu nous aura permis de procéder à l'identification et la classification des principaux thèmes et termes à l'étude, souhaitant par la suite prêter ces thèmes à une certaine « décontextualisation »<sup>27</sup> en vue de leur analyse systématique. Nous avons alors jugé pertinent d'aborder la crise selon trois thèmes principaux, à savoir la crise économique, la crise politique institutionnelle et la crise sociétale. En ce qui concerne tout particulièrement la nouvelle stratégie syndicale de la CSN, nous avons alors choisi de nous intéresser aux thèmes du plein-emploi, de la participation syndicale et de l'économie sociale et solidaire.

Dans un second temps, la phase d'exploitation du matériel s'est pour nous basée sur un exercice de codage du contenu offert par la documentation officielle de la CSN par la

---

<sup>27</sup> *Ibid*, p.250

catégorisation des principaux éléments qui nous intéressent. Dans le présent cas, le contenu se rapportant aux trois thèmes de la crise précédemment énoncés a été abordé de façon séparée, à travers le regroupement de leurs contenus respectifs dans ce qui constitue notre grille d'analyse. Premièrement, le contenu se rapportant à la crise économique a été sélectionné à partir des références officielles de la documentation au néolibéralisme et à l'idéologie de marché, à la crise des finances publiques et à la crise de l'emploi et au chômage. Quant à lui, le contenu de la crise politique institutionnelle regroupe les références de la CSN à quatre éléments distincts : le rapport de la CSN à l'État, le rapport de la CSN à l'entreprise, le rapport au fordisme et le rapport à la négociation et la convention collective. Troisièmement, le contenu se rapportant à la dimension sociétale de la crise a pour sa part été structuré sur les contenus se rapportant à la culture, la solidarité sociale, à l'environnement et à la thématique de la crise du syndicalisme.

En ce qui concerne la définition des principales orientations de la nouvelle stratégie syndicale de la Confédération des syndicats nationaux, la littérature nous aura permis de procéder au regroupement et la classification des énumérations se rapportant à chacune de ses dimensions. Le plein-emploi a d'abord été abordé en tant que regroupement des références et des revendications de la CSN liées à l'emploi et au chômage. Par la suite, et à partir de sa définition générale, la représentation de la participation syndicale a été définie à travers le regroupement des références et revendications liées aux différents mécanismes de participation syndicale en entreprise, avec l'État et avec les groupes populaires, communautaires et les mouvements sociaux. Finalement, l'ensemble « économie sociale et solidaire » a été exploité par la classification de la représentation syndicale des initiatives de finance solidaire et syndicale et des revendications portant sur le développement qualitatif du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Finalement, la troisième phase de nos démarches d'analyse du contenu porte sur l'interprétation des résultats de notre démarche. Cette phase, structurée sur un procédé de déduction et d'induction, constitue la phase de la démarche de l'analyse du contenu qui nous permet de nous adresser directement à notre question et notre hypothèse de recherche. Selon Robert et Bouillaguet, cette phase de l'analyse de contenu est déterminante et consiste à

« prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié »<sup>28</sup>. Cette étape de notre démarche nous permet de procéder à la validation de notre démarche systématique d'analyse du contenu, en plus de nous permettre de nous adresser à la pertinence de notre hypothèse de recherche.<sup>29</sup>

Deuxièmement, nous souhaitons faire quelques précisions sur l'objectivité de notre démarche. Quoique la méthode d'analyse que nous privilégions nous permette de dégager une compréhension aussi objective que possible de la réponse à notre hypothèse de recherche, nous souhaitons ici nous intéresser aux limites concrètes de notre démarche. Ces limites, selon nous recoupées en deux temps, se doivent d'être mentionnées afin de donner des assises concrètes à la portée et la validité de notre démarche.

Tout d'abord, nous souhaitons ici prendre en compte les limites de la représentativité de nos démarches sur une organisation aussi complexe que la Confédération des syndicats nationaux. Ayant choisi de nous développer notre analyse par le biais de l'analyse systématique du contenu des rapports moraux de l'exécutif de la CSN, nos efforts n'ont pas la prétention à induire un sens particulier à l'ensemble des pratiques spécifiques à chacune des structures de l'organisation. La CSN regroupant à la fois des syndicats des secteurs public et privé, en plus d'être structurée en huit fédérations distinctes, de compter 13 conseils centraux couvrant l'ensemble du territoire du Québec et de regrouper des structures et instances syndicales tels cinq comités confédéraux, un bureau confédéral, un conseil confédéral et un Congrès, nous admettons que nos démarches de recherche ont certaines limitations. Dans le cadre de la présente recherche, il était à la fois impossible de couvrir l'ensemble de la documentation de chacune des instances de l'organisation sur la période choisie. Il nous apparaissait alors nécessaire de nous concentrer sur la littérature la plus riche et la plus vaste de l'organisation en matière de direction politique pour l'organisation, c'est-à-dire, les rapports moraux de l'exécutif national de la centrale. Ces documents préparatoires au Congrès donnent non

---

28 ROBERT, D, André, BOUILLAGUET, Annick, L'analyse du contenu, Presses universitaires de France, Coll. Encyclopédique, Que-Sais-je? No.3271, Paris, 1997, p.31

29 WANLIN, Philippe, l'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : *Une comparaison entre le traitement manuel et l'utilisation de logiciels*. Dans, ROYER, Chantal, (Dir.) Recherches Qualitatives – Hors série, No. 3, Juin 2007, Bilans et perspectives de la recherche qualitative en sciences sociales : Actes du 1<sup>er</sup> Colloque international francophone sur la méthode qualitative, 27-29 juin 2006, p.249.

seulement des assises claires aux débats et propositions apportés au Congrès de la CSN, mais formulent également une analyse synthétique de l'action et des perspectives du syndicalisme qui se sont déployées entre chaque congrès. En concentrant nos démarches sur l'analyse de la documentation présentée par le conseil exécutif de la CSN à l'instance qui constitue « l'autorité suprême de la CSN », nous estimons que les orientations de notre recherche ont une portée transversale sur l'ensemble de l'organisation. En effet, en plus de représenter les perspectives de la direction de l'organisation, les orientations s'y retrouvant ont un impact structurant sur la direction politique du syndicalisme tout comme sur celle des autres instances de l'organisation, des conseils centraux aux syndicats membres de l'organisation. Un effort de recherche systématique recouvrant l'ensemble des instances et des organismes de la CSN serait selon nous certes souhaitable. Nous souhaitons donc que nos efforts de recherche puissent s'adjoindre aux travaux éventuels d'autres chercheurs et chercheuses afin de permettre de faire évoluer la compréhension de la problématique du renouveau syndical.

En vue de nous permettre d'opérationnaliser notre recherche, nous avons choisi de structurer cette dernière en trois principaux chapitres. Le premier de ces deux chapitres nous permet de situer historiquement et politiquement le phénomène du renouvellement du syndicalisme. Nous y présentons brièvement les principaux éléments constitutifs du projet de société de la Confédération des syndicats nationaux à compter de la fin des années 1960. Par la suite, notre second chapitre structure le cœur de notre projet en se concentrant sur la définition des termes et du contenu représentatifs du concept de crise à la CSN. Afin de nous permettre de développer une définition globale de ce phénomène, nous avons d'abord dû procéder à l'identification des principales composantes de cette dernière. À partir des principaux critères d'analyse de la représentation du phénomène de crise à la CSN que Jacques Boucher identifie dans l'ouvrage *Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*, soit, la crise économique, la crise politique institutionnelle et la crise sociétale, nous avons donc conduit un effort systématique d'identification du contenu associé à la crise. Puisque la littérature qui couvre notre période à l'étude est partiellement, mais non exclusivement la même que celle employée par Boucher, nous avons eu à apporter quelques modifications aux sous-catégories employées divisant chacune des catégories principales de l'ensemble « crise des années 1980 et 1990 ». Appuyés des éléments se retrouvant au sein

même des représentations officielles de la crise qu'ont proposé les successifs conseils exécutifs de la CSN aux Congrès ordinaires et spéciaux de notre période d'étude, nous estimons que notre définition de la crise pour la période 1985-2003 propose une représentation officielle et générale du phénomène à la CSN de manière exhaustive et objective. En plus de favoriser la compréhension de ce concept dont la définition générale fait défaut pour notre période d'étude, ce chapitre nous permet également de mieux contextualiser l'émergence du phénomène du renouveau syndical à la CSN.

Une fois situé et défini de façon particulière, le concept de crise nous permet d'engager une réflexion en profondeur sur les nouveaux visages du syndicalisme. Le dernier chapitre de la présente recherche cherche à identifier et définir les principales orientations de ce que nous entendons par *nouveau projet politique de la CSN*. Tel que mentionné précédemment, il y sera question de plein-emploi, de nationalisme économique, des diverses pratiques de participation syndicale, puis du développement de l'économie sociale et solidaire. En présentant ces différents éléments de la nouvelle stratégie syndicale de la CSN, nous proposons de mener une analyse du contenu de chacun de ces éléments dans une perspective théorique, à compter de leur représentation syndicale. Une telle démarche a comme avantage de nous permettre à la fois de tracer les contours de chacun des éléments de la nouvelle stratégie syndicale de la CSN en plus de nous permettre, en conclusion de faire ressortir les éléments de rupture et continuité que supposent ces grandes orientations sur l'évolution idéologique du syndicalisme québécois.

L'analyse de la représentation syndicale de la crise et sa mise en relation avec les principaux axes du nouveau projet politique de la CSN permettent selon nous de développer une nouvelle connaissance des racines pratiques de l'impulsion du renouveau syndical à la CSN. D'autre part, la mise en parallèle du nouveau projet politique en découlant et du projet de société socialiste démocratique jadis privilégié par l'organisation servira selon nous à asseoir une compréhension critique des mouvances contemporaines du syndicalisme à la CSN.

## **CHAPITRE II**

### **LE PROJET DE POLITIQUE DE LA CSN (1961-1984)**

#### **2.1 Une critique radicale du capitalisme et de l'impérialisme prend racine à la Confédération des syndicats nationaux**

L'observation de l'histoire contemporaine de la CSN révèle que cette organisation constitue un des pôles idéologiques de la contestation au Québec depuis les années 1960. Souvent à l'avant-garde du changement social, la centrale supporte effectivement une critique radicale de la société capitaliste à compter de la décennie 1960 et participera à une série de luttes structurantes pour l'action syndicale et militante au Québec. Au cours de cette période, la centrale traverse une phase tumultueuse, devant composer avec une vaste série de transformations simultanées des fondements de la société québécoise, du rôle et des structures de l'État, de l'entreprise ainsi que des mutations du marché du travail du Québec et du monde entier. Ces éléments seront au cœur de la radicalisation du discours de la direction de la CSN sur un fond d'intensification des luttes sociales et internationales. Afin de bien comprendre l'évolution de la CSN au cours de la période 1961-1984, nous proposons ici d'observer certains éléments constitutifs de son cheminement plutôt atypique pour une organisation syndicale de masse en Amérique du Nord. Pour commencer, nous procéderons donc à l'examen de quelques éléments de contextualisation historiques de la transition idéologique qui s'opère sur cette période à la centrale. Ensuite, nous traiterons du Front commun syndical de 1972 de ses fondements et de ses orientations politiques et syndicales. Plus qu'une simple mobilisation du secteur public, cette lutte d'envergure donnera le ton aux affrontements syndicaux qui se déploieront tout au long de la décennie 1970. De plus, cette lutte façonnera de nouvelles solidarités ouvrières en plus de donner un grand souffle au syndicalisme dans une période de grande conflictualité. Nous offrirons par la suite une définition plus claire au projet de société de la CSN. Ce projet propose une critique radicale de l'organisation capitaliste des sociétés québécoise et canadienne qui détonne passablement

des pratiques syndicales contemporaines. Nous souhaitons alors nous consacrer à l'analyse de ce projet structurant afin de mieux comprendre les raisons de sa quasi-disparition du paysage syndical québécois. Nous avons également cru pertinent de nous intéresser à ce projet socialiste, démocratique, anti-impérialiste et indépendantiste dont l'influence inspire toujours une portion du mouvement ouvrier et de l'action militante et syndicale québécoise.

### 2.1.1 Éléments de contextualisation des pratiques syndicales québécoises dominantes des trente glorieuses.

La décennie 1960 est une décennie de profonds bouleversements pour la structure de la société québécoise. Avec l'arrivée de la Révolution tranquille, ce sont des pans entiers d'une société jusque-là très répressive avec la contestation qui s'effondrent. Au Québec, de nouveaux secteurs d'activités économiques sont en pleine expansion, dont particulièrement celui dans des services et des secteurs publics et parapublics. À la CSN, ceci se traduit par une transformation majeure de ce qui compose les rangs des fédérations et syndicats locaux. Ceci aura à la fois une grande influence sur la taille et la composition de ses effectifs en général, mais également sur son importance et son rôle dans le mouvement ouvrier québécois. Sous le signe du rattrapage économique et en pleine croissance démographique et économique, le Québec se transforme effectivement substantiellement. Ceci se traduit par le développement et la croissance rapide de nouveaux rapports de force pour le mouvement ouvrier. La Confédération des Syndicats nationaux connaît alors une croissance fulgurante du nombre de membres, de 94 114 membres en 1960 à un peu plus de 216 500 en 1972.<sup>30</sup> Non seulement le nombre de membres de l'organisation connaît-il une augmentation drastique au cours de cette période, mais la répartition de ces derniers dans le mouvement ouvrier québécois se transforme considérablement. En un peu moins plus de dix ans de 1960 à 1973, des 27,2 % que représentaient les secteurs des services et des professionnels à la CSN contre les 72,8 % pour les syndicats de l'industrie et des métiers en 1960, on assiste à une inversion quasi complète de ces proportions. Effectivement, en 1973, ces chiffres passent à 66,6 % pour la première catégorie contre 33,4 % pour la seconde, le tout dans un mouvement général

---

<sup>30</sup> ROUILLARD, Jacques, Histoire de la CSN, 1921-1981, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 218

d'expansion des effectifs syndicaux majeur à la CSN. Ceci participe définitivement à la transformation des orientations de la CSN au cours de cette période.<sup>31</sup> Ceci contribuera également à certains schismes au sein de l'organisation, dont la plus célèbre demeure le rapport des « Trois D »<sup>32</sup> qui claqueront la porte à la CSN pour former la CSD en 1972, répondant à une surreprésentation d'un secteur d'activité économique sur un autre.

Sous l'influence des nouveaux modèles de régulation sociale et syndicale américains les réglementations canadiennes et québécoises du travail se modifieront considérablement pour en venir graduellement à reconnaître, puis encadrer le droit des travailleurs et des travailleuses de se regrouper en syndicat, de négocier collectivement et de faire grève. Ces droits seront d'abord reconnus aux travailleurs et aux travailleuses des secteurs industriels et privés pour ensuite graduellement s'étendre aux secteurs publics et parapublics au Québec durant les années 1960. La syndicalisation de ce secteur et la reconnaissance des droits qui s'y rattachent seront le fruit de nombreuses luttes syndicales, ces dernières permettront la syndicalisation massive de ce secteur au Québec avant le début des années 1970.

La reconnaissance du droit à la syndicalisation et des droits s'y rattachant n'est cependant pas sans conséquence pour les travailleurs et les travailleuses. En effet, les gains non négligeables qui en découlent s'accompagnent d'un certain nombre de limitations à la liberté ouvrière et à la liberté de l'action syndicale. En effet, l'adoption du Code du travail de 1964 permet non seulement au gouvernement de réussir un coup de force majeur en clarifiant certaines imprécisions de la précédente réglementation du travail, mais elle impose également en quelque sorte la pacification des relations de travail. On reconnaît d'une part la légitimité de l'activité syndicale et d'un certain nombre de droits et d'actions s'y rapportant en échange de l'encadrement de la lutte syndicale. Ainsi, on reconnaît par exemple le droit de faire grève tout en lui imposant une longue série de conditions et de limites. On passe alors d'une certaine liberté de faire grève à un droit reconnu, mais resserré d'exercice de cette dernière. La liberté de l'action syndicale est limitée en échange de la reconnaissance de la légitimité du

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.219

<sup>32</sup> En 1972, les « trois D », dont le vice-président Paul-Émile Dalpé, le trésorier Jacques Dion et le directeur des services Amédée Daigle quittent la CSN pour former la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).



syndicalisme. C'est désormais en quelque sorte l'État qui décide du niveau de légitimité de l'action syndicale.

Au-delà de l'esprit du *Wagner Act* aux États-Unis, le gouvernement canadien parvient pour sa part à sécuriser son pouvoir par l'établissement d'un tout nouveau cadre juridique et législatif du travail. Il cherche ainsi à imposer de nouvelles règles juridiques strictes et étroitement baliser pour les travailleurs et les travailleuses tout en se réservant un droit d'intervention permanent qui peut prendre la forme de l'intervention législative ordinaire ou extraordinaire.<sup>33</sup> Sous une forme d'exceptionnalisme permanent<sup>34</sup>, on assiste par conséquent au complexe passage d'une liberté de faire grève à un certain droit d'exercice de la grève<sup>35</sup>, soumis à de nombreuses conditions et constamment menacé d'une action de blocage de l'État. La reconnaissance des droits et libertés syndicales les plus élémentaires passe donc par l'établissement d'un certain compromis industriel avec l'État qui assure le maintien d'un certain degré de paix industrielle et sociale.

Malgré l'avènement de transformations significatives à plusieurs niveaux de la société québécoise, le pouvoir exclusif de classe capitaliste sur les pouvoirs publics et économiques, la structure d'organisation du capital national et international et la dépossession illégitime des travailleurs et des travailleuses demeurent relativement inchangés aux yeux de la CSN. Pour Pierre Vadeboncoeur, conseiller syndical très actif de l'époque, cette période demeure « caractérisée par une distance entre l'État et la Centrale... une distance assez marquée et même un certain antagonisme ». <sup>36</sup> Malgré les politiques d'intervention de l'État en économie qui découlent de la Révolution tranquille, le gouvernement ne rencontre tout simplement pas ses promesses et la CSN cherche à rompre avec ce dernier. En ce qui concerne le rapport de la centrale avec l'entreprise privée, un autre

---

<sup>33</sup> CREVIER Philippe, FORCIER, Hubert, TRÉPANIÉ, Samuel, *Renouveler le syndicalisme : Pour changer le Québec de demain*, Éd. LUX, Montréal, 2015, p.79

<sup>34</sup> Voir Léo Panitch, *Towards Permanent Exceptionalism: Coercion and Consent in Canadian Industrial Relations*.

<sup>35</sup> CREVIER Philippe, FORCIER, Hubert, TRÉPANIÉ, Samuel, *Renouveler le syndicalisme : Pour changer le Québec de demain*, Éd. LUX, Montréal, 2015, p.76

<sup>36</sup> VADEBONCOEUR, Pierre, *Entrevue avec Pierre Vadeboncoeur*, Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, p. 42

antagonisme participe à l'adoption de perspectives critiques envers l'entreprise, et particulièrement l'entreprise multinationale. La confédération critique alors directement les visées impérialistes de l'entreprise multinationale et du capital étranger, la logique du profit, l'exclusion des travailleurs et des travailleuses et même de l'État des décisions qui les concernent. Un constat s'impose pour la centrale, sous un capitalisme impérialiste, l'État québécois ne peut faire autrement que de devenir en quelque sorte le valet de la grande entreprise et du capital américain dans une dynamique contraire aux intérêts des travailleurs et des travailleuses, et particulièrement des Canadiens français.

En l'absence d'institution ou de parti représentant spécifiquement les intérêts de la classe ouvrière canadienne-française de l'époque, la CSN est amenée à jouer un rôle de promotion et de défense de la démocratie, économique, culturelle<sup>37</sup> et populaire au Québec. Jusqu'en 1966, les orientations humanistes d'inspiration catholique sont toujours en position de force à la CSN. On cherche alors toujours à revendiquer une certaine troisième voie originale entre le capitalisme et le socialisme. Malgré certaines critiques à l'égard de la logique même du capital, l'action politique de l'ensemble de l'organisation ne se déploie pas en opposition au système capitaliste à ce moment. Avec la publication du Rapport moral « Une société bâtie pour l'Homme » par Marcel Pépin et l'exécutif de la CSN en 1966, « les gens savent immédiatement que la CSN amorce un tournant décisif vers la gauche »<sup>38</sup>. Dès lors, ce sont l'inhumanité et l'irrationalité du système capitaliste et de ses tentations monopolistiques qui subvertissent et corrompent les institutions contre l'intérêt public et la population en général<sup>39</sup>. Ce qu'on recherche du côté de la CSN, c'est de créer un « deuxième front » un terrain de lutte démocratique qui donnerait un véritable pouvoir aux travailleurs et aux travailleuses en dehors de leurs lieux de travail dans l'optique d'une réelle participation de la population aux processus politiques qui les concernent. La Confédération des Syndicats nationaux a alors officiellement emboîté le pas vers une transition idéologique qui marque encore l'organisation de nos jours.

---

<sup>37</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.197

<sup>38</sup> *Idem*

<sup>39</sup> *Idem*

En termes politiques, ce qui ressort de façon marquée de cette période pour la CSN, c'est l'incapacité de l'État québécois à livrer la marchandise promise par la Révolution tranquille. Malgré les immenses chantiers entrepris par l'État québécois de l'époque, les fondements intrinsèques de l'économie capitaliste et de la société québécoise demeurent relativement inchangés. L'idée qui germe et se taille graduellement une place importante dans l'idéologie de la CSN à l'époque est celle que seule l'action démocratique des travailleurs et des travailleuses peut s'avérer efficace pour défendre matériellement la classe ouvrière. L'autonomie du syndicalisme et du mouvement ouvrier prend à compter de cette période une importance accrue dans le discours de l'organisation. Ce constat est largement repris et explicité dans le document « Une société bâtie pour l'homme », premier d'une série de documents largement contestataires adoptés par la CSN. Sur plusieurs années, ces rapports moraux du président de l'organisation adoptés par l'exécutif, puis par le congrès de la centrale développeront un appareil idéologique qui pose l'antagonisme entre le capital et le travail et la constitution d'une riposte démocratique et populaire en son centre. Pour la CSN, il est désormais impossible pour l'État québécois de dominer son économie sous un régime capitaliste. Même le meilleur des capitalismes d'État n'aurait le potentiel de satisfaire les revendications légitimes des classes populaires. La problématique est structurelle et historique. Pour elle, le capitalisme ne fait que reproduire les conditions existantes de l'oppression de la majorité et ne peut donc que mener à son expropriation du pouvoir. Le scepticisme de l'organisation à l'endroit du capitalisme d'État l'amènera à développer un rapport critique des conclusions de la Révolution tranquille et un certain scepticisme du projet de souveraineté du Québec formulé par le Parti Québécois. Pour elle, « la grande illusion que veulent entretenir les tenants de la thèse d'un Québec indépendant [...] consiste à affirmer qu'il est possible de civiliser le capital étranger en imposant des limites à son action; qu'il est également possible de créer un capitalisme d'État (Rexfor, SGF, etc.) qui serait capable de concurrencer les grandes entreprises multinationales. »<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, CSN, Montréal, 1971, p.85

Ces réflexions déboucheront sur l'incorporation de la lutte sur le « deuxième front »<sup>41</sup> à l'arsenal politique de la Confédération des syndicats nationaux. Cette idée originale sera structurante pour la direction politique de la CSN à compter de 1966. Ce nouveau front syndical devrait servir à organiser les classes ouvrières à l'extérieur des lieux de travail afin de leur donner les leviers politiques nécessaires à l'inversion du pouvoir des classes possédantes. Il est habité de l'idée de la lutte des classes et de la nécessité d'organiser la classe ouvrière pour lui donner un meilleur accès au pouvoir même à l'extérieur des lieux de travail. Ce concept se développe alors selon nous sur deux axes. D'une part il est absolument nécessaire de dépasser les limites imposées à l'action syndicale par l'État et ses institutions. De l'autre, il est impératif d'organiser non seulement les travailleurs et les travailleuses syndiqué.es, mais également l'ensemble de la classe ouvrière à l'intérieur comme à l'extérieur des milieux de travail. Au moment où la Révolution tranquille s'essouffle, la virulente critique du capitalisme que développe la CSN débouche tout naturellement sur l'action politique.<sup>42</sup> En somme, seule la lutte sur ce deuxième front peut permettre de dépasser les conditions et les limites du syndicalisme pour ainsi favoriser le développement d'une réelle solidarité ouvrière et d'outils véritablement démocratiques au service de la classe ouvrière.

« À la direction de la centrale, à ce moment-là, deux sentiments se font sentir : 1) elle se sent incommodée par le fait que le syndicalisme s'occupe très peu des travailleurs en dehors des milieux de travail [...] 2) face à l'État, elle sent bien que les sentiers battus de la négociation telle que pratiquée par le secteur privé ne peuvent suffire. »<sup>43</sup>

Afin d'organiser une riposte politique formelle au pouvoir et de dépasser les contraintes imposées par le système de la négociation collective, la CSN choisit alors d'orienter son action politique sur l'axe de la démocratie et de la participation active des travailleurs et des travailleuses en dehors de leurs milieux de travail. Pour se faire, la CSN propose de former des Comités d'action politique (CAP) et de nombreuses initiatives citoyennes et populaires voient le jour.

---

<sup>41</sup> Le concept du « deuxième front syndical », théorisé par Marcel Pépin, président de la CSN de 1964 à 1978 se fonde sur l'idée de l'organisation de la lutte syndicale en dehors des lieux de travail au nom de la défense des intérêts de la classe ouvrière. Ce deuxième front devrait permettre de mieux organiser politiquement et socialement les ouvriers en leur offrant des véhicules politiques, communautaires ou économiques leur permettant de répondre à leurs besoins matériels.

<sup>42</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 176

<sup>43</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière*, 1984, p. 34

Dans la foulée de la radicalisation du mouvement étudiant, des luttes internationales de 1968, de la croissance de l'action politique autonome au sein des divers comités citoyens, de la montée en puissance du FRAP à Montréal, mais également de l'influente grève de La Presse et de l'augmentation soutenue des tensions avec le gouvernement et définitivement de l'avènement de la Crise d'octobre, la CSN change de cap. De 1968 à 1970, c'est également une période difficile pour le secteur privé qui s'amorce en plein bouillonnement social et syndical. Face à la perte d'un nombre important de membres dans le secteur privé, la croissance de certaines tensions internes pousse la centrale vers la recherche d'alternatives<sup>44</sup>. Le document *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel*, un document qui condamne avec véhémence la logique de l'entreprise privée et du capital répond directement à cette nouvelle quête de la centrale. Un pas de plus est alors franchi en direction de la consolidation de la critique du capitalisme. Le constat qui s'en dégage est clair : « La seule et unique solution à long terme pour le peuple québécois : cesser de compter sur les autres pour assurer son développement, et ne faire confiance qu'à ses propres forces »<sup>45</sup>. Sur la même période, cette critique du système économique s'accompagne aussi d'une évolution de l'organisation sur le front de la langue de travail. Ces efforts et réflexions se compléteront davantage dans le manifeste *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Ce document propose pour sa part une critique très serrée du libéralisme, du capitalisme, de l'impérialisme américain et de la bourgeoisie anglo-canadienne.

« La Centrale définit son nouveau projet de société par le socialisme, caractérise son action dans les entreprises comme un syndicalisme de combat et elle s'identifie fortement au nationalisme québécois. Ces orientations se répercutent dans l'action de ses syndicats qui adoptent des positions beaucoup plus rigides à l'égard des employeurs et de l'État. Elles marquent une radicalisation de la CSN et une politisation des relations de travail. »<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> PÉPIN, Marcel, La CSN Du deuxième Front au Manifeste « Ne comptons que... » Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p. 51

<sup>45</sup> PÉPIN, Marcel, *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel*, CSN, Montréal, 1968, p.27

<sup>46</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 158

Un vent de renouveau frappe donc la CSN, tout comme l'ensemble de la société québécoise à l'aube des années 1970. Avec le tumulte social qui se prolonge et l'intensification de l'intransigeance de l'État qui culminera avec ses prises de position dans la Crise d'octobre et l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre, l'animosité syndicale vis-à-vis de l'État et de ses institutions s'intensifie. Face aux insuffisances des réformes du système capitaliste, aux fermetures d'usines et aux échecs successifs d'un régime de négociation stagnant qui n'est pas en mesure de livrer ses promesses, la CSN fait le pari du socialisme. Comme l'explique Rouillard,

« Dans sa forme intégrale, la CSN a toujours rejeté le libéralisme économique. Mais là où elle s'écarte de ses positions antérieures, c'est dans la vigueur avec laquelle elle dénonce le système en se fondant sur la théorie de la lutte des classes. Pour elle, les puissances d'argent constituent un superpouvoir économique qui contrôle à la fois l'économie et l'État. [...] Les capitalistes organisent la production selon les seuls critères de la rentabilité et du profit sans se soucier des conséquences sociales désastreuses que la poursuite de ces objectifs entraîne dans la population; le pouvoir économique est d'ailleurs concentré entre les mains d'un groupe de plus en plus restreint de capitalistes, surtout américains et canadiens-anglais, qui détiennent véritablement le pouvoir, l'establishment francophone sert de courroie de transmission pour des décisions essentiellement prises ailleurs. »<sup>47</sup>

Durant la décennie 1960, la Confédération des syndicats nationaux modifie donc considérablement son analyse de la société et des rapports de force en son sein. D'abord critique de certaines manifestations du capitalisme et cherchant à lui opposer une alternative d'inspiration réformiste, l'organisation rompt avec toute forme de complaisance avec le système capitaliste à partir de 1966. Entre 1966 et 1970, les tensions sociales, les conflits de travail et les ratées de la Révolution tranquille joueront un rôle clé dans l'intégration d'un discours socialiste à la tête de la CSN. Plus qu'un simple discours, ces revendications propulseront la CSN à l'avant-scène de la contestation au Québec. Malgré les difficultés associées à la pénétration de ce discours à la base des syndicats affiliés à la CSN et de leurs membres, celui-ci ne manque pas d'inspirer un élan de sympathie à l'endroit de l'option socialiste au Québec. L'endossement des perspectives de la lutte des classes par la direction de la centrale favorisera effectivement la diffusion massive d'information à l'endroit du projet de société socialiste démocratique en plus d'aligner les luttes syndicales en cours sur

---

<sup>47</sup> *Ibid*, p.159

cet axe. Plus que jamais, le socialisme sera à l'ordre du jour au Québec, et les orientations de la direction de la Confédération y sont pour beaucoup.

### 2.1.2 Le Front commun syndical de 1972

Si l'on doit s'arrêter sur un moment de lutte significatif pour le syndicalisme québécois, le Front commun syndical de 1972 constitue un choix de prédilection. Évènement phare de la radicalisation du syndicalisme québécois, ce dernier a toujours une grande influence sur le régime de négociations dans le secteur public de nos jours. Nous tenterons ici de brièvement décrire cet évènement en deux moments distincts. D'abord, nous explorerons brièvement les principales revendications du mouvement de l'hiver et du printemps 1972. Par la suite, nous poursuivrons nos efforts en situant le développement du Front commun syndical de 1972 et son organisation dans le contexte syndical et social spécifique de l'époque.

Le Front commun de 1972 s'est organisé en vue de satisfaire certaines revendications des employés du secteur public québécois. Vastement en retard par rapport au secteur privé de l'époque sur le plan salarial,<sup>48</sup> la lutte de ce secteur économique particulier a eu un impact qui dépassait largement les seules conditions de travail des employés directs et indirects de l'État québécois.<sup>49</sup> La principale revendication du Front commun syndical sur le plan des salaires visait l'obtention d'un salaire minimum de 100,00 \$ pour les employés de l'État et de la fonction publique. Cette revendication salariale certes ambitieuse visait le rehaussement des conditions de salaires des employé.es de l'État et cherchait à contribuer à l'augmentation des revendications générales sur le plan salarial dans les secteurs publics et privés. L'ambition de cette revendication cherchait également à opérer une certaine brèche dans le régime salarial

---

<sup>48</sup> BOIVIN, Jean, La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972), *Relations industrielles*, Volume 27, No.4, Montréal, 1972, p. 685, [en ligne] [https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe\\_rd=cr&ei=gRECWcPxLMeC8QfuuJrACA](https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe_rd=cr&ei=gRECWcPxLMeC8QfuuJrACA), (page consultée le 25 avril 2017)

de l'époque et de déstabiliser le patronat.<sup>50</sup> Avec une revendication salariale unique et dont la représentation est claire, le Front commun syndical est parvenu à renforcer les solidarités syndicales et à briser le corporatisme revendicatif entre les différents corps de métier. Inspirées de l'esprit de contestation qui traverse l'ensemble de la société québécoise à l'époque, nous explorerons ici brièvement les revendications de ce mouvement dans les lignes qui viennent. Comptant plus de 200 000 employés, le secteur public organisé en front commun cherchait à satisfaire un critère d'élévation des conditions matérielles d'existence des travailleurs et travailleuses secteurs public et parapublic, secteurs qui connaissent une grande croissance à l'époque. En suite de l'obtention du droit d'association en syndicat et de grève en 1965, les employés de l'État réclament l'exercice de ces droits et tentent de passer à l'offensive dès l'été 1971 avec le début des négociations avec le gouvernement.

Au moment de l'échéance des conventions collectives de ces secteurs en janvier 1972 et en l'absence de règlement avec le gouvernement libéral de Robert Bourassa, c'est le regroupement des trois grandes centrales syndicales du Québec : la CSN, la FTQ et la CEQ qui entreprend de défendre les intérêts regroupés de leurs membres dans ces secteurs. Au sortir des deux précédentes rondes de négociations syndicales dans le secteur public<sup>51</sup> le mouvement syndical propose une stratégie syndicale de négociation en front commun et propose l'alignement des revendications de ses membres, du jamais vu pour le jeune syndicalisme du secteur public au Québec. Cette stratégie

« fut influencée par des considérations à la fois économiques et politiques. Les syndicats abordèrent ces négociations avec la ferme détermination d'empêcher le gouvernement de les diviser comme celui-ci l'avait fait en 1968. C'est pourquoi les représentants des trois centrales syndicales décidèrent de présenter un front commun à l'État-employeur, d'où l'objectif d'obtenir une table unique pour la négociation des principaux sujets. Les trois premières phases des négociations permirent donc d'accroître la solidarité parmi les syndiqués. »<sup>52</sup>

Selon Rouillard,

<sup>50</sup> *Ibid*, p.697

<sup>51</sup> Première ronde de négociations : 1964-1967, seconde ronde de négociations : 1968-1971 et troisième ronde de négociations, 1971-1975.

<sup>52</sup> BOIVIN, Jean, La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972), Relations industrielles, Volume 27, No.4, Montréal, 1972, p. 706 [en ligne] [https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe\\_rd=cr&ei=gRECWcPxLMc8QfuuJrACA](https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe_rd=cr&ei=gRECWcPxLMc8QfuuJrACA), (page consultée le 25 avril 2017)



« Les directions syndicales ne sont pas longues à se rendre compte que leur division les affaiblit devant un employeur unique qui peut en outre leur enlever le droit à la négociation et à la grève. Pour faire contrepois à la partie patronale, les trois grandes centrales, à l'invitation de Marcel Pépín de la CSN, décident d'une stratégie unique en Amérique du Nord : former un front commun des syndicats impliqués dans les négociations avec le gouvernement. »<sup>53</sup>

Pour se faire, la représentation syndicale se concentre et un Conseil de coordination intersyndical chargé de faire respecter les mandats adoptés est mis en place. Celui-ci aura de la difficulté à s'entendre avec le gouvernement au sujet de la structure des négociations.<sup>54</sup> Une des conséquences de cette stratégie sera « la centralisation de la négociation qui passe des syndicats locaux aux centrales syndicales. »<sup>55</sup> Une fois adoptées, l'issue des négociations se concentre effectivement entre les mains du Comité de négociation. Les syndicats locaux conservent cependant leur autonomie syndicale, ce qui leur permettra de s'engager dans l'action syndicale militante au fur et à mesure que les négociations piétinent.

Une fois la structure de ce front commun déterminée, en janvier 1972, celui-ci s'entend sur un certain nombre de revendications à défendre contre la politique économique du gouvernement. Au chapitre de ces revendications, on retrouve : « 1. Salaires : travail égal, salaire égal [indépendamment du sexe, du secteur et de la région] ; 100 \$ minimum [par semaine]; 2. Sécurité d'emploi complète; 3. Égalisation, par la hausse, du volume des avantages sociaux. »<sup>56</sup> En cherchant à satisfaire ces revendications que le Front commun sait audacieuses, ce dernier cherche non seulement à élever les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, mais surtout à provoquer un certain effet d'entraînement pour celles de l'ensemble des travailleurs et travailleuses<sup>57</sup>. L'uniformisation des revendications du secteur public combinée à l'objectif avoué de faire une percée déterminante sur le front des salaires et à l'augmentation de la solidarité syndicale illustre à ce sujet très bien les perspectives de classe de ce type d'action syndicale. Les difficultés rencontrées en cours de négociation et les manœuvres gouvernementales visant à briser l'unité syndicale ont

<sup>53</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 183

<sup>54</sup> BOIVIN, Jean, *La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972)*, Relations industrielles, Volume 27, No.4, Montréal, 1972, p. 700 [en ligne] [https://www.google.ca/search?q=rattapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe\\_rd=cr&ei=gRECWcPxLMcC8QfuuJrACA](https://www.google.ca/search?q=rattapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe_rd=cr&ei=gRECWcPxLMcC8QfuuJrACA), (page consultée le 25 avril 2017)

<sup>55</sup> *Idem*

<sup>56</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 283

<sup>57</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 183

cependant eu un certain succès. Pour celui-ci, il devenait de plus en plus dangereux de permettre au mouvement syndical de gagner une véritable emprise sur la politique salariale du gouvernement. Il cherche donc à gagner contre l'unité du mouvement syndical, ce qui débouchera ultimement sur l'imposition de décrets et l'adoption de législations restreignant les libertés syndicales de certains employé.es de l'État (Hydro-Québec, Régie des alcools, Hôpitaux psychiatriques). Le gouvernement parvient ainsi à partiellement diviser le front commun sur le plan stratégique sans pour autant défaire son unité sur le plan revendicatif. Face à la riposte syndicale, le gouvernement ne cède donc absolument pas à la mobilisation syndicale. Armé d'un éventail de pouvoirs extraordinaires qu'il mettra en œuvre contre le Front commun dans les mois de l'hiver et du printemps 1972, celui-ci entre en négociations avec la ferme intention de ne pas céder aux exigences syndicales, et particulièrement sur le front des salaires. Pourtant en accord avec certains principes et revendications du Front commun, dont le principe du salaire égal pour un travail égal, nonobstant du sexe, du secteur et de la région,<sup>58</sup> le gouvernement rejette fermement l'augmentation du revenu hebdomadaire minimum dans le secteur public à 100 \$ par semaine et son indexation au coût de la vie. Pour ce dernier, les salaires doivent davantage correspondre à la réalité salariale dans les secteurs connexes.<sup>59</sup> L'État n'entend pas contribuer à un mouvement généralisé des salaires. L'hiver et le printemps 1972 seront donc le théâtre d'une vague sans précédent de contestation syndicale de masse au Québec. Malgré ses propres limites, le Front commun syndical de 1972 incarne selon nous un original alignement des pratiques syndicales québécois sur les perspectives d'un véritable syndicalisme de masse. Nous explorerons les contours de cette mobilisation et ses fondements dans les lignes qui suivent.

Avec la croissance soutenue des effectifs syndicaux mentionnée précédemment, la force centralisatrice de l'État, de ses services et de ses entreprises de développement, les transformations au Code du travail et l'arrivée d'une toute nouvelle génération de militantes et de militants issus des luttes populaires et nationales des années 1960, le rapport de forces syndical tourne généralement en faveur des travailleurs et des travailleuses au début des

---

<sup>58</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 183

<sup>59</sup> *Idem*

années 1970.<sup>60</sup> Ce rapport de forces, conjugué à la conjoncture politique et historique du moment facilite le développement d'une grande effervescence sociale et syndicale. Cette dernière permet aux principales organisations du mouvement ouvrier de s'ouvrir sur la possibilité de former un Front commun syndical en 1972. La multiplication des moments de démonstration de la force répressive de l'État, tant aux niveaux municipal, provincial et fédéral contribue également d'une façon originale au développement, puis au renforcement d'un antagonisme qui est au cœur d'une certaine culture de la contestation populaire à l'époque. Celle-ci alimente à son tour directement la radicalisation du mouvement syndical, et ce, particulièrement à Montréal. Dans la foulée de la Crise d'octobre, les trois grandes centrales syndicales adoptent des positions communes et souhaitent effectivement incarner une « vraie démocratie »<sup>61</sup>. Elles croient ainsi incarner un des seuls contre-pouvoirs possibles contre celui de l'État dans le contexte.<sup>62</sup> Les principales centrales syndicales québécoises tentent alors de gagner de la légitimité sur le plan politique et d'incarner, jusqu'à un certain degré, une alternative aux institutions classiques du pouvoir établi. Elles souhaitent ainsi devenir plus que les représentantes des travailleurs et des travailleuses syndiqué.es. Elles incarnent désormais la voix légitime et collectivement organisée de la classe ouvrière.

Les perspectives de classe du syndicalisme se confirment alors et débouchent sur un certain rapprochement stratégique des organisations syndicales québécoises. La CSN joue à ce sujet un rôle de leadership, sa direction faisant ouvertement le choix de positionner la centrale à l'avant-garde du mouvement syndical. Au tournant des années 1970, l'ensemble du mouvement ouvrier et syndical converge alors vers une phase de radicalisation aux contours variables pour chacune des grandes centrales syndicales de la province. « Certes le processus de radicalisation de divers éléments du mouvement ouvrier a commencé plus tôt, mais la crise a favorisé l'adoption par le mouvement d'une position d'affrontement plus nette face au gouvernement et l'articulation d'une vision différente et originale de la démocratie. »<sup>63</sup> La crise d'octobre et l'intensification de la répression gouvernementale dans les années qui ont

---

<sup>60</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, pp.86-87

<sup>61</sup> MILLS, Sean, Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.227

<sup>62</sup> *Idem*

<sup>63</sup> *Idem*

précédé le Front commun syndical de 1972 ont donc contribué à faciliter l'adoption des perspectives nécessaires à l'acquiescement au syndicalisme de classe. Dans les années qui suivent, le durcissement de ton et l'augmentation des tensions qui culminent avec la répression de l'administration Drapeau contre la manifestation du 29 octobre 1971 dans le conflit à La Presse et débouchera sur le décès de Michèle Gauthier ce même jour, contribue à renforcer ce rôle d'avant-garde militante du mouvement syndical. Face à cet événement tragique, on assiste au renforcement des élans précédents de solidarité intersyndicale. À l'appel de Michel Chartrand et du Conseil Central de Montréal de la CSN, plus de 17 000 personnes se rassemblent au forum de Montréal le 2 novembre 1971<sup>64</sup> pour échanger sur la riposte à organiser dans ces circonstances. Ces actions de masse du syndicalisme québécois confirment en quelque sorte l'état de la situation en matière de mobilisation syndicale.

Les responsabilités sociales et les nouvelles aspirations démocratiques du mouvement syndical depuis l'avènement de la Crise d'octobre<sup>65</sup> attisent également des tensions déjà vives. Seules défenderesses d'une option démocratique dans cette situation, les trois grandes centrales syndicales québécoises souhaitent incarner un rempart de la démocratie.<sup>66</sup> À partir d'octobre 1970, ces dernières développent un tout nouvel appareil politique et cherchent à organiser les masses à leur base en leur offrant des canaux d'expression populaire concurrents à ceux organisés par l'État et ses institutions. On parle alors d'une nouvelle « unité sacrée »<sup>67</sup> et « inébranlable »<sup>68</sup> entre les organisations syndicales qui dépassent largement les frontières des rivalités entre ces dernières. Si le conflit à La Presse a su contribuer à alimenter les tensions syndicales et sociales de l'époque, son bilan demeure pour le moins mitigé.<sup>69</sup> C'est malgré tout avec un tout nouveau souffle et avec une conscience affinée du rapport des antagonismes de classe que la mobilisation du secteur public s'amorce en 1972.

---

<sup>64</sup> FOURNIER, Louis, Histoire de la FTQ, 1965-1992: *La plus grande centrale syndicale au Québec*, Québec/Amérique, Montréal, 1994, p.68

<sup>65</sup> MILLS, Sean, Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.225

<sup>66</sup> *Idem*

<sup>67</sup> FOURNIER, Louis, Histoire de la FTQ, 1965-1992: *la plus grande centrale syndicale au Québec*, Québec/Amérique, Montréal, 1994, p.68

<sup>68</sup> *Idem*

<sup>69</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p.66

Du côté de la CSN, l'adoption du document « Ne comptons que sur nos propres moyens » s'avère périlleuse. Ce document qui propose une critique radicale du capitalisme et de l'impérialisme tout comme l'adoption d'un agenda socialiste ne sait adéquatement aux aspirations d'un certain pan des bases syndicales de la CSN à la base comme au sommet. Malgré que ce document s'adressait initialement aux syndicats du secteur privé en plaçant leurs membres au centre d'une critique radicale de l'organisation économique capitaliste et impérialiste, il ne fait pas unanimité chez les membres de la CSN. Ainsi, c'est une portion significative des syndicats du secteur public, mais particulièrement du secteur privé, qui voient les objectifs du syndicalisme se détourner du front particulier du travail pour s'investir dans une lutte plus globale du syndicalisme. Si l'élargissement des perspectives du syndicalisme à la lutte de masse pour l'émancipation ouvrière vise l'unification des classes laborieuses, ces mêmes perspectives ne s'intègrent pas nécessairement facilement à la base de chaque syndicat. « Il y aura [à ce sujet], dans le secteur privé, un grand sentiment d'inquiétude. Les travailleurs et les travailleuses ne savent pas où le système s'en va et on leur propose un changement dramatique. Le secteur public sera moins effrayé. C'est plus sûr, l'insécurité y est moins présente. »<sup>70</sup>

L'ensemble du mouvement ouvrier se mobilise donc dès la fin de l'année 1971 en vue de constituer ce qui débouchera ultimement sur le Front commun syndical de 1972. Sur un véritable pied de guerre, 210 000 syndiqués du secteur public, toute allégeance syndicale confondue, se regroupent autour des mêmes revendications, du jamais vu dans l'histoire du Québec. Dans le secteur privé et chez les groupes populaires et étudiants, en solidarité avec la lutte syndicale c'est une mobilisation contre le chômage qui s'amorce.<sup>71</sup> Les négociations du secteur public

« touchent directement l'ensemble des salariés des secteurs publics et péripubliques (universités, sociétés d'État) et influent sur les administrations municipales. C'est donc un nombre considérable de salariés qui voient leurs conditions de travail déterminées lors de ces rondes de négociations. Le gouvernement et le patronat sont conscients

<sup>70</sup> PÉPIN, Marcel, Québec-Presse, 24 octobre 1971, p.17, Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p. 64

<sup>71</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p. 67

également que les contrats de travail de ces salariés ont un effet d'entraînement sur ceux du secteur privé. »<sup>72</sup>

Face au piétinement des négociations<sup>73</sup> et à de nouveaux ralliements massifs à Québec puis à Montréal à l'hiver 1972, un mandat de grève de 24 heures est adopté à 74 % à la CSN.<sup>74</sup> Cette dernière débute le 28 mars 1972 sur un fond d'injonctions pour les employés d'Hydro Québec et de plus d'une soixantaine d'hôpitaux, ce qui poussera les syndicats les représentant à l'affrontement.<sup>75</sup> La grève de 24 heures connaît malgré tout un grand succès et ce sont les négociations qui sont ensuite rompues par le gouvernement le 5 avril.<sup>76</sup> Les concessions mineures et offertes par le gouvernement et l'entêtement de ce dernier à ne pas plier devant l'étendue de la mobilisation mènent alors le mouvement à se prononcer en faveur d'une grève, illimitée cette fois-ci, dès le 6 avril.<sup>77</sup> Une riposte syndicale généralisée et franche ne se fait donc pas trop attendre et c'est le recours à l'action syndicale illégale qui l'emporte sur les autres options sur la table. « Lorsqu'une grève générale illimitée est enfin déclenchée le 11 avril, les travailleurs et les travailleuses du secteur public de toute la province quittent leur travail, faisant basculer la province dans une crise majeure. »<sup>78</sup> De manière générale, cette grève durera 11 jours. Elle se prolongera néanmoins dans certaines régions du Québec<sup>79</sup>, dont particulièrement la Côte-Nord, et mènera à l'adoption du *Bill 19* le 21 avril. Un véritable coup de force du gouvernement, cette loi-matraque vise la dissolution immédiate de la grève sous menace de lourdes peines et amendes à la fois pour les organisations syndicales et les grévistes en plus de « fixer par décret les conditions de travail pour les deux prochaines années s'il n'y a pas d'entente entre les parties. »<sup>80</sup> Face à ce suprême durcissement de ton du gouvernement, et « prises au dépourvu, les directions des centrales syndicales annoncent d'abord qu'elles invitent les grévistes et la population à défier la loi [tout en organisant une

<sup>72</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 180

<sup>73</sup> *Ibid*, p. 183

<sup>74</sup> *Idem*

<sup>75</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, p. 68

<sup>76</sup> *Idem*

<sup>77</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 283

<sup>78</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.240

<sup>79</sup> À ce sujet, lire, PIOTTE, Jean-Marc, *du combat au partenariat, Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éd. Nota bene, Montréal, 2001, pp.83-108

<sup>80</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 183

vaste consultation de leurs membres]. Devant des conséquences aussi lourdes et dans l'impossibilité de consulter adéquatement leurs 210 000 membres, ces dernières finissent par recommander la fin de la grève », non sans conséquence à l'interne. »<sup>81</sup> Malgré cela, « pour avoir conseillé de passer outre aux injonctions ordonnant le retour au travail dans les hôpitaux, les présidents des trois centrales furent condamnés à un an de prison. »<sup>82</sup> Le 9 mai de cette année, la mobilisation reprend alors de plus belle un peu partout au Québec en opposition à ces condamnations et particulièrement dans les régions les plus réfractaires à l'appel initial à l'arrêt de la grève. Les arrêts de travail illégaux se multiplient un peu partout. « Cette grève inclut des travailleurs d'établissement de langue anglaise et de langue française et des secteurs publics et privés. Des employés du gouvernement fédéral débraient de même que des employés des journaux de Montréal. Des stations radiophoniques sont occupées, tandis que les écoles et les hôpitaux sont, ou bien fermés, ou occupés. »<sup>83</sup>

Le Front commun de 1972 a donc su inspirer une culture de la contestation basée sur la riposte et l'affrontement sans précédent au Québec et atypique en Amérique du Nord. Malgré que toutes les revendications du Front commun n'aient été intégralement satisfaites par la lutte syndicale et populaire de 1972, l'esprit qui motivait la mobilisation a pour sa part été partiellement satisfait. Un des aspects les plus intéressants de l'exercice du Front commun syndical demeurera sans équivoque la suspension temporaire des rivalités intersyndicales le temps de la lutte, rivalités qui faisaient encore rage, particulièrement entre la CSN et la FTQ et notamment dans l'industrie de la construction et en 1971 par une période de maraudage imposée par l'État en 1971 dans le secteur hospitalier<sup>84</sup>.

Dans tout le tumulte qui accompagne le Front commun syndical et l'adoption du document *Ne comptons que sur nos propres moyens*, la CSN doit également composer avec un sérieux schisme en son sein. En plein conflit opposant la centrale et ses alliées à leur rival étatique, cette dernière traverse en effet une période de forte contestation au sein de ses propres forces.

---

<sup>81</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.241

<sup>82</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 283

<sup>83</sup> *Ibid*, p.242

<sup>84</sup> PIOTTE, Jean-Marc, du combat au partenariat, *Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éd. Nota bene, Montréal, 2001, p. 82

Ce qui sera souvent repris comme l'affaire des « Trois D », impliquant le vice-président de la CSN Paul-Émile Dalpé, le trésorier Jacques Dion et le directeur des services Amédée Daigle met du plomb dans l'aile de la mobilisation à la CSN. Ces derniers ayant tenté de faire obstruction à la publication du manifeste « Ne comptons que sur nos propres moyens »<sup>85</sup>, ils s'opposent très clairement au cheminement et aux perspectives socialistes que propose l'organisation.

« Pendant cette période, c'est la crise à l'intérieur de la CSN. L'action des 3 "D" est double. Mettre le holà à la consultation sur l'orientation future de la Centrale et freiner, sinon bloquer, tout mouvement de grève en dehors des cadres légaux dans les luttes du secteur public. L'action des autres [membres de l'exécutif] s'exercera dans une direction exactement contraire. »<sup>86</sup>

Pour ces derniers, la lutte du front commun syndical ne doit ni précipiter ni servir de prétexte à l'adoption de perspectives militantes, idéologiques ou socialistes. Selon eux, ces perspectives sont étrangères aux intérêts fondamentaux du mouvement syndical, et des travailleurs et travailleuses qu'il représente. De plus, certains éléments critiques à la CSN s'en prennent directement au fonctionnement et à l'emploi des fonds de l'organisation, et particulièrement au Fonds de défense professionnelle. Pour ceux-ci, ces fonds paraissent mal employés et servir particulièrement les intérêts et luttes des syndicats du secteur public<sup>87</sup>. D'immenses tensions escaladent donc rapidement du côté de la CSN. À ce moment, « A. Daigle dit non au séparatisme, au communisme, à la révolution. Plus circonspect, P.E. Dalpé, — qui ne rêve désormais déjà plus de la présidence de la CSN, mais bien d'une nouvelle centrale, la CSD — déclare : "le socialisme est un système préfabriqué". »<sup>88</sup>

Au moment de l'adoption de la résolution du Front commun visant à défier le *Bill 19* par les trois présidents des centrales syndicales, le conseil exécutif de la CSN est extrêmement polarisé. Ceci précipite en définitive le départ des "trois D", ce qui mène ultérieurement à la création de la CSD et de syndicats indépendants avec un nombre significatif de syndicats

<sup>85</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière*, 1984, p. 67

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 69

<sup>87</sup> TWAITHES, James D., *Travail et syndicalisme, Naissance et évolution d'une action sociale*, PUL, Québec, 1996, p. 328

<sup>88</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière*, 1984, p. 70



anciennement affiliés à la CSN dès la fin de la grève. Différents bilans peuvent être tirés de l'issue de la scission définitive de la CSN avec le départ des trois D et le schisme de 1972. Globalement, nous choisissons, à l'instar de Mills, Favreau et L'Heureux, à considérer ce mouvement comme globalement positif pour la centrale, et ce malgré un affaiblissement temporaire de l'organisation.<sup>89</sup> « Désormais, ce ne sera plus pareil : une nouvelle génération de militants et de militantes vient de 's'emparer' de la centrale et un nouveau projet de société vient d'être explicité. »<sup>90</sup> Selon Sean Mills, « Dans la scission qui s'ensuit [de la grève de 1972], les effectifs de la CSN diminuent de 240 000 à 170 000 membres, dont 100 000 dans le secteur public »<sup>91</sup>. Le départ de ce que certains qualifient de dinosaures<sup>92</sup> avec la scission provoquée par le « départ des Trois D », éléments les plus politiquement conservateurs de l'organisation, ne s'accompagne pas exclusivement de conséquences néfastes pour la CSN. D'une part, les membres qui choisissent de rester à la CSN sont plus unis et mieux informés au sujet des positions claires de la direction de la centrale à l'endroit du système capitaliste et à l'État sur lequel il s'appuie.<sup>93</sup> »<sup>94</sup> D'autre part, de 1970 à 1973 le départ des éléments les plus critiques de l'adoption de perspectives socialistes à la direction de l'organisation donnera un véritable espace aux débats d'orientation, d'abord au sommet de l'organisation, puis à la base. De 1974 à 1976, le projet de société socialiste démocratique se précise pour incorporer des perspectives autogestionnaires et s'allier à ce que la centrale, par le biais de Marcel Pépin et à l'instar des travaux de Jean-Marc Pottle, c'est-à-dire, le syndicalisme de combat<sup>95</sup>. Cette période connaît cependant l'émergence de vives tensions à l'interne de la CSN sur la pertinence de telles orientations. Ces débats, qui prendront souvent la forme d'oppositions entre syndicats des secteurs publics et ceux du secteur privé mettront globalement à mal l'ancrage du discours révolutionnaire de l'organisation à sa base. Nous

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, p.70

<sup>90</sup> *Ibid.*, p.71

<sup>91</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.251

<sup>92</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, p. 96

<sup>93</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p.251

<sup>94</sup> *Idem*

<sup>95</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, p. 115

reviendrons sur ce sujet dans la prochaine section du présent chapitre, consacrée pour sa part au projet de société socialiste démocratique de la CSN.

Peu de temps après le vaste témoignage de solidarité ouvrière du Front commun syndical, les organisations syndicales retournent malheureusement à leurs stratégies et visées concurrentielles. « Presque aussitôt les grèves finies, la CSN et la FTQ se retrouvent mêlées à un conflit féroce autour du maraudage syndical dans l'industrie de la construction »<sup>96</sup> et qui culminera avec la Commission Cliche face à une grande unité patronale et gouvernementale qui diffuse un discours hostile aux syndicats relayé par les médias.<sup>97</sup> Avec la création de la CSD, qui dans son ensemble, prend politiquement et publiquement une position contraire à celle de la CSN, le climat syndical québécois reprend globalement des airs de rivalité au début des années 1970.

Tel que mentionné précédemment, une des grandes conséquences du Front commun syndical sera l'exposition de la force de l'appareil répressif de l'État à l'endroit des travailleurs et des travailleuses. Les nombreuses confrontations avec la police qu'engendrera l'action syndicale, puis le recours à la grève illégale conjuguées à la diffusion rapide des ordonnances d'injonctions contre les grévistes contribuent à fabriquer la contestation syndicale. L'adoption du *Bill* 19, Loi qui imposait le règlement des conventions collectives des employé.es de l'État ainsi que la fin des hostilités sous peine d'amendes et de sanctions considérables qui mènera à la condamnation et à l'emprisonnement des présidents des trois grandes centrales prenant part au conflit attesteront sont à ce sujet très révélateurs. L'État expose alors au grand jour tout l'arsenal dont il dispose pour sévir contre les travailleurs et travailleuses organisés. Visant d'abord à mettre un terme à la mobilisation syndicale, cette direction politique autoritaire de l'État débouche selon nous sur la consolidation de la contestation syndicale. Les événements de mars à avril 1972 joueront un rôle effectivement de catalyseur de la mobilisation et de radicalisation de la gauche au Québec, et particulièrement à Montréal. À partir de ce moment, les mouvements ouvriers et populaires convergent et s'orientent sur questionnements sur la solidarité ouvrière, la démocratie

---

<sup>96</sup> *Idem*

<sup>97</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p.117*

populaire, l'anti-impérialisme, le féminisme et les liens à tisser entre Montréalais francophones de gauche et le mouvement des noirs.<sup>98</sup> Ces mobilisations, souvent mal coordonnées, et géographiquement éparpillées<sup>99</sup>, n'ont peut-être pas permis de transformer le système de l'intérieur. Elles ont néanmoins été en mesure d'appuyer qualitativement le développement de la culture de la contestation au Québec. Le Front commun syndical ne sera donc pas une victoire totale sur le plan des revendications, mais il aura nettement joué le rôle d'une étincelle qui aura su attiser les conflits de classe et favoriser leur analyse sous l'angle de la lutte des classes et de l'anti-impérialisme. Ses revendications salariales notamment sur le plan de l'indexation des salaires au coût de la vie inspirent d'ailleurs toujours l'esprit de la négociation des conventions collectives de nos jours.

Au-delà de la constitution de nouvelles solidarités ouvrières et de la radicalisation du syndicalisme, il nous semble également pertinent de nous pencher sur les résultats obtenus par la lutte du Front commun syndical de 1972. Tout d'abord, ce dernier aura donné des résultats divers, dépendamment des syndicats impliqués. En effet, à compter du 21 avril 1972, ce sont les syndicats d'Hydro-Québec du côté de la FTQ, puis ceux des fonctionnaires pour la CSN qui rompent avec le Front commun pour négocier des ententes particulières avec le gouvernement.<sup>100</sup> La solidarité syndicale si nécessaire à l'établissement d'un rapport de force contre un employeur unique part en brèche. À la lumière de ces événements, et dans le contexte du dépôt du *Bill 19* les négociations le front commun reprennent en vue d'éviter les conséquences potentielles d'un règlement gouvernemental par décret. De façon générale pour les syndicats, « cette stratégie porta fruit, car les syndiqués obtinrent beaucoup plus que ce qu'offrait le gouvernement avant la grève. Le minimum de 100 \$ pour les employés de l'État fut atteint, même si on avait ajouté un an de plus aux conventions collectives [et donc à son obtention]; les taux d'augmentation annuelle des salaires furent relevés et surtout, une clause d'indexation des salaires au coût de la vie qui s'avèrera très généreuse à long terme; les syndiqués bénéficièrent également d'un nouveau régime d'assurance salaire et de sécurité

<sup>98</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, pp.250-251

<sup>99</sup> BOIVIN, Jean, *La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972)*, Relations industrielles, Volume 27, No.4, Montréal, 1972, p. 696 [en ligne] [https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe\\_rd=cr&ei=gRECWcPxLMcC8QfuuJrACA](https://www.google.ca/search?q=rattrapage+salarial+secteur+public+front+commun+1972&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe_rd=cr&ei=gRECWcPxLMcC8QfuuJrACA), (page consultée le 25 avril 2017)

<sup>100</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 285

d'emploi.»<sup>101</sup> En somme, les allées et venues des négociations même suite à l'emprisonnement des dirigeants syndicaux permettront au mouvement syndical d'obtenir des gains substantiels. Une entente de principe sera effectivement signée en août 1972, plus d'un an après le début des négociations et aux piétinements de ces dernières depuis la contestation de mai. Cette dernière sera entérinée plusieurs mois plus tard, de part et d'autre, et contiendra des gains importants pour les travailleurs et les travailleuses des secteurs publics et parapublics.

Le Front commun syndical de 1972 constitue selon nous un moment fort du syndicalisme québécois et canadien. Largement inspirés des thèses marxistes qui se taillent lentement une place de choix dans le discours officiel des grandes organisations syndicales à l'époque à commencer par la CSN, les résultats de cette mobilisation syndicale et sociale sont toujours palpables aujourd'hui.

« À l'époque, cependant, bien des gens interprètent comme une défaite la fin des grèves de mai 1972. D'autres minimisent la signification de la grève. Mais, rétrospectivement, mai 1972 a montré jusqu' où les citoyens étaient prêts à aller dans la contestation des principes fondamentaux du fonctionnement de la société. Dans aucune autre région de l'Amérique du Nord, la politisation de classe ne s'est effectuée aussi rapidement ni aussi intensément, de sorte que bien des gens se sont tournés vers le Québec pour s'inspirer.»<sup>102</sup>

Le Front commun syndical sera également le point culminant d'une unité syndicale si nécessaire à l'établissement d'un véritable rapport de force contre un employeur unique. Un peu partout au Québec, la stratégie de négociation en Front commun permettra de lier les luttes de travailleurs et de travailleuses qui, autrement, n'auraient pu connaître une solidarité syndicale aussi vive. À Sept-Îles, cette solidarité, autrefois difficile à organiser se soudera concrètement du sommet à la base des syndicats regroupés en front commun<sup>103</sup>. Cette unité favorisera une forte participation des travailleurs et des travailleuses aux activités de contestation syndicale. En effet, jusqu'à 70 % des syndiqué.es participent activement à la

---

<sup>101</sup> *Idem*

<sup>102</sup> MILLS, Sean, *Contester l'empire, Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Coll. Histoire Cahiers du Québec, Montréal, 2011, p. 250

<sup>103</sup> PIOTTE, Jean-Marc, *du combat au partenariat, Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éd. Nota bene, Montréal, 2001, p. 87

mobilisation du 29 mars<sup>104</sup>. Une telle démonstration de force, dans une région isolée du Québec ne renforce pas seulement le rapport de force du syndicalisme, elle assoit la légitimité du combat syndical et de ses revendications auprès de ses membres. Par le soutien à la participation active des travailleurs et des travailleuses de Sept-Îles et la production de matériel d'information politique destiné aux travailleurs et aux travailleuses, mais également à l'ensemble de la population, les syndicats de la région se donnent les moyens d'un authentique syndicalisme de masse en lutte. Ceci aura pour effet de faciliter la participation illégale de syndicats du secteur privé à des grèves de solidarité un peu partout à Sept-Îles. Les sorties de la ville sont bloquées, des tranchées sont creusées au *bulldozer*. Le poste de radio local est occupé et diffuse de l'information syndicale. Les commerces sont fermés jusqu'à nouvel ordre, exception faite des commerces de nécessité. La police locale est poussée au repli dans le Palais de Justice et « le pouvoir à Sept-Îles est [donc] pour la première fois de son histoire, aux mains des travailleurs. »<sup>105</sup> Les syndiqué.es de Sept-Îles condamneront plus tard l'acceptation syndicale des offres gouvernementales. La vigueur de la lutte syndicale de leur région, ainsi que le transfert temporaire des pouvoirs vers les travailleurs et les travailleuses par l'établissement d'un rapport de force ouvrier rarement vu en occident lui permet de prolonger ses ambitions syndicales. La participation au combat syndical est donc selon nous au cœur du développement d'une véritable culture syndicale de la contestation. Malgré que les conclusions du Front commun de 1972 soient accompagnées de près par une accalmie sur le plan de la lutte syndicale, les événements de 1972 lui auront permis de se doter d'une identité syndicale radicalement différente. C'est à ce moment précisément que le discours radical des directions syndicales se rapproche matériellement le plus des pratiques syndicales de ses membres. Ce discours permettra à la CSN de se situer à l'avant-garde des luttes à venir au Québec dans les années suivantes.

### 2.1.3 Le projet de société de la CSN

---

<sup>104</sup> *Idem*

<sup>105</sup> *Ibid.*, p.96

À compter du milieu des années 1960, la CSN amorce un changement de cap qui s'avère structurant pour l'avenir de l'organisation. En effet, la CSN modifiera substantiellement sa lecture des rapports sociaux, économiques et politiques dominants dans les sociétés québécoise et canadienne à compter de ce moment. Appuyée qualitativement par les propos qui composent *Une société bâtie pour l'Homme*, puis *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique*, c'est de manière définitive que *Ne comptons que sur nos propres moyens* propose un nouveau projet de société à la CSN. Ce nouveau projet et son penchant idéologique amèneront la centrale à considérablement se démarquer à la fois de ses positions antérieures et des pouvoirs dominants de l'époque. C'est alors l'ensemble de la centrale qui bascule radicalement à gauche vers des perspectives socialistes et démocratiques. Nous explorerons brièvement les contours de ce nouveau projet de société à la CSN. En vue de nous assurer de développer une compréhension synthétique de ce projet, nous proposons d'abord de l'observer en deux moments distincts. Premièrement, nous nous intéresserons aux critiques sous-jacentes à ce projet de société. Deuxièmement, nous explorerons les pistes de solution formulées par la CSN et devant lui permettre de parvenir au développement de ce projet. Finalement, nous observerons brièvement l'évolution et l'influence de ce projet pour la CSN afin de nous permettre de bien apprécier son ancrage et sa place dans l'organisation, comme dans les luttes qu'elle mène.

Avec le manifeste « Ne comptons que sur nos propres moyens », la CSN cherche à souder ses éléments radicaux à sa base syndicale, dans un moment où les tensions internes opposant syndicats des secteurs publics en croissance et privés en difficultés s'exacerbent. Plutôt que de provoquer un consensus, les perspectives suggérées par ce document et ceux qui l'ont précédé ont, comme mentionné précédemment, grandement contribué à approfondir certaines divisions et tensions préexistantes au sein de la centrale. Nous proposons ici de faire la lumière sur les sujets de ces profonds désaccords.

Le projet de société de la CSN est un projet de société qui propose l'association des concepts et pratiques du socialisme avec une certaine définition des démocraties populaire et économique. Ce que la centrale cherche à développer avec ce projet de société, c'est d'opérer une rupture avec le modèle syndical dont elle hérite et qui suggère la quête d'une troisième

voie entre le capitalisme et le socialisme. Refusant de poursuivre avec une vision qui cantonne les perspectives politiques du syndicalisme à l'acceptation des options offertes par le coopérativisme, le créditisme ou la doctrine sociale de l'Église,<sup>106</sup> la CSN propose désormais un changement radical et prend ses distances des thèses appelant à la possibilité de civiliser le capital. Ce que la centrale nommera à juste titre, « la grande illusion de l'agneau face au loup. »<sup>107</sup> Ceci signe la fin de la domination des perspectives humanistes et démocratiques à la CSN pour cette période<sup>108</sup>. En effet, ce sera une lecture originale des thèses marxistes de la lutte des classes et de l'impérialisme qui structureront désormais le discours de l'organisation. Le projet de société socialiste-démocratique de la CSN réfute alors l'organisation de la société dans laquelle sa pratique s'instaure et les insuffisances de la Révolution tranquille. Ce projet propose effectivement une rupture quasi totale avec les classes possédantes et l'État et leur organisation des rapports du travail. Or, malgré cette nouvelle orientation, l'organisation continue de devoir composer avec les fonctions essentielles et immédiates du syndicalisme qu'elle juge injustes ou insuffisantes dans ce même contexte. Jean-Marc Piotte nommera cette dynamique : double et contradictoire fonction du syndicalisme<sup>109</sup> afin de s'adresser aux contradictions inhérentes au syndicalisme institutionnalisé, et particulièrement d'un syndicalisme qui défend des perspectives révolutionnaires tout en devant s'accommoder de la législation du travail et du syndicalisme à l'intérieur des paramètres de la société capitaliste.

« D'une part, il défend contre le capitalisme, les intérêts économiques des travailleurs par la négociation et l'arbitrage. D'autre part, il sert objectivement à intégrer les travailleurs à l'ordre établi dans la mesure où, entre les périodes de négociation, le syndicat s'engage à ne pas contester — autrement que légalement, par les griefs — les pouvoirs des patrons. En d'autres mots, entre les périodes de négociation, le syndicat est obligé d'accepter que le patron fasse des profits sur le dos des travailleurs : il est forcé d'accepter le rapport patron-exploiteur à travailleur-exploité. »<sup>110</sup>

---

<sup>106</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Évaluation de la réflexion collective sur le document ne comptons que sur nos propres moyens, *Rapport du comité des 12 soumis au Congrès de Juin 1972*, Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière*, 1984, pp. 246-247

<sup>107</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, CSN, Montréal, 1972, p.84

<sup>108</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 226

<sup>109</sup> PIOTTE, Jean-Marc, *du combat au partenariat, Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éd. Nota bene, Montréal, 2001, p. 87

<sup>110</sup> *Ibid*, p.13

Au cœur de ce projet de société cohabitent donc des impératifs de dépassement des conditions actuelles du syndicalisme et de transformation de la structure économique et politique de la société, l'atteinte de l'une n'étant pas complètement possible en l'absence de l'autre. Dans les années 1960, la CSN développe alors une critique aiguisée de l'impérialisme américain et de sa domination sur l'économie et la politique québécoise, domination essentiellement relayée par les classes bourgeoises anglo-canadiennes et petites-bourgeoises locales. Cette critique est d'abord et avant tout enracinée à la direction de la centrale et est principalement relayée par Marcel Pépin, qui devient président de la CSN en 1965. Ce qui fait désormais principalement l'objet de la critique de la CSN est le caractère irréductible de l'opposition de classe entre les classes laborieuses et le groupe de la finance et la bourgeoisie. Pour elle, un véritable « super-pouvoir économique et politique »<sup>111</sup> contrôle à la fois l'économie et la politique dans une direction absolument contraire aux intérêts et besoins de la classe ouvrière. Ce discours se fonde sur la centralité des antagonismes de classe et est orienté vers le développement de l'action syndicale de masse.

Sur cette base conceptuelle, et par le recours à une grille d'analyse économique d'inspiration marxiste, la Confédération des Syndicats nationaux dénonce les principaux piliers de l'organisation économique de la société québécoise et l'expropriation de la classe ouvrière des lieux du pouvoir politique et économique. Le document « Ne comptons que sur nos propres moyens » faisant suite aux rapports de Pépin, « Une société bâtie pour l'homme » et « Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel » vient préciser le nouveau discours de la direction de l'organisation. Celui-ci condamne avec véhémence l'accaparement exclusif des gains de productivité par la classe patronale, la logique de l'appropriation capitaliste du profit, le gaspillage des ressources matérielles et humaines en économie et sur le marché du travail et l'organisation capitaliste de la production qui poursuit des objectifs liés à la rentabilité économique des classes possédantes plutôt qu'à un impératif d'utilité économique pour la classe ouvrière. L'analyse économique et politique de la CSN se fonde désormais officiellement sur l'existence la lutte des classes. Par ce biais, la CSN dénonce alors les effets économiques néfastes de la mécanisation de la production, les disparités économiques régionales, l'utilisation irrationnelle des ressources dégagées par la

---

<sup>111</sup> ROUILLARD, Jacques, Histoire de la CSN, 1921-1981, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 227



production, le manque de contrôle de l'État sur la valeur de ses propres dépenses et la paupérisation des classes laborieuses. Pour elle, « la classe possédante du Québec produit non pas en fonction des besoins réels des travailleurs, mais en fonction de ceux qui peuvent payer ; évidemment la classe possédante est mieux placée pour payer (et donc pour orienter la production), les travailleurs devant se battre, cent par cent, pour arracher un pouvoir d'achat. »<sup>112</sup>

Appuyée de ces critiques féroces de l'organisation capitaliste de la production et de l'économie québécoise, la Confédération des Syndicats nationaux cherche à formuler des solutions concrètes permettant à la classe ouvrière de renverser la tendance et de prendre le pouvoir qui lui revient. Ces solutions se déploieront sur le front de la revendication, mais également sur celui de l'action syndicale, dont le Front commun de 1972 est un exemple probant. L'objectif est alors double à la CSN : « 1) fournir des biens et services en quantité et qualité suffisantes pour tous les Québécois; 2) Développer la structure de production de façon à améliorer constamment le niveau de vie et mettre fin à l'exploitation du travail de la population par la minorité. »<sup>113</sup> Non seulement faut-il condamner le système actuel, mais encore faut-il, dès maintenant, travailler syndicalement à en bâtir l'alternative la plus juste : le socialisme démocratique. L'objectif prioritaire de cette direction politique vise à s'assurer que les travailleurs et les travailleuses possèdent collectivement l'économie contre sa version actuelle. Pour elle, « une économie dominée par les travailleurs ne peut être que socialiste. »<sup>114</sup> La CSN donne alors une définition précise au socialisme, qui s'inspirera de thèses socialistes et démocratiques non orthodoxes qui rejettent l'autoritarisme et les variations du socialisme réellement existant en Union soviétique.<sup>115</sup> En somme, la centrale refuse de verser dans une lecture rigide et doctrinaire du socialisme marxiste<sup>116</sup>. Pour cette dernière, le socialisme doit s'édifier sur des principes de liberté et de démocratie<sup>117</sup>. La

---

<sup>112</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, Éditions Mouvement, Montréal, 2012, pp.85-86

<sup>113</sup> *Ibid*, p.91

<sup>114</sup> *Idem*

<sup>115</sup> ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Éd. Boréal Express, Montréal, 1981 p. 230  
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Évaluation de la réflexion collective sur le document ne comptons que sur nos propres moyens, Rapport du comité des 12 soumis au Congrès de Juin 1972*, Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière*, 1984, p. 253

<sup>117</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 159

centrale définit alors son projet de société en quatre temps. D'abord, il faut que la société, par l'entremise de l'État, possède les moyens de production et les ressources de son territoire. Par la suite, il faut que les travailleurs et les travailleuses participent directement et collectivement à la gestion et aux choix économiques qui les concernent. Ensuite, l'ensemble de l'activité économique doit être orientée vers la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population alors que cette dernière doit finalement être démocratiquement planifiée par l'État.<sup>118</sup>

Afin de mettre en œuvre ce projet de société socialiste, la centrale formule quelques pistes de réflexion devant déboucher sur certaines bases lui permettant d'orienter le Québec vers le socialisme démocratique. Ces dernières se peaufineront dans le rapport du « comité des 12 », mandaté de réviser et de préciser les propos se retrouvant dans le document initial au terme et consultation des membres de la CSN. La CSN cherche à s'assurer que ce document assure véritablement la poursuite du socialisme auprès de ses membres. La démarche de politisation de la lutte syndicale est alors clairement menée par le haut de l'organisation. Selon Favreau et L'heureux, militants de longue date à la CSN,

« Heureusement, le Rapport du comité des 12 vient contrebalancer *Ne comptons*. Il apporte des repères sur le rôle des syndicats et des partis, sur les rapports entre ces deux types d'organisation, sur la question du pouvoir des travailleurs dans une économie de type socialiste. Il donne aussi une excellente idée du pouls effectif des différentes composantes de la CSN tout en dégageant les tendances qui se sont manifestées au cours des six mois de débat précédant le congrès [d'orientation] de juin 1972. »<sup>119</sup>

Ce qui est alors proposé par la CSN est relativement concis. Il faut parvenir à l'édification d'un État décentralisé et démocratique qui gouverne véritablement en fonction des besoins collectifs de l'ensemble des Québécois. Cet État, par le biais de la planification décentralisée et de la nationalisation graduelle des grands secteurs de l'industrie et des ressources de son territoire doit dépasser les limites économiques imposées par la recherche du profit. Pour y parvenir, il devient alors impératif de planifier le développement économique en fonction des besoins collectifs et sociaux. Le gaspillage économique est refusé en tant que conséquence du capitalisme, le plein-emploi doit être un objectif prioritaire de l'économie socialiste. Selon

<sup>118</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, Éditions Mouvement, Montréal, 2012, p. 91

<sup>119</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, p. 88

elle, ces mesures économiques stimuleraient directement la croissance économique et engageraient des surplus découlant de l'accaparement public et collectif des gains de productivité et du profit. Il incomberait alors aux travailleurs et aux travailleuses, collectivement et démocratiquement organisés.es, de décider de l'utilité économique du capital dégagé et accumulé. Dans le Rapport du comité des 12, la CSN précise ces objectifs en ajoutant qu'il s'avère désormais nécessaire de développer des formes socialistes d'organisation économique (étatiques [nationalisées] ou coopératives). L'organisation y précise également que la planification économique globale doit s'effectuer tant aux niveaux sectoriels que régionaux par le biais de comités et régionaux de développement économique. Enfin, la centrale propose la participation directe des travailleurs et des travailleuses dans l'orientation, la direction et la gestion autonome de l'entreprise selon des paramètres variables dépendant du secteur d'activité économique dans lequel cette dernière s'insère. En somme, la CSN poursuit l'objectif de parvenir à une forme originale de socialisme, un socialisme authentiquement québécois « qui serait la réalisation (concrète) de la démocratie économique et qui correspondrait aux conditions du Québec de même qu'aux besoins et à la mentalité des Québécois. »<sup>120</sup>

Pour la CSN, « le socialisme s'impose graduellement comme modèle de rechange dans la mesure où il permet une plus grande démocratie économique et politique. »<sup>121</sup> Au fil des années, ce projet prend racine avec une intensité variable à la Centrale. Suite aux Front commun de 1972, la CSN entame effectivement des démarches de mobilisation et d'information autour de l'enjeu du socialisme. Le contenu de ce projet continue de s'enrichir au fur et à mesure que les débats à son sujet surgissent. Ce débat est d'abord le débat de quelques-uns des dirigeants, de salarié.es ou de militant.es de la centrale.

« La référence au projet socialiste ne pénétrera dans les débats à la base des syndicats que très doucement, essentiellement dans des syndicats où il y a déjà des militantes et des militants, ce qui n'est pas toujours le cas, loin de là. Cela deviendra possible lorsque le projet socialiste pourra être mis en relation avec certains enjeux : La question nationale après 1976 »<sup>122</sup>

<sup>120</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Évaluation de la réflexion collective sur le document ne comptons que sur nos propres moyens, *Rapport du comité des 12 soumis au Congrès de Juin 1972*, Dans, FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, 1984, pp. 248-251

<sup>121</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 p. 159

<sup>122</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et*

ou encore le féminisme à compter de 1975.

Dans l'ensemble, le projet de société socialiste démocratique se diffuse de façon limitée au sein de la centrale en dehors de ses éléments les plus militants.<sup>123</sup> L'ensemble des luttes syndicales de l'époque continue de se déployer sur le front de l'action syndicale institutionnelle. Les contradictions inhérentes au syndicalisme minent passablement l'intégration des perspectives radicales du syndicalisme à la base des syndicats. Tant que la lutte syndicale n'est pas orientée vers les enjeux du socialisme, ce dernier est condamné à occuper une position secondaire dans l'agenda syndical. Les difficultés syndicales en cette matière doivent, pour leur part, être principalement dépassées par la lutte syndicale du deuxième front syndical. Celui-ci demeure cependant difficile à opérationnaliser auprès des syndiqué.es, sa réception par les membres sera inégale et limitée. L'engouement pour le socialisme se précisera sur la base de réflexions sur le coopérativisme et reprendra de plus belle en 1976 avec des propositions sur l'autogestion ouvrière. Les débats sur la question nationale de 1977 et 1978 préciseront également la portée du projet socialiste sur les revendications de l'organisation.<sup>124</sup> En effet, cette dernière y reconnaîtra la légitimité de la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois en tant que catégorie particulière du prolétariat. Par conséquent, la lutte pour l'indépendance ne peut être résolue que par l'établissement d'un régime socialiste. Pour elle, l'oppression nationale du peuple québécois ne constitue rien d'autre qu'une des manifestations du capitalisme<sup>125</sup>. À partir de ce moment, la CSN prolonge sa définition économique et politique. Pour elle « Le socialisme implique pour nous la socialisation, c'est-à-dire l'appropriation collective des moyens de production et d'échange; la redistribution de la richesse produite par le travail; la planification démocratique en fonction des besoins individuels et collectifs; le contrôle par les masses populaires, à tous les niveaux des institutions et activités économiques, politiques et culturelles. »<sup>126</sup> Ce sera le durcissement de ton gouvernemental qui propose de geler les salaires des employé.es de l'État en 1975 qui mettra en suspens l'association de la lutte

---

avenir du syndicalisme au Québec, *Vie Ouvrière*, 1984, p. 90

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 88

<sup>124</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004 pp.160-163

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 162-163

<sup>126</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Procès-verbal du congrès de 1978, CSN, Montréal, 1978, p.45

syndicale quotidienne avec le socialisme à la centrale. L'inversion générale du rapport de force du syndicalisme<sup>127</sup> a, à compter de cette époque, un effet démobilisateur sur les perspectives socialistes de l'organisation. La stratégie de locomotive des négociations des conventions collectives du secteur public sur la mise au point des conditions matérielles d'existence de la classe ouvrière est défaite. Des tensions entre marxistes léninistes et sympathisants péquistes éclatent<sup>128</sup>. Des rivalités entre syndicats des secteurs publics et privés éclatent au grand jour. Tout ceci, en somme, aura un effet considérable sur la possibilité de cimenter les solidarités internes des membres de la centrale par l'acceptation du socialisme. En l'absence de lutte syndicale directement orientée vers une des facettes du projet de société socialiste démocratique, ou encore d'une stratégie syndicale qui propose globalement de reprendre des pratiques démocratiques et autonomes de l'organisation de la classe ouvrière, le socialisme est condamné à être indéfiniment reporté.

Dans l'ensemble, le plan de la CSN devant mener au socialisme demeure sommaire et général,<sup>129</sup> et ce malgré les tous efforts de la centrale. Avec les déboires et les limites des comités d'action politique mentionnés précédemment, la stratégie politique populaire de la CSN devant mener au socialisme fait face à plusieurs défis de taille. Le rapport du comité des douze précise selon nous trois principales orientations devant mener vers le socialisme au Québec. Nulle part n'est-il question de lutte armée de la classe ouvrière ou de prise du pouvoir rapide ou par la force. Les principaux éléments de l'alternative socialiste de la CSN proposent plutôt le développement économique des forces vives du socialisme au sein des structures du capitalisme. On y précise alors la nécessité d'organiser dès maintenant les structures et organisations économiques coopératives et étatiques pouvant mener au socialisme. On y définit également la nécessité d'assurer une véritable planification du développement économique. Une telle planification doit, selon elle, être démocratique et décentralisée. En troisième lieu, le rapport du comité des douze soulève la question de la participation syndicale à l'entreprise. Qu'elle soit publique ou privée, l'entreprise doit s'ouvrir à une certaine forme de représentativité sociale de sa structure de gestion et

---

<sup>127</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p. 120*

<sup>128</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p.136*

<sup>129</sup> *Ibid*, p.89

d'administration. L'État joue un rôle clé dans l'élaboration de cet axe stratégique. Il se situe à tous les niveaux de l'atteinte du socialisme. Il doit faciliter la transition vers le socialisme par son action budgétaire, économique réglementaire et législative. Cette transition est profondément étapiste, « la socialisation intégrale étant un but lointain et ne pourra être réalisé que progressivement, étape par étape; toute décision prématurée risquerait de compromettre l'effort de construction du socialisme. »<sup>130</sup>

Peu d'attention est cependant accordée aux moyens devant permettre de contraindre l'État à prendre la direction du socialisme, ni même à l'appuyer. En l'absence d'un véritable parti des travailleurs, et avec la montée en popularité du Parti québécois qui mènera à son élection à l'Assemblée nationale en 1976, la Confédération des syndicats nationaux ne peut mener unilatéralement la marche de la classe ouvrière vers son émancipation. L'option socialiste de la CSN doit composer avec la *realpolitik* québécoise sur laquelle l'option socialiste n'a que très peu d'influence en l'absence d'un rapport de force effectif lui permettant de l'influencer dans le sens qu'elle le souhaite. Dans ce contexte, certains croient que le projet de société de la CSN s'inspire simplement d'une sociologie trop sommaire<sup>131</sup> et néglige plusieurs éléments nécessaires à une véritable analyse des mécanismes permettant la transformation révolutionnaire de la société québécoise. Pour d'autres, l'importance des luttes en cours sur le front de la négociation et de la convention collective et l'inégale réception du projet de société socialiste condamnent en quelque sorte le projet socialiste à ne pas dépasser l'étape du projet. Alors que la lutte du Front commun syndical de 1972 ouvre des horizons intéressants à l'option socialiste en renforçant globalement la position de force du mouvement ouvrier sur l'échiquier politique, le rapport de force du syndicalisme n'est pas en mesure de se maintenir intégralement auprès de l'État dans les années qui suivent. Ceci limite directement la capacité de la CSN à susciter de l'intérêt sur la question socialiste non seulement à l'intérieur de ses syndicats membres, mais également et évidemment, auprès de l'État. Pour plusieurs, y compris certains membres de la CSN, le socialisme démocratique

---

<sup>130</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir Du syndicalisme au Québec, Vie Ouvrière, 1984, p.136*

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 88

demeure principalement fondé sur un diagnostic critique de la société actuelle plutôt que sur un véritable plan de rechange au capitalisme.<sup>132</sup>

Nous considérons néanmoins ici l'importance du projet de société socialiste démocratique non pas dans sa capacité effective à transformer l'ensemble de la société québécoise, mais plutôt à donner un certain sens à l'action syndicale de l'organisation. En effet, sous l'angle du socialisme, chaque conflit de travail devient le produit de l'affrontement des intérêts des travailleurs et des travailleuses avec ceux des patrons. La diffusion d'un tel discours et de la stratégie du syndicalisme de combat qui l'accompagne a selon nous eu un impact significatif sur l'intensité de la contestation syndicale dans les années 1970 au Québec. Jamais le mouvement syndical ne fut-il selon nous en mesure de développer une réponse aussi authentiquement rapprochée des intérêts de la classe ouvrière au Québec. De plus, il nous apparaît également impératif de considérer le projet de société socialiste démocratique de la CSN pour sa capacité à susciter de nombreux débats à l'intérieur comme à l'extérieur de la centrale. En définitive, ce que le projet de société socialiste provoque à la CSN est pluriel. En plus de contribuer à l'éjection des éléments les plus conservateurs et réformistes de l'organisation, l'avènement du projet de société socialiste démocratique permet à la CSN de se doter de tous nouveaux outils conceptuels. Ceci permet à la CSN de se donner des espaces pour véritablement mener des débats d'orientation en plus de donner une orientation claire au syndicalisme pratiqué par la CSN. De plus, ceci permet de stimuler la réflexion collective sur les perspectives socialistes et révolutionnaires au Québec, idées et projets qui n'auraient pu avoir une importance aussi grande sans cette contribution originale du mouvement syndical et de la CSN en particulier.

Il nous apparaît donc clair que la Confédération des syndicats nationaux participe à un vaste processus de révision de ses perspectives syndicales, politiques et économiques à compter du milieu des années 1960. Malgré que l'essentiel de l'activité syndicale de l'époque demeure principalement orienté vers les tâches de négociation de convention collective et de défense des salariés au travail, les perspectives qui guident le travail syndical à compter de cette période sont complètement transformées. Des suites de la publication de plusieurs documents

---

<sup>132</sup> *Ibid*, p. 94

phares, et avec l'augmentation des tensions sociales au Québec à compter de 1968 qui culminera sur la Crise d'octobre, la CSN décide de rompre de manière franche et définitive avec la tradition syndicale et politique dont elle hérite. Avec l'adoption du document *Ne comptons que sur nos propres moyens*, la centrale fait ouvertement le choix du socialisme et condamne sans vergogne non seulement les excès du capitalisme, mais également sa logique fondamentale et son existence. Se faisant, c'est principalement une critique aiguisée de l'organisation capitaliste des sociétés québécoise et canadienne qu'elle développe, mais également un véritable projet de société qui propose la transformation des rapports sociaux, économiques et politiques au Québec. Les efforts de définition de la voie socialiste seront variables selon les régions, les secteurs d'activités économiques et les années. Avec l'avènement d'une période plus difficile pour le syndicalisme, dans les secteurs publics et privés sur un fond de crise généralisée de la société québécoise, le projet socialiste verra graduellement sa substance révisée, jusqu'à sa silencieuse et définitive évacuation au cours de la décennie 1980. Il importe alors de nous interroger sur le rapport de ce projet de société avec le phénomène de la crise des années 1980, mais également de mettre ce projet en lien avec ce qui sera ultérieurement amené à le remplacer dans l'imaginaire syndical à la CSN.



## CHAPITRE III

### REPRÉSENTATION SYNDICALE DE LA CRISE

#### 3.1 La crise et les nouvelles perspectives économiques, politiques et sociales de la CSN.

Afin de bien saisir la récente évolution du syndicalisme québécois et le renouveau syndical qu'elle supporte, nous jugeons d'abord nécessaire de nous intéresser à la représentation syndicale du concept de crise. Ce concept constituant un objet de recherche dont les définitions syndicales sont à ce jour toujours multiples, nous proposons ici d'en formuler une nouvelle définition. À partir de la sélection présentée précédemment de la littérature officielle de la CSN, nous observerons le rapport de la centrale à ce concept sur l'ensemble de notre période, mais auquel la littérature semble accorder graduellement moins d'attention à partir de 1992. Afin de nous permettre de développer une compréhension globale de ce concept, il est selon nous nécessaire de saisir l'objet « crise » dans sa globalité, à partir de la définition de chacune de ses composantes essentielles.

À notre question de recherche : *Comment le nouveau projet politique de la CSN propose-t-il le dépassement des impératifs révolutionnaires du syndicalisme pratiqué à la CSN depuis les années 1970 ?* nous proposons d'abord de procéder à l'identification et la définition de chacune des dimensions de la représentation du phénomène de crise à la direction de la centrale. Pour ce faire, nous proposons de reprendre les principaux éléments de définition de la représentation syndicale de la crise analysée par Jacques Boucher dans *Transformations du discours sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*. La grille d'analyse du phénomène de crise élaborée dans cet ouvrage est selon nous intéressante pour bien comprendre la représentation du phénomène à la direction de l'organisation. Les travaux de Boucher sur la crise sont basés sur la littérature des différentes instances de l'organisation. Ils offrent une vue d'ensemble des perspectives syndicales de la CSN au sujet de la crise. Nous choisissons pour notre part d'analyser le phénomène de crise à partir des propositions et

analyses du comité exécutif. Un tel exercice nous permettra de mieux exposer le cheminement politique de la centrale du point de vue de sa direction. Nous proposons alors de reprendre les catégories primaires de l'analyse de la crise de Boucher, à savoir la crise économique, la crise politique et institutionnelle et la crise sociétale. Or, les sous-catégories que nous choisissons afin d'étudier la représentation de la crise divergent de celles privilégiées par l'analyse de Boucher. La grille d'analyse de Boucher cherchait pour sa part à établir les liens entre l'évolution du discours de la CSN sur la modernisation de l'entreprise. Nous cherchons quant à nous à mieux comprendre le rapport entre l'évolution de la représentation du phénomène de crise à la direction de la CSN et l'évolution politique de l'organisation sur une période différente. Notre analyse couvre en effet la période 1985 – 2003. Un tel exercice permettra selon nous, dans un premier temps, de mieux saisir la portée pratique et idéologique du concept de crise sur l'évolution de l'action syndicale et politique de la CSN. Dans un second temps, cet exercice permettra selon nous de fournir des assises concrètes à notre hypothèse de recherche, cette dernière cherchant à situer le développement des orientations générales du nouveau projet politique de la CSN dans son rapport au phénomène de crise.

Alors que Boucher choisit de centrer son analyse sur l'accessibilité syndicale aux pouvoirs économiques, politiques et sociaux, nous choisissons pour notre part de nous concentrer sur l'évolution du rapport de la CSN aux pouvoirs capitalistes. Une telle analyse permet selon de soulever les problématiques sous-jacentes à l'évolution contemporaine de cette organisation du mouvement ouvrier québécois. Celle-ci nous permettra en somme de donner de meilleures assises à l'analyse du nouveau projet politique que la CSN formule à partir de 1985. Nous émettons donc ici l'hypothèse que le discours officiel de la Confédération des syndicats nationaux supporte une transformation radicale de son rapport au pouvoir capitaliste. En effet, nous croyons tout d'abord que la CSN procède graduellement à l'évacuation des critiques structurelles de l'économie et des pouvoirs capitalistes. Par la suite, nous estimons que celle-ci remplace cette analyse structurelle par une critique plus restreinte de l'idéologie néolibérale. Par conséquent, nous considérons que le glissement idéologique qui s'opère à la CSN favorise l'émergence d'un nouveau cadre politique et stratégique pour le syndicalisme à

la direction de l'organisation. Le dernier chapitre de la présente recherche se consacrera tout spécifiquement à l'émergence de ce cadre à la tête de la Confédération des syndicats nationaux.

Au cours de la période 1970 à 1984, la définition de la crise qu'endosse la CSN intègre abondamment une analyse des rapports sociaux basée sur l'antagonisme de classe existant entre les classes laborieuses et capitalistes et supporte l'idée d'un « affrontement constant entre le capital et le travail »<sup>133</sup>. Qu'il s'agisse de la crise économique, de la crise institutionnelle ou encore de la crise sociétale, la CSN fait porter la responsabilité de cette crise à l'organisation capitaliste de l'économie et à la minorité dominante de la société. L'organisation comprend les « masses populaires » et les travailleurs et travailleuses en tant que principales victimes des conséquences de cette crise et en tant que catégorie sociale essentiellement exclue du pouvoir. Avec une telle lecture des rapports sociaux, l'ensemble des facettes et manifestations de la crise sont comprises par l'organisation dans la perspective de la lutte des classes. Ainsi,

« quelle que soit la dimension traitée de la crise, la CSN la rattache de façon ultime à la domination et au contrôle presque total des capitalistes et de leurs complices gouvernementaux sur les travailleurs et la population. Pour elle, la crise tient au fait qu'une minorité s'accapare le pouvoir et en exclut la majorité, c'est-à-dire, la classe ouvrière et les « masses populaires. »<sup>134</sup>

Cette définition particulière de la crise apparaît intimement liée à la critique globale du capitalisme et de ses manifestations qu'endosse la CSN à compter du début des années 1970, tout comme à son projet révolutionnaire de transformation de la société par le socialisme-démocratique. Ce projet de « société nouvelle [...] fondée sur les besoins du peuple »<sup>135</sup>, le socialisme-démocratique<sup>136</sup> agit selon nous en tant que catalyseur de l'analyse matérialiste de

<sup>133</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Une force collective organisée avec le peuple, *Rapport de l'exécutif*, CSN, Montréal, 1980, p.52

<sup>134</sup> BOUCHER, Jacques, Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, p.105

<sup>135</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Une force collective organisée avec le peuple, *Rapport de l'exécutif*, CSN, Montréal, 1980, p.52

<sup>136</sup> Selon Louis Favreau et Pierre L'Heureux, dans l'ouvrage *Le projet de société de la CSN de 1966 à nos jours, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, la Confédération des syndicats nationaux se dote à compter du début des années 1970 d'un vaste projet de société socialiste-démocratique. Issu de l'analyse du capitalisme que suggère

la crise de la CSN.

Au cours de la période de 1985 à 2003, la CSN propose une définition évolutive et concurrente de la crise en adoptant de nouvelles perspectives économiques, politiques et sociales. Cette nouvelle lecture de la crise propose selon nous une distanciation significative de la CSN à l'égard de la critique initiale du capitalisme qu'elle développe à compter du milieu des années 1960. À partir de l'analyse des mêmes composantes de la crise, nous constatons l'existence d'une rupture significative entre deux représentations de ce concept à la CSN. La nouvelle lecture du phénomène de crise que propose la CSN se développe selon nous en opposition franche avec l'idée qu'un antagonisme total entre les catégories travailleurs et travailleuses et patronat structure et conditionne les rapports économiques, politiques et sociaux au Québec. Le « superpouvoir » économique-politique qui faisait l'objet de la critique de la CSN et qui appuyait la légitimité du projet de société socialiste-démocratique tout au long de la décennie 1970 ne s'est en effet pas subitement évanoui en 1985. Selon nous, la centrale offre désormais une nouvelle définition moins radicale, et dans l'ensemble moins structurelle au phénomène. Sans renier en bloc la lecture du phénomène qu'elle adoptait au cours de la période précédente, l'organisation dévient en effet progressivement de la lecture du phénomène qu'elle privilégiait précédemment à compter de 1985. La nouvelle compréhension de la crise qui se développe à la CSN à compter de cette période est pour sa part généralement structurée autour des mêmes enjeux, soit la crise économique, la crise politique institutionnelle et la crise sociétale. Cette dernière propose cependant une redéfinition en profondeur de l'ensemble de ses composantes essentielles. Au centre de cette réorientation, la transformation du rapport de la centrale à la distribution des pouvoirs économiques et politiques nous semble évidente. Là où le système capitaliste et ses structures étaient jadis le moteur de la crise, la CSN positionne graduellement la désarticulation du rapport entre le développement économique et le développement social au

---

le document *Ne comptons que sur nos propres moyens*, les perspectives socialistes démocratiques de la CSN constituent une réponse directe à l'exploitation des travailleurs et des travailleuses par le super pouvoir, l'alliance du patronat et de l'État. Ces derniers avancent à la page 94 de leur ouvrage qu'« Avec ne comptons, la centrale devient, publiquement et officiellement socialiste. La rupture avec le capitalisme est là, la critique très directe de la Révolution tranquille aussi, et le projet de société proposé ne prêche pas par la modération, mais une certaine témérité dirons-nous, puisqu'il est affirmé noir sur blanc qu'il faut en arriver à ce que les travailleurs soient au pouvoir dans tous les domaines par la socialisation de l'économie, la planification démocratique...»

centre de son appareil idéologique. Alors que le capitalisme faisait structurellement défaut à la représentation politique des intérêts des travailleurs et des travailleuses, ce sont dorénavant la montée du néolibéralisme et les mutations contemporaines du capitalisme qui deviennent les principales causes de la crise. Afin de mieux cerner l'évolution récente de la lecture de la crise à la CSN, nous procéderons ici à l'étude de chacune de ses composantes susmentionnées à partir des grands thèmes que nous offrent les documents officiels de l'organisation.

### 3.2 Éléments de contextualisation de la crise économique.

À partir du milieu des années 1970, les organisations syndicales québécoises rencontrent de plus en plus d'obstacles sur le chemin de leur lutte pour la défense des conditions de salaire et de travail des travailleurs et des travailleuses. Les années 1970 s'ouvrent effectivement sur un mouvement de fluctuations économiques généralement déstabilisatrices pour les économies québécoise et canadienne. Avec le choc pétrolier de 1973, et l'économie américaine qui entre en récession dès 1974<sup>137</sup>, l'économie québécoise n'échappe pas au ralentissement économique du capitalisme nord-américain. Ce sera au Québec, la fin des « Trente glorieuses », années marquées par une forte croissance de la productivité et de l'économie nord-américaine, d'expansion des politiques sociales de l'État et de mise en œuvre des politiques économiques d'inspiration keynésiennes.

Dans ce contexte et dès 1975, le gouvernement du Québec modifie sa stratégie économique. Ce dernier impose le règlement des conventions collectives du secteur public par décret et force un gel des salaires des employés de l'État. Cette loi anti-inflation ouvre la voie à une nouvelle ère de négociations et de relations patronales-syndicales qui se poursuivront tout au long de la décennie 1980 et sur la première moitié de la décennie 1990. La stratégie syndicale

---

<sup>137</sup> KABORE, Philippe, Étude spéciale : *histoire économique du Québec depuis une soixantaine d'années*, Desjardins, Études économiques, Montréal, 25 Novembre 2014, p. 7

de remorque dans le secteur public tombe alors officiellement en panne, ce qui renforce certaines tensions stratégiques et politiques préexistantes au sein de la Confédération des syndicats nationaux. Au cours des rondes de négociation du secteur public suivantes, le rapport de force du syndicalisme est toujours en perte de vitesse. En effet, malgré ses victoires sur le plan normatif, le Front commun de 1979 ne parvient pas à stopper le gouvernement sur le plan des revendications salariales<sup>138</sup>. Ce dernier remporte une manche de plus en parvenant à renforcer l'alignement des conditions salariales du secteur public sur celles du secteur privé<sup>139</sup>.

Les taux de chômage augmentent également de manière significative au cours de la même période. De 10,6 % en 1976 à 14,1 % en 1982 et en 1983<sup>140</sup> l'augmentation des taux de chômage s'opère principalement aux dépens des employé.es du secteur privé. Cette situation ne manquera pas de contribuer à son tour à attiser certaines tensions à l'intérieur de la CSN. De plus, l'augmentation du chômage profite à son tour à l'augmentation du rapport de force patronal. Celui-ci profite au développement d'un sentiment d'impuissance syndicale, et favorise un certain repli stratégique du mouvement ouvrier. Les travailleurs et les travailleuses préfèrent effectivement généralement faire des concessions sur le plan revendicatif au nom du maintien de leur emploi. La récession du début des années 1980

« débute au quatrième trimestre de 1981 jusqu'au troisième trimestre de 1982 avec de très fortes baisses du taux de croissance trimestriel annualisé qui variait entre -3,3 et -8,3 %. Le Québec a été touché durement par cette récession en raison de la contraction de la demande mondiale de matières premières et par la débandade de l'économie canadienne qui affichait une baisse de la production nationale de près de 4,8 % en 1982. [...] La récession américaine a contribué à diminuer les exportations des entreprises du Québec et à ralentir les opportunités d'investissement au Québec. Une autre cause pour expliquer la récession 1981-1982 est la politique monétaire doublement restrictive de la Banque du Canada pour soutenir la valeur du dollar canadien et l'afflux de capitaux au Canada. Hébert (1989) affirme que la récession économique au Québec sur la période 1981-1982 s'est caractérisée par un ralentissement des dépenses de consommation en biens durables. Les investissements résidentiels et des entreprises ont connu de fortes baisses. Une chute des logements mis en chantier en 1980 et en 1981 a aussi été observée. Pour Linteau, et coll.(1989), la récession 1981-1982 a entraîné une crise des finances publiques qui a empêché la réalisation des politiques stimulatrices par l'État québécois. Il s'en est suivi de brusques compressions budgétaires en 1982 avec un taux de chômage qui frisait 14 % en 1982 et en 1983

<sup>138</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p.186

<sup>139</sup> *Idem*.

<sup>140</sup> STATISTIQUES Canada, *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées*, [en ligne] <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a21> (Page consultée le 15 avril 2017)

(Linteau, et coll., 1989)»<sup>141</sup>

« À l'instar des autres économies, on compte [alors] sur la mondialisation et le libre-échange pour insuffler à l'économie l'énergie qui sortira le Québec d'une période déstagnation. »<sup>142</sup> Du côté de l'État, on déploie de nouvelles politiques économiques monétaristes à visées anti-inflationnistes et on cherche à stabiliser la croissance des dépenses de l'État. On cherche à stimuler l'épargne par l'augmentation rapide des taux d'intérêt, qui grimperont jusqu'à 22,75 % en 1981<sup>143</sup>, ce qui aura de lourdes conséquences, notamment sur la consommation des ménages, l'immobilier et l'endettement. Les résultats du Front commun syndical de 1981 seront à ce sujet révélateurs. Une fois de plus l'État réussit un coup de force en imposant son agenda par la force au cours des négociations avec ses employé.es. Nous explorerons les résultats déterminants de cette ronde de négociation plus en détail dans les pages qui suivent. La récession reprend officiellement de plus belle en 1989. Les politiques gouvernementales et ses coupures ne lui permettent pas de stimuler suffisamment la croissance. Peu de temps après la récession de 1989, nouvelle et plus sévère récession économique débute. Celle-ci persiste jusqu'au premier trimestre de 1992 et elle sera la plus longue période de récession de l'histoire du Québec. Elle connaîtra des taux de croissance trimestriels et annualisés qui varient entre -0,8 et -5,5 %.<sup>144</sup> La récession économique est plus qu'un phénomène passager, elle survient de façon cyclique et avec une force importante sur l'économie québécoise.

Les grands mouvements de l'économie capitaliste québécoise ont donc un effet généralement déstabilisateur sur le marché du travail tout comme sur l'ensemble de la société. Les amendements néolibéraux qu'apporteront successivement les gouvernements fédéraux et provinciaux à l'organisation et à la planification économique auront pour effet de désarticuler davantage les rapports établis entre le capital et le travail depuis l'Après-Guerre. Nous explorerons davantage chacune des facettes de la représentation syndicale de la crise

<sup>141</sup> KABORE, Philippe, Étude spéciale : *histoire économique du Québec depuis une soixantaine d'années*, Desjardins, Études économiques, Montréal, 25 Novembre 2014, pp. 8-9

<sup>142</sup> DAUPHIN, Roma, La croissance économique au Québec au 20<sup>ème</sup> siècle, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2002, p. 16 [en ligne] <http://bibvir2.uqac.ca/archivage/030002872.pdf> (Page consultée le 15 avril 2017)

<sup>143</sup> STATISTIQUES Canada, Statistiques du marché financier, au dernier mercredi sauf indication contraire, Banque du Canada, [en ligne] [://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26) (Page consultée le 16 avril 2017)

<sup>144</sup> KABORE, Philippe, Étude spéciale : *histoire économique du Québec depuis une soixantaine d'années*, Desjardins, Études économiques, Montréal, 25 Novembre 2014, p.9

proposée par la documentation officielle de la direction de la CSN présentée dans les congrès de la période 1985-2003. Dans l'ensemble, nous considérons que le phénomène de crise constitue d'abord et avant tout une crise de la mutation néolibérale du capitalisme. Celle-ci suppose une transformation du rôle de l'État et de la structure de l'entreprise qui provoque en somme la désarticulation du rapport entre développement économique et social au Québec. Au cœur de ce mouvement économique, les organisations syndicales devront désormais composer avec les mutations néolibérales du capitalisme et l'affaiblissement général de leur rapport de force.

### 3.3 Éléments de contextualisation politique

La crise à laquelle nous cherchons à offrir une définition proprement syndicale dans les lignes qui suivent se développe de façon inégale et sur plusieurs années au Québec. À la Confédération des syndicats nationaux, le phénomène de crise semble forcer la révision d'une portion considérable des perspectives économiques de l'organisation. De plus, elle apparaît également avoir une certaine influence sur les orientations politiques et sociales de l'organisation à compter de la seconde moitié de la décennie 1980. Ceci se traduira selon nous de façon marquée sur la place et l'importance du projet de société socialiste-démocratique au sein des perspectives politiques de la CSN. Afin de nous assurer de bien saisir la conjoncture dans laquelle se développe la crise, nous procéderons ici brièvement à la contextualisation de quelques éléments historiques témoignant de l'instabilité politique du moment.

Tout d'abord, en termes syndicaux, la période qui s'ouvre avec les années 1980 en est une de relative instabilité. Les forces syndicales québécoises y sont relativement dispersées et l'unité syndicale fait défaut au mouvement ouvrier. En effet, les perspectives sociales-démocrates du Parti québécois sur le syndicalisme auront raison de la relative non-partisanerie politique syndicale et opéreront une certaine rupture dans le discours syndical québécois sur l'électoratisme. À cet égard, la mobilisation pour le référendum de 1980 aura eu pour effet définitif de souder le rapprochement amorcé entre le Parti québécois et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, cette dernière prenant désormais ouvertement la



défense du parti, et dressant un bilan positif de son passage au pouvoir en 1981<sup>145</sup>. Alors que la CSN s'intéresse à la question nationale d'abord dans la perspective de la lutte des classes et du socialisme pour adopter un « oui critique »<sup>146</sup>, sur la question référendaire, cette dernière garde initialement, contrairement à sa consœur, une certaine distance vis-à-vis du PQ et de l'électorisme. De toute évidence, ceci constitue le début d'un moment de transition important de la CSN en termes strictement politiques.

Au même moment, le gouvernement fédéral met en branle un processus visant à rapatrier la constitution canadienne, processus qui éclipsera un peu plus les organisations syndicales du paysage politique du moment.<sup>147</sup> Pour la CSN, « temporairement du moins, ce n'est pas de ce côté qu'on peut marquer des points. Les enjeux se situent essentiellement à l'interne : dans la recherche de nouvelles stratégies de lutte. »<sup>148</sup> Parallèlement à tout ceci, le Parti québécois remporte les élections provinciales de 1981. Il prolonge alors ses exercices de concertation tripartite avec l'annonce d'un nouveau sommet économique au printemps 1982, le Sommet de la solidarité, tout en changeant paradoxalement dramatiquement de ton en matière économique. Le gouvernement se sert effectivement de ce sommet pour annoncer l'ampleur de l'impasse budgétaire dans laquelle il se situe et appelle les syndicats à la collaboration pour rectifier la situation.<sup>149</sup> Dans l'ensemble,

« le deuxième mandat du Parti québécois donne lieu à un revirement du discours et des politiques gouvernementales, les objectifs sociaux-démocrates qui ont caractérisé le parti depuis sa fondation cèdent la place à plusieurs thèses néolibérales. À la faveur de la crise économique de 1982 qui place les finances de l'État en sérieuse difficulté, le gouvernement révisé son projet politique : il délaisse ses objectifs sociaux pour accorder la priorité à la relance de l'économie, non plus guidée par l'État, mais laissée à l'entreprise privée. La récession, fait-il valoir, ne lui laisse pas le choix : il faut d'abord stimuler la création de richesse avant de songer à en redistribuer les fruits. »<sup>150</sup>

Ce changement de ton gouvernemental aura à coup sûr des impacts considérables sur les

---

<sup>145</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p.197

<sup>146</sup> *Idem*

<sup>147</sup> FAVREAU, Louis, L'HEUREUX, Jacques, *Le projet de société de la CSN, De 1966 à aujourd'hui*, Éd. Vie ouvrière, 1984, Montréal, p.166

<sup>148</sup> *Idem*

<sup>149</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p.197

<sup>150</sup> *Idem*

relations de travail dans les secteurs publics et privés au Québec. En conséquence, les projets de négociation multipatronale sont relégués aux oubliettes et le gouvernement opère un véritable coup de force à l'endroit des syndiqués du secteur public avec les décrets de 1982 et de 1983.<sup>151</sup> Le gouvernement Lévesque lance alors une véritable offensive étatique à l'endroit des travailleurs et des travailleuses. Par une série de lois spéciales et de décrets qui, dans l'ensemble, suspendent le droit de faire grève, imposent des baisses considérables de salaires aux salariés de l'État, étendent la durée des conventions collectives et prévoient des peines draconiennes à l'endroit des grévistes. « L'objectif patronal est alors atteint : réduire à zéro l'écart salarial entre les travailleurs des secteurs publics et privés. C'est la première grande défaite du mouvement syndical en vingt ans, dans le secteur public. »<sup>152</sup> L'État envoie alors un message clair aux syndicats : le vent a tourné, les rapports de force en jeu ne seront désormais plus pareils. Sur le front syndical, les rivalités intersyndicales reprennent de plus belle, malgré l'apparence d'unité suscitée par le Front commun syndical de 1982, et « les relations FTQ-CSN, qui s'étaient réchauffées, vont passer une nouvelle période de glaciation. »<sup>153</sup>

Par conséquent, et face aux grandes difficultés connues dans les secteurs manufacturiers et privés, la FTQ modifiera considérablement ses stratégies syndicales. L'organisation prend momentanément ses distances vis-à-vis du Parti Québécois et refuse d'appuyer ce dernier en 1985. Paradoxalement, cette dernière s'investit parallèlement sur le front de l'emploi et de l'investissement économique d'abord avec l'appui tacite du PQ avec le Projet Corvée habitation, puis avec la création du Fonds de solidarité de la FTQ, également accueilli chaudement par le PQ. Comme le mentionne Rouillard,

« Accueilli favorablement par le gouvernement, qui crée un nouvel abri fiscal pour le fonds, mais avec scepticisme du côté du patronat et de la CSN, le projet est adopté par les délégués au congrès de 1983. Contrôlé par la FTQ, mais ouvert à tous les épargnants, le Fonds de solidarité FTQ est présenté comme un nouvel outil des syndicats pour parvenir au plein-emploi, quitte à miser sur la concertation avec le patronat et l'État. [...] Il inaugure une nouvelle orientation du syndicalisme québécois. »<sup>154</sup>

---

<sup>151</sup> *Idem*

<sup>152</sup> FOURNIER, Louis, *Histoire de la FTQ, 1965 – 1992, la plus grande centrale syndicale au Québec*, Éd. Québec / Amérique, Montréal, 1994, p. 184

<sup>153</sup> *Idem*

<sup>154</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, Deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p.198

Dans l'ensemble, le début de la décennie 1980 est donc le théâtre d'une modification substantielle des rapports de pouvoir entre les organisations politiques et syndicales et québécoises. Cette période signe également l'ouverture du syndicalisme québécois à de nouvelles pratiques et initiatives de participation, de collaboration et de concertation. Sur un fond de récession économique et de transformation du capitalisme contemporain, d'instabilité politique et constitutionnelle et de grandes fluctuations du marché du travail et de l'emploi, la CSN tente de prendre la mesure du changement et d'adapter ses pratiques à son tour. Le congrès spécial de 1985 de la CSN constitue le moment clé de cet exercice d'adaptation syndicale pour la centrale.

### 3.4 Une crise économique qui se poursuit

Au cœur d'une crise persistante, la CSN développe une analyse étoffée de l'état de l'économie. Positionnant les enjeux économiques au cœur de son examen du phénomène, l'organisation mène un vaste exercice d'analyse de cette dimension de la crise en parallèle de la formulation d'alternatives syndicales. De 1985 à 2003, ceci implique que la CSN développe une analyse de la dimension économique de la crise qui se démarque progressivement de celle qu'elle privilégiait au cours de la période précédente.

« Au cours de cette période [1970-1984], la CSN ne parle pas vraiment de l'environnement de crise [économique] dans les mêmes termes que nous pouvons en parler aujourd'hui, c'est à dire, en nous référant à la mondialisation des marchés, à la concurrence internationale et à la restructuration industrielle. Certes, elle fait référence quelques fois au marché mondial, à partir de la fin des années 1970, pour souligner la dépendance de l'économie canadienne, et elle dénonce plus explicitement une nouvelle division internationale du travail par la filière des multinationales. C'est [cependant] l'influence des États-Unis qui retient l'attention de la CSN, surtout au début. »<sup>155</sup>

Alors que la centrale proposait que la crise du chômage, l'impérialisme, et une crise de la production structuraient jadis la représentation syndicale des fondements de la crise économique, la CSN se dote d'une nouvelle grille d'analyse à compter de 1985. Trois éléments principaux sont alors à la base de la crise économique selon la CSN. Tout d'abord,

---

<sup>155</sup>BOUCHER, Jacques, Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, p.80

nous retrouvons les mouvements du capitalisme, plus précisément le néolibéralisme et l'idéologie de marché. Par la suite, la crise des finances publiques a également un impact considérable sur l'économie pour la centrale. Finalement, la crise de l'emploi et du chômage se taille une place de plus en plus importante dans le discours de l'organisation.

### 3.4.1 Crise du capitalisme : néolibéralisme et idéologie de marché

Face à la multiplication des transformations économiques affectant la société québécoise, la CSN accorde une attention particulière à de nouveaux éléments de la crise économique, à commencer par les dimensions idéologiques de ce qu'elle comprend en tant que crise et mutations du capitalisme contemporain. En effet, la CSN centre désormais son attention sur les impacts du néolibéralisme et de l'idéologie de marché sur l'économie québécoise. La présente portion de notre recherche cherche donc à mettre en lumière les principaux éléments de cette nouvelle critique idéologique du capitalisme à la CSN.

À compter de 1985, la CSN développe un nouveau vocabulaire sur les enjeux entourant la crise économique. Intégrant désormais des concepts tels le néolibéralisme<sup>156</sup>, le conservatisme<sup>157</sup>, le libre échange<sup>158</sup>, le capitalisme financier<sup>159</sup> et la mondialisation<sup>160</sup>, l'organisation prend graduellement une nouvelle mesure de l'organisation des économies québécoise et mondiale. Dès 1985 avec ce qu'elle nomme d'abord « nouveau libéralisme », la CSN s'intéresse aux nouvelles dimensions idéologiques de la crise. De ce fait, le développement de l'idéologie néolibérale contribue directement à l'approfondissement de la

---

<sup>156</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.101

<sup>157</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.36

<sup>158</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.102

<sup>159</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Changer les choses, changer la vie, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.12

<sup>160</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.48

crise en appuyant la montée des forces conservatrices<sup>161</sup>, et en « décrétant la fin de l'État-providence »<sup>162</sup> et en consolidant les avancées du capitalisme à l'échelle mondiale. L'idéologie néolibérale constitue alors une forme de « pensée unique »<sup>163</sup> qui veut que nous n'ayons « pas d'autre choix que d'abdiquer devant le déterminisme économique mondialisé »<sup>164</sup>. S'en prenant directement aux acquis démocratiques de la société québécoise et supportant selon la CSN une poussée fulgurante du capitalisme, ce néolibéralisme se traduit « en termes politiques et économiques par le désengagement de l'État de ses responsabilités sociales de protecteur du bien public. »<sup>165</sup> Pour la centrale, le néolibéralisme, bien qu'essentiellement économique, traverse l'ensemble des dimensions de l'organisation de la société, à commencer par la définition du rôle de l'État. On assiste alors avec le néolibéralisme à une sorte de « détournement de l'État »<sup>166</sup>, caractérisé par un mouvement de désengagement économique et social de ce dernier. Cette « idéologie douteuse »<sup>167</sup> est directement responsable de l'accroissement des inégalités sociales, des réductions dans les programmes sociaux, de la hausse du chômage et du renforcement de l'idéologie et des positions patronales.<sup>168</sup> Pour la CSN, le néolibéralisme pervertit l'État au point de lui faire servir les intérêts des entreprises et du marché avant ceux de la population en général. On passe alors d'un État qui intervient économiquement afin de créer des conditions favorables à la collectivité à un État qui cherche à intervenir à la faveur de l'entreprise et de l'investissement. D'autre part, la CSN conçoit le néolibéralisme en tant que relais idéologique de la stratégie économique du laisser-faire, nommant celle-ci en tant que stratégie de « domination de l'économie sur le social »<sup>169</sup>. Une fois de plus, c'est de la désarticulation la structure économique québécoise issue du keynésianisme dont il est question et non plus d'une critique du capitalisme et de l'impérialisme en soit. Le

---

<sup>161</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.36

<sup>162</sup> *Ibid*, p.23

<sup>163</sup> Voir : RAMONET, Ignacio, La Pensée Unique, Le Monde Diplomatique, Janvier 1995, [en ligne] <http://www.monde-diplomatique.fr/1995/01/RAMONET/6069>

<sup>164</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Changer les choses, changer la vie, *Rapport du Comité exécutif. Notes et propositions*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.55

<sup>165</sup> *Idem*

<sup>166</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.20

<sup>167</sup> *Idem*

<sup>168</sup> *Idem*

<sup>169</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Urgence solidarités!*, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.23

néolibéralisme mène alors à « une soumission de l'État, qui se voit inféodé aux nouvelles règles de la concurrence mondiale »<sup>170</sup> là où « la réponse des forces néolibérales est toujours moins d'État, moins d'institutions publiques, moins de politiques gouvernementales. »<sup>171</sup> Par le fait même, la CSN accuse les forces néolibérales d'engendrer encore davantage d'insécurité économique à la faveur de la crise. Une telle attitude gouvernementale a comme conséquence directe d'accroître le chômage et la pauvreté, de favoriser la détérioration des finances publiques et d'engendrer une perte de confiance collective envers les institutions politiques et publiques.<sup>172</sup> « La clef de voûte du progrès [en vient à être] réduite aux lois du libre marché d'où, entre autres, la déréglementation et la privatisation »<sup>173</sup>.

En termes idéologiques, la CSN développe une critique articulée de l'adhésion des gouvernements et du patronat aux valeurs du néolibéralisme, du libre-marché et du capitalisme financier. Le néolibéralisme lui semble se développer en opposition à ses propres valeurs de liberté et de démocratie, allant donc à l'encontre même des intérêts des travailleurs et des travailleuses. Malgré que la CSN maintienne qu'il soit nécessaire d'opérer une certaine forme de rupture avec les idéaux capitalistes de 1985 à 2003, la CSN privilégie désormais la critique du néolibéralisme et de l'idéologie de marché en tant que manifestation du capitalisme sur une condamnation du capitalisme en soi. Ceci marque un point de rupture important avec la grille d'analyse économique que proposait l'organisation à compter du milieu des années 1960. Néanmoins, la centrale ne fait curieusement nullement mention de cette rupture au profit d'une lecture suggérant tout simplement une extension logique de ses valeurs et principes dans un contexte nouveau. Le changement de ton et de substance des perspectives économiques de la CSN passe donc relativement sous silence, au profit d'une vision pacifiée du mouvement politique de l'organisation.

---

<sup>170</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.15

<sup>171</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Urgence solidarités!, Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.23

<sup>172</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.17

<sup>173</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.23

En conséquence, la CSN situe donc désormais le néolibéralisme et l'idéologie de marché parmi les causes structurelles de la crise économique. Ainsi, des phénomènes tels, la désindustrialisation<sup>174</sup>, la mondialisation des marchés<sup>175</sup>, la libéralisation des économies et des échanges<sup>176</sup>, et la mobilité du capital<sup>177</sup>, les coupures dans les services publics<sup>178</sup> lui apparaissent toutes d'une façon ou d'une autre associées à la progression du néolibéralisme et de l'idéologie de marché au Québec à compter de 1985. Ce qui était jadis associé à la logique même du capitalisme et de l'impérialisme tombe désormais dans le giron des mutations contemporaines du capitalisme. Ce mouvement idéologique aura pour conséquence d'affaiblir les critiques structurelles du capitalisme au profit d'une nouvelle critique beaucoup moins radicale de ses manifestations ponctuelles. Avec ce glissement, la CSN ouvre de nouveau la porte à certaines perspectives économiques critiques des excès et manifestations ponctuelles du capitalisme pourtant délaissées graduellement au cours des années 1960. Le véritable problème, c'est désormais l'organisation et la gestion de l'économie capitaliste et non plus le capitalisme en soi.

### 3.4.2 Crise des finances publiques

En second lieu, la CSN fonde également sa compréhension de la crise économique sur ce qu'elle nomme crise des finances publiques. Dans une conjoncture de récession économique, de transformation de la production, de révision des rôles et responsabilités de l'État et de lutte aux déficits budgétaires gouvernementaux tout comme à l'inflation, la centrale considère que la crise économique se manifeste considérablement par la voie d'une restructuration des finances publiques. Pour cette dernière, « après l'inflation, qui a servi pendant plusieurs années d'argument majeur aux gouvernements, sous la pression des

---

<sup>174</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Assez, relançons le progrès, Rapport du Comité exécutif*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.20

<sup>175</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.48

<sup>176</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.36

<sup>177</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.9

<sup>178</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.4

milieux d'affaires [...] c'est maintenant au tour du déficit de jouer ce rôle. »<sup>179</sup> La crise des finances publiques et la lutte au déficit qu'elle engage représentent dès lors non seulement un moteur de la crise économique, mais également le cheval de Troie de l'agenda néolibéral dans les politiques économiques gouvernementales. En effet, la CSN attribue cette lutte au déficit à des motivations principalement idéologiques, allant jusqu'à qualifier ses conséquences de « profession de foi envers l'entreprise privée »<sup>180</sup>, voire d'action privée de nécessité économique.<sup>181</sup> Pour la centrale, les déficits publics ne sont plus qu'un prétexte alors que les actions gouvernementales visant à en contrecarrer les effets sont généralement néfastes au développement économique en général.

La crise des finances publiques qui sera révélée par les différents gouvernements au cours des années 1980 relève en grande partie de l'action gouvernementale et des forces du marché pour la CSN. Tout au long de la décennie 1970, la CSN observe les finances publiques avec une posture critique, jugeant que celles-ci obéissent aux impératifs capitalistes du moment. À compter des années 1980, la CSN cheminera progressivement vers l'adoption d'une nouvelle approche relativement aux finances publiques. Une approche qui se confirme au milieu des années 1990 et qui engage de sérieuses transformations politiques pour l'organisation que nous explorerons ultérieurement. Dès 1980, la CSN identifiera effectivement

« l'action gouvernementale en tant que principale source de la crise des finances publiques. Pour cette dernière l'action gouvernementale comprend la combinaison de la politique fiscale du gouvernement fédéral et des mécanismes de compression budgétaire. Au début de la période à l'étude, la CSN attribue une vaste part de responsabilité de la crise des finances publiques à la politique fiscale fédérale de lutte à l'inflation et à la fixation de taux d'intérêt élevés qui prévalait tout au long des années 1980. »<sup>182</sup>

Pour celle-ci, ces mesures économiques servent d'abord des visées économiques à court terme et n'offrent pas de réelle solution à la crise économique, allant même jusqu'à réduire les perspectives de croissance économique à long terme<sup>183</sup>. Pour la CSN, les effets de la

---

<sup>179</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.15

<sup>180</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.21

<sup>181</sup> *Idem*

<sup>182</sup> *Ibid*, p.20

<sup>183</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgences solidarités, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.21



politique fiscale du gouvernement fédéral favorisent généralement « l'accumulation de la richesse au détriment des personnes à faible et à moyens revenus, qui constituent la majorité de la population »<sup>184</sup> et accélèrent donc le développement des inégalités socioéconomiques sur l'ensemble du territoire du Québec<sup>185</sup>.

À compter du début des années 1990, la CSN intègre une nouvelle donne à l'analyse de la crise des finances publiques : l'équité fiscale. La CSN franchit alors un pas de plus dans la direction opposée à la quête d'une solution alternative au capitalisme. Pour celle-ci, l'action budgétaire des gouvernements fédéral et provincial accentue et aggrave la crise économique en favorisant un transfert du fardeau fiscal des sociétés vers les particuliers<sup>186</sup>. Ce transfert s'opère par le biais d'une croissance soutenue des allègements fiscaux des entreprises et, en contrepartie, de l'augmentation des taxes et d'impôts de plus en plus régressifs pour les particuliers. Alors que les contribuables se voient imputer une part grandissante du service de l'État, le gouvernement se prive volontairement de revenus considérables devant normalement provenir des entreprises, ce qui a des conséquences sur le Trésor et les finances publiques. Le néolibéralisme fait donc son chemin dans les politiques économiques et fiscales publiques pour la CSN, celui-ci prônant le désengagement radical de l'État de l'activité économique et des politiques sociales au profit du laisser-faire économique<sup>187</sup>. La crise des finances publiques sera donc en grande partie comprise par la CSN en tant que conséquence de l'aggravation de l'iniquité fiscale tout au long de la période de 1985 à 2003. La désarticulation du rapport entre l'économique et le social est approfondie par la crise des finances publiques et pousse la CSN à y opposer une nouvelle solution politique.

À l'approche du sommet socioéconomique de 1996, la CSN propose adopte de nouvelles perspectives sur la crise des finances publiques. Après la défaite référendaire de 1995, un changement de garde s'opère au Parti Québécois et de grands questionnements font surface à la CSN. Le parti au pouvoir cherche alors des solutions actives lui permettant de faire face à

---

<sup>184</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.20

<sup>185</sup>*Ibid*, p.21

<sup>186</sup>*Ibid*, p.19

<sup>187</sup>CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgences solidarités, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.20

la crise des finances publiques québécoises dans le cadre du fédéralisme canadien. La proximité nouvelle de la CSN l'option du « Oui » dans l'exercice référendaire de 1995 facilitera l'adoption de nouvelles perspectives sur le développement économique et social au sommet de la CSN. À ce moment, le Parti québécois nouvellement dirigé par Lucien Bouchard appelle à la tenue d'un sommet socioéconomique devant rassembler l'État, le patronat et les organisations syndicales et populaires intitulé *Sommet sur l'économie et l'emploi*. La CSN répond favorablement à l'appel, accompagnée des principales autres organisations syndicales québécoises et définitivement à la remorque de l'initiative gouvernementale. Afin de participer à un tel exercice, il devient alors nécessaire pour l'organisation d'assumer ses nouvelles perspectives en matière de développement économique. Désormais, ce sera la « prise en compte des contraintes actuelles et des solutions axées sur l'équité et la solidarité »<sup>188</sup> qui s'inscrira au chapitre des responsabilités du syndicalisme.<sup>189</sup> Pour celle-ci,

« contrairement à ce que véhicule l'idéologie néolibérale, il n'y a pas d'adéquation entre d'une part, les difficultés des finances publiques, et d'autre part, les politiques de désengagement dans le domaine des services publics, de la protection sociale ou du soutien à l'emploi. Il est tout aussi possible que la gestion de ces difficultés se fasse dans une optique d'engagement social. »<sup>190</sup>

La représentation de la CSN de la crise des finances publiques suit effectivement une modification appréciable à compter de cette époque. Ainsi cette dernière affirme,

« De notre côté, il faut reconnaître la nécessité d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, la nécessité d'éliminer les gaspillages et les doublons inutiles, et là, où c'est possible, de favoriser une meilleure efficacité dans l'organisation et la dispensation des services. Mais du côté gouvernemental, on doit reconnaître la nécessité d'une plus grande équité fiscale. On doit reconnaître que des revenus fiscaux additionnels sont incontournables dans l'effort de redressement des finances publiques. »<sup>191</sup>

Non seulement la CSN procède graduellement à l'endossement de la légitimité du capitalisme, mais celle-ci en vient à intégrer partiellement le discours dominant dans une quête concertée de solutions à une crise qu'elle aurait imputé au superpouvoir capitaliste et impérialiste quelques années auparavant. Fait marquant, à partir de 1994, la CSN développe effectivement une nouvelle sensibilité à l'égard du redressement des finances publiques.

---

<sup>188</sup> *Ibid.*, p.28

<sup>189</sup> *Idem*

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>191</sup> *Ibid.*, p.34

Dorénavant, elle juge nécessaire de contribuer syndicalement à y opposer une solution fondamentalement respectueuse de la mission sociale de l'État.<sup>192</sup> La CSN formule alors une vision renouvelée de la crise des finances publiques où l'action syndicale et sociale peut contribuer à la résolution des troubles des finances publiques. Qualifiant le redressement des finances publiques de « question majeure »<sup>193</sup> en 1996, la CSN propose d'y opposer une solution équitable et durable par le soutien à l'emploi. Le mouvement syndical devient ainsi responsable de la recherche et de concrétisation de la réorganisation économique capitaliste. La lutte au déficit et pour l'assainissement n'est désormais plus exclusivement l'apanage des classes possédantes et de l'État. Endossant désormais l'objectif de l'assainissement des finances publiques, la CSN estime toutefois que les mécanismes gouvernementaux prévoyant son atteinte demeurent illégitimes<sup>194</sup>. Le déficit public constitue alors un véritable enjeu pour le syndicalisme et ceci donne au syndicalisme la responsabilité d'infléchir les politiques gouvernementales en vue de défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses. Inquiète de la croissance des montants alloués au service de la dette aux niveaux provincial et fédéral, la CSN s'intéresse pour la première fois au contrôle des dépenses de l'État dans une perspective d'efficacité publique au cours de cette période.<sup>195</sup> Les concepts à la base du discours néolibéral font leur chemin à la centrale. Cette dernière se montre également intéressée par le rapatriement de la dette publique tout en maintenant qu'il soit nécessaire de procéder à l'augmentation des revenus de l'État par la poursuite de l'équité fiscale<sup>196</sup>. Plutôt que de constituer exclusivement la conséquence de l'intégration gouvernementale de mécanismes d'inspiration néolibérale, voire « la marque des politiques imposées par la droite »<sup>197</sup> comme elle le concevait en 1985, la CSN développe un nouvel intérêt dans la lutte pour les finances publiques. L'action politique du syndicalisme sur les finances publiques permet désormais selon elle d'accroître les pouvoirs syndicaux et populaires par le développement d'un tout nouveau pouvoir d'initiative. L'idée qui chemine alors du côté de la

---

<sup>192</sup> *Ibid.*, p.29

<sup>193</sup> *Ibid.*, p.61

<sup>194</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, Changer la vie, Rapport du Comité exécutif*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.27

<sup>195</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Urgences solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.20

<sup>196</sup> *Idem*

<sup>197</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport du Comité exécutif*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.14

CSN est celle que la participation syndicale aux processus politiques est bénéfique pour le syndicalisme tout en étant inévitable, l'inaction politique syndicale en ce sens ayant comme conséquence de taire les aspirations des travailleurs et des travailleuses au profit de politiques leur étant généralement défavorables. Nous nous intéresserons plus substantiellement à ce nouveau pouvoir de proposition syndical dans le chapitre suivant.

### 3.4.3 Crise du chômage et de l'emploi

La CSN centre sa lecture de la crise économique autour des enjeux de l'emploi et du chômage au courant de la période 1985-2003. Plaçant le chômage au centre de ses préoccupations économiques et sociales, l'organisation aborde le chômage par le biais d'un soutien indéfectible à la promotion et la défense de l'emploi à compter de 1985. La CSN souhaite alors « réaffirmer sa conviction qu'il est possible de mettre en place les conditions favorables à la réalisation du plein-emploi. [...] À condition de forcer les véritables choix, de prendre les moyens qui remettent en cause de façon irréversible les bases sur lesquelles s'appuie le système économique et politique de nos sociétés »<sup>198</sup>. Tout au long de cette période, le chômage demeure un enjeu relativement sous-représenté par rapport au plein-emploi dans la littérature de la CSN. Selon elle,

« Nul doute que le chômage est la plus grande source de gaspillage dans notre société, lorsqu'on considère les énormes coûts économiques et sociaux qu'il entraîne. Le chômage constitue également le principal facteur d'inégalité dans la distribution des revenus. De manière aussi fondamentale, le chômage nie la possibilité pour plusieurs de s'affirmer en tant qu'êtres humains, de développer leurs capacités intellectuelles et de participer concrètement à la vie sociale et économique de leur communauté. » 199

Mais quel est le portrait du chômage pour la CSN à l'époque ? Pour la centrale, la crise du chômage est un phénomène dévastateur. En effet, celle-ci associe imprudemment la montée effarante des taux de chômage au Québec dans les décennies 1980 et 1990 à certaines difficultés des finances publiques.<sup>200</sup> Effectivement, le chômage rend une portion de plus en

<sup>198</sup> *Ibid*, p.17

<sup>199</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Introduction* 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.77

<sup>200</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.16

plus considérable de la population dépendante des prestations d'aide sociale et du chômage,<sup>201</sup> ce qui a un véritable coût économique pour celle-ci. Suite au vaste exercice du Forum pour l'emploi du Québec, initialement boudé du conseil du patronat en 1989, la CSN endosse ses principales conclusions de l'exercice qui appellent à une plus grande concertation des acteurs économiques et sociaux en faveur du développement de l'emploi.<sup>202</sup> Les activités du Forum se prolongeront jusqu'en 1996, moment clé du désaveu de la concertation par le gouvernement et des élites québécoises que nous observerons ultérieurement. Au nom de l'emploi, la centrale se rapproche des intérêts patronaux et étatiques et intègre une vision renouvelée du développement économique et du rôle qu'elle peut jouer pour en assurer les succès.

En 1994, la CSN les coûts économiques du chômage sont de l'ordre de 32 milliards de dollars pour le Québec seulement, soit 19,2 % du Produit intérieur brut (PIB) du Québec pour l'époque.<sup>203</sup> Tout au long de la décennie 1980, la lutte pour l'emploi constitue un dossier majeur à la CSN. Celui-ci emportera en définitive l'ensemble de l'organisation vers la recherche de nouveaux outils syndicaux, et renforcera la quête syndicale pour l'obtention de nouveaux pouvoirs d'initiative. Pour la CSN l'emploi constitue un « moyen privilégié d'intégration de la société, de participation à la création et la répartition des richesses, d'amélioration de ses conditions de vie. »<sup>204</sup> En ce sens, la CSN estime donc que la crise du chômage a un effet direct sur la désarticulation de la cohésion sociale en favorisant le développement de la pauvreté, de l'exclusion sociale,<sup>205</sup> en somme, la montée des inégalités sociales.<sup>206</sup> Une fois de plus, la CSN relègue la critique structurelle du capitalisme au second rang derrière une critique de la désarticulation du rapport entre l'économique et le social au Québec. Plutôt que de condamner le chômage en tant que manifestation des politiques

---

<sup>201</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Assez, relançons le progrès, *Rapport du Comité exécutif*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.16

<sup>202</sup> COMEAU, Yvan, *et al.*, Emploi, économie sociale et développement local, *Les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, 2001, p.14

<sup>203</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.16

<sup>204</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.7

<sup>205</sup> *Ibid*, p.17

<sup>206</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *CSN, Rapport du Comité exécutif*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.51

irrationnelles du capitalisme, la CSN s'intéresse désormais au plein-emploi sous l'angle de la participation syndicale en matière d'emploi au Québec. L'intérêt de la CSN pour la lutte au chômage prendra donc, à compter de 1985, principalement la forme de la promotion de divers mécanismes et outils de mise en œuvre d'une stratégie de plein-emploi qui seront explorés dans le prochain chapitre.

Sur la période 1985 à 2003, la CSN représente la crise du chômage en tant que conséquence de l'action des gouvernements et du patronat au Québec dans un contexte de crise. Pour celle-ci, le chômage est même conçu en tant que première répercussion de la crise économique<sup>207</sup>, crise soutenue par une large offensive patronale. Au cœur de cette offensive patronale, à laquelle souscrivent à la fois les directions d'entreprises et les gouvernements, la CSN situe la réorganisation du travail et l'influence du néolibéralisme au centre de la crise de l'emploi. En effet, cette dernière soutient que « les politiques néolibérales ne visent pas à soutenir l'emploi. Elles se fient aux forces du marché. »<sup>208</sup> Armée de cette critique, la CSN cherche à infléchir le cours de l'économie. Nous proposons donc ici de nous pencher sur ce que la CSN identifie à la source de la crise du chômage, du côté de l'entreprise dans un premier temps, puis en second lieu, du côté de l'État avant de dresser un bref portrait des conséquences du chômage identifiées par la CSN.

En ce qui concerne l'entreprise, la Confédération des syndicats nationaux représente la crise du chômage en tant que conséquence directe d'une grande refonte du système productif et de la réorganisation du travail qui sévit à l'échelle mondiale. Face à la mondialisation des échanges, la CSN accuse le patronat de chercher des solutions lui étant exclusivement profitables, sous le prétexte du rehaussement de la compétitivité de l'entreprise.<sup>209</sup> Les employeurs « continuent à utiliser l'approche traditionnelle de la réduction des seuls coûts de la main-d'œuvre pour soutenir la concurrence »<sup>210</sup>, de préparer leur avenir en procédant à des

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p.12

<sup>208</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.11

<sup>209</sup> *Ibid.*, p.26

<sup>210</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.49

mises à pied.<sup>211</sup> À travers ce que la littérature syndicale nomme en tant qu'offensive patronale<sup>212</sup> les orientations dominantes du développement économique du patronat sont situées à la base de la hausse et du maintien de taux élevés de chômage au Québec pour la centrale. Le déclin du secteur économique primaire<sup>213</sup> et la décroissance des secteurs industriels et manufacturiers<sup>214</sup> structurants de l'économie sont alors présentés en tant que matérialisation des volontés et aspirations économiques du patronat, dans le cadre des grandes réorientations économiques proposées par le modèle de l'économie de marché et de la mondialisation. Pour la CSN, la réorganisation du travail patronale dans le contexte de la crise économique s'opère directement à la défaveur de l'emploi. Cette opération de « modernisation de la production »<sup>215</sup>, qualifiée d'éclatement de l'organisation du travail<sup>216</sup>, constitue essentiellement une forme de renouvellement de la gestion patronale. Elle se fonde sur le fractionnement et de la délocalisation de la production, la sous-traitance, l'augmentation de la flexibilité au travail, l'individualisation des compétences et les changements technologiques.<sup>217</sup> Elle s'attaque à la prétendue rigidité du cadre de la convention collective, suppose un grand bouleversement des modes d'organisation du travail jusque-là dominants<sup>218</sup>, et pose un nombre significatif de défis au syndicalisme. Pour la CSN, les choix de développement économique des entreprises et du patronat dans le contexte de la crise posent donc un sérieux défi au développement de l'emploi, mais également au développement social et au cadre même des activités syndicales. Contre l'offensive patronale relayée par l'État, la CSN cherche de nouvelles options sur le terrain de la participation syndicale.

---

<sup>211</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.13

<sup>212</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.21

<sup>213</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, CSN, Rapport du Comité exécutif*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.48

<sup>214</sup> *Ibid*, p.15

<sup>215</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *gagner du terrain, CSN, Rapport du Comité exécutif*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, pp.24-27

<sup>216</sup> *Ibid*, p.25

<sup>217</sup> *Ibid*, pp. 26-27

<sup>218</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, Rapport du Comité exécutif, Introduction*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.39

En second lieu, le néolibéralisme et la mondialisation supposent également une modification substantielle du rapport entre l'État la question de l'emploi. Pour la CSN,

« les États qui choisissent le seul libre-marché pour assurer leur développement choisissent la concurrence entre eux pour la course aux avantages de toute sortes pour l'entreprise privée, aux faibles réglementations et aux faibles salaires. Ce qu'ils choisissent, en dernière instance, serait un modèle économique sous développement économique et social à long terme. »<sup>219</sup>

Soutenant que « les gouvernements que nous avons élus trahissent leurs mandats démocratiques en refusant de s'attaquer, avant tout, à ce problème [le chômage] et à le résoudre »<sup>220</sup>, qu'ils ont délibérément choisi d'abdiquer face à la crise du chômage,<sup>221</sup> la centrale suggère que le laxisme de l'État en matière d'emploi est le produit d'un certain détournement de l'État, qu'elle associe directement à l'idéologie néolibérale<sup>222</sup>. Ce détournement, une forme de « gestion restrictive en faveur de l'entreprise privée »<sup>223</sup>, impose sciemment l'absence de réels mécanismes d'intervention ou de planification étatique et stratégique de l'emploi. Le développement de l'emploi nécessite donc la mise en œuvre de stratégies économiques régionales, industrielles ou sectorielles extérieures à cette logique. Se montrant sceptique des réelles intentions gouvernementales en matière de développement industriel au début des années 1990, la CSN attribue effectivement des conséquences désastreuses à l'absence de planification gouvernementale<sup>224</sup>. Prenant en exemple le laisser-aller gouvernemental sur le plan de la gestion du secteur de la forêt et des pâtes et papiers où « des milliers d'emplois ont été perdus [alors que ] des profits astronomiques ont été retournés à des actionnaires au détriment des investissements [et où] l'avenir des ressources a été négligé, »<sup>225</sup> la CSN associe au l'inaction gouvernementale à la source de la crise du chômage. De plus, la CSN accuse également, quoique dans une moins vaste mesure, les privatisations et le désengagement de l'État d'être partiellement responsables de l'aggravation de la crise du chômage. Par conséquent, la crise du chômage découle des

<sup>219</sup> *Ibid*, p.27

<sup>220</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Introduction*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p. 20

<sup>221</sup> *Ibid*, p.22

<sup>222</sup> *Idem*

<sup>223</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.21

<sup>224</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Introduction*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p. 20

<sup>225</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.42



mauvaises décisions de l'État et non plus des fonctions essentielles de l'État sous le capitalisme et la propriété privée des moyens de production. En outre, celle-ci n'accorde plus une attention aussi importante à la coopération, à l'autogestion et à la nationalisation des secteurs industriels et souhaite désormais agir à court terme et avoir une certaine emprise sur les mouvements de l'économie réelle.

En conclusion, qu'il s'agisse du néolibéralisme ou de l'idéologie de marché, de la crise des finances publiques, ou encore, de la crise du chômage, la CSN s'intéresse selon nous à la crise économique armée d'une posture radicalement différente de celle qui était jadis privilégiée. Si les perspectives socialistes ou critiques du capitalisme ont une importance de taille dans l'histoire de la Confédération nationale, le poids de ces dernières est fort limité dans la littérature syndicale étudiée. Pour la CSN, la crise économique se développe plutôt en complément de la progression des thèses néolibérales auprès du patronat ou de l'État à compter du milieu des années 1980. Qu'il s'agisse de gestion des finances publiques ou du chômage, la CSN semble désormais mettre directement en cause l'idéologie néolibérale et les stratégies de gestion publique et privée qui en découlent. Le problème se situe du côté de la gestion de l'économie capitaliste et non pas de ses conséquences structurelles ou du mouvement historique du capitalisme. D'autre part, un mouvement d'offensive patronale s'en prendrait selon elle directement aux intérêts des travailleuses et des travailleurs. Celui-ci se développerait en porte-à-faux avec l'augmentation du rapport de force du syndicalisme. Alors que ce rapport pourrait permettre à une analyse basée sur l'antagonisme capital-travail de subsister à la CSN, nous sommes plutôt d'avis que la crise économique mène la centrale à repositionner cet affrontement à l'extérieur de rapports strictement antagoniques. L'affrontement devient ainsi le produit de la logique néolibérale et de l'idéologie de marché, il devient ainsi possible de le dépasser, voire de le contourner. Un autre antagonisme semble également subsister entre le néolibéralisme et les intérêts de la collectivité. Cet antagonisme se situe du côté des politiques de développement économique et social. La CSN mentionne à de nombreuses reprises qu'elle croit assister à une désarticulation du rapport entre le développement économique et le développement social au Québec. Celle-ci serait le produit des grandes réformes néolibérales et de la mise à mal du modèle de l'État-providence.

L'antagonisme subsistant entre la collectivité et les tenants de l'idéologie néolibérale pourrait ainsi se résorber par le développement de nouvelles politiques de développement socialement et collectivement responsables. La représentation syndicale de la crise économique est selon nous orientée vers le dépassement de cette déstructuration des composantes essentielles du développement au Québec. La lecture de la crise économique que proposent les divers rapports moraux de l'exécutif de la CSN de 1985 à 2003 positionne donc selon nous l'agenda néolibéral et son influence sur les orientations gouvernementales et patronales en matière de développement économique à la racine de la crise économique. Plutôt que de lutter pour le remplacement de l'économie capitaliste et d'en critiquer les contours, la centrale propose désormais d'y intégrer une certaine notion d'équité et d'y assurer une juste redistribution des ressources disponibles. Ceci permet selon nous à la CSN de donner le feu vert aux mécanismes de participation et de concertation syndicale. Il devient possible de dépasser les antagonismes de classe la rupture avec les perspectives politiques de l'organisation de la période précédente est selon nous on ne peut plus évidente. Sans opposer une solution de rechange au capitalisme, la CSN développe un nouveau rapport à l'économie, appelant en quelque sorte à civiliser ou limiter les conséquences des mouvements du capital. Ce retour aux perspectives qui prévalaient jadis à la CSN est facilité par l'adoption de perspectives concertationnistes et s'accompagne d'une modification substantielle des perspectives politiques et institutionnelles de la CSN.

### 3.5 Une crise politique institutionnelle

À compter de 1985, la CSN procède globalement à la redéfinition de ses rapports à l'État et à l'entreprise et révisé partiellement son approche de la négociation et de la convention collective tout comme de la participation syndicale. Regroupés au sein de la catégorie « crise politique institutionnelle », ces divers éléments nous permettent de développer une compréhension originale du changement de cap opéré à la Confédération des syndicats nationaux au cours de notre période d'étude. Conformément à la grille d'analyse de la crise développée par Jacques Boucher, nous aborderons ici la dimension politique

institutionnelle de la crise à partir de la lecture que la CSN propose de la stabilisation et du partage du pouvoir dans la société québécoise<sup>226</sup>. Ainsi, nous explorerons la représentation de la CSN du rapport à l'État, du rapport à l'entreprise, et de son rapport à la négociation et la convention collective en tant qu'institutions de consolidation du certain pouvoir ouvrier.

### 3.5.1 Le rapport à l'État

Le rapport de la CSN à l'État se fonde sur trois éléments distincts. D'abord, nous y trouvons la responsabilité de l'État dans l'approfondissement de la crise. Par la suite, l'existence d'une crise politique québécoise majeure y joue un rôle important alors que l'action législative de l'État y est finalement présentée comme donnée centrale. Dès 1985, la CSN assiste à la remise en question de l'action et du rôle de l'État. Les impacts du néolibéralisme sur la direction des politiques étatiques lui semblent alors clairs.

« En premier lieu, la CSN se montre sceptique des orientations de l'action de l'État dans les domaines sociaux, politiques et juridiques. Pour cette dernière, les orientations de l'État seraient tributaires d'une offensive idéologique qu'elle qualifie comme étant de droite ou encore néolibérale. Selon la centrale, « la droite politique, dont l'influence est prépondérante tant au gouvernement provincial que fédéral, prône une diminution du rôle de l'État dans tous les domaines où il intervient. »<sup>227</sup>

Pour la centrale, les gouvernements « éliminent les réglementations, diminuent au minimum la place qu'occupe l'État dans l'économie, coupent dans les programmes sociaux, font végéter le droit du travail, déprécient le salaire minimum, montrent la voie des compressions salariales et enseignent le refus de négocier. »<sup>228</sup> De 1985 à 2003, la CSN nous offre une représentation de l'action des gouvernements et de l'État qui répond essentiellement à une logique contraire aux intérêts de la majorité de la population, voire, d'être responsable de l'accentuation des inégalités économiques et sociales. Les limitations imposées à l'intervention de l'État supposent la remise en question du modèle étatique élaboré à compter de la Révolution tranquille au Québec<sup>229</sup>. Le rôle de l'État dans le développement

<sup>226</sup> BOUCHER, Jacques, Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, p.35

<sup>227</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.101

<sup>228</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Assez, relançons le progrès, *Rapport du Comité exécutif*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.23

<sup>229</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Changer les choses, changer la vie, *Rapport du*

économique et social du Québec lui apparaît absolument indispensable, mais doit cependant impérativement répondre aux intérêts de la collectivité<sup>230</sup>, ce qui fait défaut à la direction politique actuelle du Québec. En conséquence, le rapport à l'État de la CSN est d'abord structuré sur la question de la remise en question du modèle étatique québécois par l'offensive idéologique néolibérale qui frappe les sociétés québécoise et canadienne à compter du début des années 1980. D'autre part, la défaite référendaire de 1980 et les ratées des négociations constitutionnelles fédérales canadiennes renforcent également la crise politique qui est vécue au Québec. À compter du milieu des années 1980, la CSN adopte de nouvelles positions qui la rapprochent considérablement de l'option souverainiste, sans la contrepartie socialiste que l'organisation lui imposait à la fin des années 1970. Le Québec doit prendre en main son propre développement économique et dépasser les limites imposées par le gouvernement fédéral par la proposition d'un certain nationalisme économique que nous aborderons plus en détail ultérieurement.

En second lieu, la CSN traite des conséquences de l'action de l'État sur le l'émergence d'une crise essentiellement politique. Le retrait progressif de l'État, la dérèglementation et les privatisations fournissent des motifs concrets à la désaffection populaire de l'État et des institutions. « La logique néolibérale conduit [...] à une soumission de l'État, qui se voit inféodé aux nouvelles règles de la concurrence mondiale. Ce n'est [donc] pas que nos gouvernements ne veulent pas agir nous dira-t-on, c'est qu'ils doivent suivre la recette dont ils ne constituent qu'un des ingrédients. »<sup>231</sup> En d'autres termes, la CSN soutient que la limitation du rôle de l'État dans le cadre de la mondialisation néolibérale peut initier et approfondir un bris de confiance de la collectivité envers l'État et les institutions politiques.<sup>232</sup> Ainsi, « l'action des forces néolibérales »<sup>233</sup> vivifie le cynisme politique et mine la représentation des intérêts de la population en forçant l'assujettissement des États aux règles transnationales et aux nouveaux impératifs du marché.<sup>234</sup> Le paysage politique de

---

*Comité exécutif, Notes et propositions, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.56*

<sup>230</sup> *Ibid*, p.91

<sup>231</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.15*

<sup>232</sup> *Ibid*, p.17

<sup>233</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, Rapport du Comité exécutif, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.43*

<sup>234</sup> *Idem*

l'époque est donc profondément marqué d'un mouvement de désaffection populaire à l'égard de la politique pour la CSN. Au cœur de ce mouvement, la centrale situe la désuétude du mode de scrutin, la multiplication des scandales politiques, l'impasse constitutionnelle canadienne, le manque d'emprise démocratique et de réelle représentation politique des travailleuses et des travailleurs,<sup>235</sup> mais également la centralisation excessive et la bureaucratisation de l'État.<sup>236</sup> Traversant une véritable crise de l'engagement politique, dont le cynisme populaire est le principal témoin, les scandales politiques impliquant différents membres des grands partis politiques à plusieurs niveaux et la mauvaise gestion des deniers publics suffisent à brouiller le bon fonctionnement démocratique des institutions publiques. Ceci motive la CSN à aller à la recherche de nouvelles avenues démocratiques et à orienter son action politique sur cet axe.

La CSN accorde donc une grande importance à l'enjeu de la démocratie dans l'explication de la crise politique à compter de la fin des années 1990. En plus de critiquer la remise en question du rôle de l'État et de l'État-providence, la centrale s'en prend effectivement à ce qu'elle considère en tant que remise en question de la démocratie<sup>237</sup> à partir de cette période. De ce fait, il lui apparaît nécessaire de dépasser les limites de la démocratie représentative et de développer de nouvelles pratiques démocratiques à commencer par une « démocratie plus participative. »<sup>238</sup> Loin de ses anciennes perspectives socialistes sur la démocratie ouvrière et la prise de contrôle des principaux organes de planification économique et de production du territoire du Québec, la CSN fait désormais le pari de la réforme des institutions démocratiques, qui est centrée sur l'enjeu de la participation syndicale.

La CSN fonde son explication de la crise politique à l'aide d'une critique de la structure étatique. De 1985 à 2003, l'organisation développe effectivement de multiples critiques à l'égard des tendances de bureaucratisation, de technocratisation et de centralisation des pouvoirs de l'État. Pour cette dernière, ces tendances sont profondément incompatibles avec

---

<sup>235</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Agir pour un monde solidaire, *Rapport du Comité exécutif*, 60ème Congrès de la CSN, 2002, pp.42-44

<sup>236</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie*, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.91

<sup>237</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie*, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.90

<sup>238</sup> *Idem*

un sain exercice de la démocratie et forcent «la désappropriation des individus et collectivités du contrôle sur leur propre développement»<sup>239</sup>. Face à une telle représentation des structures de l'État, la CSN appelle à l'émergence d'un nouvel État « qui joue pleinement son rôle dans la répartition des richesses et qui soit capable de concilier l'efficacité économique, l'équité sociale et le développement durable »<sup>240</sup>. Ainsi, « la question n'est [donc] plus de savoir si nous avons besoin de plus ou de moins d'État : il nous faut un État au service de la démocratie »<sup>241</sup>. L'État modèle désormais revendiqué par la CSN se démarque donc à la fois de celui qui prévaut au Canada et au Québec, mais également de la définition que la CSN se faisait d'un État souhaitable au cours de la période précédente. La CSN change considérablement de ton par rapport à l'État au cours de notre seconde période d'analyse, passant d'une critique assumée du superpouvoir capitaliste relayé par un État au service des classes possédantes à une vision pacifiée d'un État impartial, redistributeur et arbitre, dans une société capitaliste pacifiée. Ce qui est à l'ordre du jour est en effet la lutte contre la transformation néolibérale de l'État et non plus la lutte pour un État socialiste et démocratique qui opère une planification décentralisée tout en opérant la production économique dans le sens des intérêts de la classe ouvrière. La propriété collective et démocratique des moyens de production et la planification démocratique ne sont plus les conditions à la base du modèle idéalisé de l'État pour la centrale. On ne lutte plus contre l'État pour s'affranchir du capitalisme, on lutte désormais avec l'État afin de défendre ce dernier de la tentation néolibérale. En définitive, la CSN propose de restituer l'État au rang de partenaire du développement économique du Québec et de tout mettre en œuvre pour influencer ce dernier en ce sens. Ceci se traduit par des changements majeurs dans ses attitudes<sup>242</sup>s et notamment par la revalorisation de sa vision du rôle de l'État<sup>243</sup> et la place réservée à la collaboration avec ce dernier.

---

<sup>239</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.57*

<sup>240</sup> *Ibid*, p.56

<sup>241</sup> *Idem*

<sup>242</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.38*

<sup>243</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.101*

En troisième lieu, la CSN situe la législation du travail au centre de sa lecture du rapport à l'État. Pour cette dernière, l'État contribue directement et indirectement à nourrir le phénomène de crise par le biais de son action ou de son inaction sur la législation du travail et de son action dans les conflits de travail en cours. La multiplication des lois spéciales et décrets pour imposer des règlements dans les conflits de travail prennent donc une responsabilité majeure dans l'approfondissement de la crise, et facilitent une judiciarisation des relations de travail<sup>244</sup>. Cette judiciarisation a un effet néfaste sur la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses organisés et contribue à l'accroissement de la distance entre ces derniers et la détermination de leurs conditions matérielles d'existence. Ceci mine le rapport de force du syndicalisme en favorisant la bureaucratisation des syndicats et la limitation des champs d'action de ces derniers<sup>245</sup>. La CSN estime également que les gouvernements remettent sporadiquement en question les droits des travailleurs et des travailleuses avec l'adoption de diverses lois spéciales ayant pour effet concret de retirer les droits de négociation et en imposant unilatéralement des clauses normatives et salariales dans les conventions collectives.<sup>246</sup> L'action législative de l'État suppose donc une forme renouvelée de domination de l'État sur les travailleurs et les travailleuses, domination à laquelle s'oppose farouchement la centrale. Celle-ci considère effectivement que ces mesures et actions législatives de l'État ont un effet généralement néfaste sur la confiance et le lien démocratique liant la population à l'État.<sup>247</sup> Un deuxième élément de la législation du travail qui demeure au centre des préoccupations syndicales de la CSN est sans aucun doute la désuétude du Code du travail. Présentes tout au long de la période de 1985 à 2003, les revendications syndicales se rapportant à la modification du Code du travail suggèrent selon nous que celui-ci, dans sa forme actuelle, agit directement sur la crise. Faisant écho à l'inadaptation du Code du travail, la CSN va jusqu'à le décrire en tant que « camisole de force »<sup>248</sup> un carcan légal inadapté aux réalités contemporaines d'un marché du travail en

---

<sup>244</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.25

<sup>245</sup> CAMFIELD, David, La crise du syndicalisme au Québec et au Canada, *Réinventer le mouvement ouvrier*, Éd. Mouvements, Montréal, 2013, pp.103-105

<sup>246</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Un choix de solidarités*, *Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p. 32

<sup>247</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.46

<sup>248</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.40

pleine transformation. Pour cette dernière, l'inadaptation du Code du travail avec les besoins contemporains du syndicalisme<sup>249</sup> et le décalage entre ce dernier et la réalité ouvrière constituent une barrière à la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses et s'oppose au réel exercice des libertés syndicales. En somme, la CSN adopte de nouvelles perspectives par rapport au politique tout au long de notre seconde période d'étude. Pour véritablement représenter et défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses, il devient de plus en plus nécessaire d'agir syndicalement sur la législation et la réglementation du travail. Ceci accentue le virage politique entamé par la centrale en faveur d'un tout nouveau projet politique à la CSN.

### 3.5.2 Le rapport à l'entreprise

À compter de 1985, la CSN adopte une nouvelle posture vis-à-vis de l'entreprise. Pour se faire, cette dernière intègre une vision renouvelée du rapport conflictuel opposant les travailleurs, les travailleuses et les organisations syndicales à l'entreprise. Se montrant critique de ce qu'elle qualifie elle-même d'offensive patronale<sup>250</sup>, à partir du milieu des années 1980 la CSN se méfie des initiatives patronales visant à arrimer l'entreprise, les relations de travail et l'économie à une vision néolibérale du développement. Le néolibéralisme ne suppose pas exclusivement une modification des actions de l'État, mais également de l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Afin de bien cerner l'évolution du rapport de la CSN à l'entreprise, nous nous concentrerons ici sur sa lecture de la transformation du travail, de la production, et sur sa compréhension des initiatives patronales qu'il est possible de regrouper sous le vocable nouvelles stratégies patronales (NSP). Par la suite, nous nous pencherons sur le rapport que la CSN entretient avec la négociation et la convention collective.

---

<sup>249</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, pp.40-42

<sup>250</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.24



Sans rompre totalement avec la vision de l'entreprise développée au cours de la période précédente, la CSN maintient et développe de nouvelles sensibilités à l'endroit de l'entreprise de 1985 à 2003. Tout au long de cette période, la CSN associe directement l'entreprise au phénomène de crise. Pour cette dernière, la crise «est le fait de ses dirigeants qui maintiennent une vision à court terme, qui versent de façon inconsidérée des dividendes à leurs actionnaires au lieu d'investir, qui écument trop souvent le potentiel de développement d'une entreprise, qui trouvent le moyen d'épuiser des ressources renouvelables comme la forêt»<sup>251</sup>. La crise constitue donc un phénomène partiellement imputable à la logique même de l'entreprise capitaliste, ce qui maintient la CSN relativement près de ses positions critiques du développement de l'entreprise dans les économies capitalistes. Contre cette logique de l'entreprise, la CSN modifie cependant son approche des solutions potentielles à y opposer. En ce sens, les questions liées à l'exclusivité des droits de gérance et à l'accès à l'information en entreprise deviennent une préoccupation grandissante de l'organisation et mettent directement en cause la relation de la centrale avec le fordisme.

Tout au long de la période de 1985 à 2003, la CSN se montre effectivement intéressée par le dépassement des limites imposées par le régime de négociation et la régulation de l'organisation du travail. Pour cette dernière, la crise économique et la réorganisation du travail modifient substantiellement les conditions à la base du syndicalisme industriel. Ainsi,

«l'accroissement du chômage, la réorganisation [patronale] des entreprises tout comme le développement des nouvelles technologies mettent en cause le modèle qui s'était établi pendant les années de croissance. Ce modèle de relation du travail était fondé globalement sur un compromis illicite : la reconnaissance du droit de gérance sur la production et l'organisation du travail en échange de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et des travailleuses par la négociation des salaires et des avantages sociaux.»<sup>252</sup>

Dans le contexte de l'intensification de l'affrontement patronal des années 1980, de l'imposition de nouvelles barrières légales ou législatives antisyndicales la CSN souhaite agir sur les bases mêmes du compromis fordiste.

---

<sup>251</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Assez, relançons le progrès, Rapport du Comité exécutif et propositions*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.23

<sup>252</sup> *Ibid.*, p.19

Pour celle-ci, la remise en question du compromis entre le capital et le travail, issu de la période des trente glorieuses<sup>253</sup>, est porteuse de grandes conséquences pour l'ensemble de la société, à commencer par les travailleurs et les travailleuses en entreprise. L'ouverture à l'implication des travailleuses et des travailleurs au sein de l'entreprise lui apparaît ainsi constituer une solution de rechange. Une extension logique de la négociation collective et une réponse syndicale adaptée à l'effritement des conditions d'exercice d'un syndicalisme passé. Ainsi, la participation en entreprise et le recul des droits de gérance prennent graduellement la forme originale d'un nouveau droit des travailleurs et des travailleuses pour à la CSN. Ce nouveau droit en entreprise devrait leur permettre d'obtenir des gains substantiels sur un terrain jadis réservé au pouvoir patronal en vue d'établir une nouvelle forme de régulation des pouvoirs dans l'entreprise. Ceci constitue un changement majeur dans l'attitude syndicale vis-à-vis du pouvoir en entreprise. En effet, le monopole patronal des droits de gérance est désormais l'ennemi numéro un, loin devant la propriété privée des moyens de production et la logique capitaliste qui l'accompagnent. Conséquemment, la CSN cherche à inverser le rapport de force du patronat en sa faveur en proposant un nouveau modèle de régulation du pouvoir en entreprise qui implique la participation.

Souhaitant se donner les moyens de s'adapter à la réalité renouvelée de l'organisation du travail, la CSN s'ouvre officiellement à de nouvelles perspectives syndicales d'implication dans la gestion et l'organisation du travail en entreprise. Dans un ensemble qualifié par l'organisation de nouvelle approche<sup>254</sup>, cette dernière s'en prend à la légitimité même de l'exclusivité patronale des droits de gérance. Le manque de transparence des entreprises et l'absence de droit à l'information réservé aux travailleurs et aux travailleuses de ces dernières alimentent la crise institutionnelle et s'opposent généralement aux intérêts du syndicalisme. La concentration de l'information et le contrôle patronal en entreprise sont également à la base du rapport de force patronal.<sup>255</sup> Le monopole patronal des droits de gérance, à la racine de la distribution du pouvoir en entreprise, devient donc de plus en plus inacceptable pour la

---

<sup>253</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités!, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, pp.19-20

<sup>254</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.51

<sup>255</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.48

CSN dans le contexte de l'effondrement du compromis fordiste. Il devient donc nécessaire d'inscrire ces derniers dans le champ négociable.<sup>256</sup> Par le dépassement de ce cadre strict, la CSN souhaite permettre aux travailleurs et aux travailleuses d'agir directement sur l'organisation du travail, l'emploi, les nouvelles technologies, la finalité du travail, la santé et sécurité, la formation, l'investissement et la gestion de l'entreprise en plus de développer le droit à l'information des travailleurs et des travailleuses en entreprise<sup>257</sup>. Ainsi, « qu'il s'agisse de gestion économique, de choix d'investissements ou même de la qualité de production ou des services, il faut nous impliquer »<sup>258</sup>. La CSN espère donc favoriser le développement d'une dynamique d'accroissement des libertés syndicales et le renouvellement de la démocratie syndicale dans les milieux de travail. La centrale justifie ce mouvement idéologique en associant la participation syndicale à un accroissement de la démocratie en entreprise. « Ce qui s'inscrit [pour elle,] dans la continuité de la mission de la CSN »<sup>259</sup>

La remise en question du monopole patronal des droits de gérance en entreprise rend désormais possible la conquête de nouveaux droits et pouvoirs pour les travailleurs et les travailleuses. Tout en demeurant prudente vis-à-vis des implications d'une ouverture complète au partenariat en entreprise, l'organisation se montre critique des pouvoirs exclusivement réservés au patronat en entreprise. Conséquemment, cette dernière souhaite « occuper un terrain dont s'étaient emparés les employeurs, intervenir maintenant sur les objectifs de l'entreprise, sur son fonctionnement »<sup>260</sup>. La centrale cherche alors à opposer une alternative syndicale originale au modèle dominant de développement des entreprises de l'époque. Pour Jacques Boucher, ceci poserait la nouvelle stratégie syndicale de la CSN dans une posture offensive. Nous expliquerons dans le chapitre suivant comment il en est autrement.

---

<sup>256</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.48

<sup>257</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Assez, relançons le progrès, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.29

<sup>258</sup> *Idem*

<sup>259</sup> *Ibid*, p.30

<sup>260</sup> *Idem*

En ce qui concerne la transformation du travail et de la production, la Confédération des syndicats nationaux la situe au cœur de son rapport à l'entreprise. Pour celle-ci, on assiste à un véritable éclatement de la structure traditionnelle de l'entreprise<sup>261</sup> et à l'intensification de la concurrence à la base de la crise de l'entreprise. Les transformations contemporaines de l'entreprise et la transformation de l'économie mondiale et de la production sont donc à blâmer et il faut leur prescrire de nouvelles alternatives syndicales.

« De nouveaux modes de gestion s'imposent. Ils vont d'un modèle unique exportable dans tous les pays à des processus de contrôle de qualité, de "juste à temps", à l'approche client et à la gestion décentralisée par objectif. La mobilité et la flexibilité tendent à se substituer à la stabilité et la sécurité d'emploi. Les emplois se transforment en emploi contractuel, autonome, sur appel, à heures brisées, etc. »<sup>262</sup>.

La réorganisation patronale du travail est au centre du rapport de la CSN à l'entreprise pour notre période d'examen. L'émergence de nouveaux statuts de travail, la tertiarisation de l'emploi et les changements technologiques agissent tous en tant qu'amplificateurs du phénomène de crise et favorisent la précarisation du travail. De façon générale, les transformations qui découlent de la réorganisation du travail et de la production sont centrées exclusivement sur des objectifs de rehaussement de la productivité et de soutien à la rentabilité des entreprises.<sup>263</sup> Les positions patronales se retrouvent une fois de plus en position de force, et ce, particulièrement dans le contexte du rehaussement de la concurrence internationale. Face à la croissance de l'insécurité et de la flexibilité de l'emploi, les travailleurs et les travailleuses se voient également lentement attribuer un certain critère d'adaptabilité à « l'évolution des besoins de l'entreprise ».<sup>264</sup> Les retombées négatives de la réorganisation patronale du travail reposent de ce fait essentiellement sur l'accroissement de la pression sur la main-d'œuvre dans le contexte d'un rapport de force défavorable aux syndicats.

À compter du milieu des années 1990, la CSN adopte cependant une vision renouvelée de son rapport à l'entreprise. Plutôt que d'orienter sa critique directement sur les orientations

---

<sup>261</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Agir pour un monde solidaire, *Rapport du Comité exécutif*, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.66

<sup>262</sup> *Idem*

<sup>263</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.26

<sup>264</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.57

patronales dans un contexte d'intensification de la concurrence mondiale, la CSN s'intéresse plutôt à sa participation au développement économique dans une perspective de développement social et économique alternatif. L'implication directe des travailleurs et des travailleuses à l'organisation de l'entreprise constitue désormais le meilleur mécanisme de développement de l'entreprise, mais également de développement social en soutenant notamment le développement de l'emploi. Cherchant prioritairement à soutenir la productivité des entreprises<sup>265</sup>, à défendre une meilleure organisation de la production tout en soutenant l'emploi, la CSN soutient désormais que les entreprises « doivent accepter l'apport des travailleuses et des travailleurs dans l'organisation de l'entreprise. »<sup>266</sup> Dans le contexte de la transformation du modèle productif et à de la réorganisation patronale du travail, la CSN propose donc de dépasser son rapport avec l'entreprise marqué par une rupture franche pour lui permettre de renouveler son action syndicale à la faveur de la participation syndicale en entreprise. La CSN adopte donc une ouverture grandissante à l'égard de l'implication syndicale dans l'organisation du travail la faisant ainsi diverger considérablement de ses positions initiales sur la question. Jugeant que la réorganisation du travail repose sur le pouvoir des employeurs à décider de l'organisation du travail<sup>267</sup>, la centrale souhaite y développer un nouveau rapport de forces lui permettant de s'impliquer directement dans l'organisation du travail. La participation lui semble constituer le meilleur moyen d'agir en faveur de l'augmentation du rapport de force global du syndicalisme au Québec. La participation lui apparaît constituer le meilleur moyen d'agir syndicalement et démocratiquement au nom de la promotion et la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs et de tempérer la satisfaction des seules motivations de l'entreprise. Il ne faudrait dorénavant plus laisser le champ libre aux patrons pour décider des orientations de l'entreprise, il faut agir au sein de l'entreprise pour se défendre collectivement. C'est ainsi que cette dernière soutient « pour ne pas laisser les employeurs s'accaparer seuls de cette question, nous devons prendre des initiatives en matière d'organisation du travail. Nous devons le faire pour assurer les emplois, améliorer les conditions de travail, enrichir le travail

---

<sup>265</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.36*

<sup>266</sup> *Ibid* p.42

<sup>267</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.45*

et gagner de nouveaux droits. »<sup>268</sup> D'une lecture critique du couple patronat-syndicat, la CSN se montre désormais intéressée à leur travail conjoint dans l'optique d'un nouveau bien commun qui inclut l'entreprise. Graduellement, c'est un certain rapport de collaboration avec l'entreprise qui prend officiellement de l'ampleur à la tête de la CSN au nom du développement de nouveaux droits, mais également de l'augmentation du rapport de force du syndicalisme.

En second lieu, il importe selon nous de nous attarder à la question du développement des nouvelles stratégies patronales afin de saisir la complexité du rapport à l'entreprise de la CSN. Ces nouvelles stratégies patronales, qu'il est possible de comprendre en tant que regroupement des initiatives patronales en matière de gestion et d'organisation décentralisée du travail, captivent l'attention de la CSN tout au long de notre seconde période d'analyse. La centrale les définit d'abord en tant que nouvelles tendances de l'organisation du travail menées par l'entreprise, voire de nouvelle offensive patronale. Ces nouvelles stratégies aux visages multiples supportent une certaine redéfinition de l'organisation du travail à la faveur du patronat. S'y retrouvent principalement les différentes initiatives de flexibilité en emploi, les programmes de qualité de vie au travail, les cercles de qualité, les groupes semi-autonomes et l'avènement du courant de gestion des ressources humaines. La CSN s'y intéresse d'abord avec méfiance, en souhaitant les surveiller attentivement, les prévoir et leur opposer de nouvelles initiatives<sup>269</sup>. Celle-ci estime alors que ces nouvelles stratégies patronales visent essentiellement à « récupérer les initiatives des employé.es et de mobiliser leurs connaissances et compétences »,<sup>270</sup> et cherchent à maximiser l'utilisation des nouvelles capacités de production<sup>271</sup> tout en se fondant sur un nouvel impératif d'accroissement de la productivité des entreprises.<sup>272</sup> Les nouvelles stratégies patronales visent également à intégrer les travailleurs et les travailleuses aux valeurs de l'entreprise, voire de favoriser le

---

<sup>268</sup> *Ibid*, p.46

<sup>269</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.58

<sup>270</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.27

<sup>271</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.10

<sup>272</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, *Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.27

développement « d'objectifs communs et d'une confiance mutuelle en termes de philosophie ou d'approche globale »<sup>273</sup>. Obéissant une logique consensuelle de l'organisation du travail, ces nouvelles stratégies patronales se développent également en l'absence d'un authentique processus de participation syndicale. Selon celle-ci, cela laisserait présager « l'intention affirmée de remplacer, par ce moyen, les structures syndicales »<sup>274</sup>, et donc à contribuer à leur remise en question. Sans condamner catégoriquement l'avènement de ces nouveaux éléments de l'organisation du travail, la CSN leur oppose néanmoins une position de prudence, y voyant des mécanismes servant d'abord les intérêts de l'entreprise. La centrale demeure effectivement consciente des intérêts qui se cachent derrière ces nouveaux mécanismes en entreprise, mais témoigne malgré tout d'une relative ouverture à leur égard, cherchant à « s'efforcer de mieux comprendre, voir comment ces stratégies sont articulées, et ensuite formuler des alternatives crédibles. »<sup>275</sup> Cette relative ambivalence mène donc la CSN à considérer ces nouvelles stratégies patronales à la fois en tant que « défi nouveau pour le mouvement syndical »<sup>276</sup>, tout comme un nouveau terrain de lutte syndical, où des gains solutions négociés sont dorénavant possibles. Contre ces nouvelles stratégies patronales, la CSN cherche alors à formuler une alternative syndicale qui se base sur un véritable processus de participation ouvrière et qui confère un certain statut au syndicat.

### 3.5.3 L'espace de la négociation et la convention collective

En troisième et dernier lieu, l'ébranlement de certaines structures institutionnelles telles la convention collective et la négociation contribue à l'approfondissement du phénomène global de crise. En effet, la transformation de ces institutions dans le contexte de crise lui apparaît jouer un rôle clé dans le développement de la crise. Afin de bien saisir la profondeur de la transformation de ces institutions ainsi que leur incidence sur les horizons

<sup>273</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.10

<sup>274</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.27

<sup>275</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.58

<sup>276</sup> *Idem*

contemporains du syndicalisme québécois, il importe de nous pencher sur la conception que la CSN se faisait de leur portée tout comme leurs limites. Un tel exercice favorisera finalement une meilleure compréhension de l'évolution récente des pratiques syndicales de la CSN.

En ce qui concerne la convention collective, la CSN y fera abondamment référence au cours de notre seconde période d'analyse. Selon la centrale, la convention collective constituer une institution démocratique fondamentale de la société québécoise et est particulièrement interpellée par les différentes manifestations de la crise. Considérant que « le patronat veut nous faire reculer sur les quelques pouvoirs que nous avons arrachés par les luttes passées, sur les quelques droits que les travailleurs et les travailleuses ont pu s'approprier au fil des ans »<sup>277</sup>, la CSN considère que les garanties contractuelles qu'offre la convention collective sont particulièrement à la merci de la nouvelle approche patronale de gestion des relations de travail. En effet, la centrale considère que la convention collective est la cible de manœuvres patronales visant à la contourner ou la rendre désuète, particulièrement avec l'accroissement de la flexibilité de l'emploi et du travail et l'avènement des nouvelles stratégies patronales<sup>278</sup> mentionnées précédemment. C'est entre autres pourquoi il devient nécessaire de procéder à l'adaptation de ses fonctions aux réalités nouvelles.

Avec la vague remise en question des acquis syndicaux suscitée par la crise, la convention collective prend une toute nouvelle dimension pour la CSN à compter du milieu des années 1980. Elle lui apparaît désormais tournée vers l'obtention de nouveaux gains pour les travailleuses et les travailleurs plutôt que vers une fonction de rempart contre ce que l'organisation qualifie elle-même d'offensive patronale. Plutôt que de s'inscrire dans une perspective limitée à la défense des conditions de travail et de salaire des travailleuses et des travailleurs, la CSN modifie passablement son rapport à la convention collective. En effet, l'organisation avance que

« pour pratiquer un syndicalisme vigilant et engagé dans les années 1990, il faut dépasser les attitudes rigides et figées qui provoquent le repli derrière l'interprétation et la seule convention

---

<sup>277</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.49

<sup>278</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.58



collective. Pour être pleinement utile dans un milieu de travail en mouvance continue, la convention collective doit moins définir les normes et des règles, que d'encadrer et d'orienter le déroulement des activités, la solution des problèmes et la protection des droits. »<sup>279</sup>

Les garanties offertes par la négociation d'une convention collective ne semblent donc plus suffire à satisfaire la promotion des intérêts des travailleuses et des travailleurs pour la centrale. Les ratées des négociations du secteur public du début de la décennie 1980 et l'arrogance étatique et patronale dans les négociations qui ont suivi appuient sans l'ombre d'un doute les volontés de l'organisation de redynamiser l'institution de la Convention collective. Face à une offensive du patronat et de l'État, il est impératif d'asseoir la crédibilité de la convention collective et ainsi défendre l'action syndicale. C'est donc sous l'angle du renouvellement de l'action syndicale que la CSN développe un nouveau rapport à la convention collective.

La convention collective demeure néanmoins un objet de lutte syndicale pour l'organisation au long de la période de 1985 à 2003. Cette dernière demeure autrement dit l'outil privilégié permettant d'élargir les enjeux syndicaux et de satisfaire les revendications des membres de l'organisation. La CSN y voit le véhicule lui permettant de satisfaire plusieurs de ses revendications dont notamment, la réduction et la redistribution du temps de travail, l'équité salariale, la santé et sécurité au travail, la formation, l'environnement, la discrimination et le droit à l'information économique en entreprise au cours de cette période. L'action syndicale en entreprise continue donc de se déployer de façon privilégiée sur ce terrain, mais celui-ci doit désormais recevoir un nouveau contenu afin d'appuyer le développement d'un meilleur rapport de forces syndical dans l'organisation du travail. Ainsi,

« Une conviction s'est développée : une très bonne convention collective ne garantit pas nécessairement l'avenir. D'autres éléments doivent être périodiquement considérés, dont ceux de la productivité, de la concurrence, de la qualité des produits ou services, de la gestion de l'entreprise, de l'environnement, de la formation professionnelle, etc. Les temps changent, et sans renier nos principes fondamentaux, mais bien au contraire pour mieux les respecter, il faut actualiser nos analyses et notre action, résister aux attaques et participer au changement. »<sup>280</sup>

---

<sup>279</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.50

<sup>280</sup> *Ibid*, p.30

Le rapport de la CSN à la convention collective se modifie donc passablement à compter de 1985. Plutôt que d'en faire un mécanisme contractuel de représentation des intérêts syndicaux en entreprise, la CSN souhaite en faire un outil de renouvellement de l'action syndicale.

Quant à la négociation collective, cette dernière connaît des ratées depuis les débuts de la crise. La négociation constitue une institution désormais largement incertaine et répondant d'un cadre législatif largement inadéquat<sup>281</sup> pour la CSN. En effet, avec le durcissement des attitudes et actions patronales et étatiques, en présence d'un carcan juridique et de lois constituant selon la CSN « un cadre inique de la négociation »<sup>282</sup>, la centrale considère que les processus de négociations sont souvent mis à l'écart, tronqués, voire « bafoués »<sup>283</sup>. Cette dernière va même jusqu'à avancer en 2002 avoir connu son premier réel processus de négociation dans le secteur public depuis dix ans.<sup>284</sup> Le droit à la négociation est donc sous les feux du patronat et il semble impératif de le défendre pour la centrale.

À compter du début des années 1990, la CSN donne cependant une toute nouvelle dimension à sa représentation de la négociation. La négociation lui apparaît désormais en tant que levier principal permettant l'obtention de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs pour les travailleurs et les travailleuses. Ces nouveaux droits, principalement liés à la reconnaissance de la légitimité de la participation syndicale des travailleurs et des travailleuses en entreprise, lui permettraient selon elle d'être en mesure de mieux faire face aux nouvelles conditions économiques, de s'associer davantage dans les transformations en cours<sup>285</sup> afin de protéger et améliorer les emplois et les conditions de travail.<sup>286</sup> Pour la Confédération des syndicats nationaux, la négociation doit donc désormais principalement s'intéresser à l'enjeu de la participation syndicale à l'organisation du travail en vue de permettre le développement d'outils efficaces de promotion et de défense des intérêts syndicaux. Défendant la négociation

---

<sup>281</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.48*

<sup>282</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.37*

<sup>283</sup> *Ibid*, p.31

<sup>284</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 60ème Congrès de la CSN, 1999, p.10*

<sup>285</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.36*

<sup>286</sup> *Ibid*, p.37

en tant que « tâche principale »<sup>287</sup> du syndicalisme, la confédération n'y voit non pas exclusivement un simple outil de préservation des acquis syndicaux, mais plutôt un levier politique et social d'envergure permettant « de diminuer les inégalités sociales, de gagner de nouveaux droits, d'acquérir de nouveaux pouvoirs, de conquérir toujours un peu plus de liberté »<sup>288</sup> à partir de l'action syndicale en entreprise. La centrale mentionne à cet effet en 1985 :

« Quand nous indiquons la nécessité d'élargir le champ de la négociation, cela signifie qu'il faut, à notre avis, donner une priorité à l'action dans nos milieux de travail. Cela signifie de choisir de se mobiliser sur des défis majeurs présents au cœur des transitions fondamentales en cours. »<sup>289</sup>

La CSN endosse donc une toute nouvelle définition de la négociation qui dépasse largement le cadre de la négociation collective dans l'entreprise à compter de 1985. Cette nouvelle perspective syndicale sera plus substantiellement explorée dans le prochain chapitre.

En conclusion, la crise politique institutionnelle constitue donc le produit de la remise en question de la distribution du pouvoir et des rapports de force dans la société pour la CSN. Pour celle-ci, la pénétration de l'idéologie néolibérale dans les appareils de l'État et dans l'entreprise modifie considérablement le rapport du syndicat et des travailleurs et des travailleuses avec l'État et l'entreprise en plus de remettre directement en cause la légitimité des institutions de la convention collective et de la négociation. À la Confédération des syndicats nationaux, la crise politique institutionnelle est donc le produit de la reconfiguration de la distribution du pouvoir à la défaveur des travailleuses et des travailleurs à compter du début des années 1980. Pour cette dernière, le développement d'un État et d'une entreprise d'abord orientés vers la satisfaction des intérêts du marché rend nécessaire l'adaptation des stratégies et perspectives du syndicalisme. La CSN formulera donc une série de nouvelles orientations syndicales qui supportent la transformation de la distribution du pouvoir par l'accroissement de la participation syndicale en entreprise et de la collaboration avec l'État.

---

<sup>287</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 59<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1999, p.70

<sup>288</sup> *idem*

<sup>289</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, 1985, p.48

D'une part, la CSN s'intéresse désormais à la dynamisation de la démocratie afin de répondre à ce qu'elle identifie elle-même en tant que crise politique tout en suggérant la remise en question de l'exclusivité patronale et des droits de gérance par la participation des travailleurs et des travailleuses. La crise politique institutionnelle épouse donc l'idée de la transformation de l'action syndicale et politique de la CSN. Elle appuie également de multiples façons le dépassement du projet de société socialiste démocratique qui faisait office de point de repère idéologique et politique au cours de la période précédente.

### 3.6 Une crise sociétale

Afin de développer une bonne compréhension des différentes composantes du phénomène de crise et des différentes perspectives syndicales de la CSN, il importe de nous intéresser à la dimension proprement sociétale de la crise. Cette dernière se définit en tant que « crise qui touche l'ensemble des dimensions de la société. »<sup>290</sup> Nous proposons ici d'explorer la représentation de cette dimension particulière de la crise en deux temps. D'abord, nous nous intéresserons au développement d'une crise de la solidarité sociale et puis d'une authentique crise du syndicalisme.

#### 3.6.1 Crise de la solidarité sociale

À compter de 1985, la CSN intègre de nouveaux éléments à son analyse de l'évolution culturelle au Canada et au Québec. Jugeant qu'elle assiste à un véritable éclatement des valeurs et à une rupture ouverte dans les rapports sociaux.<sup>291</sup> L'organisation assiste à l'éclatement de ses idéaux et au renversement des conventions et conditions du développement social et économique et politique d'où elle tire ses perspectives syndicales.

---

<sup>290</sup> BOUCHER, Jacques, Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, p.163

<sup>291</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgences solidarités, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.21

Avec la fin de la Guerre froide et la perte de vitesse du débat idéologique l'animant, la CSN est en quête de nouveaux repères davantage ancrés dans l'action syndicale.

De façon générale, la crise de la solidarité sociale constitue le prolongement de la crise en tant que phénomène principalement économique. Pour celle-ci,

« la crise économique tend à créer une brisure au sein de la classe ouvrière. On retrouve d'un côté, des travailleurs et des travailleuses, des grandes entreprises privées et publiques, relativement protégés par la syndicalisation. Mais de l'autre côté, on trouve une masse grandissante de travailleurs et de travailleuses condamnés à la précarité, à l'incertitude : chômeurs, handicapés, assistés sociaux, temps partiel, travailleurs et travailleuses clandestins. Les femmes, par ailleurs, sont souvent majoritaires dans les catégories défavorisées. »<sup>292</sup>

Un véritable vent de remise en question de l'ordre culturel dans lequel évolue l'organisation balaie la société et le syndicalisme. De 1985 à 2003, la CSN témoigne de ses inquiétudes vis-à-vis de l'effritement de la solidarité sociale tout en proposant diverses alternatives permettant de relever le défi du maintien et de l'élargissement de la solidarité populaire. Pour la confédération,

« les valeurs et les règles sur lesquelles sont fondés les rapports en société sont mises en cause. Aujourd'hui, la croissance ou la rentabilité ne sont plus l'antidote automatique contre le chômage. Même les entreprises qui enregistrent d'importants bénéfices procèdent à des mises à pied massives. [...] La concurrence se développe à l'encontre du sens des responsabilités envers autrui. Les inégalités augmentent, ainsi que l'indigence, alors que les capacités productives atteignent de nouveaux sommets. Les gouvernements se désengagent de leurs responsabilités économiques et sociales. Les valeurs de justice et de solidarité sur lesquelles reposaient les programmes sociaux sont battues en brèche. D'une certaine manière, c'est la convention tacite ou le contrat de fait qui régissait les rapports au sein des sociétés canadienne et québécoise qui est rompu. »<sup>293</sup>

La crise de la solidarité sociale constitue donc un « éclatement des valeurs et une rupture dans les rapports en société »<sup>294</sup>. Pour la CSN, cet éclatement de la solidarité sociale apparaît constituer le résultat combiné de l'absence d'un partage équitable des gains de productivité des entreprises et de l'individualisation des rapports sociaux appuyés par le retrait progressif de l'État de ses responsabilités collectives élémentaires<sup>295</sup>. Une fois de plus, la désarticulation

<sup>292</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, 1985, p.71

<sup>293</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgences solidarités, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 58<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1996, p.21

<sup>294</sup> *Idem*

<sup>295</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Un choix de solidarités*,

entre les domaines économiques et sociaux apparaît à la base de l'explication syndicale de la crise. Pour la CSN, le développement et la promotion de la solidarité sociale constitue alors « le seul rempart collectif que peuvent opposer les hommes et les femmes aux forces de l'argent. »<sup>296</sup> Cette vision de la crise de la solidarité sociale rappelle partiellement un certain antagonisme d'intérêts entre le capital et les classes populaires hérité de la période précédente. Or, cette vision emportera définitivement la CSN sur la voie de la concertation, loin de ce qu'elle définissait jadis en tant que deuxième front devant déboucher sur l'accession des classes populaires au pouvoir.

L'émergence de nouvelles valeurs se situe également au sein de la définition de la crise de la solidarité sociale. De nouvelles sensibilités posent désormais de nouveaux défis à l'accroissement de la solidarité sociale au Québec. Ces nouvelles sensibilités, intimement liées aux questions identitaires et aux nouveaux mouvements sociaux, dont principalement les sensibilités des jeunes<sup>297</sup>, celles des communautés culturelles<sup>298</sup>, mais également les valeurs liées à la satisfaction au travail, l'égalité des hommes et des femmes, l'écologisme et le pacifisme<sup>299</sup> donnent un nouveau visage à la solidarité sociale. De plus, ces dernières jettent de l'ombre sur les références culturelles et idéologiques au projet de société socialiste démocratique de la centrale. En conséquence, la CSN juge absolument nécessaire d'adapter sa stratégie politique et son projet de société en faveur de la recomposition des rapports de forces sociaux et de la dynamisation de l'activité syndicale.

### 3.6.2 Crise du syndicalisme

En lien étroit avec la crise de la solidarité sociale, la CSN constate, à compter de 1985, le prolongement d'une certaine crise du syndicalisme. Pour la centrale, cette crise s'adresse tout particulièrement à l'efficacité de l'action syndicale. Ainsi,

« Ce questionnement concerne notre capacité à atteindre des résultats intéressants, à élargir notre représentativité, à exercer une influence réelle sur les choix

---

*Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.21*

<sup>296</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.6*

<sup>297</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Agir pour un monde solidaire, *Rapport du Comité exécutif, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.45*

<sup>298</sup> *Idem*

<sup>299</sup> *Ibid.*, p.58

gouvernementaux et dans l'ensemble de la société. Ce ne sont pas nos objectifs fondamentaux de justice sociale, d'équité, de solidarité et de démocratie qui sont mis en cause. C'est plutôt l'ensemble de nos moyens et des processus permettant d'atteindre nos objectifs dont il est question. »<sup>300</sup>

Se sentant isolée et marginalisée vis-à-vis même de la population au nom de laquelle elle mène ses luttes,<sup>301</sup> la CSN s'intéresse à l'ancrage et à la portée globale de l'action syndicale, par le questionnement de l'efficacité de sa stratégie syndicale et de ses perspectives politiques. Résultant de dynamiques internes et externes à l'organisation, cette crise du syndicalisme pose plusieurs défis de taille à la CSN. Qu'il s'agisse de la réorganisation de la production et du travail à l'échelle internationale ou locale, de la montée du néolibéralisme et de la « montée de l'antisindicalisme »<sup>302</sup> qui l'accompagne ou encore de la crise économique et de l'augmentation dramatique des taux de chômage, la CSN n'échappe pas, comme mentionné précédemment, à la diminution générale du rapport de forces du syndicalisme. La crise du syndicalisme prend également racine dans l'action de la centrale elle-même. Nous explorerons chacune de ces facettes dans les lignes qui suivent.

En ce qui concerne les sources externes de la crise du syndicalisme, la CSN situe le contexte économique et le néolibéralisme au centre de son analyse. La crise économique a une fois de plus une importance centrale sur chacune des autres composantes de la crise. Jugeant que « le contexte économique rend difficile l'exercice de nos activités syndicales fondamentales »<sup>303</sup> la crise impose de nombreuses limites au syndicalisme québécois. Pour cette dernière, la crise économique agit en tant que moteur de la remise en question des acquis des travailleurs et des travailleuses, à commencer par les acquis et les droits syndicaux. Ainsi peut-on dire que cette dernière exerce une pression soutenue sur l'efficacité même de l'action syndicale. D'autre part, la CSN considère que la crise économique a contribué à la remise en question du compromis illicite entre le capital et le travail<sup>304</sup>, favorisant ainsi la déstabilisation de

---

<sup>300</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.55*

<sup>301</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.72*

<sup>302</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Agir pour un monde solidaire, *Rapport du Comité exécutif, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.13*

<sup>303</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.19*

<sup>304</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgences solidarités, *Rapport du Comité exécutif,*

l'ensemble de l'édifice sur lequel le syndicalisme se structurait. Le cadre du compromis fordiste est en panne, le syndicalisme doit lui opposer une alternative.

En ce qui concerne spécifiquement l'impact du néolibéralisme sur la crise du syndicalisme, la CSN mentionne en 1994 que :

« la tendance au chacun pour soi, une certaine déresponsabilisation face aux enjeux collectifs heurte de plein front nos valeurs et nos actions, il ne faut pas sous-estimer ces influences et analyser l'environnement comme si nous n'en faisons pas partie. Il ne faudrait pas confondre notre refus des politiques néolibérales avec le refus des transformations qui ont cours. La critique des politiques appliquées depuis maintenant une décennie ne doit pas non plus nous conduire à prétendre qu'un retour en arrière peut rétablir un certain ordre des choses. »<sup>305</sup>

La progression des thèses néolibérales au sein de l'entreprise et de l'État nourrit donc directement le phénomène de la crise du syndicalisme. « Cette montée des forces conservatrices a profondément modifié l'environnement global dans lequel s'inscrit le combat syndical. »<sup>306</sup> Pour cette dernière,

« La CSN porte un discours, des actions, un projet. Et si, dans la société il y a une plus faible adhésion aux valeurs collectives, cela touche notre mouvement. S'il y a une baisse de confiance envers les grandes institutions, cela peut aussi s'exprimer dans nos rangs par une baisse de confiance dans la capacité du mouvement syndical d'infléchir le cours des choses. »<sup>307</sup>

La CSN considère donc assister à la résurgence d'un « antisindicalisme primaire »<sup>308</sup>, d'attitudes hostiles au syndicalisme qui minent gravement les relations de travail et nuisent généralement au rapport de force du syndicalisme.

D'autre part, l'inaction de l'État en matière de législation du travail apparaît constituer une source importante de la crise du syndicalisme. Comme mentionné précédemment, la lutte pour la transformation et l'adaptation des lois et réglementations du travail a effectivement une grande influence sur la vitalité de l'action syndicale. La CSN juge alors ces dernières

*Notes et propositions*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.19

<sup>305</sup> *Ibid.*, p.21

<sup>306</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.36

<sup>307</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.19

<sup>308</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, Rapport du Comité exécutif*, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.13



comme essentiellement défavorables au rapport de force du syndicalisme. En ce sens, cette dernière soutient que

« la bataille à mener pour changer les lois du travail est déterminante pour notre action syndicale et pour rétablir un équilibre entre les forces en présence. Il n'y a pas de raison que le gouvernement du Québec maintienne dans le secteur public une loi aussi inique et répressive que la loi 160. Il n'y a pas de raison que les travailleurs et les travailleuses [...] voient leur droit de se syndiquer bloquer ou perdent, par toutes sortes de manœuvres légales, leurs conventions collectives et leur syndicat. Quand de telles situations sont tolérées et maintenues, les droits de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses sont bafoués. L'ensemble du mouvement syndical recule sous le poids des forces patronales, sous le poids des forces du marché. »<sup>309</sup>

La Confédération des syndicats nationaux juge également que la transformation du monde du travail agit en tant que force vive de la crise du syndicalisme. Selon elle, « les changements du marché du travail imposent aussi des obligations internes à une organisation comme la CSN. »<sup>310</sup> Devant les phénomènes du morcellement des unités de travail<sup>311</sup> et la croissance du travail à temps partiel ou encore au travail autonome, la CSN considère désormais nécessaire d'adapter son action syndicale afin d'en renouveler l'efficacité. Cette adaptation du syndicalisme à la transformation du travail doit alors s'inscrire dans la recherche de nouvelles formes de représentativité syndicale. En avançant que « le milieu de travail éclate, se modifie à partir de méthodes nouvelles et même la vie syndicale et la solidarité ouvrière sont menacées par de telles transformations »<sup>312</sup> la CSN considère que la transformation du travail peut s'effectuer en opposition avec les libertés syndicales. En 1995, lors du Congrès spécial sur la réforme des structures de la centrale, l'exécutif cible particulièrement la diminution des effectifs par unité d'accréditation syndicale en tant que facteur de questionnement du syndicalisme. Alors qu'« en 1967 [la centrale] comptait 221 membres par unité syndicale, ce nombre a chuté dramatiquement et se situe aujourd'hui à 96. »<sup>313</sup> Cette situation pose un défi majeur à l'organisation, à ses structures tout comme à la dispensation permanente de ses ressources. Selon la centrale, ces multiples éléments contribuent originalement à animer une

<sup>309</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, Changer la vie, Rapport du Comité exécutif*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.83

<sup>310</sup> *Ibid*, p.83

<sup>311</sup> *Idem*

<sup>312</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.25

<sup>313</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Renfonçons nos outils syndicaux, Pour mieux agir, Rapport du Comité exécutif*, 8ème Congrès spécial de la CSN sur l'organisation des ressources, 1995, p.14

profonde remise en question du syndicalisme québécois. Du côté de la CSN, ceci provoque une révision des pratiques et perspectives politiques du syndicalisme.

Au niveau des sources internes de la crise du syndicalisme, la CSN traite particulièrement de son évolution récente, des défis qui lui sont propres et de la chute des effectifs syndicaux au Québec. D'abord, la CSN accorde une importance considérable à sa propre responsabilité dans le développement de la crise du syndicalisme. Pour elle, les tensions internes à l'organisation entre les différentes catégories d'organisation syndicale, entre industriels et professionnels semble être une des principales sources de la crise du syndicalisme.<sup>314</sup> Ces tensions, la CSN les impute entre autres au manque d'enracinement pratique de ses revendications, à tous les niveaux d'activité de l'organisation<sup>315</sup> ainsi qu'aux structures mêmes de l'organisation. Pour la centrale, ces deux éléments ont pour effet de miner la possibilité « de lier entre elles [ou] développer l'enthousiasme et le dynamisme nécessaires au ralliement de l'ensemble des membres dans des actions articulées autour d'objectifs communs. »<sup>316</sup> Le départ de plusieurs syndicats professionnels et semi-professionnels des rangs de l'organisation avant 1990 a notamment su alimenter de vastes questionnements à la CSN. La désarticulation de la cohésion organisationnelle de la CSN constitue donc un autre élément clé de la crise du syndicalisme. Lors de son congrès d'orientation de 1985, la CSN se montre particulièrement critique de son propre cheminement syndical, jugeant que la lenteur de l'adaptation du syndicalisme aux nouvelles réalités comporte de sérieux dangers pour le bon fonctionnement du syndicalisme.<sup>317</sup> Se qualifiant elle-même d'hésitante face aux réalités nouvelles,<sup>318</sup> la centrale s'interroge sur son évolution et son rôle dans le contexte de crise du syndicalisme et cherche à rompre avec une tradition militante qui est condamnée à la marginalité en son sein.

Pour la CSN, la crise du syndicalisme qui sévit au Québec force une certaine prise de conscience et rend certaines interrogations sur les perspectives syndicales nécessaires. En ce

---

<sup>314</sup> *Ibid.*, p.18

<sup>315</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.29

<sup>316</sup> *Idem*

<sup>317</sup> *Ibid.*, p.7

<sup>318</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.29

sens, la CSN s'intéresse à la crise du syndicalisme et à sa portée sur le renouvellement de l'action syndicale. À compter de 1985, la centrale multiplie effectivement les références à l'adaptation syndicale, parlant d'un certain «ajustement radical»<sup>319</sup>, de l'«adaptation de l'organisation aux nouvelles réalités du travail, aux nouvelles sensibilités.»<sup>320</sup> La CSN soutient désormais qu'«un syndicalisme responsable implique une telle capacité de renouvellement. «Il en va de [sa] propre capacité de demeurer une force agissante et incontournable au sein de la société. Il en va de [sa] propre capacité à transformer les choses et à développer [son] rapport de forces.»<sup>321</sup> La thématique du renouvellement du syndicalisme est donc au centre du discours de la CSN sur l'avenir du syndicalisme à compter de 1985. La solution à la crise du syndicalisme lui apparaît se situer spécifiquement à ce niveau. Contre la crise du syndicalisme, ce qu'il faut changer, c'est le syndicalisme. Ce que ce les allusions au renouvellement du syndicalisme obscurcissent malheureusement trop souvent sont nulles autres que les perspectives desquelles il devient nécessaire de se séparer en vue d'assurer la transformation du syndicalisme. Nous observerons davantage les divers éléments qui supportent le renouvellement du syndicalisme à la CSN dans le chapitre suivant.

En conclusion, la crise sociétale constitue une problématique de taille pour la Confédération des syndicats nationaux. Pour cette dernière, cette dimension de la crise constitue une des conséquences directes de la crise économique et de la transformation des valeurs socialement partagées que supporte l'idéologie néolibérale. Malgré l'importance de l'influence du paysage syndical québécois et des rivalités qui s'y déploient, les documents officiels de la CSN y confèrent une attention plutôt limitée de 1985 à 2003. À l'instar de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, la CSN emboîte cependant le pas vers une transformation radicale de ses perspectives à compter de 1985 et cherche à s'ajuster à une crise sociétale. D'abord relayée par l'existence d'une crise des valeurs et de la montée d'un certain individualisme, la crise sociétale est également le résultat de la transformation du travail et de la production dans un contexte de crise. Qu'il s'agisse de l'éclatement des valeurs propre à la crise de la solidarité sociale ou de la mésadaptation du syndicalisme à la

<sup>319</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif et propositions*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.32

<sup>320</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, Rapport du Comité exécutif*, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.45

<sup>321</sup> *Ibid.*, p.58

transformation du monde du travail, la CSN accuse directement la recherche du profit et la logique de la rentabilité économique d'être les principales sources de la crise sociétale. La crise sociétale est donc le résultat de la remise en question globale de l'articulation du développement économique avec le développement social engendré par le néolibéralisme et les mutations identitaires de la société québécoise dans un contexte de crise d'abord économique. Sans réfuter la logique derrière l'antagonisme des intérêts entre les travailleurs et les travailleuses et le capital, la CSN met cependant en doute la pertinence d'une stratégie guidée par l'idée de lutte des classes. La crise du syndicalisme et la crise de la solidarité sociale ne peuvent dorénavant plus être exclusivement combattues par des attitudes syndicales rigides. Ceci amènera cette dernière à chercher des solutions ailleurs en vue de lui permettre de renouveler son rapport de forces qu'elle croit avoir perdu aux mains de son entêtement et de sa radicalité.

Pour conclure, la crise est un enjeu de nature principalement économique pour la CSN. Elle se développe d'abord en tant que phénomène exogène aux structures organisationnelles de la centrale pour sa direction. Elle découle d'une série de transformations néolibérales qui affectent le modèle de production et le fonctionnement de l'économie capitaliste. Elle prend également racine dans la désarticulation des rapports économiques et sociaux et qui découle de l'application des thèses néolibérales.

De 1985 à 2003, la Confédération des syndicats nationaux offre toutefois une représentation complexe et intégrée du phénomène de crise. Pour cette dernière, la crise constitue le fruit de la conjugaison de la crise économique, de la crise politique institutionnelle et de la crise sociétale, et nourrit un vif processus de remise en question des orientations et actions syndicales de la CSN. Ayant tenté de prendre la mesure du changement en 1985 lors de son Congrès d'orientation, puis y ayant multiplié les références dans les années subséquentes, la CSN développe un nouvel appareil idéologique autour de la thématique du renouveau syndical afin de se donner les moyens de répondre à la crise qui la frappe à plusieurs niveaux. La représentation syndicale du phénomène de crise, dans chacune de ses dimensions, situe

effectivement la secondarisation du développement social par la priorisation du développement économique à la base du phénomène de crise. Tout au long de cette période, la CSN reconnaît l'apport significatif de l'offensive patronale et étatique sur l'aggravation de la crise. Sans rompre totalement avec ses perspectives politiques héritées de la tradition syndicale combative de la période précédente, la CSN opère toutefois une rupture franche sur le front l'action politique et stratégique du syndicalisme. Face au cul-de-sac anticipé sur la voie des mesures économiques gouvernementales et des nouvelles propositions patronales, la CSN tente de dégager de nouvelles perspectives pour le syndicalisme et place le plein-emploi au cœur de ses priorités. Devant les limites imposées au régime de négociation, le désengagement de l'État, la désarticulation du compromis fordiste et la transformation du monde du travail, la centrale formule de nouvelles initiatives visant à assurer le maintien des services et de la production et leur inscription dans la promotion d'une vision renouvelée du bien commun. Ce qui est à l'ordre du jour politique n'est plus un vaste projet politique socialiste et démocratique, mais plutôt une série de propositions à caractère réformiste qui quoiqu'essentiellement critiques du capitalisme et de ses excès, parviennent assez bien à s'accommoder de la légitimité fondamentale de la régulation capitaliste des rapports sociaux, économiques et politiques.

En termes économiques, la CSN se montre particulièrement critique de l'idéologie néolibérale. Contre celle-ci, il est désormais impératif de lier les impératifs économiques modernes à une contrepartie sociale en rendant l'État plus juste, en revendiquant davantage de démocratie et une meilleure redistribution des richesses et des gains de productivité. Pour se faire, propose de mettre l'accent sur le plein-emploi et formule une nouvelle définition au nationalisme économique. Au niveau de ses perspectives politiques et institutionnelles, la CSN cherche à infléchir le rapport de force actuel du syndicalisme en sa faveur. Dans le contexte de l'impasse référendaire de 1980, puis de la victoire du « non » en 1995, la CSN tente de donner de nouveaux horizons à ses perspectives politiques. La centrale cherche également à exercer une influence sur les politiques étatiques en matière de développement économique et législatif. Elle accorde par conséquent espace grandissant à la participation et à la concertation au sein de sa pratique. Au niveau de l'entreprise, c'est en cherchant à assurer

la légitimité de la négociation et de la convention collective dans le contexte de l'effritement du compromis fordiste que la centrale souhaite accroître le pouvoir des travailleurs et des travailleuses. L'accroissement de ce pouvoir passe pour sa part par la participation des travailleurs et des travailleuses en entreprise, ce qui devrait selon elle déboucher sur un certain renforcement démocratique et l'augmentation générale du rapport de forces syndical. Finalement, en ce qui concerne la crise sociétale la CSN l'associe particulièrement à un éclatement des solidarités sociales et culturelles tout comme au phénomène général de la crise du syndicalisme. Dans ce contexte, la centrale cherche d'abord à dépasser les conditions de son isolement et à renouer avec un discours fort et mobilisateur. Pour se faire, il devient pour elle nécessaire de rompre les repères idéologiques jugés rigides qui ne permettent selon elle plus de donner un véritable rapport de force social au syndicalisme. Cette dernière se lance donc à « la recherche d'alternatives et de nouvelles pistes d'action »<sup>322</sup> pour le syndicalisme qui auront finalement raison du projet de société socialiste démocratique de la CSN.

---

<sup>322</sup> *Idem*

## CHAPITRE IV

### LE NOUVEAU PROJET POLITIQUE DE LA CSN

La CSN adopte graduellement un nouveau projet politique aux contours variables à compter de 1985. Celui-ci apporte des changements structurants aux orientations politiques de la centrale. De façon globale, c'est un tout nouveau rapport au pouvoir qui se développe dans le discours de la direction de la centrale, rapport qui s'enracinera à plusieurs niveaux de l'action syndicale. Pour se faire, la CSN intègre de nombreuses propositions syndicales, économiques, politiques et sociales à partir de cette date qui formuleront l'essentiel du nouveau projet politique de la centrale. La centrale ne se dotera donc effectivement pas d'un manifeste pour énoncer les bases de son nouveau projet politique un peu comme l'organisation l'avait fait dans le cas de l'adoption du document *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Le Congrès spécial de 1985 soulève des débats structurants pour la direction politique de l'organisation et signe le début du renouveau syndical à la CSN. Il constitue selon nous, le moment clé de la réorientation stratégique et politique de l'organisation et c'est exactement ce que nous proposons d'explorer ici. Afin de couvrir et de bien expliquer les multiples facettes du projet politique qui se développe à la CSN à compter du milieu des années 1980, nous débutons par une brève exploration du mouvement de renouvellement du syndicalisme à la CSN de 1985 à 2003. Par la suite, nous nous intéresserons à chacune des deux principales facettes du nouveau projet politique de la CSN, à savoir, le plein-emploi et la participation syndicale. Chacun de ces éléments joue selon nous un rôle déterminant sur la transition de la centrale vers de nouveaux horizons politiques. Le positionnement de ces enjeux au centre de la hiérarchie des perspectives syndicales supporte également l'éjection et le remplacement progressif des références au socialisme du discours de la direction de l'organisation. Sur un fond de nationalisme économique, le plein-emploi se développe en tant

que revendication centrale à la CSN.<sup>323</sup>

#### 4.1 Renouveau du syndicalisme et transformation du rapport de force capital-travail.

Dès la fin des années 1970, la stratégie patronale et étatique se transforme considérablement. Avec une inflation galopante et face à la croissance soutenue des taux de chômage et la désindustrialisation de secteurs économiques importants, une brèche importante est faite dans la régulation industrielle et dans le rapport capital et travail. Dès le début des années 1980, on assiste d'abord à une transformation de la stratégie étatique vis-à-vis du syndicalisme. Dès lors, l'État se donne les armes nécessaires pour mettre un terme à la progression des revendications syndicales. Armé de son préjugé favorable aux travailleurs, le Parti Québécois répond effectivement au Front commun syndical de 1982 par la force.

« La situation se détériore dans le secteur public et parapublic à la ronde de négociation de 1982. En 1982-1983, la crise économique entraîne des mises à pied massives dans le secteur industriel, d'où un taux de chômage très élevé de plus de 12 %, joint à des taux d'intérêt qui atteignent 22 % en 1981. Le gouvernement demande alors une réouverture des conventions collectives de ses employés, laquelle est refusée. Le gouvernement réagit par l'adoption de cinq lois spéciales pour contraindre les syndicats à respecter les décisions gouvernementales. »<sup>324</sup>

Le ton est officiellement donné par le gouvernement. La crise économique impose des concessions ouvrières importantes. L'État ne fait plus que faciliter législativement l'affrontement patronal, son action directe dans les négociations publiques renforce globalement l'autorité patronale, qu'elle soit publique ou privée.

« Dès le début de cette décennie, nous pouvons constater que le rapport de force se dégrade. Dans le secteur public, le cycle répressif lors de la négociation des employés de l'État, amorcé au début des années 1980, se poursuit jusqu'en 1995. Les hausses de

<sup>323</sup> Cette transition vers le nationalisme économique ne pourra malheureusement pas être abordée dans le détail dans les pages qui suivent. Les contraintes académiques du présent projet nous forcent à concentrer nos efforts de recherche sur les liens existants entre la revendication du plein-emploi et l'intégration de la participation syndicale au chapitre de l'action syndicale. Une étude des liaisons du nouveau syndical et l'émergence du nationalisme économique dans le mouvement syndical québécois, et particulièrement à la CSN, permettraient certes d'éclairer le nouveau syndical sous un autre angle. Telle n'est simplement pas la démarche privilégiée ici.

<sup>324</sup> RAYMOND, Ghislaine, *Le Partenariat social et le Sommet socio-économique de 1996, Mémoire de Maitrise*, UQÀM, Montréal, 2011, p.27



salaire qui avaient permis aux employés du secteur public et parapublic un rattrapage salarial palliant aux hausses du coût de la vie disparaissent dans les années 1990. En 1993, la Loi 102 prolonge leur convention collective, à laquelle s'ajoute un décret gouvernemental qui introduit un gel salarial à partir du 1er juillet 1993. [...] Leur droit de négociation est, dans les faits, devenu virtuel au fil des ans. »<sup>325</sup>

La judiciarisation des relations de travail qui en découle a pour effet de limiter radicalement le rapport de force du syndicalisme et de complexifier les rapports de négociation.<sup>326</sup> Elle entraîne la pacification coercitive du modèle de régulation du travail hérité du compromis fordiste. À partir des années 1980, le cadre législatif du travail n'est plus principalement orienté vers le contrôle des avancées syndicales. Il glisse tranquillement vers la facilitation de l'agression patronale et étatique, ce qui ne peut qu'augmenter leur rapport de force objectif. L'action de l'État agit en tant que lubrificateur de l'agression patronale. La reconquête du pouvoir arraché par les luttes syndicales dans les années 1960 et 1970 est désormais à l'ordre du jour. Lois spéciales, injonctions, et autres mesures dites « exceptionnelles » servent cet objectif « L'impact de ces dernières est en fait bien plus large dans la mesure où toute négociation en vient à être menée sous la menace d'une loi spéciale (ou d'une ordonnance d'injonction), notamment dans le secteur public. »<sup>327</sup>

Cette nouvelle tendance n'est pas sans rappeler le concept d'exceptionnalisme permanent chez Panitch et Swartz. Cet exceptionnalisme agit selon ces derniers avec une force coercitive majeure à l'encontre des organisations syndicales et prévoit des restrictions majeures et permanentes à l'exercice des libertés syndicales. L'exception devient la règle, avec toutes les conséquences que ceci implique sur le rapport de force du mouvement syndical. Cette exception vise à resserrer le contrôle de toute manifestation du conflit de classe opposant le syndicalisme à sa contrepartie patronale.<sup>328</sup> Selon Panitch et Swartz, cet exceptionnalisme fonctionne principalement en deux temps et oriente le syndicalisme vers la participation.

« The other major response, by the state, was one way by one plan to gain restrictions was to obtain the voluntary agreement of union leaders to limit member's wage demands to some agreed level. In exchange, the union was given a role in state economic decision

<sup>325</sup> *Ibid*, p. 32

<sup>326</sup> CREVIER, Philippe, FORCIER, Hubert, Trépanier, Samuel, *Renouveler le syndicalisme, Pour changer le Québec de demain*, LUX Éditeurs, Montréal, 2015, p.66

<sup>327</sup> *Ibid*, p.80

<sup>328</sup> PANITCH, Léo, SWARTZ, Donald, *From consent to coercion, The assault on Trade Union Freedoms*, Third edition, University of Toronto Press, Toronto, 2009, p.28

making, and a promise of reform enhancing union security, marginal extensions of the welfare state, or both. The other strategy of the government was to deploy the state's coercive powers against the labor with increasing vigor. These two strategies should not be seen as mutually exclusive. Coercive measures, intentionally or otherwise, prompted unions to rethink their opposition to voluntary restraint. On the other hand, the inability of the state to deliver a quid pro quo in a form of the social wage, because of the growing economic crisis, undermined the viability of the voluntary restraint option and forced the state to adopt more coercive measures. »<sup>329</sup>

Ces décisions auront tôt fait d'inspirer les patrons du secteur privé qui cherchent à leur tour à imposer la réouverture des conventions collectives en défaveur d'un syndicalisme en pleine perte de vitesse. Dès la fin des années 1980, le gouvernement, libéral cette fois-ci, poursuit dans la même direction lors des négociations suivantes. En 1989, la Loi 160, un prolongement de la Loi sur le maintien des services essentiels, balaie le mouvement syndical avec vigueur, et particulièrement la Fédération des infirmières du Québec (FIQ). Armé de cette pièce législative, le gouvernement est désormais en mesure de sévir contre tout syndicat qui contrevient aux ordonnances du Conseil des services essentiels. Celui-ci est désormais librement autorisé à décréter les conditions de travail de dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur public. Amendant largement le processus de négociation et les rapports de force s'y jouant, le gouvernement se donne le droit d'imposer des amendes exemplaires et des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de leur accréditation syndicale à toute organisation qui oserait contrevenir aux ordonnances du Conseil.<sup>330</sup> Un pas de plus est franchi en direction de l'affrontement patronal et étatique. Le patronat et l'État dépassent définitivement une attitude principalement offensive vis-à-vis des organisations syndicales. Ils inscrivent à leur tour leurs propres demandes dans les négociations, basées sur les résultats des négociations de l'ensemble de l'industrie ou des secteurs en défaveur du syndicalisme. Suite à l'ascension du mouvement ouvrier dans les années 1960 et 1970 où une victoire syndicale correspondait *de facto* à une inspiration, voire une nouvelle arme pour l'ensemble du mouvement ouvrier, c'est désormais au tour du patronat, en plein envol contre l'élévation des conditions de travail et de salaire de la classe ouvrière, de tirer avantage de chaque concession syndicale, de chaque victoire patronale<sup>331</sup>. On oppose ainsi syndiqués et non syndiqués, travailleurs et travailleuses des secteurs publics avec ceux et celles du secteur

---

<sup>329</sup> *Ibid*, p.26

<sup>330</sup> *Idem*

<sup>331</sup> PIOTTE, Jean-Marc, *Les Cahiers du socialisme, Dossier sur la crise du syndicalisme*, No. 14, 1984, p.27

public. Une brèche importante est faite dans la solidarité ouvrière. Patronat et État marchent désormais vers les tables de négociation armés de leurs propres listes contre propositions et de demandes de concessions, souvent largement inspirées de celles obtenues dans des secteurs économiques comparables. On assiste alors à l'avènement de la stratégie patronale de confrontation<sup>332</sup> qui pose de sérieux défis au syndicalisme contemporain. Ce nouveau *patronat de combat* pousse le mouvement syndical vers l'abandon de ses revendications de masse. Les revendications syndicales se replient sur chaque unité de négociation, au grand bonheur des stratèges capitalistes. Les solidarités syndicales et ouvrières s'effritent au grand dam du rapport de force global du syndicalisme.<sup>333</sup>

Dans ce contexte, deux perspectives historiques du syndicalisme à la CSN s'affrontent en plein jour. Les tenants de la participation avec l'État qui se situent politiquement plus près des expériences de concertation du PQ initiées à compter de la fin des années 1970 affrontent ouvertement les tenants d'une politique « classe contre classe » en perpétuelle quête de légitimité politique.<sup>334</sup> En l'absence d'un véritable parti ouvrier, et à l'heure où certains entrevoient le PQ comme tel dans les rangs syndicaux,<sup>335</sup> les tensions sont vives à l'intérieur de la CSN. Ceci a pour conséquence de déstabiliser encore davantage la fragile direction politique de la centrale à l'heure de la diminution du rapport de force du mouvement ouvrier. La direction de la Confédération des syndicats nationaux cherche ainsi à renouer avec les victoires syndicales. En l'absence des bases permettant la constitution d'un nouveau rapport de forces effectif à la base de ses syndicats membres, la transformation de la stratégie

---

<sup>332</sup> *Ibid*, p.136

<sup>333</sup> COHEN, Sheila, *Ramparts of resistance, How the workers lost their power and how to get it back*, Pluto Press, London, 2006, p.125

<sup>334</sup> PIOTTE, Jean-Marc, *Du combat au partenariat*, Interventions critiques sur le syndicalisme québécois, Nota Bene, 1998, Montréal, p.124

<sup>335</sup> À juste titre, Jean Marc Piotte souligne à la page 125 de l'ouvrage *Du combat au partenariat*: « On le voit, les partisans de la collaboration n'ont pas les moyens de leur politique tandis que les tenants de la pratique classe-contre-classe réduisent le mouvement à des gestes héroïquement suicidaires. Évidemment, j'accroche et caricature cette opposition qui, dans la réalité, chevauche de multiples orientations qui s'entrecroisent, même si elles recourent toutes à un même discours, celui du syndicalisme de combat, qui tend à devenir une référence bligée, un langage de bois masquant des divergences réelles, voire un pieux substitut à l'analyse concrète de la situation concrète. Quoiqu'il en soit, aucune de ces orientations, recouvertes par ce discours, ne réussit vraiment à s'imposer et à mobiliser les membres autour de sa politique. Selon les événements, une politique prend le dessus alors que les opposants attendent que la situation redevienne favorable, tout en appuyant mollement, du bout des lèvres et non sans critiques, les luttes soutenues par leurs adversaires. Cette guerre larvée et froide, ces perpétuelles tergiversations condamnent la CSN à la désorientation, à l'épuisement, à l'impuissance et à la désorganisation. »

syndicale de la CSN nous apparaît d'abord constituer un aveu d'échec politique. Face à la montée du chômage, aux défaites syndicales dans les secteurs publics et privés et à la transformation du travail, la CSN souhaite formuler une alternative à la crise. Pour se faire, elle propose de transformer globalement son projet socialiste-démocratique en positionnant le plein-emploi et la participation syndicale au centre d'un tout nouveau projet politique.

À compter de 1985, la CSN passe à la recherche de nouvelles solidarités et de nouveaux véhicules permettant de renforcer stratégiquement sa position politique. Pour dépasser l'impasse du chômage qui condamne les travailleurs et les travailleuses à privilégier le maintien de l'emploi sur l'évolution de leurs conditions matérielles d'existence, le plein-emploi attire l'attention de la centrale. Son atteinte devrait permettre le rehaussement du rapport de force du syndicalisme. Cette démarche prend selon nous la forme d'une restructuration idéologique et stratégique qui aligne le syndicalisme sur la logique de sa survie institutionnelle<sup>336</sup> et qui prend des distances considérables des perspectives stratégiques du syndicalisme de combat.

Le présent chapitre tente de fournir quelques éléments de réponse à quiconque s'intéresse à la transformation contemporaine du syndicalisme à la CSN. Il cherche à situer le renouvellement du syndicalisme dans un mouvement politique général qui intègre, sans pour autant se limiter, à la constitution d'une réponse authentiquement syndicale à la crise. Selon nous, ce changement de cap politique témoigne de l'épuisement du projet politique socialiste-démocratique de la centrale et constitue un aveu d'échec de la direction de l'organisation du point de vue politique. Comme le mentionnent Lévesque, Murray et LeCapitaine,

« Un ensemble de facteurs issus de la nouvelle économie, nous dit-on, ébranlerait les fondements de l'action syndicale traditionnelle. L'intensification de la concurrence internationale, l'émergence de nouveaux modèles de production et d'organisation des services et l'introduction de nouveaux statuts de travail représentent autant de facteurs qui renforceraient la dépendance des travailleurs à l'égard de leur employeur et conduiraient inexorablement à l'affaiblissement des institutions de régulation du travail, voire à l'affaiblissement syndical. Une telle lecture univoque de la dynamique du changement dans les milieux de travail trouve un appui mitigé au plan empirique. Un corpus de recherches empiriques de plus en plus important montre bien que les effets précis de ces multiples mutations dépendent du pouvoir des acteurs en présence, de leur

---

<sup>336</sup> COHEN, Sheila, *Ramparts of resistance, How the workers lost their power and how to get it back*, Pluto Press, London, 2006, p.125

capacité à mobiliser leurs ressources et de la particularité des contextes dans lesquels œuvrent ces acteurs ( Murray, Lévesque et Vallée : 2000). Ces recherches nous invitent à rejeter toute forme de déterminisme économique ou technologique (Hollingworth et Boyer, 1997, Wade : 1996). Elles impliquent dès lors une réelle ouverture théorique et empirique quant à l'importance des acteurs sur le plan local et à une analyse beaucoup plus fine des contextes d'action dans lesquels interviennent les syndicats. La lecture des perspectives pour un renouveau syndical suppose alors la compréhension des logiques de structuration du pouvoir dans les divers contextes de la nouvelle économie. »<sup>337</sup>

Le renouvellement du syndicalisme à la CSN signe selon nous la fin assumée de la recherche d'une solution alternative au capitalisme à la direction de la centrale. Il propose une toute nouvelle lecture des rapports antagoniques entre capital et travail. Le renouveau syndical n'appelle plus au remplacement du capitalisme par le socialisme-démocratique. Il propose de réconcilier le développement économique et le développement social à l'intérieur des structures capitalistes québécoises. La restructuration du rapport entre le développement de l'économie capitaliste et la redistribution sociale se situe effectivement au cœur des rapports moraux du conseil exécutif de la CSN, et ce, particulièrement dans les années 1990.

Le renouveau syndical s'introduit selon nous en réaction à la perte d'influence du projet de société socialiste-démocratique et de l'efficacité de l'action politique et stratégique du syndicalisme qui s'y rattache. En effet, l'augmentation rapide du chômage provoqué par les transformations du système économique et productif capitaliste à compter du milieu des années 1970 ont, provoquent, comme nous le verrons ultérieurement, une certaine stagnation syndicale. On assiste à l'épuisement des stratégies syndicales combattives qui deviennent de plus en plus marginales à la CSN à compter du début de la décennie 1980. Celle-ci condamne le syndicalisme à une position réactive et défensive vis-à-vis de l'agression patronale et étatique et recentre son attention sur le maintien de l'emploi.

Alors que la CSN s'intéresse au renouveau syndical avec la ferme intention d'augmenter le rapport de force ouvrier, nous croyons plutôt en que le renouveau syndical provoque bien involontairement une augmentation du pouvoir du capital dans le couple capital-travail. L'effacement des antagonismes entre capital et travail du discours de la direction de la CSN

---

<sup>337</sup> LÉVESQUE, Christian, MURRAY, Gregor, LECAPITAINE, Catherine, Transformations du travail et vécu syndical : *Perspectives de renouvellement syndical*, CRIMT, Collection Travail en mutations, No. 72, Mars 2007, p.2

facilite une transition politique qui offre de nouveaux horizons l'intervention syndicale. L'augmentation de cette capacité d'intervention n'a cependant qu'un impact limité sur la structure de distribution du pouvoir capitaliste. L'action syndicale a sans aucun doute désormais une nouvelle portée et de nouveaux contenus, mais ceux-ci ne lui permettent tout simplement pas d'arracher de nouveaux pouvoirs au capital. Les pouvoirs capitalistes se maintiennent et cherchent continuellement à se prolonger contre ceux des travailleurs et des travailleuses, organisés ou non. Nous croyons, à l'instar de Moody,

« Beneath all confusing changes and new threats, however, something very basic remained the same. For all the talk of «empowerment» or «cooperation», the employer still ruled the workplace, determined who had a job and pushed for more production in the name of profit. The employer-employee relationship had received several coats of brightly coloured paint, but power and wealth remained where they had always been. In fact, wealth had shifted up the social scale and everywhere the capitalist class had improved its lot while labour had lost economic ground. Power, too, increased for capital as job loss and fear of job loss fueled the retreat of many unions.»<sup>338</sup>

L'efficacité de la lutte syndicale est alors en panne. Ses gains sont contestés et bloqués par le renouvellement de l'action patronale et étatique en matière de relations industrielles. Incapable d'enregistrer des gains tangibles et mesurables sur le terrain opposant capital et travail, nous considérons que la CSN choisit de renouveler son orientation politique.

#### 4.2 Le plein-emploi comme tremplin politique du syndicalisme.

L'emploi constitue une préoccupation constante du mouvement syndical québécois. Cette lutte traverse divers horizons des pratiques syndicales en entreprise et avec l'État et motivera, tout au long de notre période d'étude, la participation à diverses initiatives industrielles, régionales ou sectorielles. À la Confédération des syndicats nationaux, cette préoccupation prend une forme originale à compter du milieu des années 1960. La lutte syndicale pour l'emploi est amenée à jouer un rôle clé à compter de cette période. Celui-ci se

---

<sup>338</sup> MOODY, Kim, *Workers in a Lean World, Unions in the international economy*, Verso, London, 1997, P.12

déploie sur deux axes principaux. En plein essor et devant s'ajuster à la radicalisation du discours de sa direction, la direction de la CSN aborde l'emploi de manière à donner une certaine légitimité politique à son projet socialiste-démocratique, et ce, principalement dans les rangs de ses syndicats du secteur privé. Face aux défis posés par l'instabilité de ce secteur à l'époque, la CSN aborde l'emploi de manière à répondre aux changements dans la production industrielle au Québec. La centrale aborde alors l'emploi dans la perspective du « droit au travail ». Ce dernier propose la planification décentralisée de l'emploi et son arrimage à l'expression des besoins populaires et démocratiques en entreprise et dans des structures étatiques décentralisées à construire.

Face aux transformations du monde du travail et de la production à l'échelle mondiale, les secteurs industriels québécois ne sont pas en reste. Les fermetures d'usines et les délocalisations s'opèrent aux frais de la structure traditionnelle de la production et de la syndicalisation au Québec. Le cours de l'emploi est dicté par le patronat et les grands mouvements du capital. Cherchant à conserver son leadership en matière d'emploi, la CSN modifie considérablement son approche vis-à-vis de l'emploi à partir du milieu des années 1980. Le socialisme ne lui permet plus d'articuler sa vision de l'emploi dans ce marché du travail qui condamne les syndicats à être témoin de leur propre affaiblissement. C'est alors sur l'action au sein de l'économie capitaliste québécoise en pleine restructuration néolibérale que la CSN cherche désormais à réaligner sa politique de plein-emploi. « Le droit au travail ou à un revenu décent, au cœur de la lutte pour le droit à la syndicalisation depuis les années 1960, cède donc [...] le pas au droit à l'emploi, »<sup>339</sup> un droit hautement encadré qui reconnaît la légitimité de la domination de l'employeur sur le marché du travail. Le rôle du syndicat et de ses membres n'est alors plus de revendiquer globalement que le travail réponde aux intérêts particuliers de la classe ouvrière, mais plutôt de veiller à ce que son aménagement, au sein de l'économie capitaliste, réponde aux intérêts connexes de l'entreprise et des travailleurs et des travailleuses. On propose alors plutôt de négocier en entreprise, secteur par secteur, par région ou même avec l'État, que le travail se maintienne ou se développe et réponde aux nouveaux impératifs de concurrence et d'efficacité de la production québécoise.

---

<sup>339</sup> RAYMOND, Ghislaine, *Le Partenariat social et le Sommet socio-économique de 1996, Mémoire de Maitrise*, UQAM, Montréal, 2011, p.29

Face à la désarticulation du compromis salarial, à la crise de l'emploi, à la montée de l'exclusion, à la mauvaise distribution des gains de productivité et à l'augmentation de la concurrence internationale, le mouvement syndical cherche à renouveler le contrat social<sup>340</sup> autour des enjeux de la croissance économique et du développement social. Ce contrat social cherche à répondre à l'effritement salarial et à la diminution des solidarités sociales et syndicales.<sup>341</sup> En termes politiques, c'est désormais l'effritement des garanties offertes par la social-démocratie et le modèle de régulation économique de l'Après-guerre qui est dans la mire de l'action politique du syndicalisme.

Ce nouveau regard syndical sur l'emploi suppose que l'ensemble de la société, à commencer par les travailleurs et les travailleuses, profitent du maintien ou du développement de l'emploi. Une communauté d'intérêts s'articule alors autour de l'enjeu de l'emploi rendrait l'élaboration d'un contrat social sur l'emploi nécessaire. Comme le mentionne Raymond, nous croyons qu'une telle « terminologie, de plus en plus utilisée dans les relations de travail, nie les rapports antagoniques de classe et laisse place au libre arbitre patronal. »<sup>342</sup> À compter du début des années 1990, il n'y aurait plus, selon la CSN, « de sortie de crise sans interventions énergiques et concertées sur cette question déterminante. »<sup>343</sup> L'emploi est alors au cœur de la riposte syndicale à la crise et deviendrait désormais un vecteur rehaussement de la solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>344</sup>. Afin de jeter un regard critique sur cette transformation du rapport de la CSN à l'enjeu de l'emploi, nous proposons d'analyser ce dernier en deux temps. D'abord, nous nous pencherons sur la revendication syndicale de la mise en œuvre d'une politique de plein-emploi et ses composantes, largement héritée de la participation syndicale au Forum pour l'emploi du Québec. Par la suite, nous aborderons l'apport de l'émergence de l'économie sociale et solidaire à l'endroit du développement de l'emploi pour la CSN.

---

<sup>340</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités, Procès-verbal du 58<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1996, p.28

<sup>341</sup> AUBRY, François, Plein-emploi : *Mythe ou réalité*, Dans, TREMBLAY, Diane Gabrielle, Objectif plein-emploi, Le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale?, PUQ, 1998, Québec, pp.87-90

<sup>342</sup> RAYMOND, Ghislaine, Le Partenariat social et le Sommet socio-économique de 1996, Mémoire de Maîtrise, UQÀM, Montréal, 2011, p.29

<sup>343</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités, Procès-verbal du 58<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1996, p.28

<sup>344</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer la vie, Changer les choses*, Rapport moral du Conseil exécutif du 59<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1999, p.41



#### 4.2.1 Pour une politique publique de plein-emploi

La question de l'emploi prend la forme de la lutte pour le plein-emploi à compter de la fin des années 1980 à la Confédération des syndicats nationaux. Cette nouvelle priorité déterminée en 1985<sup>345</sup> propose de faire du travail « une richesse collective à laquelle toutes et tous doivent pouvoir accéder sans contrainte. »<sup>346</sup> À partir du milieu des années 1990, la CSN peaufine son projet de plein-emploi pour adopter une vision plus concrète de ce qu'elle revendique en tant que politique publique de plein-emploi. Elle y précise les éléments les plus déterminants et en évacue graduellement ses propositions antérieures les plus dissonantes sur les nationalisations, l'autogestion et la coopération ouvrière. Alors que l'emploi constituait jadis le point de friction déterminant entre le capital et le travail, celui-ci parviendrait désormais à rallier les intérêts pourtant antagoniques du patronat et des travailleurs et des travailleuses. La CSN est cependant consciente des dangers de l'arrimage du plein-emploi à la croissance économique. Le plein-emploi doit ainsi selon elle s'accompagner d'un meilleur partage des gains de productivité pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Pour la Confédération des syndicats nationaux :

« Le plein-emploi est réalisable. D'autres sociétés de taille aussi modeste que la nôtre et même plus ouvertes sur le monde que la nôtre, comme la Suède, l'Autriche et la Norvège, par exemple, y sont parvenues. Il constitue une condition essentielle à une meilleure performance économique par une utilisation optimale de toutes les ressources disponibles dans notre société. Le plein-emploi permettra éventuellement de dégager les ressources nécessaires à la réduction du temps de travail, non pas dans une perspective de partage du temps de travail disponible, mais dans une perspective d'accession collective à une meilleure qualité de vie. La lutte pour le plein-emploi va, évidemment, dans le sens d'une réduction des inégalités dans la distribution des revenus. Elle garantit, en outre un revenu décent à celles et ceux qui ne peuvent, pour quelque raison, accéder au marché du travail. Nos programmes de sécurité du revenu n'ont certes pas été conçus pour soutenir financièrement une proportion toujours croissante de la population active comme le démontre la crise des finances publiques qui se perpétue depuis le début des années 1970 et les pressions constantes pour réduire les coûts des programmes. Plus nous approcherons du plein-emploi, plus ces programmes pourront atteindre leurs véritables objectifs. [...] Le plein-emploi exige des gouvernements un engagement ferme à faire de la création d'emplois l'objectif prioritaire de leurs politiques

<sup>345</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, Rapport moral du Conseil exécutif du 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, Montréal, 1985, p.9

<sup>346</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, Rapport moral du Conseil exécutif du 53<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1986, p.54

économiques. »<sup>347</sup>

Contre l'offensive patronale et la restructuration néolibérale des rapports sociaux et économiques, la CSN adopte une stratégie de lutte pour le plein-emploi qu'il est possible de regrouper en sept temps. Ces sept axes de la revendication de plein-emploi de la centrale reprennent essentiellement les grandes lignes des conclusions du Forum pour l'emploi. Ces sept éléments varieront d'une année à l'autre, certains étant ponctuellement plus importants que d'autres, mais obéiront tous à l'impératif de l'arrimage du développement social à la question du développement économique. Nous proposons ici d'observer le contenu de chacune de ces sept facettes du projet de plein-emploi de la CSN.

En premier lieu, l'aménagement et la réduction du temps de travail constituent des préoccupations constantes de la CSN à compter de 1985. Pour celle-ci,

« Il nous faut, d'urgence, s'attaquer à la réduction et à l'aménagement du temps de travail, sous toutes les formes qu'ils peuvent représenter, par le raccourcissement de la journée de travail, par l'obtention de congés payés, de congés-éducation, de vacances additionnelles, par le développement de la préretraite, par la compensation du temps supplémentaire en congés, etc. »<sup>348</sup>

Pour la CSN, la réduction et l'aménagement du temps de travail sont intimement liés à la réduction du chômage, mais également au développement social, par le renforcement des cohésions et solidarités sociales. Selon elle, « nous devons poursuivre et maîtriser la réduction du temps de travail, d'abord pour augmenter la qualité de vie dans un monde où le travail et la formation laissent de moins en moins de place aux loisirs, mais aussi pour diminuer la précarité des emplois des uns et permettre aux autres d'accéder enfin à un emploi. »<sup>349</sup> La réduction et l'aménagement du temps de travail constituent également un facteur de démocratisation du travail, qui devrait permettre de relever substantiellement la qualité et les niveaux des emplois disponibles pour les femmes et les jeunes en société<sup>350</sup>, grands défis du marché du travail dans les années 1990 pour la centrale. La récupération

<sup>347</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 56ème Congrès de la CSN, 1994, pp.77-78

<sup>348</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif*, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.54

<sup>349</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer la vie, Changer les choses, Rapport moral du comité exécutif*, 59<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1999, p.75

<sup>350</sup> *Idem*

patronale de l'enjeu de la réduction du temps de travail dans les négociations du secteur public de la fin des années 1990 traduit selon nous la faiblesse de la stratégie syndicale sur cette question. La réduction du temps de travail sera effectivement accompagnée d'incitations à la retraite et servira l'objectif gouvernemental de la compression des budgets publics alors qu'elle connaîtra un succès mitigé dans le secteur privé.

En second lieu, la Confédération des syndicats nationaux appuie sa lutte pour le plein-emploi sur le développement des programmes d'accès à l'égalité et de sécurité du revenu. Sur l'ensemble de la période de 1985 à 2003, les perspectives de plein-emploi de la centrale souscrivent non seulement à l'objectif de la promotion de l'emploi, mais à celui de sa démocratisation. La CSN s'intéresse en effet à cet enjeu en vue de participer à l'intégration et l'égalité des femmes, des jeunes, des communautés culturelles, des autochtones et des handicapés sur le marché du travail. Pour la centrale, « lorsque l'on parle d'accès à l'emploi pour toutes et tous, nous devons admettre au départ que certains groupes dans notre société n'ont pas les mêmes chances et qu'ils ont été victimes de discrimination historique et systémique. »<sup>351</sup> La lutte contre les discriminations au travail constitue donc un facteur de rehaussement de la démocratie et d'accès à l'emploi pour la centrale. Pour lutter efficacement contre le chômage, il faut s'assurer que le marché du travail soit ouvert à toutes et à tous. Pour la centrale, les mesures de sécurité du revenu permettent également de soutenir efficacement la lutte contre le chômage en permettant aux prestataires de l'assurance chômage d'être soutenus en période de recherche ou de transition en emploi sur une période de courte durée pour ainsi favoriser un réel accès à l'emploi.<sup>352</sup> Ces programmes sociaux facilitent le retour et l'accès à l'emploi, et c'est en ce sens que la CSN les incorpore à sa revendication de mise en œuvre d'une politique d'emploi.<sup>353</sup>

En troisième lieu, la CSN mise sur le développement de politiques sectorielles, régionales et industrielles pour soutenir le maintien et le développement de l'emploi sur l'ensemble du

---

<sup>351</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport moral du Conseil exécutif du 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, Montréal, 1985, p.21*

<sup>352</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif, 56<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1994, p.29*

<sup>353</sup> *Ibid*, p.80

territoire québécois. Ces politiques jouent un rôle structurant dans la définition de la nouvelle stratégie syndicale de la CSN en octroyant une dimension dite « démocratique » à l'organisation et la planification économique de l'emploi au Québec. Pour la centrale, la planification du développement aurait désormais la qualité d'être démocratique dès lors qu'elle accorde un certain statut à la représentation du mouvement ouvrier. La planification régionale dans une perspective démocratique et socialiste cède le pas à l'État régulateur et arbitre du marché capitaliste. Dans le contexte de la restructuration néolibérale du travail et de la production, ces politiques lui apparaissent d'abord en mesure de « de remettre en marche certains secteurs économiques de base, diminuant d'autant le chômage. »<sup>354</sup> La centrale cherche désormais à s'associer aux initiatives de participation au niveau des secteurs, régions ou industries. Le soutien au plein-emploi passe alors par la reconnaissance de la légitimité et de l'apport du mouvement syndical aux institutions régionales, sectorielles et industrielles de développement économique<sup>355</sup> et marque un pas de plus vers la séparation de l'action syndicale de sa base sur les lieux de travail. Les luttes industrielles et régionales se déplacent alors des milieux de travail vers des organes ou institutions où prime la concertation des acteurs. La stratégie politique qui en découle suppose selon nous le déplacement des leviers de pression syndicaux de la base vers le sommet des organisations syndicales locales, régionales ou nationales et l'intégration de la primauté du consensus en matière de développement économique. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect du projet de plein-emploi ultérieurement.

En quatrième lieu, la Confédération des syndicats nationaux appuie son nouveau projet de plein-emploi sur un tout nouvel élément : l'organisation du travail. Cette composante fondamentale de la stratégie globale de plein-emploi de la CSN sera explorée davantage dans la prochaine section du présent chapitre. Il nous apparaît néanmoins ici nécessaire de fournir quelques fragments de contextualisation quant à son rapport à la lutte au plein-emploi. De 1985 à 2003, la lutte syndicale pour une meilleure organisation du travail prend essentiellement la forme de la démocratisation du travail à la CSN. À l'instar du nouveau

---

<sup>354</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, Rapport moral du Conseil exécutif du 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, Montréal, 1985, p.18

<sup>355</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif, 53<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1986, pp.55-56

discours sur la planification démocratique, la démocratisation de l'organisation du travail n'échappe pas à la nouvelle logique de l'organisation. Cette démocratisation de l'organisation du travail se concentre désormais sur le recul des droits de gérance patronaux tout et s'accommode désormais aisément de la légitimité de l'autorité patronale en entreprise et sur un marché privé. Cette définition de la démocratisation de l'entreprise ne manque pas de contraster avec les perspectives socialistes de la démocratisation de la production et du travail élaborées dans la période précédente. En effet, la CSN avance en 1985 :

« Nous devons continuer de négocier nos conditions de travail, mais il nous faut en même temps porter, au sein de l'entreprise ou de l'institution, notre projet social et démocratique. En ce sens, l'amélioration de la qualité des produits et des services, l'utilisation la meilleure des outils de travail, la mise en valeur des capacités manuelles et intellectuelles des travailleuses et des travailleurs, la souplesse et la mobilité dans l'organisation du travail, les choix d'investissements ne peuvent nous être étrangers. Cela exige, cependant, des changements majeurs dans nos attitudes. En s'appuyant constamment sur les sacro-saints droits de gérance et de propriété, le patronat, jusqu'à un certain point, a réussi à faire en sorte que nous nous sentions étrangers à notre lieu de travail. Nous proposons aujourd'hui d'investir ces lieux de travail : qu'il s'agisse de gestion économique de choix d'investissements ou même de qualité de la production ou des services, il faut nous impliquer, ne serait-ce que pour les effets qu'ont sur les emplois ce type de décision. [...] Il faut peser de tout notre poids. Il ne s'agit ici pas de gérer à leur place. Il s'agit plutôt de nous organiser de sorte qu'une vigilance constante puisse s'exercer efficacement. [...] Pour atteindre ces objectifs, des droits devront être arrachés : le droit de connaître pleinement l'entreprise ou l'institution, le droit d'expression directe et constante des travailleuses et des travailleurs à partir de leurs milieux de travail, de même que la reconnaissance, pour le syndicat de pouvoir négocier les modalités de cette expression, au même titre que les changements aux conditions de travail. »

La lutte pour la démocratisation de l'organisation du travail de la CSN ne s'appuie non plus sur une forme originale d'autonomisme ouvrier, mais plutôt sur l'établissement d'un rapport permanent de collaboration de classe qui s'exprime par la négociation du niveau transparence des directions locales et d'implication syndicale en entreprise. La démocratisation de l'entreprise est au centre de la lutte pour le plein-emploi et particulièrement pour le maintien de l'emploi en entreprise.

En cinquième lieu, la stratégie de plein-emploi de la CSN se base sur la promotion et la défense des services publics à compter du début des années 1990. Dans un climat d'incertitude économique et face aux échecs répétés et retentissants des plus récentes négociations du secteur public, la défense des services publics est à l'ordre du jour. Pour cette

dernière, « les réseaux publics d'éducation, de santé et de services sociaux sont essentiels au progrès du Québec et à l'équité sociale »<sup>356</sup>, et « représentent un élément stabilisateur du développement économique et social en termes d'emplois et de support à d'autres activités, particulièrement dans les régions. »<sup>357</sup> Cet enjeu n'est pas au centre du projet plein-emploi, mais constitue néanmoins un des grands axes de cette revendication de l'organisation. En opposition aux « tenants du privé »<sup>358</sup>, la centrale estime qu'il est nécessaire d'assurer le maintien et le développement des services publics afin de soutenir efficacement l'emploi et d'assurer un certain niveau de cohésion sociale. Les services publics jouent de surcroît un rôle essentiel dans la préparation et la formation des travailleurs et des travailleuses pour leur insertion sur le marché du travail. La défense et la valorisation des services publics prennent non seulement racine dans la défense des emplois s'y rattachant directement, mais également dans l'atteinte de hauts niveaux de santé<sup>359</sup> et de scolarité<sup>360</sup> qui devraient faciliter l'atteinte du plein-emploi. Dans le cadre de sa démarche « En campagne pour les services publics et l'emploi »<sup>361</sup> à compter du début de l'année 1994, la CSN formule une alternative syndicale au désengagement de l'État et à la privatisation des services publics en défendant l'emploi par la valorisation des services publics. Rentables tant sur le plan économique que social au Québec<sup>362</sup>, les services publics constituent une préoccupation constante de la CSN sur la période de 1985 à 2003. Dans l'ensemble, cette préoccupation nous semble plutôt défensive. Elle priorise le maintien des services sur leur extension. Les seules armes que possèdent alors le syndicat sur ce front sont essentiellement la représentation publique, le lobbying, l'action médiatique, la recherche et la participation syndicales. En dehors de la constitution d'un véritable contrepoids syndical, ces outils ne peuvent espérer renverser la tendance à la liquidation des services publics et à la compression des budgets publics supportée par les thèses néolibérales.

---

<sup>356</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1990, p.59

<sup>357</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 57<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1994, p.40

<sup>358</sup> *Idem*

<sup>359</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, CSN, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1988, p.109

<sup>360</sup> *Ibid*, p.113

<sup>361</sup> Voir : CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *En campagne pour les services publics et l'emploi, Service d'information de la CSN*, Janvier, 1994

<sup>362</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 56<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1994, p.39

En sixième lieu, la CSN s'intéresse au développement de nouveaux secteurs d'emploi à compter du milieu des années 1990. Pour cette dernière, « l'innovation et le développement de nouveaux secteurs d'activité constituent des conditions essentielles à la création d'emplois. »<sup>363</sup> Cherchant à dépasser les contraintes connues du marché de l'emploi ainsi que les fluctuations économiques à la défaveur de l'emploi dans les secteurs publics et industriels de l'économie québécoise, la CSN souhaite adapter la lutte pour le plein-emploi aux mutations du marché du travail et de la structure économique du capitalisme local. Jugeant que le développement des secteurs industriels a un large potentiel sur la création d'emplois au Québec, la centrale avance en 1994 qu'ils ne suffisent pas, à eux seuls, à faire reculer significativement le taux de chômage du Québec dans le contexte de la mondialisation des marchés.<sup>364</sup> Devant ce constat, la CSN se tourne officiellement vers de nouveaux secteurs d'emplois, dont les domaines sociaux, culturels, de l'environnement, des infrastructures et du tourisme.<sup>365</sup> Cette dernière estime par là que ces nouveaux secteurs correspondent à l'expression des mutations du marché du travail et de l'emploi tout comme à l'émergence de nouveaux besoins sociaux qui ne nécessitent toutefois pas nécessairement leur prise en charge par l'État.<sup>366</sup> Ces nouveaux secteurs d'activité, où l'économie sociale et solidaire est appelée à jouer un rôle d'avant-plan, deviennent pour elle une nouvelle composante du projet de plein-emploi à partir de 1994. Nous reviendrons sur ce sujet dans les pages qui viennent.

En septième et dernier lieu, la Confédération des syndicats nationaux développe une nouvelle sensibilité à l'endroit des enjeux écologistes à compter du milieu des années 1980. Face à l'urgence provoquée par la crise environnementale, mais également à une certaine prise de conscience généralisée et socialement partagée envers la protection de l'environnement<sup>367</sup>, la centrale développe un certain intérêt pour l'environnement au cours de notre période d'étude. Non seulement la lutte environnementale sert-elle une mission sociale et écologique, mais elle s'inscrit également dans la stratégie globale de lutte pour le plein-emploi pour la CSN.

---

<sup>363</sup> *Ibid*, p.43

<sup>364</sup> *Ibid*, p.44

<sup>365</sup> *Ibid*, p.45

<sup>366</sup> *Ibid*, p.47

<sup>367</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, p.54

Au même titre que le plein-emploi, l'environnement serait également un bien de nature collective. La participation de l'environnement au projet de plein-emploi de la CSN se base sur la création d'emplois dans les secteurs de la préservation et la protection de l'environnement desquels les syndiqué.es et les patrons peuvent tirer profit. La lutte environnementale aurait donc le potentiel d'avoir un certain effet d'entraînement sur le développement économique et de l'emploi selon la CSN, ce qui confirme l'acquiescement syndical au concept du développement durable plutôt qu'à une critique écologiste radicale. Afin d'assurer la responsabilisation des entreprises vis-à-vis de l'environnement, la CSN prône une série de mesures telles, la reconversion industrielle des industries polluantes, la dépollution<sup>368</sup>, la gestion écologique de la foresterie, le traitement des déchets dangereux et l'innovation industrielle<sup>369</sup>. mais également l'inscription d'un droit de retrait des employés en situation de travail nocif pour l'environnement aux conventions collectives.<sup>370</sup> Les sensibilités écologistes syndicales appellent à leur tour à la participation syndicale en entreprise et à leur responsabilisation envers la protection de l'environnement.

En conclusion, la stratégie globale de plein-emploi que la CSN développe de 1985 à 2003 est composée d'un ensemble complexe de revendications, d'éléments d'orientation et de nouvelles pratiques syndicales. En tant que « priorité des priorités parmi les questions à l'ordre du jour »<sup>371</sup>, le nouveau projet de plein-emploi impose un virage politique majeur de la CSN et interpelle directement la participation avec l'État, le patronat, les institutions sectorielles ou régionales au nom de l'établissement d'une politique nationale d'emploi concertée.<sup>372</sup> Cette participation se fonde pour sur la nature nouvellement collective des responsabilités en emploi. Afin de déployer sa nouvelle stratégie de plein-emploi, la CSN positionne donc l'État et le patronat en tant que partenaire intégraux de l'atteinte de ses objectifs, nonobstant des conflits en cours dans les entreprises et des structures de pouvoir qui les opposent. La stratégie globale de lutte pour le plein-emploi de la CSN impliquera le

---

<sup>368</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, pp.54-55

<sup>369</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, Rapport du Comité exécutif*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.25

<sup>370</sup> *Idem*

<sup>371</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Urgences solidarités, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.32

<sup>372</sup> *Idem*



renouvellement d'une portion significative de l'action syndicale de la CSN. Ainsi, la centrale mentionne qu'

« Au niveau national, les gouvernements doivent agir pour l'emploi à partir des politiques économiques et sociales, au niveau régional, les administrations municipales, régionales, les organismes de développement les groupes de pression, les citoyennes et les citoyens doivent agir à partir de leurs leviers propres; au niveau sectoriel, les acteurs patronaux, syndicaux et gouvernementaux doivent agir par des actions concrètes, définir des stratégies de développement, planifier des investissements et les virages à opérer pour être plus compétitifs; dans les lieux de travail, qu'il s'agisse du secteur public ou privé, les travailleuses et les travailleurs, leurs syndicats et les employeurs ont des moyens à leur disposition également pour agir sur l'emploi, par la formation professionnelle, la réorganisation du travail, la réduction du temps de travail, la planification, les choix de gestion. C'est à tous les niveaux que l'action doit se faire en fonction d'une préoccupation commune, le développement de l'emploi. Cela suppose une ouverture à de nouvelles pratiques, à de nouvelles façons de faire, pour reconstruire les solidarités autour de la question de l'emploi. »<sup>373</sup>

Toutes les catégories sociales seraient alors interpellées par l'enjeu du plein-emploi. Malheureusement, l'intérêt vis-à-vis de cet enjeu demeure selon nous inégal dans la société québécoise. La CSN considère néanmoins qu', « une politique de participation concertée au nom du plein-emploi aura comme conséquence d'agir favorablement sur le développement de nouvelles solidarités et du rapport de force général du syndicalisme et des mouvements sociaux. »<sup>374</sup>

Nous soutenons pour notre part qu'une politique de participation concertée au nom du plein-emploi a comme conséquence de détourner l'action syndicale du conflit opposant le capital au travail. Plutôt que d'engendrer de nouvelles solidarités naturelles et un rapprochement entre le mouvement syndical et ses « alliés naturels » des mouvements sociaux et communautaires, une telle direction politique favorise un rapprochement entre les élites syndicales, politiques et économiques tout en provoquant l'intégration grandissante du syndicalisme au capitalisme et à la logique de sa croissance. Sans effort soutenu, transparent et démocratique à la base des syndicats en vue de développer de l'information et une mobilisation massive autour des enjeux soumis à la concertation, dont ici le plein-emploi, cette nouvelle direction politique ne peut prétendre véritablement renforcer le rapport de

<sup>373</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Rapport du Comité exécutif*, 56<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1994, p.27

<sup>374</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer la vie, Changer les choses, Rapport moral du comité exécutif*, 59<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, Montréal, 1999, p. 58

forces du syndicalisme. Au mieux, cette tendance peut selon nous avoir le mérite d'étendre partiellement le rapport de force du syndicalisme en le déplaçant de sa base vers son sommet. La reconnaissance de la légitimité de l'acteur syndical en matière de développement économique et social ne suppose malheureusement pas nécessairement une meilleure distribution des pouvoirs économiques et politiques. L'accession de la Confédération des syndicats nationaux à de nouveaux lieux de négociation de la planification gouvernementale, régionale ou industrielle, généralement consultatifs et informatifs, ne traduit nécessairement pas plus un véritable accroissement de l'emprise syndicale sur les processus décisionnels. Pire encore, elle peut éloigner la logique de l'action syndicale quotidienne des travailleurs et des travailleuses dans les milieux de travail de celle des élites syndicales et patronales<sup>375</sup>. Comme le mentionne Jacques Rouillard, le rapport de force du syndicalisme qui en découle dépend cette fois-ci largement du niveau de soutien et d'appui du législateur<sup>376</sup>. Toute lutte pour le plein-emploi aurait selon nous avantage à être centrée sur les intérêts particuliers des travailleurs et des travailleuses que sur l'établissement d'un compromis à mi-chemin entre les intérêts syndicaux et patronaux.

L'émergence des nouvelles perspectives de la CSN sur la question centrale de l'emploi rend la critique radicale du pouvoir capitaliste du conflit de classe politiquement désuète. Cette critique, d'emblée dépendante de l'action patronale et étatique, limite selon nous effectivement l'autonomie de l'action syndicale. En conséquence, la lutte de la CSN pour le plein-emploi force l'acceptation implicite de l'appui du syndicalisme au bon fonctionnement du système,<sup>377</sup> un système qui se fonde sur des rapports de pouvoirs pourtant antagoniques entre travailleurs et travailleuses et patrons. En effet, ce nouveau syndicalisme orienté vers le plein-emploi accepte et renforce la légitimité du capitalisme comme structure distribution du pouvoir et d'organisation de la production. L'action politique du syndicalisme ne s'inspire plus de la construction d'une solution de rechange au système capitaliste, mais plutôt de la négociation d'un espace de représentativité politique réservée aux organisations syndicales en son sein. Au niveau de l'État et de la planification économique, l'objectif de ce type de

<sup>375</sup> LAROCHE, Mélanie, *La concertation dans les milieux de travail au Québec : quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.12

<sup>376</sup> ROUILLARD, Jacques, *L'expérience syndicale au Québec, Ses rapports avec la l'État, la nation et l'opinion publique*. Éd. VLB, Montréal, 2008, pp. 329-331

<sup>377</sup> ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois, deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p. 231

syndicalisme est de favoriser une meilleure distribution des pouvoirs par la négociation et la participation syndicale et de permettre une meilleure représentation ouvrière. Au niveau de l'entreprise et de l'industrie, l'objectif est de favoriser une nouvelle forme de démocratie économique qui prend largement la forme de la participation directe des travailleurs et des travailleuses à l'économie. L'émancipation des travailleurs et des travailleuses est désormais le produit de la négociation politique permanente d'un partage plus juste et plus équitable des pouvoirs entre syndicats et patrons au sein de l'économie capitaliste.

En somme, ce nouveau syndicalisme orienté vers le plein-emploi produit les conditions nécessaires à la réanimation de l'idée qu'il est possible de civiliser le capital et de le contraindre à s'orienter sur l'intérêt collectif. Cet intérêt collectif, largement dépendant du plein-emploi et de la réarticulation du développement économique et du développement social, se fonde entièrement sur l'atteinte d'un consensus tant idéologique que pratique entre des acteurs aux intérêts pourtant antagoniques. Pour l'instant, nous mettons en doute l'efficacité de la revendication du plein-emploi de la CSN. Non seulement le gouvernement du Québec n'a-t-il jamais véritablement mis en œuvre une politique publique de plein-emploi, à ce jour, mais l'évolution des taux de chômage au Québec et au Canada entre 1985 et 2003 et ne nous permettent pas d'établir une claire corrélation entre la lutte syndicale pour le plein-emploi et la diminution du chômage dans la province<sup>378</sup>. Plusieurs décennies après l'introduction de cette revendication au sommet des priorités de la centrale, la capacité du syndicalisme à infléchir l'évolution du chômage demeure selon nous très limitée.

#### 4.2.2 L'émergence des initiatives d'économie sociale et solidaire

À compter du début des années 1990, la Confédération des syndicats nationaux témoigne d'un intérêt grandissant à l'endroit des thèses de l'économie sociale et solidaire. Bien au-delà des revendications autogestionnaires et coopérativistes sous-jacentes au projet de société socialiste-démocratique, ce nouvel intérêt de la CSN propose à son tour la recherche d'une troisième voie négociée à mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme. Un

---

<sup>378</sup> Voir annexe B.

document produit par le service d'information de la centrale nous décrit à juste titre cette économie comme suit :

« L'économie sociale ou solidaire se réfère à cette partie de la réalité économique et sociale qui ne se situe ni dans la sphère privée (entreprises à but lucratif) ni dans la sphère publique. »<sup>379</sup> Toujours selon ce même document, l'économie sociale et solidaire comprend « des activités qui répondent à des besoins socioéconomiques identifiés par la communauté. Ces activités tentent de concilier les impératifs de nature économique et de nature sociale, l'offre et la demande y [étant] définies et organisées par les usagers et usagères et par les personnes qui y travaillent. Il existe [également] un contrôle démocratique direct sur la définition des besoins et l'offre de produits ou services. Ces activités font [d'ailleurs] souvent appel à un financement mixte [par exemple] par des subventions de l'État, une contribution des usagers et usagères [et] le bénévolat [...]. Les services sont assurés à travers une collaboration dynamique entre les personnes détenant divers statuts [...] et ces activités produisent des emplois, mais entraînent aussi une socialisation, une solidarité et une cohésion sociale. »<sup>380</sup>

Diverses formes d'entreprises et d'associations de divers secteurs dont les plus communes sont liées au secteur coopératif, de l'habitation, des cuisines collectives, du développement local et régional, de l'emploi et de la défense collective des droits<sup>381</sup> sont regroupées au sein de l'économie sociale et solidaire. Les nouveaux secteurs économiques émergents présentés précédemment y jouent également un rôle important. L'intérêt de la centrale vis-à-vis de cette troisième voie est motivé par son potentiel sur le développement de pratiques démocratiques de l'organisation du travail se déployant sur des terrains situés à la jonction de l'économie et du social. Pour la CSN, cette nouvelle économie est orientée à la fois vers la satisfaction des besoins et l'épanouissement des personnes y étant impliquées dans l'optique du renforcement des solidarités et de la cohésion sociale.

L'endossement de l'économie sociale et solidaire à la Confédération des syndicats nationaux à signe selon nous partiellement la fin de son à l'option socialiste. En effet, l'ouverture syndicale vis-à-vis de cette économie propose un certain recentrage stratégique vers les objectifs de la doctrine sociale de l'église, laissée pour compte dans la phase de radicalisation des perspectives de l'organisation entre 1966 et 1984. L'intégration d'un tout nouveau discours économique stipulant qu'il soit plus que jamais possible et souhaitable d'aménager une économie parallèle à l'économie publique et à l'économie privée qui saurait s'extraire

<sup>379</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Développer l'économie solidaire, *Éléments d'orientation*, Nouvelles CSN, *Dossiers*, Octobre 1995, p.19

<sup>380</sup> *Ibid*, p.23

<sup>381</sup> *Ibid*, p.25

des dictats et mouvements du capitalisme globalisé confirme notre propos. Dans les lignes qui suivent, nous nous intéresserons particulièrement aux liens existants entre le plein-emploi et la réémergence de l'économie sociale et solidaire dans le discours officiel de la CSN tout au long de notre période d'étude. Ceci nous permettra de bien situer toute l'importance de l'économie sociale et solidaire dans le nouveau projet politique de la CSN.

Selon Louis Gill, le retour de l'économie sociale et solidaire dans les perspectives politiques et stratégiques de la CSN s'inscrit dans la recherche d'un nouveau capitalisme civilisé historiquement appuyé par la faillite et les critiques de l'autoritarisme du modèle soviétique.<sup>382</sup> Sans réfuter cette thèse, nous croyons pour notre part que la résurgence de l'économie sociale et solidaire à la CSN traduit de surcroît une mutation institutionnelle de la centrale. Selon nous, la centrale s'intéresse à l'économie sociale et solidaire dans la mesure où elle cherche à offrir une réponse syndicale institutionnalisée à l'effritement du compromis keynésien et à la détérioration des finances publiques québécoises. Son intérêt pour l'Économie sociale et solidaire surgit d'ailleurs en plein débat sur le plein-emploi et le chômage et s'insère dans les perspectives plus larges de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En 1996, la CSN confirme cet intérêt pour l'économie sociale et solidaire en soutenant que :

« la dette du Québec qui se chiffrait à 74,4 milliards \$ en mars 1995 et qui correspond à 44 % du PIB nécessite un assainissement des finances publiques. En ce sens, la CSN envisage de lier au maximum les revenus fiscaux additionnels au financement de la dette gouvernementale. La relance de l'emploi s'avère essentielle pour y arriver. Ainsi, le nombre de sans-emplois pourra être résorbé en plus de favoriser le retour sur le marché du travail des personnes qui en sont exclues. C'est pourquoi la CSN souhaite la reconnaissance de l'économie solidaire comme avenue nouvelle de création d'emplois. »<sup>383</sup>

Incapable d'inverser la tendance de la crise des finances publiques et de l'emploi sur ses propres bases syndicales, la CSN fait le pari de l'économie sociale et solidaire.

<sup>382</sup> GILL, Louis, *La troisième voie : Une perspective d'avenir?* Dans, KLEIN, Juan-Luis, GAGNON, Christiane, *Les partenaires du développement face au défi local*, UQAC, Coll. Développement régional, Chicoutimi, 2003, [en ligne] [http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill\\_louis/troisieme\\_voie/troisieme\\_voie\\_avenir.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill_louis/troisieme_voie/troisieme_voie_avenir.pdf), (Page consultée le 20 octobre 2016)

<sup>383</sup> RAYMOND, Ghislaine, *Le Partenariat social et le Sommet socio-économique de 1996*, Mémoire de Maîtrise, UQAM, Montréal, 2011, p.37

À la Confédération des syndicats nationaux, les revendications se rapportant à l'économie sociale et solidaire se déploient principalement autour de l'enjeu de la finance et de l'épargne collective. Dans l'ensemble, cette démarche remplace les perspectives coopérativistes et autogestionnaires de la centrale, développées pour leur part dans la seconde moitié des années 1970 et la première portion des années 1980. Souhaitant organiser une riposte à la transformation de l'économie et particulièrement à la désindustrialisation du Québec, l'organisation s'intéresse d'abord aux initiatives de contrôle démocratique de la production et du travail et à la reconversion industrielle. Le rapport du comité exécutif déposé au congrès de 1986 indique d'ailleurs :

« Aux fermetures d'usines, opposons l'ouverture d'usines, créons des coopératives ouvrières de production où les travailleurs et les travailleuses contrôlent la gestion, participent à l'élaboration des programmes de production et décident ensemble du présent et de l'avenir de leur entreprise. Ouvrons ces usines, ces institutions, ces ateliers de travail où la créativité ouvrière fera ses preuves, où de nouvelles formes d'organisation démocratiques du travail seront expérimentées, où des produits et services socialement utiles seront fabriqués et fournis démocratiquement aux consommateurs, trices et aux usagers. ères. »<sup>384</sup>

La création de coopératives constitue initialement à la fois un mécanisme syndical de sortie de crise et un vecteur de transformation et de démocratisation de la production et du travail. Ces coopératives sont alors intimement liées au discours socialiste de la direction de la centrale. Ces élans revendicatifs de la CSN se feront cependant de plus en plus ténus à partir de 1986. Ils cèdent le pas à une vision renouvelée de la coopération à compter du début des années 1990 là où le nouveau projet de plein-emploi remplace le droit au travail dans le discours de la centrale. La création de coopératives demeure un outil permettant à la CSN de formuler une réponse syndicale à la crise, mais ces dernières sont désormais confondues à l'ensemble des organisations et entreprises propres au secteur de l'économie sociale et solidaire. Le nouvel objectif de la centrale est désormais de financer et d'appuyer le développement du secteur coopératif et non plus de s'en servir pour transformer la structure de la production. À compter de 1994, l'économie sociale et solidaire devient simplement une des nouvelles formes diversifiées du travail,<sup>385</sup> une forme socialement utile de travail<sup>386</sup>

---

<sup>384</sup> *Idem*

<sup>385</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.45*

<sup>386</sup> *Ibid.*, p.69

prétendument indépendante des besoins du capital.

La direction de la CSN explique son intérêt pour l'économie sociale et solidaire par sa « volonté d'avoir toujours plus de prise sur notre propre condition, une plus grande capacité de faire nous-mêmes les choses plutôt que de laisser les autres agir à notre place. »<sup>387</sup> Une fois de plus, le comité exécutif de la centrale justifie la transformation des pratiques syndicales par un déterminisme peu convaincant fondé sur les conséquences du maintien d'une attitude de confrontation. Nous nous permettons ici de mettre en doute cette affirmation.

La CSN développe deux principaux outils d'intervention économique à compter des années 1980. Ces outils s'adressent directement à la question de l'épargne collective des travailleuses et des travailleurs et au développement économique et social du Québec. En 1999, la confédération expose sa définition des pratiques de ce secteur de la façon suivante :

« La transformation de notre épargne en capital de développement est un des deux volets d'une pratique nommée finance socialement responsable, que les fonds de travailleurs contribuent à faire avancer au Québec. Le deuxième volet de cette pratique consiste en la finance solidaire. La particularité de la finance solidaire est d'être gouvernée par des acteurs locaux et de s'inscrire généralement dans une perspective de développement économique communautaire. »<sup>388</sup>

Le premier de ces nouveaux outils syndicaux est *Bâtirente*, le REER collectif de la CSN. Créé en 1987 sous l'initiative de la CSN elle-même<sup>389</sup> ce nouvel outil économique sert la mission syndicale de la CSN en matière d'épargne en permettant « à ceux et celles qui n'avaient pu se négocier un véritable régime de retraite »<sup>390</sup> d'avoir un accès facile à un régime de retraite. Contrôlé de façon dite démocratique<sup>391</sup>, *Bâtirente* permettrait aux cotisantes et aux cotisants de mieux diriger leur épargne, en dehors des dynamiques propres

---

<sup>387</sup> *Ibid.*, pp.40-41

<sup>388</sup> *Idem*

<sup>389</sup> BATIRENTE, Profil, [en ligne] <http://www.batirente.qc.ca/fr/batirente/profil/> (page consultée le 10 décembre 2014)

<sup>390</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *CSN, Rapport du Comité exécutif, Introduction*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.30

<sup>391</sup> *Ibid.*, p.31

aux placements à capital de risque.<sup>392</sup> Pour la CSN, cette initiative est largement inspirée des succès des Caisses d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec et de Montréal, qui deviendront dès la fin des années 1990 la Caisse d'économie solidaire Desjardins. La CSN souhaite donc soumettre l'épargne collective à un contrôle démocratique, et mettre cette dernière au service du développement économique et social du Québec. L'accumulation du capital et de l'épargne des travailleurs et des travailleuses doit selon elle être utilisée à des fins productives et représentatives de l'intérêt commun de toutes les parties envers le développement économique.

Le second de ces outils syndicaux est le *Fondation* de la CSN. Officiellement créé quant à lui en 1996, Fondation constitue un fonds de capitaux ouvert à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. Il constitue un fonds de développement « appelé à devenir un outil financier précieux pour soutenir le développement de l'emploi, particulièrement dans le cadre de projets favorisant la démocratisation du travail et l'environnement. »<sup>393</sup> Fondation poursuit prioritairement un objectif de création et de maintien de l'emploi. Il souhaite également participer à la création de nouveaux rapports de démocratie et de coopération en entreprise, liant ces derniers à des impératifs sociaux et non exclusivement aux finalités économiques de l'entreprise.<sup>394</sup> « Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres de la CSN, Fondation investit dans des compagnies québécoises répondant à un certain nombre de critères, que ce soit pour de l'aide au démarrage, à la croissance, au redressement et à la relance ou encore à titre de prise de participation dans l'entreprise par les travailleurs. »<sup>395</sup> Fondation incite à son tour directement à l'introduction de pratiques de participation syndicale en entreprise. Fondation constitue également un prolongement de l'aventure financière syndicale au Québec. À l'instar du projet Corvée habitation et de la mise sur pied du Fonds de solidarité des travailleurs et des travailleuses du Québec (FSTQ), Fondation encourage la participation économique directe des travailleurs et des travailleuses à l'économie québécoise. Le FSTQ « a pour raison d'être de créer des emplois grâce à ses

---

<sup>392</sup> *Idem*

<sup>393</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités!, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.14

<sup>394</sup> FONDACTION CSN, Mission, [en ligne] <http://www.fondation.com/mission.php> (page consultée le 10 décembre 2014)

<sup>395</sup> CHAIRE DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS, Fondation CSN, [en ligne] <http://www4.uqo.ca/ries2001/Economie/Financement/Fondation.html>, (page consultée le 10 décembre 2014)



investissements en capital de risque dans les entreprises québécoises. Il a aussi pour objectif majeur d'assurer la formation économique des travailleurs et des travailleuses de façon à accroître leur participation dans les entreprises et l'économie en général.»<sup>396</sup> La création du Fondation signe définitivement la fin du scepticisme<sup>397</sup> de la CSN à l'endroit de l'aventure financière du syndicalisme québécois. Elle incarne une volonté claire de la centrale de se doter à son tour d'outils d'intervention économique destinés à répondre directement au chômage afin de transformer le rapport de force du syndicalisme. Le développement de ces initiatives financières d'économie sociale est selon nous précédé d'une volonté syndicale claire de lutter contre le chômage.

En s'intéressant à l'économie sociale et solidaire, la CSN cherche selon nous davantage à boucher les failles du modèle économique québécois, en pleine transition néolibérale, qu'à réunir les conditions nécessaires à la constitution d'une véritable troisième économie étrangère au capitalisme. À l'instar de Draperi, nous considérons que l'économie sociale ne peut espérer se développer en marge du capitalisme que si elle propose de prendre la forme d'un véritable mouvement social démocratique qui regroupe des collectifs de personnes plutôt que des entreprises spécifiques<sup>398</sup>. L'intérêt des communautés et des collectivités joue selon nous pourtant un rôle marginal dans la détermination des activités financières des fonds de capitaux de la centrale. À cet égard, soulignons d'ailleurs qu'une majorité des investissements syndicaux dits solidaires sont dirigés vers des PME québécoises pourtant bien loin de s'extraire des intérêts du marché capitaliste.

Ce qui fait défaut à l'analyse du Comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux est l'influence concrète de l'introduction de ces nouveaux mécanismes financiers au sein de l'appareil syndical. La mobilisation de l'épargne des travailleurs et des travailleuses à des fins productives peut certes donner des résultats intéressants sur le plan de l'emploi, mais elle ne fait selon nous en conséquence que contribuer à l'intégration du syndicalisme et de la

---

<sup>396</sup> FOURNIER, Louis, Histoire de la FTQ, 1965-1992, *La plus grande centrale syndicale au Québec*, Éd, Québec-Amérique, Montréal, 1994, p.187

<sup>397</sup> *Ibid*, p.181

<sup>398</sup> DRAPERI, Jean François, Économie sociale et solidaire, Une réponse à la crise, *Capitalisme, territoires et démocratie*, Éd. Dunod, Paris, 2011, p.2

classe ouvrière au capitalisme. En mobilisant l'épargne ouvrière à des fins productives et socialement utiles, la CSN fait indirectement participer les travailleurs et les travailleurs à leur propre exploitation. Elle se contente ainsi d'assurer une plus juste distribution des fruits de de la production, ce qui renforce selon nous un peu plus les contradictions inhérentes au syndicalisme soulignées précédemment. On assiste alors à l'avènement d'un tout nouveau syndicalisme investisseur, créancier, gestionnaire et partiellement propriétaire de l'entreprise et du développement économique.

#### 4.3 La participation comme pierre angulaire du renouveau syndical

Les transformations syndicales des années 1980 et 1990 témoignent de la profondeur des changements politiques, économiques et sociaux de la société québécoise au cours de la même période. Avec la montée du néolibéralisme et dans le contexte des récessions économiques des années 1980 et 1990, les principaux organes du mouvement syndical de la province revoient les perspectives qui avaient jadis poussé leurs directions à la radicalisation de leur discours. Face à ce constat, la CSN souhaite dépasser les contraintes et limites d'un syndicalisme qu'elle juge désormais inadéquat, en perte de vitesse et dont le rapport de force le plus élémentaire est en jeu. Le discours de la direction de la centrale et les perspectives offertes par le socialisme démocratique ne lui permettraient plus d'assurer une véritable cohésion syndicale autour de son projet politique. Les difficultés tangibles du syndicalisme lui imposent un recentrage politique et stratégique sur des politiques qui devraient provoquer des résultats immédiats.

L'étude des rapports moraux du comité exécutif de la CSN révèle qu'au milieu des années 1980, l'heure est à l'adaptation du syndicalisme. Le renouveau syndical pose lui-même une question fondamentale : *à partir de quoi le syndicalisme se renouele-t'il exactement?* Le renouvellement syndical ne s'effectue pas de façon subite à la CSN. Il est le résultat de tensions et de nombreux débats, sur des enjeux variés. Ce sont les débats sur la santé et la

sécurité au travail, le nationalisme québécois et le plein-emploi qui seront selon nous les plus déterminants pour la réorientation politique de la CSN. Alors que les débats sur la participation de la CSN à la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) du Québec et sur l'indépendance du Québec de la fin des années 1970 révèlent une grande dichotomie au sein des bases de l'organisation et confirment l'attachement de la centrale au projet socialiste, le renouveau syndical induit une toute autre direction politique au sommet de l'appareil de la CSN. Ce dont la CSN cherche effectivement à se renouveler n'est selon nous nulle autre que les contraintes d'un syndicalisme révolutionnaire qui structure son discours et son action politique sur la centralité de la lutte des classes.

La mise au rancart de ce discours permet, selon nous, l'intégration la participation syndicale au cœur des nouvelles perspectives syndicales de la CSN. Pour bien comprendre l'importance de cet aspect crucial de la réorientation politique de la centrale, nous proposons ici de l'observer en trois temps. D'abord, nous nous pencherons brièvement sur l'historique de la participation à la CSN. Ceci nous permettra de dégager une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de l'acceptation plus grande de la participation syndicale à la tête de la centrale. Par la suite, nous nous intéresserons aux deux grands axes de la participation syndicale à la CSN, à savoir, le plein-emploi et l'organisation du travail. Sur l'ensemble de notre période d'étude, la CSN fait également le choix de la participation syndicale au nom de la défense des droits collectifs et sociaux. Nous choisissons cependant de concentrer notre analyse sur les deux aspects centraux du renouveau syndical susmentionnés.

#### 4.3.1 Historique de la participation syndicale à la CSN

À compter du milieu des années 1980, la Confédération des syndicats nationaux développe généralement de nouvelles orientations au regard de l'enjeu de la participation syndicale. Ces dernières seront marquantes pour le discours de la direction de la centrale sur l'ensemble de notre période d'étude. La centrale s'intéresse en effet progressivement à la participation syndicale. Cet enjeu se taille lentement une place centrale dans les perspectives de l'organisation. Initialement prudente à son égard, la CSN pose d'abord certaines

conditions à son acceptation du phénomène. Elle soutient qu'elle souhaite accéder à la participation syndicale afin de satisfaire ses revendications, dépasser les blocages du syndicalisme et rehausser l'efficacité de son action syndicale. Selon la Confédération des syndicats nationaux,

« Nous connaissons des difficultés à retrouver l'efficacité de nos actions, à renouer avec nos victoires d'antan. Nous ne constituons plus, autant qu'auparavant, ce lieu de rassemblement recherché par ceux et celles voulant travailler à la transformation de la société. Ces difficultés pourraient nous amener à figer nos analyses afin de demeurer sur des terrains connus. Mais nous risquerions ainsi la perte de notre capacité d'intervention, un retrait progressif de la scène sociale; la marginalisation en quelque sorte. [...] Notre syndicalisme sera mieux ajusté si nous prenons en compte les nouveaux enjeux, les nouveaux défis qui nous sont posés que si nous nous contentons d'essayer de recréer les conditions de notre syndicalisme d'hier. »<sup>399</sup>

Le renouvellement du syndicalisme et l'intégration de la participation à l'arsenal syndical cherchent à la fois à rehausser le rapport de forces du syndicalisme et à fournir une alternative claire à ses stratégies et politiques dominantes depuis le milieu des années 1960.

La CSN s'ouvre alors d'abord à la collaboration avec la « prudence nécessaire »<sup>400</sup>, reconnaissant d'emblée l'existence et la légitimité des oppositions objectives des intérêts entre les parties impliquées dans ces processus. La participation syndicale ne traduirait donc pas un rejet complet de l'idée de l'antagonisme de classe, mais lui offrirait plutôt simplement une nouvelle dimension : la concertation conflictuelle<sup>401</sup>. Ce concept largement polémique recouvre globalement l'acceptation de la coopération d'acteurs au nom d'un certain nombre de leurs intérêts convergents là où subsistent généralement des intérêts conflictuels entre ces derniers. Cette dernière positionne l'établissement d'un consensus en son centre et place l'enjeu de l'emploi à sa tête. Pour elle,

---

<sup>399</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Avec le monde, *CSN, Rapport du Comité exécutif*, 7<sup>ème</sup> Congrès spécial de la CSN, 1985, p.7

<sup>400</sup> *Ibid*, p.48

<sup>401</sup> Pierre Paquette, Secrétaire Général de la CSN de 1990 à 1998, soutien dans son ouvrage écrit en 1995 et intitulé *Un Québec pour l'emploi* que la « concertation conflictuelle » constitue une opportunité syndicale de concilier ponctuellement des intérêts généralement divergents afin d'obtenir de nouveaux droits pour les organisations syndicales, les travailleurs et les travailleuses. La concertation conflictuelle lui apparaît en mesure de dépasser le schéma classique de l'opposition entre la confrontation et la coopération, conciliant plutôt les deux à la fois dans une seule forme d'action syndicale. Rejetant l'idée que le partenariat, la coopération ou la concertation ne traduisent une certaine abdication du syndicalisme face à l'État ou au patronat, ce dernier considère plutôt que le terrain où s'opèrent ces initiatives constitue un lieu où l'intervention est non seulement souhaitable, mais également légitime.

« Les décisions sont prises à la base d'un consensus. L'objectif premier demeure la concertation, le rapprochement entre les groupes à partir d'une préoccupation commune, l'emploi, et une vision nouvelle, l'emploi comme lieu privilégié pour le développement économique et social. »<sup>402</sup>

Le consensus préliminaire à la base de la participation syndicale devrait suspendre, du moins temporairement, les rapports antagoniques entre les acteurs au nom de la poursuite des objectifs communs entre les parties. Or, la coopération conflictuelle ne permet pas à l'acteur syndical de renverser les rapports de force en jeu, mais au mieux, de simplement et temporairement les contourner.<sup>403</sup> Bien qu'elle confère théoriquement une certaine légitimité aux rapports antagoniques entre les acteurs, la concertation conflictuelle priorise nettement la collaboration sur la conflictualité et la rivalité des intérêts au chapitre des pratiques syndicales. Ceci ne manque pas d'avoir un effet sur le travail de mobilisation syndicale et sur l'appartenance de classe des travailleurs et des travailleuses. Alors que nous considérons que les conflits syndicaux participent directement au renforcement de la mobilisation et de la démocratie syndicale et favorisent une certaine conscientisation des membres sur les enjeux en conflit,<sup>404</sup> la pacification des rapports antagoniques peut avoir des conséquences néfastes sur la vitalité du syndicalisme.

Passant d'une posture assurément critique de la collaboration dans la seconde moitié des années 1970 et la première moitié de la décennie 1980, la CSN lui cède une place importante dans sa nouvelle stratégie syndicale à compter de 1985. L'absence de la CSN de certains lieux de concertation bipartite ou tripartite avec l'État et le patronat, combinée aux effets néfastes des tensions internes que suscitent les débats au sujet de la collaboration, justifient graduellement la participation syndicale dans le discours de la direction de la centrale. La participation d'autres organisations syndicales à ces arènes fait également ombrage à la pertinence de la position abstentionniste. Sceptique des résultats de son absence de lieux tels la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec à compter de la fin des années 1970, la CSN revoit donc définitivement sa stratégie syndicale sur le plan de la

---

<sup>402</sup> LÉVESQUE, Benoit, La concertation au Québec, *Des expériences à l'institutionnalisation* Dans, EME, Bernard, LAVILLE, Jean-Louis, Cohésion sociale et emploi, Éd. Desclée de Brouwer, Paris, 2004, p. 238

<sup>403</sup> ROUILLARD, Jacques, Le syndicalisme québécois, *deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, p. 231

<sup>404</sup> CAMFIELD, David, La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, *Syndicats et milieux de travail*, Éd. Mouvements, Montréal, 2011, p.38

participation syndicale. Elle souhaite définitivement « rompre avec la pratique de la chaise vide »<sup>405</sup>. La centrale tire par ailleurs un bilan positif de ses premières expériences de participation<sup>406</sup>, à compter desquelles elle juge être en mesure de tirer un nouveau rapport de forces syndical. La participation de délégations de la CSN aux Commissions de formation professionnelle (CFP) et aux Comités consultatifs régionaux (CCR) adoptée en 1985<sup>407</sup> ouvre la voie à l'accroissement de la participation et de la représentation syndicale auprès d'organes consultatifs sur l'emploi et le développement régional et économique. La participation syndicale s'inscrit alors au chapitre des politiques syndicales en vue de répondre à la rigidité et aux insuffisances de sa stratégie précédente.

Pour la Confédération des syndicats nationaux, il faut « saisir l'occasion des profondes transformations qui marquent la société pour redéfinir les rapports de pouvoir de façon à ce que le syndicalisme fasse des progrès, et que [la CSN augmente] sa capacité d'intervenir »<sup>408</sup>. La conjoncture devrait alors nous convaincre qu'il devient nécessaire de rompre avec les blocages et dangers d'une stratégie de repli.<sup>409</sup> La centrale montre donc un intérêt grandissant vis-à-vis de cet enjeu dans son discours comme dans sa pratique, mais elle cherche toutefois d'abord à en évaluer la portée jusqu'en 1990. Elle avance alors devoir réfléchir aux moyens dont elle dispose,<sup>410</sup> questionner les limites de sa stratégie syndicale, et évaluer la portée globale de son adhésion syndicale à la participation.

La participation de la CSN au Forum pour l'emploi ressort de la littérature en tant que moment clé de l'intégration de la participation au chapitre des politiques de la CSN. Ce Forum pour l'emploi, créé en 1989, avait pour objectif délibéré de créer une certaine cohésion entre les parties au sujet de l'emploi et d'asseoir la pertinence de l'idée de la

---

<sup>405</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.33*

<sup>406</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, CSN, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.80*

<sup>407</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.66*

<sup>408</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, CSN, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p. 60*

<sup>409</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.19*

<sup>410</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Gagner du terrain, CSN, Rapport du Comité exécutif, Introduction, 53ème Congrès de la CSN, 1986, p.53*

concertation. Cet exercice aura influence significative sur l'orientation politique de l'organisation, tant sur le plan de la lutte pour le plein-emploi que sur celui de la participation syndicale. Pour cette dernière, il ne s'agit de rien de moins qu'« un nouveau terrain où se joue le rapport de force. »<sup>411</sup>

À partir de 1992, la CSN trouve des réponses à ses réflexions en adoptant une attitude définitivement plus favorable à la participation syndicale. La priorité de la lutte pour l'emploi rendrait en effet la participation en entreprise ou dans l'établissement nécessaire. La lutte pour l'emploi appellerait de surcroît la centrale à se montrer active dans les forums de discussion ou de décision nationaux, régionaux ou sectoriels, en plus des tables de négociation habituelles.<sup>412</sup> À partir de cette date, et jusqu'en 2003, la Confédération des syndicats nationaux s'engage alors sur le chemin de la participation afin d'y, « déployer [son] action, développer [son] rapport de force pour être capable à la fois de lutter pour nos droits et pour de meilleures conditions de travail, pour investir les lieux où [elle peut] gagner du terrain dans la société par [ses] revendications sociales et dans l'entreprise par les revendications nous donnant une plus grande prise sur l'avenir. »<sup>413</sup> Le nouveau front qui s'ouvre avec la participation suppose selon nous le déplacement du rapport de force du syndicalisme de sa base vers son sommet et le renforcement des fonctions institutionnelles du syndicalisme sur celles de la mobilisation et de la formation politique et syndicale des membres. La participation syndicale émerge afin de donner des solutions préfabriquées aux syndiqués et aux organisations qui les représentent. Elle fabrique un cadre institutionnel renouvelé pour le syndicalisme et force celui-ci à prioriser des solutions institutionnelles sur la mobilisation des membres.<sup>414</sup> Nous soutenons pour notre part que peu importe le degré de participation syndicale entre les parties, le rapport entre capital et travail et la structure des antagonismes qui s'y rattachent demeurent essentiellement inchangés. De plus, le discours syndical sur la participation n'accorde malheureusement aucune attention à l'impact d'un rapprochement des élites syndicales et patronales. À l'instar de Moody, nous croyons que

---

<sup>411</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde*, CSN, *Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1988, p.31

<sup>412</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Assez, Relançons le progrès*, CSN, *Rapport du Comité exécutif*, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.53

<sup>413</sup> *Idem*

<sup>414</sup> COHEN, Sheila, *Ramparts of resistance, Why workers lost their power and how to get it back*, Éd. Pluto Books, London, 2006, p.154

l'accentuation de la participation syndicale force un resserrement de l'autonomie du syndicalisme<sup>415</sup> qui peut s'exprimer par la compression des exigences et demandes des travailleurs et des travailleuses soumises à la participation par leurs leaders syndicaux<sup>416</sup>. La participation priorise stratégiquement l'établissement d'un compromis sur l'expression des besoins et revendications autonomes de la classe ouvrière. Les antagonismes de classe persistent et se resserrent et c'est justement sur cette base qu'il faut selon nous analyser la participation syndicale. Celle-ci émerge selon précisément au sein de rapports antagoniques de classe exacerbés et propose une fuite en avant des perspectives du syndicalisme.

La participation ne remet nullement en question la domination du capital sur l'économie et la production, elle se limite simplement à la négociation de l'extension du pouvoir d'intervention syndical. La participation offre en contrepartie certaines garanties de survie institutionnelles au syndicalisme. Elle propose d'une part de faire participer les membres aux activités de l'entreprise de faire participer les organisations syndicales locales, régionales ou nationales à des lieux de représentation et de concertation de l'autre. Bien que la CSN soutienne s'intéresser à la participation au nom de la démocratisation des rapports économiques les résultats de la participation sur la démocratisation de l'entreprise demeurent mitigés. Comme le mentionne Camfield à juste titre, en effet,

« la négociation pour consentir aux concessions est de loin plus fréquente aujourd'hui que la négociation pour obtenir des améliorations de la convention collective.[...] On présente souvent des propositions ayant pour effet de susciter une collaboration étroite entre le syndicat et l'employeur, pour atteindre les objectifs de l'employeur aux dépens des intérêts des syndiqué.es. »<sup>417</sup>

Au niveau de l'entreprise, les conclusions des recherches de Mélanie Laroche confirment largement la fragilité des positions syndicales en situation de concertation patronale-syndicale depuis son avènement au Québec.<sup>418</sup> Les travaux de Ghislaine Raymond sur le partenariat syndical soulignent pour leur part la précarité des retombées de la participation syndicale avec l'État et ses institutions dans la foulée du Sommet socioéconomique de

<sup>415</sup> MOODY, Kim, *Workers in a Lean World, Unions in the international economy*, Éd. Verso, London, 1997, p.93

<sup>416</sup> *Ibid*, p.119

<sup>417</sup> CAMFIELD, David, *La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, Syndicats et milieux de travail*, Éd. Mouvements, Montréal, 2011, p.39

<sup>418</sup> LAROCHE, Mélanie, *La concertation dans les milieux de travail au Québec : quels impacts dans les accords négociés*, *Regards sur le travail*, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, 13 pages.



1996.<sup>419</sup> Quoiqu'en dise la direction de la Confédération des syndicats nationaux, l'institutionnalisation de la participation syndicale n'est pas nécessairement un gage de démocratisation économique. L'institutionnalisation des pratiques de participation syndicale se développe également selon nous en concurrence avec une stratégie démocratique et orientée vers les membres. Elle peut certes permettre de répondre à certains défis contemporains du syndicalisme, mais ne permet pas en revanche de constituer une meilleure distribution des pouvoirs à l'intérieur de l'appareil syndical.

#### 4.3.2 Participation et plein-emploi

Comme nous l'avons démontré précédemment, la revendication de plein-emploi s'insère au sommet des perspectives politiques de la CSN, et est accompagnée d'un impératif d'ouverture à la participation syndicale. Nous proposons ici d'explorer le lien entre ces deux éléments de façon plus substantielle. Chacune des différentes composantes du nouveau projet de plein-emploi de la CSN appelle à l'intégration de la participation aux mécanismes de lutte syndicale, aux niveaux local, régional, sectoriel ou gouvernemental. L'atteinte du plein-emploi suppose selon elle que « tous les acteurs socioéconomiques, à tous les niveaux d'intervention, doivent se compromettre dans une stratégie globale centrée sur l'emploi. »<sup>420</sup> Armée de la concertation conflictuelle, c'est consciente à la fois de rupture générale des intérêts existant entre les acteurs susmentionnés, mais convaincue de la nécessité de leur action conjointe pour la promotion de l'emploi que la CSN fait le choix de la participation syndicale. Pour se faire, la centrale modifie considérablement son appréciation du patronat et de l'État, ouvrant désormais définitivement la voie à de nouveaux horizons de collaboration avec ces derniers. L'intérêt collectif et partagé des organisations syndicales et sociales, du patronat et de l'État sur la question de l'emploi devrait suffire à matérialiser ce consensus au niveau de la planification économique et de la production.

---

<sup>419</sup> RAYMOND, Ghislaine, *Le partenariat social, Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Éd. Mouvements, Montréal, 2013, 182 pages.

<sup>420</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.30*

Pour la centrale, la collaboration offrirait de nouveaux lieux privilégiés d'intervention au syndicalisme. Ceci devrait ainsi lui permettre d'influencer positivement le développement de l'emploi et de l'économie du Québec en plus de limiter l'action adverse de l'État et du patronat. Graduellement, c'est l'affrontement qui cède le passage à la convergence ponctuelle d'intérêts divergents entre l'État, le patronat et les organisations syndicales. Ainsi,

« l'important c'est de pouvoir mettre l'outil syndical au service de nos objectifs : pour protéger nos emplois, pour ouvrir de nouvelles perspectives, pour assurer notre présence militante partout où les intérêts des travailleurs et des travailleuses sont en jeu. Nous devons sans cesse avoir le souci d'augmenter l'étendue de nos objectifs de négociation. »

<sup>421</sup>

Positionnant l'enjeu de l'emploi au sommet de ses objectifs syndicaux, la CSN développe de multiples revendications en emploi qui interpellent, à des niveaux différents, la mise en œuvre d'une inévitable stratégie de participation syndicale. Pour celle-ci,

« Nous avons exigé d'être associés à la mise en œuvre des politiques économiques au niveau national, bien sûr, mais aussi aux niveaux sectoriel et régional. Nous l'avons voulu ainsi parce que c'est le seul moyen de faire valoir nos convictions en matière de qualité d'emploi, d'accès à l'emploi pour toutes et tous [...] cette volonté d'être partie prenante pour proposer, pour faire avancer nos revendications est aussi présente dans notre action dans l'entreprise et dans l'établissement. Cela nous impose de plus en plus d'être actifs dans des forums de discussion et de décision différents des tables de négociations habituelles. »<sup>422</sup>

Les liens entre le plein-emploi et la participation ne pourraient selon nous être plus explicites. Afin de bien saisir la valeur de la participation syndicale dans le débat sur le plein-emploi à la CSN, nous observerons brièvement les deux principaux lieux d'intérêt de cette lutte, à savoir, l'entreprise et les institutions de l'État.

En premier lieu, l'entreprise constitue le terrain privilégié de l'action syndicale. L'étude de la documentation soumise aux congrès par le comité exécutif de la centrale soulève deux niveaux d'intervention en entreprise sur la question de l'emploi. Elle souhaite exercer une pression suffisante pour assurer le maintien et la création d'emplois et souhaite acquérir les leviers nécessaires pour intervenir syndicalement sur l'organisation du travail. Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur la participation au nom de l'organisation du

<sup>421</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, CSN, Rapport du Comité exécutif, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.19*

<sup>422</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Assez, Relançons le progrès, Rapport du Comité exécutif, 55ème Congrès de la CSN, 1992, pp.52-53*

travail. Contre les fermetures d'entreprises, la mauvaise gestion des entreprises, les changements technologiques à la défaveur de l'emploi, les lacunes en matière de formation de la main-d'oeuvre et la précarisation du travail, la CSN souhaite développer de nouveaux outils d'intervention permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'influencer positivement le cours de l'emploi. Cette participation prend la forme d'une négociation permanente entre le patronat et le syndicat local et se déploie en marge des négociations des conventions collectives. Pour cette dernière, il faut

« peser de tout [son] poids; ne pas craindre de [s']impliquer; [s']équiper pour pouvoir intervenir en pleine possession des informations pertinentes à l'avenir de l'établissement, du secteur. Ne pas laisser à la seule gérance le soin d'organiser la modernisation des procédés de production, mais être là. Ne pas abandonner le champ de la formation professionnelle, mais agir de façon à ce que les travailleuses et les travailleurs soient partie prenante, avec leurs organisations, de ces orientations décisives pour l'avenir. Ne pas céder aux directions d'usines ou d'établissements la définition [des] responsabilités [des] travailleuses et des travailleurs au regard de l'organisation du travail, de la qualité du travail, mais former les militantes et les militants pour qu'ils prennent toute la place qui leur revient. »<sup>423</sup>

Afin de promouvoir la défense de l'emploi, la CSN revendique donc l'élargissement de son emprise sur les leviers majeurs de l'organisation du travail, dont principalement, la gestion économique, la formation en milieu de travail, la santé et la sécurité, l'introduction des nouvelles technologies et la qualité et la finalité des produits et services. La CSN souhaite ainsi « rapprocher les lieux de décisions du monde »<sup>424</sup> et agir syndicalement sur le cours de l'emploi sur cette base. Pour celle-ci, « la connaissance de l'entreprise est un facteur clé dans [sa] capacité d'intervenir de manière éclairée dans les négociations et les choix stratégiques de l'entreprise. »<sup>425</sup> La possession des moyens de production n'est plus au centre de la défense des intérêts de la classe ouvrière. La lutte pour un meilleur partage de l'autorité sur la production et contre l'exclusivité patronale des droits de gérance la remplace. L'émancipation des travailleurs et des travailleuses passe désormais par une plus juste redistribution des gains de productivité.

La CSN en vient également à s'intéresser directement à l'enjeu de la vitalité des entreprises

<sup>423</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Miser sur notre monde, CSN, Rapport du Comité exécutif*, 55ème Congrès de la CSN, 1990, pp.37-38

<sup>424</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Avec le monde, CSN, Rapport du Comité exécutif*, 7ème Congrès spécial de la CSN, 1985, p.53

<sup>425</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, CSN, Rapport du Comité exécutif*, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.78

pour supporter son projet de plein-emploi. Elle suppose ainsi que « les syndicats doivent continuellement se soucier de l'avenir de leur entreprise ou institution et intervenir à ce niveau de manière de plus en plus articulée ». <sup>426</sup> La CSN endosse par conséquent un tout nouveau rapport à l'entreprise, un rapport de réciprocité qu'elle explique comme suit :

« Notre démarche syndicale, depuis quelques années [...] vise rendre les opérations plus efficaces dans les lieux de travail, à accroître la productivité dans les entreprises et les institutions, à impliquer davantage les travailleuses et les travailleurs pour qu'ils aient une prise réelle sur leur travail, pour assurer l'emploi et un meilleur fonctionnement des organisations, pour améliorer la qualité des produits et des services offerts, tant dans le privé que dans le public. » <sup>427</sup>

Pour la direction de la CSN, le « parti pris pour l'emploi, dans le contexte où le secteur industriel et celui des services doivent, pour se développer, se renforcer mutuellement, engage [sa] responsabilité syndicale à soutenir efficacement la concurrence. » <sup>428</sup> Cette nouvelle responsabilité syndicale limite selon nous la capacité du syndicalisme à agir de façon autonome et force à son tour le renforcement de l'intégration du syndicalisme et de ses membres au capitalisme. C'est selon nous justement ce qui fait défaut à la concertation conflictuelle.

D'autre part, et malgré ses réserves initiales, la CSN observe généralement favorablement l'allongement de certaines conventions collectives au nom du maintien ou du développement de dans la littérature syndicale étudiée à compter du milieu des années 1990. Tant qu'elle permet de préserver ou de développer l'emploi, l'extension de la paix industrielle est reçue favorablement. Ceci pose selon nous des défis de taille à l'organisation syndicale auprès des membres. Les moments de mobilisation syndicale, déjà lourdement encadrés législativement au Québec, sont principalement organisés autour des négociations de conventions collectives et de l'arbitrage. De telles pratiques de contestation sont pourtant au cœur de toute forme de syndicalisme démocratique et actif. L'extension de la durée des conventions collectives et donc du temps qui sépare chaque mobilisation syndicale ne peut selon nous que porter atteinte à la vitalité du syndicalisme, peu importe le nombre d'emplois maintenus ou créés.

<sup>426</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Pour un avenir à notre façon, *CSN, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 54<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1988, p. 48

<sup>427</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Le travail autrement, *Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif*, 57<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1994, p.36

<sup>428</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Miser sur notre monde, *Rapport du Comité exécutif*, 55<sup>ème</sup> Congrès de la CSN, 1990, p.49

Ce constat se confirme par la diminution substantielle de la conflictualité au travail au Québec. Celle-ci chute en effet de plus de 60 % au Québec entre 1980 et 2003<sup>429</sup>. Nous reviendrons plus substantiellement sur ce sujet au moment de formuler nos principales conclusions.

En second lieu, le plein-emploi suppose également la participation syndicale avec l'État. Pour se faire, la CSN développe de toutes nouvelles fonctions syndicales et cherche à asseoir la légitimité de son action politique en matière de développement économique et social. Selon elle,

« il n'y a pas de sortie de crise sans des interventions énergiques et concertées sur [la question du plein-emploi.] Mais au-delà des points particuliers ou plus ou moins controversés, il faut savoir reconnaître entre nous qu'une responsabilité incombe au mouvement syndical : celle de concrétiser ses valeurs de solidarité, avec les exigences que cela comporte, et d'apporter sa propre contribution au défi de l'emploi. Sans la reconnaissance de cette responsabilité, l'action syndicale risque de se couper de l'intérêt général et de tomber dans le piège du corporatisme. »<sup>430</sup>

La nouvelle responsabilité syndicale qui en découle est de participer au nom de la satisfaction de ses revendications et de l'intérêt général. L'État, autrefois conçu en tant que levier politique du capitalisme, voit désormais son autorité politique confirmée par le mouvement syndical. Tant qu'il se montre ouvert à reconnaître l'apport du mouvement syndical au développement économique et social et à partager son pouvoir avec celui-ci, il constituera un levier permettant la satisfaction des revendications syndicales. L'action politique du syndicalisme devient peu à peu subordonnée à celle de l'État, celle-ci devant systématiquement devoir attendre l'autorisation de l'État pour officiellement prendre forme.

À compter de 1985, la CSN se montre ouverte à un certain degré à la participation avec l'État, et ce, particulièrement au sujet du plein-emploi<sup>431</sup>. Pour bien asseoir cette pratique politiquement, la centrale cherche à « rétablir l'État en tant qu'interlocuteur incontournable

---

<sup>429</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Travail et rémunération, *Annuaire québécois des statistiques du travail, Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail. Volume 1, No. 2, octobre 2005, Sainte-Foy, [en ligne]* <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v01no02.pdf> (Page consultée le 1er mai 2017)

<sup>430</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités!, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, Montréal, 1996, p.33

<sup>431</sup> La CSN fera effectivement référence à l'influence du Congrès de 1985 en matière de participation et de collaboration syndicale dans les Rapports moraux de l'exécutif de 1990, 1994 et de 1999.

dans la réalisation de [ses] revendications à caractère économique, social et syndical. ». Dans le contexte de l'intensification de l'offensive concertée de l'État et du patronat, cette stratégie nous semble plutôt audacieuse. L'État fortement influencé par le néolibéralisme joue désormais un rôle clé dans le discours de la centrale sur la restructuration des rapports sociaux et économiques. Au-delà des débats portant sur la réduction de la taille de l'État, il est selon elle impératif d'appeler à la création d'un nouvel État.<sup>432</sup> C'est certes auprès d'un nouvel état transformé et au service de l'intérêt collectif qu'elle souhaite participer, c'est cependant avec l'État dans sa forme actuelle qu'elle propose de collaborer. Celui-ci devient en quelque sorte le maître d'œuvre de la réarticulation d'un contrat social autour de l'enjeu de l'emploi. L'action politique de la CSN prend alors la forme de l'exercice d'une pression syndicale sur l'État en vue de l'influencer à prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt commun. La présence de l'organisation à une série grandissante de Commissions parlementaires ou permanentes, ou encore aux sommets gouvernementaux devient simplement inévitable tout au long de notre période d'étude.<sup>433</sup> Le principal levier d'une telle action politique de la CSN est alors de porter ses revendications vers le haut auprès de l'État. La pression politique qui en découle prend principalement la forme de représentation et de lobbying du syndicalisme. La mobilisation syndicale et la constitution d'un véritable rapport de force à la base de chaque syndicat, ou encore dans la société civile sont pour sa part reléguées au second plan et très peu significatives dans la documentation étudiée.

En troisième lieu, le projet de plein-emploi de la CSN suppose la participation syndicale au niveau de l'industrie et des régions du Québec. Ces nouveaux horizons de participation sont intimement liés aux revendications relatives à la mise en œuvre d'une politique nationale de

---

<sup>432</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer la vie. Changer les choses*  
*Rapport du Comité exécutif, 59ème Congrès de la CSN, Montréal, 1999, p.56*

<sup>433</sup> À compter de 1985, la CSN multiplie ses efforts de collaboration et assure sa présence à une multitude de forums, de sommets, et de commissions parlementaires. De ces occasions, la participation de la CSN à la commission Rochon sur les services publics en 1985, à la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec de 1991, au Forum socioéconomique de 1996, à la commission des affaires sociales au sujet des mesures de sécurité du revenu en 1997, à la commission nationale sur les finances et la fiscalité locales de 1998, à la commission de l'économie et du travail de 1999 au sujet de la révision du cadre législatif des normes du travail du Québec, de sa participation à la commission des affaires sociales au sujet des mesures de soutien du revenu en 1999, à la commission à la commission du transport et de l'environnement et la commission parlementaire des affaires sociales sur l'assurance médicament de l'an 2000, de sa participation à la commission de l'économie et du travail de 2001, à la commission de la culture en 2001, à la commission de l'équité salariale de 2002 ou encore de sa participation aux États-Généraux sur la réforme des institutions québécoises de 2003

développement régional et d'une stratégie industrielle, et sont tous deux orientés prioritairement vers le plein-emploi. Faisant état des conséquences de la mondialisation et des stratégies économiques néolibérales des gouvernements sur le développement de plusieurs secteurs d'activité économique et des régions du Québec, l'organisation revendique des interventions plus structurées en économie<sup>434</sup> et exige le développement d'une réelle « stratégie industrielle axée sur le plein-emploi en plus de la reconnaissance des organisations syndicales comme intervenantes privilégiées. »<sup>435</sup> Une fois de plus, le schéma de la participation est relativement simple. Les organisations syndicales doivent s'impliquer sans quoi l'État et le patronat organiseront le développement économique sur des bases étrangères aux intérêts de la collectivité. En d'autres termes, il est selon elle « nécessaire de participer au changement afin de l'influencer dans le sens que nous voulons. »<sup>436</sup> Ainsi,

« le développement industriel ne peut plus être la seule affaire d'entrepreneurs isolés et encore moins reposer sur une quelconque chimie qui résulterait de l'expression magique des forces du marché. Il n'y a pas de génération spontanée en matière de développement industriel, pas plus qu'en d'autres domaines. Les pays les plus dynamiques sur le plan industriel ne sont pas ceux qui ont laissé aller n'importe comment leurs entreprises et leur économie, ils se sont donné des plans, des stratégies, des réseaux, ont tissé des liens entre établissements publics et privés, ont créé des réseaux, bref, ils se sont donné des moyens multiples pour être toujours plus dynamiques et se forcer à aller de l'avant. Les travailleuses, les travailleurs les syndicats, les entrepreneurs et les gouvernements se sont impliqués. Une stratégie globale avait été adaptée à leur réalité. »<sup>437</sup>

La centrale indique donc qu'elle souhaite participer directement à la transformation des pratiques de développement économique et capitaliste du Québec pour y obtenir un rôle politique de représentation ouvrière. Selon elle, « une politique de développement régional doit être mise en œuvre dans le but prioritaire de favoriser concrètement le plein-emploi dans chaque région. »<sup>438</sup> Une telle politique devrait également nécessairement être le produit de la concertation des acteurs économiques et sociaux. Elle soutient ainsi que

« La politique régionale doit être démocratique [ce qui] implique une participation active et concrète à la définition des choix par l'ensemble des groupes d'intérêts représentatifs présents dans la région. Généralement on y trouverait des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des

---

<sup>434</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Assez, Relançons le progrès, CSN, Rapport du Comité exécutif, 56ème Congrès de la CSN, 1992, p.34*

<sup>435</sup> *Idem*

<sup>436</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Agir pour un monde solidaire, CSN, Rapport du Comité exécutif, 60ème Congrès de la CSN, 2002, p.15*

<sup>437</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Le travail autrement, Un choix de solidarités, Rapport du Comité exécutif, 57ème Congrès de la CSN, 1994, p.41*

<sup>438</sup> *Idem*

représentants politiques régionaux, les organisations syndicales et agricoles, les organisations populaires et communautaires, en coalition ou non et les organisations patronales »<sup>439</sup>.

Les organisations syndicales deviennent ainsi les interlocutrices naturelles, légitimes et représentatives des travailleurs et des travailleuses au niveau de la planification économique. Une fois de plus, la direction de la centrale ne porte selon nous qu'une attention très marginale aux moyens de favoriser l'implication directe et démocratique des travailleurs et des travailleuses à ces processus à l'échelle locale. Selon Lapointe et Bélanger, « l'antagonisme de classe entre patron et salarié est remplacé par la concertation volontaire ou contrainte des syndicats avec les patrons pour la survie des emplois et de l'entreprise. Les syndicats sont alors les partenaires utiles qui favorisent l'atteinte des objectifs des patrons.<sup>440</sup> » Malgré que la CSN soutienne que « la concertation n'a de sens que si elle vise justement à lier l'économie aux impératifs sociaux. Compte tenu des intérêts en jeu, elle suppose un certain rapport de forces. »<sup>441</sup> Nous sommes d'avis que c'est exactement ce qui fait défaut à la mise en œuvre de la concertation. À l'instar de Gill, nous concluons qu'« entretenir l'illusion d'une communauté de vues entre patronat et syndicats a de lourdes implications »<sup>442</sup>, et ce, nonobstant de la nature collective ou conflictuelle de l'enjeu du plein-emploi. Le partenariat pour l'emploi constitue selon nous une réponse syndicale à un relatif cul-de-sac de la politique institutionnelle de la CSN ainsi qu'à la faiblesse générale du rapport de force de la centrale dans le contexte de la crise.<sup>443</sup>

#### 4.3.3 Participation et organisation du travail

Au-delà de la lutte pour le plein-emploi, la participation syndicale sur le front de

<sup>439</sup> *Ibid*, p.78

<sup>440</sup> LAPOINTE, Paul-André, BÉLANGER, Paul R., *La participation du syndicalisme à la modernisation sociale*, Coll. Études théoriques, no ET950 I, Montréal, CRISES, 1995, p. 12

<sup>441</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Urgence solidarités!*,

*Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.33

<sup>442</sup> GILL, Louis, *La troisième voie : Une perspective d'avenir?* Dans, KLEIN, Juan-Luis, GAGNON, Christiane, *Les partenaires du développement face au défi local*, UQAC, Coll. Développement régional, Chicoutimi, 2003, p.20 [ en ligne] [http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill\\_louis/troisieme\\_voie/troisieme\\_voie\\_avenir.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/gill_louis/troisieme_voie/troisieme_voie_avenir.pdf), (Page consultée le 20 octobre 2016)

<sup>443</sup> HERON, CRAIG, *The canadian labour movement, A short history*, Éd. Lorimer, Toronto, 2012, p.127



l'organisation du travail devient à son tour une question de plus en plus déterminante à la CSN à partir de 1985. Centrée principalement sur la participation syndicale en entreprise, la lutte syndicale pour l'organisation du travail se déploierait en concurrence au monopole patronal des droits de gérance et poursuivrait l'objectif de la démocratisation du travail. Cette lutte syndicale devrait permettre de prendre les devants en matière de réorganisation du travail et de la production contre sa réorganisation capitaliste et néolibérale. La participation syndicale à l'organisation du travail devrait alors « constituer une réelle opportunité pour redéfinir le contrôle que les salarié.es exercent sur leurs tâches et même sur les finalités du travail, pour mettre en valeur leur savoir-faire et leurs compétences, bref, pour revaloriser le travail. »<sup>444</sup>

Par conséquent, la CSN s'intéresse à la participation à l'organisation du travail au nom des intérêts mutuels des travailleurs, des travailleuses et des patrons. Selon elle,

« s'occuper de l'organisation du travail représente la meilleure garantie que celle-ci ne soit pas uniquement, comme plusieurs employeurs le croient, une démarche pour accroître la productivité ou la qualité des produits ou services, mais une démarche où les besoins de qualité et de productivité sont d'abord ressoudés à la satisfaction [au travail]. »<sup>445</sup>

Il devient ainsi impératif que « les syndicats soient partie liée aux changements, non seulement pour en limiter les effets négatifs possibles, mais surtout pour assurer une véritable maîtrise sur ces changements et, par-là, maximiser les effets positifs pour l'entreprise ou établissement et pour les salarié.es »<sup>446</sup>. Plutôt que d'inscrire son action syndicale dans la contestation des changements provoqués par la réorganisation capitaliste du travail et de la production, la CSN souhaite désormais en inspirer son action syndicale. Cette « offensive syndicale », soulevée par la CSN elle-même, mais reprise par plusieurs auteurs dont tout particulièrement Jacques Boucher<sup>447</sup> soulève selon nous la question de la finalité du syndicalisme. Pour adéquatement défendre le plein-emploi, le mouvement syndical doit-il

---

<sup>444</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Urgence solidarités!, *Rapport du Comité exécutif*, 58ème Congrès de la CSN, 1996, p.24

<sup>445</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Changer les choses, changer la vie, Rapport du Comité exécutif, Notes et propositions*, 59ème Congrès de la CSN, 1999, p.44

<sup>446</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Pour un avenir à notre façon, CSN, Rapport du Comité exécutif, Introduction*, 54ème Congrès de la CSN, 1988, p.60

<sup>447</sup> BOUCHER, Jacques, *Transformations du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises, 1970-1992*, Thèse de doctorat, UQAM, Montréal, 1992.

absolument intégrer un discours qui défend la compétitivité et l'efficacité de la production ? Nous soutenons pour notre part qu'un tel discours au sein des appareils syndicaux renforce la position patronale en forçant un niveau d'ouverture plus grand des salarié.es aux réalités de l'entreprise et de la mondialisation. Il force également un certain repli des revendications vers la réalité particulière de chaque entreprise, ce qui introduit un rapport de concurrence entre les salarié.es d'entreprises différentes. Comme le mentionne Ghislaine Raymond à ce sujet : « Alors qu'auparavant les centrales exigeaient des patrons qu'ils investissent dans la modernisation des entreprises et qu'ils fassent la formation nécessaire auprès des salariés pour permettre leur intégration dans ce processus, alors qu'elles défendaient l'idée que les mesures gagnées dans une entreprise ou dans un secteur d'activité puissent être transférées aux salariés d'autres secteurs, elles en arrivent à faire du cas par cas la règle générale. »

L'intégration d'un certain niveau de consensus patronal-syndical sur la nécessité de la compétitivité de l'entreprise peut certes être inspirée de pratiques plus démocratiques au travail, elle brime néanmoins l'établissement des solidarités syndicales élémentaires à l'établissement d'un véritable rapport de force ouvrier. Sous la pression de ce consensus, le syndicat court de plus en plus le risque de devenir le « défenseur de l'autorité de la direction »<sup>448</sup> auprès des syndiqué.es.

À l'instar de Camfield, nous croyons que la mise en place de structures de participation syndicale à l'organisation du travail ne peut fournir de véritables garanties de démocratisation de l'entreprise. Selon lui, « les structures à elles seules n'encouragent pas la démocratie. Il faut aussi qu'il y ait une culture démocratique qui reconnaît l'importance du pouvoir des membres. »<sup>449</sup> Nous croyons que ceci fait justement défaut à la culture patronale en entreprise. Nous secondons également Kim Moody qui mentionne à ce sujet que peu importe l'origine de la revendication de la participation syndicale en entreprise, le patronat demeure constamment en relative position de force dans l'entreprise. Ceci limite selon nous grandement la portée démocratique de la participation syndicale à l'organisation du travail. Selon lui, la participation affaiblit la légitimité même du syndicalisme et induit de lourdes

---

<sup>448</sup> CAMFIELD, David, *La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, Réinventer le mouvement ouvrier*, Éd. Mouvements, Montréal, 2011, p.29

<sup>449</sup> *Ibid.*, p.81

conséquences pour son fonctionnement idéologique. Ainsi,

« they are a method of by-passing (or avoiding in the first place) the union and undoing the structures and rules created by «job-control» unionism – a misnomer that refers to the job rules, job descriptions, and other contractual limits on management's authority in workplace collective agreements. They also have an ideological function, which is to tie the workers and the union to the goal and objectives of the corporation – to inculcate the ideology of partnership in competitiveness. »<sup>450</sup>

Ce qui fait donc largement défaut à l'analyse du phénomène de la participation syndicale en entreprise de la direction de la CSN est selon nous la capacité du patronat d'exercer une pression sur l'agenda syndical soumis à la participation. Comme le mentionne Laroche à ce sujet,

« il semble que ce n'est pas l'absence de demandes syndicales lors des négociations qui explique l'évolution constatée des conventions collectives, mais plutôt la capacité de l'acteur patronal à influencer leur contenu. Ces derniers ont en effet été en mesure de modifier le contenu des conventions collectives pour répondre à leurs besoins de flexibilité et de compétitivité sans accorder de contreparties suffisantes aux salariés. »<sup>451</sup>

Nous croyons donc que la participation syndicale à l'organisation du travail ne suffit pas à transformer globalement la distribution du pouvoir en entreprise. Pire encore, nous observons qu'elle peut contribuer à faciliter l'obtention de gains pour la partie patronale dans les rondes de négociation collective.

« La négociation pour consentir aux concessions est de loin plus fréquente aujourd'hui que la négociation pour obtenir des améliorations de la convention collective.[...] On présente souvent des propositions ayant pour effet de susciter une collaboration étroite entre le syndicat et l'employeur, pour atteindre les objectifs de l'employeur aux dépens des intérêts des syndiqués. »<sup>452</sup>

La collaboration et le consensus ne semblent pas en mesure de se transposer au chapitre de la négociation collective. De vifs antagonismes y demeurent déterminants, et le patronat est désormais habilité à y apporter ses propres demandes. Les grèves en viennent donc ainsi à être principalement défensives et cherchent à repousser les concessions plutôt que de tenter d'améliorer les salaires ou les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses.<sup>453</sup> La participation syndicale à l'organisation du travail nous semble donc avoir qu'une influence

<sup>450</sup> MOODY, Kim, An injury to all, *The decline of american unionism*, Éd. Verso, London, 1988, p.91

<sup>451</sup> LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.13

<sup>452</sup> CAMFIELD, David, La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, *Réinventer le mouvement ouvrier*, Éd. Mouvements, Montréal, 2011, p.39

<sup>453</sup> *Idem*

marginale sur le rapport de force syndical en matière de négociations alors que le consensus sur lequel il se fonde provoque pour sa part inévitablement la déstabilisation de la position stratégique du syndicalisme.

Nous croyons donc que malgré tous les discours de coopération et de consensus en entreprise, les employeurs conservent systématiquement la main haute dans la détermination des priorités de l'entreprise et dans les négociations. L'employeur peut en effet accepter un certain niveau de participation syndicale en entreprise, mais celle-ci ne s'opérera jamais au détriment de son autorité sur l'entreprise ou de la satisfaction de la profitabilité de la production.<sup>454</sup> Les entreprises québécoises demeurent d'ailleurs généralement très peu réceptives à l'idée de divulguer des informations économiques et financières privées qui permettraient de renforcer la position stratégique du syndicalisme.<sup>455</sup> Comme Moody le souligne :

« The employer-employee relationship had received several coats of brightly coloured paint, but power and wealth remained where they had always been. In fact, wealth had shifted up the social scale and everywhere the capitalist class had improved its lot while labour had lost economic ground. Power, too, increased for capital as job loss and fear of job loss fueled the retreat of many unions. »<sup>456</sup>

La coopération et la nouvelle capacité d'intervention syndicale en entreprise ne permettent malheureusement pas d'inverser l'équilibre des forces entre capital et travail. En revanche, elles forcent plutôt l'intégration objective des intérêts des travailleurs et des travailleuses à ceux de l'entreprise.

Dans le présent chapitre, nous avons établi que le nouveau projet de société de la CSN s'articule de façon prioritaire sur deux objectifs principaux. D'une part, la Confédération des syndicats nationaux cherche en effet à se doter d'un nouveau projet politique orienté sur la nouvelle revendication de la mise en œuvre d'une politique publique et concertée de plein-emploi. De l'autre, la centrale propose selon nous de transformer radicalement son action politique et son action syndicale en s'ouvrant de manière définitive à la participation

---

<sup>454</sup> MOODY, Kim, An injury to all, *The decline of american unionism*, Éd. Verso, London, 1988, p.91

<sup>455</sup> LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.12

<sup>456</sup> *Ibid*, p.12

syndicale. La participation qui constituait jadis une revendication de l'État passe définitivement dans le camp des propositions de l'État, vers celui des revendications syndicales.

Chacun de ces deux aspects du nouveau projet politique de la CSN se fonde sur une vision renouvelée du rapport de la CSN au pouvoir. Le plein-emploi se fonde sur une nouvelle compréhension syndicale du rôle de l'État et de l'entreprise. Il se fonde sur une compréhension de l'emploi en tant qu'objet de nature collective et auquel seule l'intervention concertée des acteurs pertinents en matière de planification et de développement économique peut adéquatement répondre. Il appelle à une intervention combinée de ces acteurs tant au niveau de l'entreprise, des secteurs industriels, des régions et de l'État québécois. Il propose d'instaurer un nouveau rapport de régulation économique et sociale à l'heure de l'effritement des bases de l'État providence. Le projet de plein-emploi est orienté vers la constitution d'un nouveau nationalisme économique à la CSN. L'épuisement des perspectives politiques antérieures de la CSN la cherche à revendiquer la création d'un nouveau contrat social orienté prioritairement sur l'emploi et sur le développement social à l'échelle du Québec. La lutte pour le plein-emploi motive également le rapprochement de la CSN des pratiques liées à l'économie sociale et solidaire. Cet enjeu est au cœur du renouvellement des pratiques syndicales des années 1990 et supporte la création de divers outils financiers qui transforment selon nous le rapport de la direction de la CSN au fonctionnement capitalisme. La lutte pour le plein-emploi supporte une transformation radicale des perspectives politiques de La CSN. Celle-ci propose globalement l'abandon progressif du socialisme démocratique. Il suppose la transformation des principaux leviers de lutte syndicaux et motive directement l'idée de la participation syndicale à tous les niveaux de l'intervention syndicale. Le plein-emploi se fonde sur une vision pacifiée des rapports antagoniques qui réfute toute stratégie syndicale de type classe contre classe et favorise un peu plus l'intégration du syndicalisme et des travailleurs et travailleuses qu'il regroupe au capitalisme. Dans l'ensemble, le projet de politique publique de plein-emploi de la CSN n'aura que des résultats limités. Il ne parviendra pas à établir une nouvelle régulation économique et sociale au sein du capitalisme.

Le second aspect du nouveau projet politique de la CSN est la participation syndicale. Elle est d'une part axée sur l'atteinte du plein-emploi alors que de l'autre, elle cherche à instaurer

des rapports de travail plus démocratiques par la participation syndicale à l'organisation du travail. La participation pour le plein-emploi se déploie principalement au niveau de l'entreprise, des secteurs industriels, des régions et de l'État. Elle s'appuie directement sur le renforcement des pratiques institutionnelles et bureaucratiques du syndicalisme. La participation pour le plein-emploi provoque un changement de cap politique majeur à la tête de la CSN. Elle invite la direction de l'organisation à occuper des fonctions principalement représentatives, médiatiques ou lobbyistes, généralement plus courantes dans les milieux politiques et patronaux. Elle provoque donc un certain rapprochement des pratiques des élites économiques et syndicales. Elle favorise également la consolidation des fonctions institutionnelles du syndicalisme contre un soutien aux fonctions d'organisation et de mobilisation démocratiques auprès des membres. La participation syndicale à l'organisation du travail propose pour sa part de démocratiser le fonctionnement de l'entreprise. Les plus récentes études à ce sujet montrent que les résultats escomptés en la matière ne sont simplement pas au rendez-vous. Le patronat préserve sa position d'autorité en entreprise, la participation syndicale ne renverse nullement la structure du pouvoir de l'entreprise. Alors qu'elle devait permettre une meilleure distribution entre capital et travail, la participation n'octroie finalement qu'un pouvoir d'intervention limité au syndicalisme. En revanche, la participation favorise un rapprochement net et objectif des intérêts de l'entreprise et des travailleurs et des travailleuses. Ceci provoque à son tour le renforcement des contradictions inhérentes au syndicalisme et de l'intégration des syndiqué.es à l'intérieur des structures du capitalisme.

En l'absence d'une stratégie qui mise d'abord sur la constitution d'un véritable rapport de force permettant au mouvement syndical d'exercer une pression parallèle à sa participation, la CSN fait selon nous le pari d'une stratégie syndicale au potentiel fortement limité. Pire encore, dans un contexte généralement défavorable à l'emploi où le potentiel de résistance du patronat et de l'État est accru<sup>457</sup> le choix de la participation a pour résultat de pacifier des rapports antagoniques à la faveur d'un compromis défavorable aux travailleurs et aux travailleuses. Le modèle syndical proposé par le renouveau du syndicalisme prend des distances considérables des intérêts particuliers de la classe ouvrière. Il se fonde sur

---

<sup>457</sup> *Ibid*, p.57

l'établissement d'un compromis négocié entre les intérêts du capital et de la force de travail organisée. Ceci pose selon nous des défis majeurs au syndicalisme contemporain. D'une part, ceci le détourne d'une stratégie orientée vers la satisfaction des revendications particulières des membres. De l'autre, ceci le prive d'un discours qui permettrait de réconcilier le syndicalisme avec l'ensemble de la classe ouvrière et non juste les salarié.es syndiqué.es. L'éclatement des identités et des statuts de travail qui découle des transformations du système productif capitaliste fragilise selon nous la position du syndicalisme en matière de représentation et de défense de la classe ouvrière. Celui-ci doit selon nous impérativement chercher des solutions syndicales du côté de la reconstitution des solidarités de classe élémentaires à la défense et la protection des salarié.es. IL doit se questionner sur son rôle au regard des mouvements sociaux et de l'espace qui lui revient dans la contestation du pouvoir. Tout renouveau du syndicalisme devrait selon nous accorder une attention significative aux multiples origines de l'oppression. Il doit impérativement s'interroger sur les moyens permettant de véritablement ressouder la classe ouvrière de façon créative, originale et non discriminatoire. Les principales activités du syndicalisme ne peuvent plus être l'affaire d'une quelconque minorité agissante aseptisée et prétendument représentative des intérêts de la classe ouvrière. Dans sa forme actuelle, le renouveau politique du syndicalisme provoque selon des conditions défavorables à l'augmentation du rapport de force du syndicalisme. Il est selon nous à la fois une des causes et une des conséquences de l'affaiblissement du rapport de force du syndicalisme contemporain. Les résultats mitigés de la CSN sur le front de la participation et du plein-emploi sont selon nous représentatifs de la faiblesse générale du rapport de force du syndicalisme.

## CONCLUSION

La présente recherche a été animée par une volonté d'explorer la thématique du renouvellement politique du syndicalisme à la Confédération des syndicats nationaux. Nous avons choisi de fonder nos recherches sur la compréhension des motivations et du contenu à la base de cette transition. Nous avons identifié le début du renouvellement syndical à l'année 1985 à la CSN. Bien que ce phénomène se peaufine graduellement dans les années qui suivent, c'est bel et bien à partir des conclusions présentées par la direction de la centrale au Congrès spécial de 1985 que celui-ci se dessine. À l'autre extrême, nous choisissons de limiter notre recherche à l'année 2003. Cette dernière, marquée par l'élection du gouvernement libéral de Jean Charest, signe en quelque sorte la fin du cycle politique souverainiste et la perte d'influence des mécanismes de participation tripartite à la planification du développement économique. Afin de bien cerner les enjeux découlant de cette problématique, nous choisissons de procéder à une analyse de contenu de la documentation officielle de l'organisation présentée en congrès par la direction nationale de la centrale. Cette riche littérature nous permet d'apprécier le point de vue central du comité exécutif de la CSN et saisir son influence sur la direction politique de la centrale.

Dans la présente recherche, nous avons cherché à répondre à la question suivante : *quels sont les fondements du nouveau projet politique de la CSN et quelles en sont les conséquences sur l'évolution politique et stratégique de l'organisation de 1985 à 2003 ?* Nous émettions initialement une hypothèse en deux temps : *1) le nouveau projet politique de la CSN se fonde sur une volonté de dépassement de l'antagonisme capital-travail et de l'idéologie de la lutte des classes; 2) Le nouveau projet politique de la CSN émerge dans un cadre politiquement renouvelé où le plein-emploi et la participation syndicale favorisent l'émergence d'un syndicalisme hautement institutionnalisé qui favorise la diminution et le report du rapport de force du syndicalisme de sa base vers son sommet.* Nos observations confirment ces affirmations, nous les présentons dans les lignes qui suivent.

Les conflits de travail sont en constante diminution depuis le début des années 1980. Entre l'année 1980 et la période 2000-2003, le nombre moyen de conflits de travail au Québec a



chuté de quelque 60,2 %.<sup>458</sup> Ce nombre a effectivement constamment chuté tout au long de ces trois décennies, passant de 272 conflits entre 1981 et 1990, à 134 de 1991 à 2000, puis à 91 conflits durant la période de 2001 à 2010.<sup>459</sup> Le visage de ces conflits a également considérablement changé. Au cours de la même période, ceux-ci se sont montrés de moins en moins fréquents, en plus d'impliquer des unités d'accréditation syndicale de taille de plus en plus restreinte et d'avoir une durée moyenne plus étendue<sup>460</sup>. Ceci peut s'expliquer en bonne partie par l'évolution du travail et de l'emploi, mais également par un certain changement d'attitude des acteurs patronaux et syndicaux sur le front de la négociation collective.

L'évolution contemporaine des stratégies syndicales, mais également des orientations politiques des principales organisations du mouvement ouvrier permet selon nous d'expliquer, du moins en partie, l'évolution du contexte de la conflictualité du travail au Québec. Le renouveau syndical pratiqué par les grandes centrales syndicales québécoises a effectivement une véritable influence sur le nombre et la durée moyenne des conflits de travail dans la province. L'extension de la durée de certaines conventions collectives témoigne à ce sujet particulièrement bien de l'influence des attitudes syndicales sur l'évolution récente des conflits de travail au Québec. La proportion des conventions collectives à longue durée a en effet connu une augmentation significative avec le déplafonnement de leur durée apportée par les modifications Code du travail en 1994<sup>461</sup>. Le nombre de conventions collectives d'une durée supérieure à 36 mois est passé de 9 % des conventions collectives signées au Québec en 1994, à 57 % en 2003, puis à 55 % en 2010<sup>462</sup>. Notons au passage qu'au cours de la même période, le nombre de conventions collectives québécoises d'une durée de plus de 60 mois est pour sa part passé de 4 % en 1994 à 18 % en

---

<sup>458</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Travail et rémunération, *Annuaire québécois des statistiques du travail, Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail. Volume 1, No. 2, octobre 2005, Sainte-Foy, [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v01no02.pdf>* (Page consultée le 1er mai 2017)

<sup>459</sup> LABROSSE, Alexis, LARENTE, Gabrielle, Les arrêts de travail au Québec de 1981 à 2010 : *Portrait statistique de trois décennies*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. spécial Forum 2012, p.2

<sup>460</sup> *Ibid.*, p.3

<sup>461</sup> LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.3

<sup>462</sup> *Idem*

2003, pour se stabiliser autour de 15 % en 2010<sup>463</sup>. Nous assistons depuis plusieurs décennies à un véritable mouvement de pacification des rapports industriels au Québec.

L'augmentation marquée du nombre de conflits de travail qui prennent la forme de lock-out peut, en outre, exprimer l'influence de l'évolution des attitudes patronales sur la durée moyenne des conflits de travail. Le lock-out découle directement et exclusivement de l'initiative patronale et de son autorité sur l'entreprise. Il émerge d'une impasse sur le terrain de la négociation patronale-syndicale. De manière globale, il survient là où le rapport de force du syndicalisme ne permet pas à la partie syndicale d'exercer une pression soit suffisamment grande, ou encore adéquatement dirigée, pour lui permettre d'orienter le cours de la négociation vers la satisfaction de ses revendications et la défense de ses intérêts particuliers. Alors que les conflits caractérisés par une combinaison de grève et de lock-out constituaient en moyenne 4,6 % des conflits entre 1981 et 1990, ils représentent 9,2 % de ceux-ci entre 2001 et 2010.<sup>464</sup> Cette augmentation représente selon nous l'évolution des rapports de force dans la sphère de la négociation collective. Les conflits sont en baisse, mais l'affrontement patronal y occupe une place de plus en plus significative. Ceci peut s'expliquer en partie par l'introduction d'un nombre grandissant de demandes et d'exigences patronales au chapitre de la négociation collective. Le lock-out établit donc une démonstration claire du rapport de force du patronat. Il met en lumière l'autorité patronale sur la production et expose l'affaiblissement de la position syndicale dans l'évolution de la conflictualité du travail au Québec.

La priorisation du plein-emploi permet selon nous d'expliquer, du moins en partie cette tendance. L'augmentation du chômage dans les années 1980 et 1990 confirme l'élévation du rapport de force du patronat et de l'État dans les négociations collectives. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la régulation du travail se brise à compter du milieu des années 1970. Les négociations patronales syndicales, relayées par les négociations du secteur public, prennent alors une forme de plus en plus défensive. Le patronat cherche désormais à négocier des concessions syndicales là où l'évolution négative du marché de l'emploi force

---

<sup>463</sup> *Idem*

<sup>464</sup> *Idem*

un repli stratégique des organisations syndicales sur la question du maintien de l'emploi. Le maintien de l'emploi est ainsi priorisé sur l'évolution positive des conditions salariales et de travail sur lequel il repose. L'intensification de l'affrontement patronal qui s'ensuit, relayé par l'appui de l'État en matière législative, réglementaire et budgétaire facilite l'agression patronale et assure une démonstration claire de sa position de force. Le plein-emploi émerge alors à la CSN en tant que proposition centrale du syndicalisme. Elle induit une transformation considérable de l'action politique et stratégique du syndicalisme. Aussi louable qu'elle puisse être, nous constatons que la revendication du plein-emploi ne fait dans une vaste mesure que reporter le rapport de force du syndicalisme sous d'autres cieus. Le plein-emploi ne sera effectivement jamais atteint au Québec au cours de notre période d'étude, il cantonne l'action syndicale à une action essentiellement revendicative. Les données sur l'évolution des taux de chômage au Québec supportent nos constats à ce sujet. Entre 1985 et 2003, le taux de chômage sera en moyenne de 10,6 % au Québec alors qu'il se situe pour sa part à 8,9 % en moyenne dans l'ensemble du Canada.<sup>465</sup> Au cours de la même période, il ne diminuera que de 1,6 % en moyenne que ce soit au Québec spécifiquement, ou encore sur l'ensemble du territoire du Canada. Le taux de chômage du Canada et du Québec ont donc connu des fluctuations fortement similaires entre 1985 et 2003.

Malgré la centralité de la revendication du plein-emploi dans le mouvement syndical, le consensus obtenu entre les parties patronales et syndicales à ce sujet dans le cadre du Forum pour l'emploi ne se traduit pas par la mise en forme d'une politique économique gouvernementale concrète. Elle n'aura eu à terme qu'une influence limitée sur le cours de l'emploi dans la province. Ceci se confirme par ailleurs par la décroissance de l'emploi dans le secteur public provincial de 1994 à 2000.<sup>466</sup> En 1994, ce secteur comptait quelque 785 985 emplois<sup>467</sup>. Ce nombre diminuera drastiquement jusqu'en 2000 où il atteindra son seuil le plus bas depuis la fin des années 1970 à 692 538 emplois.<sup>468</sup> Malgré quelques fluctuations<sup>469</sup>,

---

<sup>465</sup> Voir Annexe B

<sup>466</sup> STATISTIQUES CANADA, Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées [en ligne] <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47> (page consultée le 1er mai 2017)

<sup>467</sup> LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.3

<sup>468</sup> Idem

<sup>469</sup> Ce secteur connaîtra cependant une croissance rapide au début des années 2000 avec les politiques de

les effectifs publics provinciaux suivront une courbe généralement négative à compter de cette date. L'évolution des attitudes du gouvernement du Québec au regard de l'emploi de ses salarié.es du secteur public nous permet de douter du niveau de pénétration du projet de plein-emploi de la CSN auprès des élites gouvernementales.

Ces constats empiriques mettent largement en doute l'influence politique concrète du projet syndical de plein-emploi à l'intérieur des frontières du Québec. Ils remettent également en question la capacité des organisations syndicales à avoir un impact déterminant sur l'orientation des politiques économiques publiques de la province. En conséquence, il met selon nous directement en cause l'efficacité de l'action syndicale. À fortiori, il contredit l'hypothèse de la CSN voulant que la lutte pour le plein-emploi puisse élever le rapport de force syndical. Nous soutenons pour notre part que le positionnement du plein-emploi au sommet des revendications de la CSN a pour effet de rendre l'élévation du rapport de force du syndicalisme dépendante de la mise en œuvre du plein-emploi, et donc du bon vouloir des élites économiques et politiques. La CSN comprend désormais le plein-emploi en tant qu'objet de nature collective. Patronat, État, syndicats et société civile devraient ainsi tous collaborer à sa mise en œuvre. Cette vision pacifiée de l'emploi évacue complètement les rapports pourtant antagoniques qui opposent capital et travail. Elle retire l'emploi de cet antagonisme alors que la crise du chômage est pourtant bel et bien une des multiples manifestations des mutations contemporaines du capitalisme. Dans l'ensemble, le nouveau projet politique de la CSN s'arrime à une vision renouvelée du rapport du syndicalisme au capitalisme. Il positionne le plein-emploi au centre de la restitution d'un compromis situé à mi-chemin entre le développement économique et le développement social. Ceci confirme le premier volet de notre hypothèse de recherche, à savoir que « *le nouveau projet politique de la CSN se fonde sur une volonté de dépassement de l'antagonisme capital-travail et de l'idéologie de la lutte des classes.* » La CSN propose alors d'établir une stratégie de consensus en entreprise, dans l'industrie, dans les régions et avec l'État. Cette dernière

---

rehaussement des effectifs de la fonction publique du gouvernement de Bernard Landry et à la création de nouveaux services publics tels le réseau de garderies publiques, ou centres de la petite enfance (CPE) et la Régie de l'assurance médicaments. Cette croissance sera toutefois freinée rapidement par la politique de réingénierie de l'État du gouvernement Charest qui lui succède au pouvoir et qui mettra un terme définitif à la concertation tripartite au Québec.

supporte théoriquement l'avènement de la participation syndicale à la CSN et en est selon nous absolument indissociable.

À l'instar de Laroche, nous constatons que la baisse de la conflictualité a une incidence sur la détermination des stratégies des syndicats québécois. En effet, nous acquiessons au constat selon lequel la baisse de la conflictualité aurait pour effet d'augmenter globalement le recours syndical à la concertation en milieu de travail.<sup>470</sup> La paix industrielle qui découle de ce contexte profite selon nous davantage au patronat qu'aux organisations de travailleurs et de travailleuses. Les conflits de travail et les grèves provoquent inévitablement une diminution de la productivité de l'entreprise en conflit avec ses employé.es. En situation de conflit, l'essentiel du rapport de force d'un syndicat repose sur sa capacité à exercer une pression en perturbant des activités de l'entreprise. Cette perturbation peut être symbolique ou concrète, elle cherche néanmoins à altérer les rapports de production. Chaque journée de travail perdue par personne a une incidence claire sur l'efficacité et la compétitivité des opérations de l'entreprise. Le patronat est bien conscient de cette relation. C'est en ce sens qu'il parvient parfois à faire usage de briseurs de grève ou qu'il a recours au travail étendu de ses cadres non syndiqués pour maintenir les activités de l'entreprise. Les insuffisances des dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail et leur désuétude facilitent d'ailleurs le recours à une main-d'œuvre extraordinaire en situation de grève ou de lock-out. L'allongement des conventions collectives et l'acquiescement syndical aux impératifs d'efficacité et de compétitivité de l'entreprise profitent alors selon nous directement au patronat. Ils assurent une suspension des hostilités qui intègre les travailleurs et les travailleuses aux intérêts de l'entreprise et favorisent et le maintien et la rentabilité de ses opérations. Nous considérons pour notre part que les luttes, grèves et mobilisations syndicales favorisent également une véritable participation démocratique des syndiqué.es au syndicalisme. Elles jouent un rôle clé dans la construction d'une culture démocratique et d'un imaginaire combatif chez ces dernier.es. Elles facilitent l'éducation politique des travailleurs et des travailleuses et contribuent à forger une identité commune entre les salarié.es. Par conséquent, elles fournissent au syndicalisme les outils nécessaires à l'établissement d'un véritable rapport de

---

<sup>470</sup> LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, p.4

force ouvrier. La priorisation d'une vision romancée du compromis à la CSN, la concertation conflictuelle, diminue selon nous l'importance de chacun de ces aspects pourtant vitaux à tout syndicalisme à visée démocratique. Sa négation ne peut, en somme, que contribuer à l'effondrement du rapport de forces effectif du syndicalisme.

La participation syndicale en entreprise vise selon nous deux objectifs prioritaires : le maintien et la création d'emplois et la lutte pour l'organisation du travail. En ce qui concerne l'emploi, les résultats de la concertation sont selon nous mitigés. Les travaux de Laroche indiquent que le nombre de conventions collectives contenant des mesures de garantie de travail ou de travail assuré est cependant passé de 31,1 % des conventions collectives pour la période 1988-1991 à quelque 8,2 % pour la période 2006-2009<sup>471</sup>. Les besoins en flexibilité du patronat imposent des révisions majeures des garanties offertes par la convention collective. Ces derniers se montrent également frileux à l'idée de conventionner de véritables mécanismes de transparence économique ou de partage d'information financière ou stratégique<sup>472</sup>. Les bénéfices de la concertation patronale-syndicale se sont alors généralement limités à la formation et à la sécurité du travail et sont dans une large mesure tributaires de l'action législative et réglementaire de l'État en la matière<sup>473</sup>. La concertation patronale-syndicale n'a selon nous qu'une portée limitée et ne fournit pas des garanties d'emplois substantielles en plus de ne pas contribuer à l'avènement de rapports plus démocratiques en matière d'organisation du travail. Le patron maintient son autorité sur l'entreprise, la logique du profit demeure en son centre.

La participation syndicale avec l'État ou ses institutions obéit à une logique semblable. D'entrée de jeu, la direction de la Confédération des syndicats nationaux s'y intéresse en vue de rehausser le rapport de force syndical. Dès 1985, la CSN fait le choix de la participation et annonce rompre de manière définitive avec sa posture précédemment critique et abstentionniste en la matière. Face à un cul-de-sac institutionnel, à la faiblesse de son rapport de force et contrainte de faire face à l'intensification de l'affrontement patronal, la CSN

---

<sup>471</sup> *Ibid*, p.10

<sup>472</sup> *Ibid*, p.12

<sup>473</sup> *Ibid*, p.12

cherche une façon de renouveler son initiative politique par le tripartisme<sup>474</sup>. Au Québec, aucune réglementation ou disposition législative ne permet aux acteurs syndicaux, communautaires ou populaires d'exiger la mise en œuvre de la concertation. Elle découle entièrement de l'initiative de l'État et confirme donc sa position d'autorité en la matière. Elle cantonne le syndicalisme à une position de dépendance vis-à-vis de l'État et le prive de l'énergie nécessaire au développement d'un véritable rapport de force démocratique et dynamique orienté sur les membres. La participation syndicale facilite l'émergence d'un certain *interventionnisme syndical*. Un tel interventionnisme, repose sur des fonctions hautement institutionnalisées de représentation politique et médiatique, de recherche et le lobbying. La participation syndicale avec l'État relègue également tout processus de démocratie syndicale au second plan. Les membres demeurent essentiellement éloignés de tout le processus qui vise à y établir un certain consensus au sommet. Leur rôle doit alors se limiter à l'endossement ou le rejet des conclusions établies par le haut. Comme le mentionne Cohen, un tel appareil syndical est hautement incompatible avec un syndicalisme combatif et orienté démocratiquement vers les membres<sup>475</sup>. Ces nouvelles fonctions hautement institutionnalisées du syndicalisme détournent selon nous l'attention du syndicalisme de l'organisation de l'action militante et démocratique à sa base au profit de la consolidation du rôle de ses élites syndicales. Les organisations syndicales s'apparentent par conséquent de plus en plus à un *establishment politique* dont les ministres doivent répondre publiquement aux membres.<sup>476</sup> En outre, au fur et à mesure qu'elles veulent gagner en légitimité et en crédibilité elles tendent inversement à perdre la capacité de dégager une impression de courage, de sincérité et d'audace auprès de la population.<sup>477</sup> L'autonomie politique du syndicalisme altérée, ce qui supporte le second volet de notre hypothèse de recherche, à savoir que « *le nouveau projet politique de la CSN émerge dans un cadre politiquement renouvelé où le plein-emploi et la participation syndicale facilitent la diminution et le report du rapport de force du syndicalisme de sa base vers son sommet.* »

---

<sup>474</sup> HERON, CRAIG, *The canadian labour movement, A short history*, Éd. Lorimer, Toronto, 1989, p.124

<sup>475</sup> COHEN, Sheila, *Ramparts of resistance, Why workers lost their power and how to get it back*, Éd. Pluto, London, 2006, p.151

<sup>476</sup> RENOUVELER LE SYNDICALISME: Pour changer le Québec de demain, Philippe Crevier, Hubert Forcier, Samuel Trépanier, Éd. Écosociété, Montréal, 2015, p.63

<sup>477</sup> COHEN, Sheila, *Ramparts of resistance, Why workers lost their power and how to get it back*, Éd. Pluto, London, 2006, p.151

De 1966 à 2003, les différents projets politiques occuperont successivement un espace relativement marginal dans la vie syndicale des membres de la Confédération des syndicats nationaux. Ceux-ci s'articuleront tour à tour à la tête de la centrale pour ensuite se déplacer vers les instances syndicales inférieures de l'organisation. Ceci confirme selon nous l'importance du leadership syndical dans les organisations du mouvement ouvrier québécois. Malgré qu'il fût d'abord et principalement le produit du discours de l'élite syndicale de la centrale, le projet de société socialiste-démocratique de la CSN avait néanmoins une préoccupation centrale pour l'émancipation de la classe ouvrière. Il était orienté sur les intérêts de classe de ses membres et sur la transformation révolutionnaire et démocratique de la production, de la politique et du syndicalisme. Les stratégies de négociation multipatronale, en « front commun », du syndicalisme de remorque ou de combat, la constitution du « deuxième front syndical », témoignent d'ailleurs assez bien de la place centrale de l'émancipation de classe dans ce projet politique de la CSN. L'abandon graduel du socialisme et son remplacement par le nouveau projet politique de la CSN instaurent de nouveaux rapports entre syndicalisme et capitalisme. Non seulement le remplacement du capitalisme n'est plus à l'ordre du jour, mais le syndicalisme cherche désormais à y jouer un rôle de pilier institutionnel. Plein-emploi, économie sociale et participation syndicale deviennent ainsi des moyens légitimes d'une direction politique qui se croit capable dompter le capital. L'intensification de l'affrontement patronal, l'austérité budgétaire néolibérale, la déréglementation du travail, de l'économie et des échanges prouvent la grandeur des déséquilibres de pouvoir entre les parties. Afin de se renouveler de façon à défendre plus efficacement les intérêts de ses membres et de la classe des travailleur.euses, le mouvement syndical doit multiplier ses efforts de mobilisation et d'éducation politique. Il doit impérativement et sans cesse participer à la définition et à la redéfinition des solidarités de classe. Une telle quête va inévitablement dans une direction opposée à toute démarche cherchant à réconcilier le syndicalisme avec l'État, le patronat ou le capitalisme. Elle rejette la consolidation d'appareils syndicaux bureaucratiques et hautement institutionnalisés. Elle favorise l'auto-organisation des travailleurs et des travailleuses sur leur représentation par le haut. Elle situe l'intérêt du syndicalisme à sa base, et favorise la création de structures syndicales démocratiques, transparentes et autonomes. Le syndicalisme doit chercher à se renouveler en innovant en matière de luttes populaires. Il doit s'allier de manière égalitaire



avec les mouvements sociaux québécois. Il doit incarner et inspirer le courage et la force d'un mouvement organisé. Pour ce faire, le syndicalisme contemporain doit impérativement se réconcilier avec une analyse rigoureuse et actualisée des rapports de pouvoir et des oppressions. Il doit absolument contester toute analyse qui ne saurait représenter la complexité des rapports de pouvoirs au sein même de la classe ouvrière et du syndicalisme. Il doit également trouver de nouveaux moyens originaux de remettre en question et de dépasser l'encadrement strict et rigide de l'action syndicale. Les véritables pouvoirs de la classe ouvrière ne se négocieront jamais à l'intérieur des structures du capitalisme. Ils s'obtiendront plutôt par la force, et se construiront sur ses ruines.

## ANNEXE A

Évolution de l'indice des salaires des syndiqué.es en comparaison à l'Évolution de l'indice du prix à la consommation (IPC) 1985-2003

Années	IPC (Pourcentage de variation annuelle)	Augmentations de salaires des travailleurs et travailleuses syndiqué.es. (En pourcentage)
1985	3,1	4
1986	2,9	4,1
1987	2,6	4,15
1988	3,1	4,22
1989	3,3	4,8
1990	5,8	4,97
1991	1,6	3,43
1992	1,1	1,95
1993	-1,1	0,13
1994	1,5	1,23
1995	1,4	2,85
1996	1,3	1,7
1997	1,3	1,35
1998	1,4	1,5
1999	2,3	1,85
2000	2,2	2,65
2001	2	3,08
2002	2,5	2,15
2003	2	2,15
<b>Moyenne totale</b>	<b>2,12</b>	<b>2,75</b>
<b>Total cumulatif</b>	<b>40,3</b>	<b>52,23</b>

Sources : Statistiques Canada : Grands règlements salariaux, par région et/ou sphère de compétence, Emploi et Développement social Canada - Programme du Travail, \*Archivé\* trimestriel [en ligne] <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>, Statistiques Canada : Tableau 326-0020, Indice des prix à la consommation annuel (IPC) [en ligne] <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>

## ANNEXE B

### Portrait de l'évolution des taux de chômage au Québec et au Canada, 1985-2003

Année	Taux de chômage moyen au Québec (En pourcentage)	Taux de chômage moyen au Canada (En pourcentage)
1985	12,2	10,5
1986	11	9,6
1987	10,2	8,8
1988	9,5	7,8
1989	9,6	7,5
1990	10,5	8,2
1991	12,2	10,3
1992	12,8	11,2
1993	13,2	11,4
1994	12,3	10,4
1995	11,4	9,5
1996	11,8	9,6
1997	11,4	9,1
1998	10,3	8,3
1999	9,3	7,6
2000	8,4	6,8
2001	8,7	7,2
2002	8,7	7,7
2003	9,2	7,6
<b>Total moyen</b>	<b>10,6</b>	<b>8,9</b>
<b>Diminution relative 1985 - 2003</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,6</b>

Source :

Statistiques Canada : Tableau 282-0087 Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées, [ en ligne]

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>,

Statistiques Canada, Tableau 282-0087 Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées, [ en ligne]

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents généraux

Bettache, Mustapha, La concertation patronale-syndicale au Québec : *consultation ou décision conjointe? Des différences de perception et retombées sur la mobilisation des employés*, Revue Multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, Vol. 5, No. 1, 2 010 181 pages. [en ligne] <http://www.erudit.org/revue/remest/2010/v5/n1/039359ar.pdf> ( page consultée le 24 mars 2013)

BOIVIN, Jean, La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972) , Relations industrielles, Volume 27, No.4, Montréal, 1972, p. 679-717

Boucher, Jacques, Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises : 1970-1992, Thèse (D. en sociologie), Université du Québec à Montréal, 1994, 262 pages

Brenner, Aaron, Brenner, Robert, Winslow, Cal, Rebel rank and file, *Labor militancy and revolt from below during the long 1970's*, Éd. Verso, London, 2010, 394 pages

Camfield, David, La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, *Syndicats et milieux de travail*, Éd. Mouvements, Montréal, 2011, 262 pages

Chambarlac, Vincent, Ubali, Georges, Épistémologie du syndicalisme, *Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Éd. L'Harmattan, Collection Logiques sociales, Paris, 2005, 200 pages

Cohen, Sheila, Ramparts of resistance, *Why workers lost their power and how to get it back*, Éd. Pluto, London, 2006, 221 pages

Crevier, Philippe, Forcier Hubert, Trépanier Samuel, Renouveler le Québec, Éd. Écosociété, Montréal, 2015, 295 pages

Denis, Serge, *Social-démocratie et mouvement ouvrier : La fin de l'histoire ?*, Éd. Boréal, Montréal, 2003, 223 pages.

Denis, Roch, Denis, Serge, *Les syndicats face au pouvoir : syndicalisme et politique au Québec de 1960 à 1992*, Ottawa, éditions du Vermillon, 1992, 196 pages.

Favreau, Louis, L'Heureux, Pierre, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui, Crise et avenir du syndicalisme au Québec*, Vie Ouvrière, Montréal, 1984, 269 pages.

Fournier, Louis, *Solidarité Inc. : Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, Québec /Amérique, 1991, 287 pages.

Fournier Louis, *Histoire de la FTQ, La plus grande centrale syndicale au Québec, 1965-1992*, Éd. Québec-Amérique, Montréal, 1994, 261 pages

Gill, Louis, *La « troisième voie » : une perspective d'avenir ?*, Dans, Gagnon, Christiane, Klein, Juan-Luis, *Les partenaires du développement face au défi local*, Université du Québec à Chicoutimi, 1992, pp. 69 à 100.

Gill, Louis, *La Concertation est-elle la clé du plein-emploi ?*, *Interventions économiques*, no 24, 1992, Éditions Saint-Martin, Montréal, pp. 83 à 98.

Heron, Craig, *The canadian Labour movement, A short history*, Éd. , Éd. Lorimer, Toronto, 1989, 188 pages

Kabore, Philippe, *Étude spéciale : histoire économique du Québec depuis une soixantaine d'années*, Desjardins, Études économiques, Montréal, 25 Novembre 2014, 21 pages

Dauphin, Roma, *La croissance économique au Québec au 20<sup>ème</sup> siècle*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2002, p. 16 [en ligne]  
<http://bibvir2.uqac.ca/archivage/030002872.pdf>

KRASUCKI, Henri, *Syndicats et lutte de classes, Questions d'aujourd'hui*, Éd. Sociales, Paris, 1969, 124 pages

LABROSSE, Alexis, LARENTE, Gabrielle, *Les arrêts de travail au Québec de 1981 à 2010 :*

*Portrait statistique de trois décennies, Regards sur le travail, Vol. 9, No. spécial Forum 2012, 12 pages.*

LAROCHE, Mélanie, La concertation dans les milieux de travail au Québec : *quels impacts dans les accords négociés*, Regards sur le travail, Vol. 9, No. 2, Printemps 2013, 13 pages

Lévesque, Benoît, Christian, Murray, Gregor, Transformations du travail et vécu syndical : *Perspectives de renouvellement syndical*, CRIMT, Collection Travail en Mutations, No. 72 112, Mars 2007

Lévesque, Benoit *et al*, Le renouvellement de la social démocratie au Québec, *un chantier qui s'impose plus que jamais*. Revue Vie économique, Éd. Vie Économique, Vo. 2, No. 2, 2010, 29 pages

Lévesque, Benoît, La crise de la social-démocratie européenne, *Renouvellement ou refondation ?*, Cahiers du CRISES, Coll. Études théoriques, No. ET1403, ÉNAP-UQÀM, Montréal, Août 2014, 36 pages

Lévesque, Benoit, La concertation au Québec, *Des expériences à l'institutionnalisation* Dans, Eme, Bernard, Laville, Jean-Louis, Cohésion sociale et emploi, Éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 285 pages.

Mills, Sean, Contester l'empire, *Pensée postcoloniale et militantisme à Montréal, 1963-1972*, Éd. Hurtubise, Montréal, 2015, 264 pages

Moody, Kim, Workers in a Lean World, *Unions in the international economy*, Verso, London, 1997, 310 Pages.

MOODY, Kim, An injury to all, the decline of american unionism, Éd. Verso, London, 1988, 350 pages

Pinard, Rollande, La révolution du travail, de l'artisan au manager, Éd. Liber, Montréal, 2008, 415 pages

Poulin-Simon, Lise, Le plein emploi, pourquoi ?, Institut de recherche appliquée sur le travail, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1983, 273 pages.

Ministère du travail, La dynamique de la concertation patronale-syndicale au Québec, Gouvernement du Québec, 2003. 17 pages

PANITCH, Léo, SWARTZ, Donald, From consent to coercion, *The assault on Trade Union Freedoms*, Third edition, University of Toronto Press, Toronto, 2009, 240 pages.

PÉPIN, Marcel, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel, *La CSN propose un changement radical*, CSN, Montréal, 1968, 29 pages.

Paquette, Pierre, Vers le plein emploi; *Pour un renouvellement des politiques publiques*, Éd. Seccareccia, Mario, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1998, 205 pages.

Piotte, Jean-Marc, Du combat au partenariat; Interventions critiques sur le syndicalisme québécois. Éd. Nota Bene, Montréal, 1998, 273 pages.

Piotte, Jean-Marc, Le syndicalisme de combat, Éd. Albert Saint-Martin, Montréal, 1977, 163 pages.

Raymond, Ghislaine, Le Partenariat social, *Le Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Éd. Mouvements, Montréal, 2013, 137 Pages

ROUILLARD, Jacques, Le syndicalisme québécois, *deux siècles d'histoire*, Éd. Boréal, Montréal, 2004, 284 pages.

ROUILLARD, Jacques, L'expérience syndicale au Québec, *Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Éd. VLB, Montréal, 2008, 331 pages

ROUILLARD, Jacques, Histoire de la CSN, *1921-1981*, Éd. Boréal Express, CSN, Montréal, 1981, 307 pages

Tixier, Pierre-Éric, Management participatif et syndicalisme, *Sociologie du Travail*, No 3, 1986, p.367

Touraine, Alain, La Voix et le regard, Éd. Seuil Paris, 1978, p.103

Tremblay-Boily, Guillaume, Les fronts communs et l'État : 1972-1983, Fondation Jean-

Charles Bonenfant, Assemblée Nationale du Québec, 2011, [en ligne] <http://www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais/2011Tremblay-Boily.pdf> (page consultée le 17 novembre 2013)

Vaillancourt, Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux, 1991,[en ligne][http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt\\_jean\\_guy/mouvement\\_ouvrier/mouvement\\_ouvrier.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/mouvement_ouvrier/mouvement_ouvrier.html), p.7 (page consultée le 3 décembre 2013)

### **Documents officiels de la CSN**

Confédération des syndicats nationaux, Ne comptons que sur nos propres moyens, Collection mouvements, Montréal, 2012, 137 pages.

Confédération des syndicats nationaux, Vivre à notre goût, *Rapport moral du président Général de la CSN*, CSN, Montréal, 1974, 191 pages

Confédération des syndicats nationaux Procès-verbal du 4<sup>e</sup> Congrès spécial et du 48<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1977, 158 pages

Confédération des syndicats nationaux La CSN aujourd'hui, *Rapport moral de l'exécutif, 48<sup>e</sup> Congrès de la CSN*, CSN, Montréal, 1977, 39 pages

Confédération des syndicats nationaux Élargir les droits, nos appuis, nos luttes, *Rapport de l'exécutif, 49<sup>e</sup> Congrès de la CSN*, CSN, Montréal, 1978, 100 pages

Confédération des syndicats nationaux Pour la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses, CSN, Montréal, 1979, 168 page

Confédération des syndicats nationaux, Une force collective organisée avec le peuple, *Rapport de l'exécutif, 50<sup>e</sup> Congrès*, CSN, Québec, 1980

Confédération des syndicats nationaux, Tous ensemble pour de nouveaux pouvoirs, *Rapport de l'exécutif de la CSN, 51<sup>e</sup> Congrès*, CSN, Québec, 1982, 117 pages



Confédération des syndicats nationaux Du travail pour tout le monde, *Manifeste des travailleurs et travailleuses victimes de fermetures d'entreprises et de licenciements collectifs*, CSN, Montréal, 1982, 64 pages

Confédération des syndicats nationaux S'organiser pour travailler et vivre autrement, *Rapport de l'exécutif de la CSN*, 52<sup>e</sup> Congrès, CSN, Montréal, 1984, 160 pages

Confédération des syndicats nationaux Avec le monde, *Rapport de l'exécutif*, 7<sup>e</sup> Congrès spécial, CSN, Québec, 1985, 79 pages

Confédération des syndicats nationaux, Gagner du terrain, *Rapport de l'exécutif et propositions*, 53<sup>e</sup> Congrès, CSN, Montréal, 1986,

Confédération des syndicats nationaux Pour un avenir à notre façon, *Rapport du comité exécutif, Introduction*, 54<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1988, 87 pages

Confédération des syndicats nationaux, Pour un avenir à notre façon, *Rapport du comité exécutif, Notes et propositions*, 54<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1988, 135 pages

Confédération des syndicats nationaux, Miser sur notre monde, *Rapport du comité exécutif, Introduction*, 55<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1990, 69 pages

Confédération des syndicats nationaux Assez, relançons le progrès, *Rapport du comité exécutif, Introduction*, 56<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Québec, 1992, 84 pages

Confédération des syndicats nationaux, Une démarche syndicale pour prendre les devants dans l'organisation du travail, CSN, Montréal, 1992, 21 pages

Confédération des syndicats nationaux, Le travail autrement, *Rapport du comité exécutif, Introduction*, 57<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1994, 79 pages

Confédération des syndicats nationaux, Sortie de récession, Service de recherche CSN, Montréal, 1994, 41 pages

Confédération des syndicats nationaux En campagne pour les services publics et l'emploi, CSN, Montréal, 1994, 33 pages

Confédération des syndicats nationaux, Renforçons nos outils syndicaux, *Rapport du comité*

*exécutif*, 8<sup>e</sup> Congrès spécial de la CSN, CSN, Montréal, 1995, 24 pages

Confédération des syndicats nationaux Développer l'économie solidaire, *Éléments d'orientation*, CSN Montréal, 1995, 50 pages

Confédération des syndicats nationaux, Nos choix stratégiques dans la conjoncture actuelle, Montréal, 1995 - 23 pages

Confédération des syndicats nationaux Urgence solidarités, *Rapport du comité exécutif*, 58<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1996, 84 pages

Confédération des syndicats nationaux, Ensemble c'est possible, *Rapport du comité exécutif*, 59<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Montréal, 1996, 84 pages

Confédération des syndicats nationaux Changer les choses, changer la vie, *Rapport du comité exécutif*, 59<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Québec, 1999, 104 pages

Confédération des syndicats nationaux Agir pour un monde solidaire, *Rapport du comité exécutif*, 60<sup>e</sup> Congrès de la CSN, CSN, Québec, 2002, 100 pages

### **Ouvrages consultés**

Bélangier, Yves, Comeau, Robert (dir.), *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, 339 pages.

Bellemare, Diane, Une stratégie pour sortir de la crise de l'emploi, Dans : Laflamme, Gilles et al., (Dir.), *La crise de l'emploi; de nouveaux partages s'imposent*, PUL, Sainte-Foy, 1997, pp. . 143-152

Bertrand, Jean-Louis, Solidarité Inc. L'actionnariat syndical et la démocratisation en entreprise. Une étude de cas, Cadorette Marine Corporation, Cahier du CRISES # 9606, 1996, 78 pages.

Bergouinioux, Alain, Manin, Bernard, *Le régime social-démocrate*, PUF, Paris, 1989, 192 pages.

Boucher, Jacques, *Les mouvements sociaux : réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Cahier du CRISES # 9003, 1990, 85 pages.

Bourque, Gilles, *Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle au Québec*, cahier du CRISES #9506, 1995, 54 pages.

Comeau Yvan *et al.* *L'économie sociale et le Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, Montréal, 2002, p. 186-202.

Gilles, Gilles, *Hayek et sa reconstruction du libéralisme*, *Cahiers de recherche sociologique*, no 32, 1999, pp. 119 à 141.

Gagnon, Mona-Josée, *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux, diagnostic*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1994, 140 pages.

Gagnon, Mona-Josée, *Un choix en faveur de la démocratie*, Dans : Laflamme, Gilles et al., (Dir.), *La crise de l'emploi; de nouveaux partages s'imposent*, PUL, Sainte-Foy, 1997, pp. 79-86

Grant, Michel, Lévesque, Benoît, *Aperçu des principales transformations des rapports du travail dans les entreprises : le cas québécois*, cahier du CRISES #9702, 1997, 57 pages.

Jalbert, Lizette, *Néo-conservatisme et restructuration de l'État, Canada — États-Unis — Angleterre*, Collection Études d'économie politique. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1986, 274 pages.

Lamoureux, Josée, *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*, cahier du CRISES # 9607, 1996, 32 pages.

Lapointe, Paul-André, *Partenariat, avec ou sans démocratie*, Cahier du CRISES #0015, 2000, 48 pages

Lapointe, Paul-André, Bélanger, Paul R., *La participation du syndicalisme à la*

*modernisation sociale*, Coll. Études théoriques, no ET950 1, Montréal, CRISES, 1995, 26 pages

Lapointe, Paul-André, Partenariat et participation syndicale à la gestion : le cas de Tembec, Cahier du CRISES #0020, 2000, 43 pages.

Lapointe, Paul-André, Usine Arvida : de la crise du travail au renouvellement du fordisme, Cahier du CRISES # 9305, 1993, 102 pages.

Lapointe, Jean-Louis, Eme, Bernard, (Dir.) *Cohésion sociale et emploi*, Éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1994 - 285 pages

Laville, Jean-Louis, Emploi et intégration sociale; la perspective de l'économie solidaire, GÉRIS, Hull, 1995, p.22

Lévesque, Benoît, Québec; Des expériences à l'institutionnalisation, Dans, LAVILLE, Jean-Louis (Dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, pp. 229-246

Magniadas, Jean, Syndicalisme et politique, Dans, MOURIAUX, René, *Le syndicalisme au défi du 21ème siècle*, Éd. Syllepse, Paris, 2008, p.120-138

Paquette, Pierre, La stratégie pour l'emploi proposée par la CSN, Dans : LAFLAMME, Gilles et al., (Dir.), *La crise de l'emploi; de nouveaux partages s'imposent*, PUL, Sainte-Foy, 1997, pp.156-162

Polanyi, Karl, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Éd. Gallimard, Paris, 1944, 419 pages.

Prezowski, Adam, *Capitalism and social-democracy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1986, 280 pages.

Reynaud, Jean-Daniel, *Le conflit, la négociation, la règle*, Éd. Octarès, Paris, 2000, 276 pages

Rosanvallon, Pierre, *La question syndicale*, Calmann-Lévy, Paris, 1988, 263 pages.

Rouillard, Le syndicalisme québécois, deux siècles d'histoire, Éd. Boréal, Montréal, 2004, 335 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Objectif plein-emploi, le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale, PUQ, Sainte-Foy, 1988, 275 pages.

Thévenôt, Laurent, Les nouvelles figures du compromis, Dans, LAVILLE, Jean-Louis, EME, Bernard, (Dir.) *Cohésion sociale et emploi*, Éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1994 - 285 pages

Tremblay, Diane-Gabrielle, *Objectif Plein-emploi, Le marché, la social démocratie ou l'économie sociale*, PUQ, Montréal, 1998, 275 pages.

---